


VET TES EN
NOV TAM TVM
Dei
Sub Numine
Viget



MÉMOIRES
DE L'ACADÉMIE NATIONALE
DE CAEN

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE NATIONALE

DES

SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

DE CAEN



CAEN

IMPRIMERIE G. POISSON & Cie

16, Rue Froide, 16

—

1915

ÉTUDE CRITIQUE

SUR

DUDON DE SAINT-QUENTIN

ÉTUDE CRITIQUE

SUR

DUDON DE SAINT-QUENTIN

ET

Son Histoire des premiers Ducs Normands

PAR

Henri PRENTOUT

Professeur d'Histoire de Normandie à l'Université de Caen



PRÉFACE

Quand on publie, aujourd'hui, un livre étranger au seul objet qui occupe nos esprits et nos cœurs, on éprouve le besoin de s'excuser. Et pourtant, puisque le Gouvernement n'a pas appelé à d'autres devoirs les hommes de notre âge, puisqu'heureusement bien des tâches crées par la guerre sont devenues inutiles, celles du moins qui nous furent réservées, il faut que nous remplissions cette triple fonction du professeur de Faculté, qui aurait été ainsi définie par l'un des fondateurs des Universités françaises : enseigner, écrire, faire progresser la science — ceci dans la mesure de nos forces, évidemment.

Il ne nous reste plus qu'à exposer, comme en toute préface, le sujet de notre livre, qui, sans la guerre, eût sans doute paru plus tôt, et aussi à expliquer sa méthode.

Le sujet, je l'ai suffisamment justifié dans l'Introduction du présent ouvrage. Dudon de Saint-Quentin est le premier des historiens normands, le premier en date ; il est aussi la source où tous les autres ont puisé. Le problème de sa véracité se posait donc pour celui qui fut nommé, en 1901, dans la chaire nouvelle d'Histoire de Normandie à l'Université de Caen ; il se posait, il s'imposait, puisqu'il était impos-

sible de songer à écrire une Histoire de Normandie sans l'avoir préalablement résolu. Nous l'abordâmes donc dans la première année de notre enseignement, dans une conférence aux étudiants sur les Invasions des Normands et sur les états créés par eux. Nous reprîmes la question par la suite, sous la forme d'explications du texte de Dudon ; puis, en 1911, en un cours public, professé à l'occasion du Millénaire, qui devint un livre de vulgarisation publié sous ce titre : *Essai sur les origines et la fondation du duché de Normandie*, et dédié à notre regretté maître, M. G. Monod.

Mais nous sentions que nous n'avions pas encore suffisamment approfondi cette question capitale et nous ne cessions de remettre notre travail sur le chantier. Après quinze ans d'efforts, nous avons cru devoir rédiger ce mémoire. C'était un ouvrage nécessaire que réclamait la science française, par la plume autorisée des rédacteurs des Annales Carolingiennes qui tous proclamaient que l'introduction de M. Lair au *De Moribus* de Dudon devait être entièrement reprise.

Ajoutons que cette tâche nous tentait, puisqu'elle était une étude critique de textes et qu'elle nous offrait une occasion de mettre à l'épreuve et en œuvre une méthode. Cette méthode, il nous est permis de la louer hautement, car, naturellement, ce n'est pas nous qui l'avons inventée. Étudiant en Sorbonne et candidat à l'agrégation d'histoire, il y a plus de vingt-cinq ans, nous connûmes l'époque où la plus grande partie des conférences était consacrée à la critique

minutieuse et fouillée des six auteurs du programme, chaque année renouvelés : deux auteurs grecs, deux auteurs latins, deux auteurs français. Des deux auteurs latins, l'un était toujours pris dans le moyen âge. Familiarisé avec l'étude de cette dernière époque, par l'enseignement de M. Coville, à Caen, de M. Luchaire et Ch.-V. Langlois, à Paris, nous nous appliquâmes tout particulièrement à l'épreuve de l'explication, aujourd'hui disparue des programmes de l'agrégation et qui ne doit pas disparaître des programmes des Facultés. Avec Gabriel Monod, aux Hautes Études, avec Luchaire et Guiraud, à la Sorbonne, nous nous donnâmes à ce travail pénible, souvent aride, mais qui est la meilleure école de la critique, la meilleure formation historique. Rechercher toutes les sources où un auteur a puisé, décomposer pour ainsi dire les éléments de son information, et c'est ce que nous avons ici essayé de faire pour Dudon, saisir toutes les nuances du texte, tâcher d'en comprendre toute la portée, d'en éclairer toutes les parties, « faire suer le texte », comme disait énergiquement notre maître Guiraud en une formule saisissante, c'est-à-dire en exprimer tout ce qu'il peut donner, voilà les objets de cette méthode. Guiraud, disciple de Fustel, et d'ailleurs disciple original, apportait ici des principes très nets ; il se refusait à admettre les corrections nées de la fantaisie des scoliastes ou de l'érudition trop imaginative des savants allemands ; quand nous lui proposions ces corrections, au cours des explications préparées par nous, il les rejetait d'un décisif : « Ça m'est égal ». Il professait excellemment qu'il

ne fallait jamais corriger le texte, en vue de le faire cadrer, par une substitution de mot ou de lettre, ou par une addition, avec une théorie ou une hypothèse préconçue. Et nous aussi, nous nous sommes refusé nettement aux corrections que M. Steenstrup et M. Lair proposaient au texte de la Complainte latine sur la mort de Guillaume Longue-Épée. Guiraud professait qu'un texte, peu clair ou à première vue surprenant, étudié, fouillé, avait toujours un sens que, très souvent, on n'avait pas su distinguer, que ce sens il fallait essayer de le dégager, non en se plaçant à notre point de vue d'hommes du XIX[e] siècle, mais en se remettant dans le milieu de l'auteur, à son époque, dans la civilisation où il vivait, qu'il fallait toujours envisager les circonstances où il écrivait et c'est ce que nous n'avons cessé de faire pour Dudon, écrivain du XI[e] siècle. Il enseignait encore, notre regretté maître Guiraud, je me le rappelle notamment à propos du *Lycurgue* de Plutarque, qu'il ne faut jamais repousser une assertion, parce qu'elle choque nos idées ou qu'elle nous paraît étrange. Si extraordinaire qu'elle puisse être à nos yeux, elle peut s'expliquer parfaitement par les circonstances sociales, économiques ou par les idées morales du temps, et l'auteur pouvait avoir des renseignements que nous n'avons pas, des sources peut-être que nous avons perdues. C'est dans cet esprit que nous avons étudié tout ce qui, dans Dudon, est relatif à la société scandinave, à Hasting, aux causes des invasions, à l'établissement des vikings en Normandie, que nous avons utilisé les Sagas.

Que l'on nous pardonne d'insister sur cette méthode ; c'est que nous avons été entraîné à la développer et à la louer par un sentiment de légitime reconnaissance. Pour apprécier l'œuvre d'un maître et qui enseigne, tel que Fustel de Coulanges, l'œuvre d'un Gabriel Monod, d'un Guiraud, d'un Luchaire, d'un Sorel, pour ne parler que des disparus (1), il ne faut point seulement songer à leurs livres, mais aux esprits qu'ils ont formés. Ces maîtres ont eu une part considérable dans la renaissance de l'école historique française et si jamais cette renaissance subissait une éclipse, ce serait à leur méthode qu'il faudrait revenir (2).

On s'étonnera peut-être, cette méthode étant ainsi exposée, que nous n'ayons pas cru devoir donner une nouvelle édition du *De Moribus*, accompagnée d'un commentaire. C'est à cette tâche que nous conviaient, lors de l'apparition de notre *Essai*, certains savants

(1) Il y faut aussi songer pour mesurer l'action d'un Lavisse, par exemple.

(2) Qui aujourd'hui trouverait étrange ce rapprochement, dans une même admiration, de Fustel de Coulanges et de Gabriel Monod ? Eux-mêmes, avec la largeur d'esprit qui les caractérisait, oublièrent très vite des critiques réciproques. Gabriel Monod aimait à se souvenir que Fustel de Coulanges l'avait appelé, en dépit de ces critiques, à succéder, à l'École normale, à M. Lavisse et il a fait de Fustel un très bel éloge dans la Revue Historique. Guiraud a montré, à la Sorbonne, que la meilleure préparation de l'histoire, n'ayons garde de l'oublier, est l'étude des textes de l'antiquité, et Gabriel Monod, aux Hautes Études, a formé les maîtres dont les œuvres tiennent une si grande place dans notre bibliographie.

anglais, notamment l'excellent érudit Sir Henry Howorth. Expliquons, en quelques mots, pourquoi, après y avoir un instant songé, nous avons cru cette tâche inutile. Les manuscrits de Dudon, sans être extrêmement nombreux, sont très dispersés ; il en est en Angleterre, à Cambridge ; en Hollande, à Leyde ; dans les pays occupés par l'ennemi, à Douai ; leur étude était donc chose fort difficile et même impossible en ce moment. Et, au reste, était-ce œuvre utile? Ce qui est à refaire dans l'édition de M. Lair, c'est l'introduction où il a entrepris la tâche impossible de justifier toutes les assertions de Dudon. Mais l'établissement du texte a été fait avec conscience. M. Lair avait eu soin d'indiquer toutes les variantes des manuscrits. Au point de vue du texte, nous travaillons donc avec sécurité. Sans doute, il m'est arrivé, en l'étudiant de près, d'y relever quelques fautes probables, de différer d'avis, avec M. Lair, sur une ponctuation. Ces vétilles ne méritaient pas que l'on publiât une nouvelle édition.

Au contraire, ayant de Dudon et des sources de cet auteur une idée radicalement différente de celle de M. Lair, puisqu'aux yeux de celui-ci Dudon constituait une source originale et, qu'aux miens, il est, au contraire, tout entier fait d'emprunts qu'il s'agissait de retrouver, il importait tout à fait de publier une étude critique. Était-il nécessaire de prendre pour base de cette étude une réimpression du texte ? Que l'on me permette de dire que ce qui m'a définitivement détourné de cette idée, c'est l'apparition de la nouvelle édition de Guillaume de Jumièges, de M. Marx. Cette

édition, nous autres Normands, nous l'attendions avec impatience, nous l'attendions de M. Lair, puis de M. Lot; c'est M. Marx qui nous l'a enfin donnée. Nous lui en sommes profondément reconnaissants, si vives qu'aient été les critiques que nous avons adressées à son annotation au cours de notre livre. M. Marx nous a, en effet, rendu le grand service de nous donner, en un format maniable, un texte de Guillaume de Jumièges, débarrassé des interpolations et précédé d'une bonne introduction sur les manuscrits (1). Quant aux notes, elles sont insuffisantes ; empressons-nous d'ajouter qu'elles devaient l'être. Il est tout à fait impossible, en effet, de faire, en marge d'une œuvre qui pose autant de problèmes que celle de Dudon ou de Guillaume de Jumièges, la critique de l'auteur. Matériellement, notre livre va dépasser la longueur du texte de Dudon. Que l'on imagine en note une telle masse de discussions critiques. Il ne nous échappe pas qu'elles sont déjà fort ennuyeuses à lire, sous la forme où nous les présentons. Eût-il donc fallu les jeter en d'interminables commentaires ? Je crois, d'ailleurs, que nous devrions en revenir, en matière de publication de textes, à la méthode de nos amis anglais : dans la collection du Maître des Rôles, ils s'attachent uniquement à nous donner un texte sûr, avec les variantes, le font précéder d'une substantielle introduction sur l'auteur, son œuvre, les manuscrits, leur filiation, la méthode d'établissement du

(1) Voir cependant quelques réserves de M. C.-H. Haskins, dans son compte rendu de l'*English Historical Review*.

texte, mais se gardent résolument d'en faire la critique ; ils pensent, avec raison, que c'est là une autre entreprise (1). A ce titre, les nombreuses éditions que Stubbs a données dans cette collection sont des modèles. Si M. Marx avait supprimé les notes de son livre, on n'y aurait rien perdu ; les seules utiles sont celles où il a noté les rapprochements avec Dudon, mais ceci n'est point de la critique.

Ainsi, nous avons été amené à faire entrer tout notre travail sur le *De Moribus* dans le cadre d'une étude critique. Nous savons mieux que personne que cette discussion continue des assertions de Dudon est très pénible à suivre ; on nous reprochera peut-être de ne pas avoir rejeté en appendice certains exposés un peu longs et, en apparence parfois (2), un peu éloignés du texte de Dudon, tels que la dissertation sur *Guillaume* et le *Coronement Looïs*. Nous répondrons que c'est à dessein et de parti pris que nous les avons laissés à leur place, ainsi que certains historiques, tel que celui de la question de l'origine de Rollon, par exemple. Nous avons tenté ainsi de rompre la monotonie d'un exposé fait uniquement de discussions qui eussent toutes été conçues sur ce plan : que dit Dudon ? où a-t-il puisé ces renseignements ? quelle est la part de vérité dans son récit ? discussions qui, se répétant indéfiniment, eussent

(1) La même idée est exprimée par MM. Ch.-V. Langlois et Seignobos, *Introduction aux Etudes historiques*, Paris, 1898, in-8°.

(2) En apparence seulement.

produit la satiété. Enfin, nous avons essayé parfois, ce qui n'était peut-être pas absolument nécessaire, mais devait nous tenter, de combler les lacunes de Dudon. Tantôt nous avons eu recours à d'autres documents, tantôt nous avons fait des rapprochements que l'on qualifiera d'hypothétiques.

Expliquons-nous sur l'emploi de l'hypothèse. Trouvera-t-on que nous en avons abusé ? Nous répondrons, avec M. Imbart de la Tour : « L'histoire observe des faits. Comme elle ne voit les faits qu'à travers les témoignages, elle fera donc la critique des documents. Mais, comme les faits ne sont que des débris épars, elle est aussi l'*induction* qui les rassemble, les compare et les interprète (1) ».

Nous répéterons aussi, avec Renan, que l'histoire est une pauvre petite science conjecturale ; qu'elle vit donc nécessairement d'hypothèses ; que l'hypothèse, pourvu qu'on la prenne pour telle et qu'on ne la transforme pas en certitude, est parfaitement légitime, qu'au reste, l'histoire, comme toute science, vit d'hypothèses et, qu'ici comme ailleurs, l'hypothèse est féconde. Sur certains points, nous avons essayé de graduer l'échelle des probabilités qui va du doute absolu à la certitude. Nous n'avons jamais perdu de vue les textes ; nous nous sommes tenu à mi-chemin entre une méthode hypercritique, qui, ne voulant rien admettre que d'évident, se refusant à voir ce que peuvent encore contenir de vrai des sources déjà

(1) *Le Pangermanisme et la philosophie de l'histoire,* dans la *Revue des Deux-Mondes,* du 1er décembre 1915, p. 507.



lointaines des événements, *Sagas* ou *Vies de Saints*, et à dégager la parcelle de vraisemblance qu'elles peuvent avoir gardée de rédactions antérieures, réduirait l'histoire à la stérilité, et une autre méthode qui, combinant les suggestions de l'imagination avec les données de l'archéologie, de la philologie, de l'ethnographie, de l'histoire et de la préhistoire, pourra produire, maniée par un maître, d'incomparables chefs-d'œuvre, mais sera toujours un modèle difficile à imiter. Cette méthode restera pourtant plus séduisante que l'autre. Ici, d'ailleurs, nous ne voulions pas raconter l'histoire des ducs de Normandie, mais seulement poser les bases de cette histoire. Plus tard, quand, le terrain ainsi déblayé, des reconnaissances auront été opérées, si notre invitation est accueillie, sur les terres vierges ou mal explorées de l'archéologie, du droit coutumier, du folk-lore, de l'ethnographie, nous pourrons peut-être tenter de faire la synthèse et d'écrire l'histoire de la Normandie. Dans cet ouvrage de pure critique, nous nous en sommes tenu aux textes et aux principes que nous ont enseignés nos maîtres de la Sorbonne et des Hautes Études. Si cet ouvrage pouvait être jugé comme n'étant pas trop indigne de leur enseignement, ce nous serait une récompense.

HENRI PRENTOUT.

BIBLIOGRAPHIE MÉTHODIQUE

I

SOURCES

A. — Annales, Chroniques

1° Dans le *Recueil des Historiens de France*, par des religieux bénédictins de la congrégation de Saint-Maur, continué par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, Paris, 1738-1876, 23 vol. in-folio, H. F. (1).

Carmen Adalberonis ad Rotbertum regem, X, 65-72.
Chronicon de Gestis Northmannorum in Francia, VII, 94-97.
Annales Mettenses, VII, 184-203 et VIII, 61-79.
Chronicon Fontanellense, VII, 40.
Chronique de Saint-Bénigne de Dijon, VIII, 240-244.
Chronicon Besuense, IX, 19-20.
Chronique de Massai, VIII, 230-231.
Fragmentum Historiæ Francorum, VIII, 231.
AUBRY DE TROIS-FONTAINES, *Chronicon*, IX, 57.
Chronicon : S. Martini Turonensis, IX, 46.
Chronique de Saint-Florent de Saumur, IX, 55.
Obituaire de Jumièges, XXIII, 417.

2° Dans les *Monumenta Germaniæ historica, Scriptores*, HANNOVERÆ, 1826-1896, 30 vol. in-folio, M. G. SS.

(1) Nous indiquons ici les abréviations usuelles que nous avons employées dans nos références.

Prudentii Trecensis Annales, I, 429-454.
FOLCUIN, *Gesta abbatum Lobiensium*, IV, 66.
HUGUES DE FLEURY, *Libellus de modernis Francorum regibus*, IX, 317.
SIGEBERT DE GEMBLOUX, *Chronographia*, VI, 268-274.
RÉGINON, *Chronicon*, I, 613-629.
WIDUKIND, *Res gestæ saxonicæ*, III, 408-467.
ADAM DE BRÊME, *Descriptio insularum aquilonis*, dans *Gesta Hammaburgensis ecclesiæ pontificum*, VII, 1-99.
HELMOLD, *Chronica Slavorum*, XXI, 337.
Annales Fuldenses, I, 406-409.
Translatio S. Wandregesili, XV, 406-409.
Historia ecclesiæ Remensis, XIII, 409.
Gesta pontificum Cameracensium, VII, 389-439.
Annales Cadomenses, *Annales Rotomagenses* et *Annales Gemeticenses*, XXVI, 488-500.
Annales Lindifarnenses, XIX, 507.
Annales Fiscannenses, XVI, 482.
Annales Sancti Quintini Viromandensis, XVI, 507-508.
Annales Einsidlenses, III, 142.
Annales Elnonenses minores, V, 19.
Annales Mellicenses, IX, 496.

Nous avons toujours préféré les éditions plus maniables, plus modernes, généralement supérieures, des collections suivantes :

3° LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE FRANCE, Paris, in-8° : S. H. F.
ORDÉRIC VITAL, *Histoire ecclésiastique*, éd. AUG. LE PRÉVOST et LÉOPOLD DELISLE, 5 vol., 1855.
Annales Uticenses, à la suite de la même édition, t. V, pp. 139-173.
Annales Vedastini, éd. DEHAISNES, 1871.
EGINHARD, *Annales Francorum*, éd. TEULET, 1840, 2 vol.



4° LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE NORMANDIE, Paris et Rouen, in-8° : S. H. N.

Guillaume de Jumièges, *Gesta Normannorum ducum*, éd. MARX, 1914.

Robert de Torigni, *Chronique*, éd. L. DELISLE, 2 vol., 1872-1873.

DOM HUYNES, *Histoire générale de l'abbaye du Mont-Saint-Michel*, 1872-1873, 2 vol.

Histoire de l'abbaye royale de Saint-Pierre de Jumièges, éd. LOTH, 1882, 3 vol.

Toustain de Billy, *Histoire ecclésiastique du diocèse de Coutances*, éd. DOLBET, 1874, 2 vol.

4° COLLECTION DE TEXTES POUR SERVIR A L'ÉTUDE ET A L'ENSEIGNEMENT DE L'HISTOIRE, chez PICARD, in-8°.

FLODOARD, *Annales*, éd. LAUER, 1905, fasc. 39.

RAOUL GLABER, *Historiarum libri V*, éd. PROU, 1886, fasc. 1.

ADÉMAR DE CHABANNES, *Historiarum libri III*, éd. CHAVANON, 1897, fasc. 20.

HARIULF, *Chronique de l'abbaye de Saint-Riquier*, éd. LOT, 1894, fasc. 17.

Chronique de Nantes, éd. MERLET, 1896, fasc. 19.

Chroniques des Comtes d'Anjou et des Seigneurs d'Amboise, éd. HALPHEN et POUPARDIN, 1913, fasc. 48.

5° SCRIPTORES RERUM GERMANICARUM IN USUM SCHOLARUM, Hanovre, in-8°.

Annales Bertiniani, éd. WAITZ, 1883.

RICHER, *Historiarum libri quatuor*, éd. WAITZ, 1877.

ABBON, *De bello Parisiaco*, éd. PERTZ, 1871.

Gesta abbatum Fontanellensium, éd. LŒWENFELD, 1886.

6° COLLECTION DU MAITRE DES ROLES, Rolls Series, Londres, in-8°, R. S..

Anglo-Saxon Chronicle, éd. THORPE, 1861, 2 vol.



GUILLAUME DE MALMESBURY, *De gestis regum Anglorum*, éd. STUBBS, 1887, 2 vol.

The War of the Gaedhill with the Gaill, éd. H.-J. TODD, 1867.

Les chroniques scandinaves se trouvent dans les collections suivantes :

7° LANGEBECK, *Scriptores rerum Danicarum medii ævi*, Copenhague, 1772-1792, 7 vol. in-folio.

8° *Monumenta Historica Norvegiæ, Latinske Tildenskrifter*, éd. STORM, Kristiania, 1880, in-8°.

Je n'ai eu qu'une fois à me servir du recueil de KRANTZ, on le trouvera cité en son lieu, j'ai volontairement négligé celui de KRUSE, *Chronicon Northmannorum*, Hamburg et Gotha, 1851, in-4°.

Les chroniques normandes sont dans :

9° DUCHESNE, *Historiæ Normannorum scriptores antiqui*, Paris, 1619, in-folio, nous y avons consulté quelques sources, telle qu'une généalogie des ducs, mais la plupart des œuvres chroniques ou annales qui s'y trouvent ont été, depuis, éditées dans de meilleurs textes.

Citons enfin quelques

10° ÉDITIONS DIVERSES :

Saxo Grammaticus, *Gesta Danorum*, éd. HOLDER, Strasbourg, 1886, in-8°.

Gesta Willelmi ducis Normannorum, éd. GILES, Londres, 1845, in-8°.

Asser, *De rebus gestis Ælfredi et chronicon fani Sancti Neoti*, éd. STEVENSON, 1904, in-8°.

Chronique de Sainte-Colombe de Sens, dans DURU, *Bibliothèque historique de l'Yonne*, Auxerre, 1850, 2 vol. in-4°.

AIMÉ DU MONT-CASSIN, *L'Ystoire de li Normant*, éd. CHAMPOLLION-FIGEAC, Paris, 1835, in-8°.



B. — Vies de Saints, Translations de Reliques, Traités Ecclésiastiques

Translatio S. Maglorii, dans MABILLON, *Annales Ordinis S. Benedicti*, Paris, 1706, 6 vol. in-folio, t. III, appendix, p. 719.

Translatio S. Launomari, MABILLON, *Acta, SS. Ordinis Benedicti*, Paris, 1680, 9 vol. in-folio, Saec. IV, pars. 2, p. 245.

De Translatione SS. Ebrulfi, abbatis Uticensis et Ansberti monarchi in cœnobium Rasbacense, Saec. V, p. 226.

Translatio SS. Wandregesili, Ansberti et Wulframni in monasterium Blandiniense, 944, MABILLON, AA. SS. V., 199-213.

Vita S. Maioli, abbatis Cluniacensis, Ibid., Saec. V, p. 760-811.

Vita S. Willelmi abbatis Divionensis, Ibid., Saec. VI, pars I, p. 320-355.

Translatio corporum beatorum Regnoberti et Zenonis, dans LUC D'ACHERY, *Spicilegium*, Paris, 1675, 13 vol. in-8º, XII, 600.

Translatio corporis S. Audoeni dans MIGNE, *Patrologie latine*, Paris, 222 vol. gr. in-8º, CXLII, 1153-1163.

Liber de revelatione, ædificatione et auctoritate monasterii Fiscannensis, Ibid., CXLI, c. 702-724.

Aimoin, *Miracula Sancti Benedicti, Ibid.*, CXXXIX, c. 801-851.

Robert de Torigni, *Traité sur les ordres monastiques et les abbayes normandes*, connu sous le nom de *De immutatione*, à la suite de la *Chronique*, éd. L. DELISLE.

Introductio monachorum et miracula insigniora Sancti Michaelis dans les *Curieuses recherches* de DOM LE ROY, (*Mém. Soc. Antiq.*, XXIX, 1877).

Analecta archiepiscoporum Rotomagensium, dans MABILLON, *Analecta*, éd. in-8º, t. II, 437.

Historia archiepiscoporum Rothomagensium dans dom MARTÈNE, *Veterum Scriptorum collectio*, Paris, 1700, in-8°.

C. — Sagas

Nous avons utilisé surtout les trois recueils suivants :

SNORRÉ STURLESON, *Heimskringla*, Copenhague, 1777-1826, 6 vol. in-folio.

Corpus poeticum boreale, éd. VIGFUSSON et POWELL, Oxford, 1883, 2 vol. in-8°.

Origines Islandicæ, éd. VIGFUSSON et POWELL, 1905, 2 vol. in-8°.

Pour la critique des Sagas voir l'introduction de M. VIGFUSSON à la *Sturlunga Saga*, Oxford, 1878, 2 vol. in-8°, et l'article de M. Alexander BUGGE, *Origin and credibility of the Icelandic Sagas*, dans l'*American Historical Review*, XIV, janv. 1909.

D. — Chroniques en vers

WACE, *Roman de Rou*, éd. ANDRESEN, Heilbronn, 1877-1879, 2 vol. in-8°.

BENOIT, *Chronique des ducs de Normandie*, éd. Francisque MICHEL, Paris, 1836–1844, 3 vol. in-4°.

MOUSKET (Philippe), éd. REIFFENBERG, t. I, Bruxelles, 1836.

E. — Chansons de geste

Le Coronement Looïs, éd. E. LANGLOIS, *Société des anciens textes*, Paris, 1888, in-8°.

Raoul de Cambrai, éd. MEYER, *Id.*, Paris, 1882, in-8°.

Guillaume d'Orange, éd. JONCKBLOET, La Haye, 1854, 2 vol. in-8°.

Fierabras, éd. GUESSARD, *Les Anciens Poètes de la France*, Paris, 1860, 10 vol. in-16.

F. — Recueil de lettres

Nous n'avons aucun recueil de lettres du temps intéressant directement la Normandie. Pour les lettres pontificales, voir :

JAFFÉ-LŒWENFELD, *Regesta pontificum romanorum*, 2e éd. Leipzig, 2 vol. in-8°.

G. — Recueil de chartes et diplômes

Nous avons utilisé les quelques rares documents, intéressant directement ou indirectement la Normandie, qui se trouvent dans

Les Historiens de France, notamment au tome IX ; dans TARDIF, *Monuments historiques*, Paris, 1866, in-4° ; dans les *Monumenta Germaniæ, Diplomata*, Hanovre, 1879, in-4°, t. I, et le *Gallia Christiana*, *instrumenta*, t. XI, Paris, 1759, in-folio.

Le Recueil des diplômes de Charles le Simple n'a pas encore été publié.

Le Recueil des Actes de Louis IV, de M. LAUER, Paris, 1914, in-4°, *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, ne contient aucun acte intéressant la Normandie.

Le *Recueil des diplômes de Lothaire et de Louis V*, de M. HALPHEN, 1908, in-4°, nous a été fort utile pour notre dernier livre.

Nous n'avons pas de recueil des diplômes des premiers ducs normands.

Les recueils de chartes d'abbayes ne nous ont



fourni que bien peu de choses. Les cartulaires des églises et abbayes normandes ne contiennent aucun document du Xe siècle (1). Seuls nous ont été utiles quelques cartulaires d'abbayes chartraines :

Le *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Père de Chartres*, éd. GUÉRARD, Paris, 1840, 2 vol. in-4°, celui de

Notre-Dame de Chartres, éd. MERLET et de LÉPINOIS, 1863, 3 vol. in-4°.

ou d'abbayes bretonnes, le *Cartulaire de Redon*, éd. M. DE COURSON, Paris, 1863, in-4°, etc.

II

OUVRAGES MODERNES

A. — Histoire des Normands

DEPPING, *Histoire des expéditions maritimes des Normands et de leur établissement en France*, Paris, 2e édition, 1844, in-8°.

VOGEL, *Die Normannen und das Frankische Reich*, Heidelberg, 1906, in-8°.

DOZY, *Recherches sur l'histoire et la littérature de l'Espagne*, Paris et Leyde, 1881, 2 vol. in-8°.

C.-H. HASKINS, *The Normans in European History*, Boston et New-York, 1915, in-8°.

COLLINGWOOD, *Scandinavian Britain*, Londres, 1908, petit in-8°.

(1) Le *Cartulaire de Louviers*, éd. par M. BONNIN, Evreux, 1870, 6 vol. in-8°, t. I, p. 1, contient un acte de Richard Ier, pour l'abbaye de Saint-Taurin, extrait du *Petit Cartulaire de Saint-Taurin*, pp. 29-30, et du *Grand Cartulaire de Saint-Taurin*, f° 1; mais les termes mêmes de la rédaction indiquent qu'il ne s'agit pas de la transcription d'un diplôme original.



Du Chaillu, *The Viking Age*, Londres, 1889, 2 vol. in-8°.

Worsaae, *De Danske Erobring af England og Normanniet*, Copenhague, 1863, in-8°.

Johannes Steenstrup, *Normannerne*, Copenhague, 1876-1880, 4 vol. in-8° ; le premier volume, *Indledning i Normannertiden*, a été traduit du danois et abrégé par l'auteur pour la *Société d'Histoire de Normandie*, t. X du *Bulletin*, B. S. A., X.

Gustav Storm, *Kritiske Bidrag til Vikingetidens Historie*, Kristiania, 1878, in-8°.

Et Alexander Bugge, *Gange-Rolv og erobringen av Normandie*, Extr. de l'*Hist. Tidsskrift*, Christiania, 1911, in-8°.

B. — Histoire de Normandie

Licquet, *Histoire de Normandie*, Rouen, 1835, 2 vol. in-8°.

Lair, *Etude sur la vie et la mort de Guillaume Longue-Epée*, Paris, 1893, in-folio.

H. Prentout, *La Normandie*, Paris, Cerf, 1910, in-8° (Collection des *Régions de la France*), qui donne la Bibliographie.

Compte rendu des travaux du Congrès du Millénaire, Rouen, 1911-1912, 2 vol. in-4°.

C. — Histoire d'Angleterre

Lappenberg, *Geschichte von England*, Hambourg et Gotha, 1834-1898, 11 vol. in-8°, trad. par Thorpe pour la partie qui nous intéresse : *A History of England under the Norman Kings*, Oxford, 1857, in-8°.

Freeman, *The History of the Norman Conquest of England*, Oxford, 1867-1876, 5 vol. in-8°.



PALGRAVE, *History of Normandy and of England*, Londres, 1883, 4 vol. in-8°.

OMAN, *England before the Norman Conquest*, Londres, 1910, in-8°. t. I.

D. — Histoire de France

LAVISSE, *Histoire de France*, HACHETTE, 9 vol. in-8°, surtout le tome II, 1re partie, les chapitres de M. Pfister et la 2e partie de M. A. Luchaire.

Dans la *Collection de la Bibliothèque des Hautes-Études* Paris, in-8° :

FAVRE, *Eudes, comte de Paris et roi de France*, 1893, fasc. 88.

ECKEL, *Charles le Simple*, 1899, fasc. 124.

LAUER, *Robert Ier et Raoul de Bourgogne*, 1910, fasc. 188.

LAUER, *Louis IV d'Outremer*, 1900, fasc. 127.

LOT, *Les derniers Carolingiens, Lothaire, Louis V, Charles de Lorraine*, 1891, fasc. 87.

LOT, *Études sur le règne de Hugues Capet*, 1902, fasc. 147.

PFISTER, *Études sur le règne de Robert le Pieux*, 1885, fasc. 64.

KALCKSTEIN, *Geschichte des französischen Königtums unter den ersten Capetingern*, Leipzig, 1877, in-8°. — *Robert der Tapfere*, Berlin, 1871, in-8°.

E. — Histoire d'Allemagne

Karl LAMPRECHT, *Deutsche Geschichte*, Berlin, 1891-1906, 12 vol. in-8°.

DUMMLER, *Geschichte des Ostfränkischen Reiches*, Leipzig, 1887-88, 3 vol. in-8°.

KOPKE et DUMMLER, *Kaiser Otto der Grosse*, Leipzig, 1876, in-8°.



F. — Histoire de Belgique, Lorraine, Provence

PIRENNE, *Histoire de Belgique*, Bruxelles, 2e éd., 6 vol. in-8o, t. I, 1902.

PARISOT, *Le royaume de Lorraine sous les Carolingiens*, Paris, 1898, in-8°.

POUPARDIN, *Le royaume de Provence*, Paris, 1901, in-8o, B. H. E., fasc. 131.

G. — Histoire des Pays Scandinaves

ALLEN, *Histoire du Danemark*, trad. Beauvois, Copenhague, 1878, 2 vol. in-8o.

MUNCH, *Det Norske Folks Historie*, Christiania, 1852-1859, 6 vol. in-8o.

Norges Historie, 1 Binds, anden del Tidsrummet ca 800-1030, af Alexander BUGGE, Kristiania, 1910, in-8o.

Konrad MAURER, *Die Bekehrung des Norwegischen Stammes zum Christenthum*, München, 1855, 2 vol. in-8o.

RIANT, *Les Scandinaves en Terre-Sainte*, Paris, 1885, in-8o.

H. — Histoires provinciales de la Bretagne, du Poitou, du Maine, de la Champagne

LATOUCHE, *Histoire du comté du Maine pendant le Xe et le XIe siècles*, Paris, 1900, in-8o, fasc. 183, B. H. É.

Dom MORICE, *Histoire de Bretagne*, Paris, 1750-1752, 2 vol. in-folio.

Et *Preuves de l'Histoire de Bretagne,* Paris, 1742, 3 vol. in-folio.

A. DE LA BORDERIE, *Histoire de Bretagne*, Rennes, 1906, 6 vol. in-8o, t. II.

RICHARD, *Histoire des comtes du Poitou*, Paris, 1903, 2 vol. in-8°.

D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, *Histoire des comtes de Champagne*, Troyes, 1859, 7 vol. in-8°.



I. — Histoire littéraire

BÉDIER, *Les Légendes épiques*, Paris, 1908-1913, 4 vol. in-8°.

Léon GAUTIER, *Les Épopées françaises*, Paris, 1865-1866, 4 vol. in-8°.

Gaston PARIS, *Histoire poétique de Charlemagne*, Paris, 1865, in-8°.

PINEAU, *Les vieux chants populaires scandinaves*, Paris, 1898, in-8°.

Nombreux articles de MM. LOT, LAUER et Gaston PARIS dans la *Romania*.

J. — Histoire des Institutions sociales et politiques

1. En général

MEITZEN, *Siedelung und agrarwesen der Westgermanen und Ostgermanen*, Berlin, 1895, 3 vol. in-8°.

BRUSSEL (Nicolas), *Nouvel examen de l'usage général des fiefs en France*, Paris, 1727, 2 vol. in-8°.

LAFERRIÈRE, *Histoire du droit français*, Paris, 1852-1858, 6 vol. in-8°.

GLASSON, *Histoire du droit et des institutions de la France*, Paris, 1891, 7 vol. in-8°. — *Histoire du droit et des institutions de l'Angleterre*, Paris, 1882-1883, 6 vol. in-8°.

FUSTEL DE COULANGES, *Histoire des institutions politiques de l'ancienne France*, Paris, 1875-1892, 7 vol. in-8°.

FLACH, *Les origines de l'ancienne France*, Paris, 1886, 1894, 1904, 3 vol. in-8°.

VIOLLET (Paul), *Histoire des institutions politiques et administratives de la France*, Paris, 1890-1903, 3 vol. in-8°.

CHÉNON, *Étude sur l'histoire des alleux en France*, Paris, 1888, in-8°.

GUILHIERMOZ (Paul), *Essai sur l'origine de la noblesse en France au moyen âge*, Paris, 1902, in-8°.



LOT, *Fidèles ou vassaux?* Paris, 1904, in-8°.

LUCHAIRE, *Manuel des institutions françaises. Période des Capétiens directs*, Paris, 1892, in-8°.

2° En Normandie

Léopold DELISLE, *Études sur la condition de la classe agricole et de l'état de l'agriculture en Normandie au moyen âge*, réimpr. Paris, 1903, in-8°.

SION, *Les Paysans de la Normandie orientale*, Paris, 1908, in-8°.

LAGOUELLE, *Essai sur la conception féodale de la propriété foncière dans le très ancien droit normand*, Paris, 1902, in-8°.

RABASSE, *Du régime des fiefs en Normandie au moyen âge*, Paris, 1905, in-8°.

FLACH, *La Normandie était-elle un grand fief de la couronne?* Extrait du *Compte Rendu de l'Académie des Sciences morales et politiques*, 1914, in-8°.

GÉNESTAL, *Le parage normand*, Caen, 1911, in-8°.

VALIN, *Le duc de Normandie et sa cour*, Paris, 1909, in-8°.

K. von AMIRA, *Die anfange des Normannischen Rechts*, (*Historiche Zeitschrift*, t. 39, pp. 240-268).

BRUNNER, *Die Enstehung der Schwurgerichte*, Berlin, 1871, in-8°.

POLLOCK et MAITLAND, *The History of English law*, Cambridge, 2 vol. in-8°.

Voir l'introduction de STAPLETON aux *Magni Rotuli Normanniæ sub regibus Angliæ*, Londres, 1840, 2 vol. in-8°.

K. — Histoire de l'Eglise

1. En général

ROHRBACHER, *Histoire universelle de l'Église*, Paris, 1842-1849, 29 vol. in-8°, t. VI.



Gregorovius (Ferdinand), *Geschichte der Stadt Rom von V bis zum XVI Iahrundert*, Stuttgart, 1870, 8 vol. in-8°.

Labbe et Cossart, *Sacrosancta Concilia*, Paris, 1671, 17 vol. in-folio.

Héfélé, *Histoire des Conciles*, trad. Delarc, Paris, 1871, 18 vol. in-8°, t. VI.

Imbart de la Tour, *Les Elections Episcopales dans l'Eglise de France*, Paris, 1890, in-8°.

Duchesne (abbé), *Les Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule*, Paris, 1900, 2 vol. in-8°.

Sackur, *Die Cluniacenser in ihrer kirchlichen und allgemeinen geschichtlichen Wirksamkeit bis zur Mitte des XI Iarhunderts*, Halle, 1892-1894, 2 vol. in-8°.

Et Mabillon, *Annales Ordinis Benedicti*, déjà cité.

2. En Normandie

Gallia Christiana, t. XI, déjà cité.

Du Moustier, *Neustria Pia*, Rouen, 1663, in-folio.

Dom Pommeraye, *Sanctæ Rothomagensis ecclesiæ concilia*, Rouen, 1677, in-8°.

Dom Bessin, *Concilia Rotomagensis provinciæ*, Rouen, 1717, in-folio.

Trigan, *Histoire ecclésiastique de Normandie*, Caen, 1759-1760, 4 vol. in-4°.

Böhmer, *Kirche und Staat in England und in der Normandie in XI und XII Iahrundert*, Leipzig, 1899, in-8°.

Dom Pommeraye, *Histoire de l'abbaye de Saint-Ouen de Rouen*, Rouen, 1662, in-folio.

Leroux de Lincy, *Essai historique sur l'abbaye de Fécamp*, Rouen, 1840, in-8°.

Lot, *Etudes critiques sur l'abbaye de Saint-Wandrille*, Paris, 1913, in-8°.

Gout, *L'abbaye du Mont-Saint-Michel*, Paris, 1910, 2 vol. in-8°.

L. DEBIDOUR, *Essai sur l'histoire de l'abbaye bénédictine de Saint-Taurin d'Evreux*, Evreux, 1908, in-8°.

FARIN, *La Normandie chrétienne ou Histoire des archevêques de Rouen*, Rouen, 1659, in-4°.

Dom POMMERAYE, *Histoire des archevêques de Rouen*, Rouen, 1677, in-folio.

Mgr FUZET et chanoine JOUEN, *Liste chronologique des archevêques de Rouen*, dans *Comptes, devis et inventaires du manoir archiépiscopal de Rouen*, Paris et Rouen, 1908, in-4°.

VACANDARD, *Vie de saint Ouen, évêque de Rouen*, Paris, 1902, in-8°.

HERMANT, *Histoire du diocèse de Bayeux*, Caen, 1705, in-4°.

Abbé LAFFETAY, *Histoire du diocèse de Bayeux, XVIIe et XVIIIe siècles*, 1855, in-8°.

H. DE FORMEVILLE, *Histoire de l'ancien évêché-comté de Lisieux*, Lisieux, 1873, 2 vol. in-8°.

Abbé HOMMEY, *Histoire générale du diocèse de Sées*, Alençon, 1899-1900, 5 vol. in-8°.

PIGEON, *Le diocèse d'Avranches*, Coutances, 1888, 2 vol. in-8°.

DESROCHES, *Histoire du Mont-Saint-Michel et de l'ancien diocèse d'Avranches*, 1838, in-8°.

LE BRASSEUR, *Histoire civile et ecclésiastique du comté d'Evreux*, Paris, 1722, in-4°.

ALLINE et LOISEL, *La cathédrale de Rouen avant l'incendie de 1200*, Rouen, 1904, in-8°.

ENLART, *Rouen*, 1904, in-4°.

Nous avons l'agréable devoir de remercier ici le très obligeant M. D. Bonnet, bibliothécaire de l'Université de Caen qui nous a fait venir les livres nécessaires, M. Aksel Andersson, bibliothécaire en chef de l'Université d'Upsal, qui nous a donné de précieux renseignements sur les

articles des Revues scandinaves, M. Buisson, conservateur de la Bibliothèque de Chartres, et M. R.-N. Sauvage, conservateur de la Bibliothèque de Caen.

Nous n'avons pas la prétention d'indiquer tous les ouvrages que nous avons consultés, nous avons laissé de côté tous ceux qui ne nous ont été d'aucune utilité : ainsi nous n'avons pas encombré notre bibliographie des anciennes histoires des ducs de Normandie ou des histoires générales de Normandie. On en trouvera l'indication dans notre *Normandie*, Paris, Cerf, 1910, in-8°.

Nous n'avons pas indiqué, à part ceux qui ont une importance exceptionnelle, les articles des périodiques ; on les trouvera en leur lieu et place, avec toutes les indications désirables. De même nous n'avons pas reproduit ici le titre des ouvrages qui n'ont été cités qu'une seule fois au cours de notre livre, pour une recherche spéciale.

Enfin nous n'avons pas cru devoir donner une bibliographie de l'étude critique de Dudon de Saint-Quentin, ni de l'origine de Rollon, puisque nous avons fourni toutes les indications nécessaires au cours de l'historique que nous avons tracé de ces deux questions.

INTRODUCTION



L'Œuvre de Dudon

Son importance. — La préface obligée de toute étude relative à l'histoire de la Normandie est une étude critique de l'ouvrage de Dudon de Saint-Quentin, auquel on a donné le titre de *De moribus et actis primorum Normanniæ ducum*. Quoi que l'on pense des mérites et des défauts de cette œuvre, il faut convenir qu'elle constitue la source principale, sinon unique, à laquelle ont puisé tous ceux qui ont essayé d'écrire l'histoire de l'état normand, de sa fondation, de ses débuts. Dès le XI[e] siècle, Guillaume de Jumièges lui-même a déclaré que jusqu'au règne de Richard II, il a suivi le récit de Dudon de Saint-Quentin. Le plus souvent, en effet, il n'a fait que le résumer ; une étude approfondie de Guillaume Calcul montre cependant qu'il a parfois suivi d'autres traditions ; tantôt il a essayé d'expliquer l'ouvrage qui lui servait de guide, tantôt avec une certaine critique qui lui fait

honneur, il s'en est résolument écarté ; l'œuvre du chanoine de Saint-Quentin n'en constitue pas moins la base essentielle de son exposé. Wace dans le *Roman de Rou* (1), Benoit dans la *Chronique des Ducs de Normandie* (2) ont amplifié en vers romans la prose poétique latine du doyen ; très souvent, ils essaient visiblement, au cours de leurs développements, de l'expliquer, de l'interpréter ; mais ils ne constituent en quoi que ce soit, des sources indépendantes.

Ainsi, pour l'histoire de la Normandie au Xe siècle, les écrivains normands les plus reculés ont été tributaires de Dudon ; à vrai dire, nous n'avons pas d'autre source normande que celle-là. Et comme les Annales franques contemporaines ne parlent qu'incidemment de la Normandie, qu'avec Flodoard elles sont singulièrement laconiques et qu'elles sont suspectes avec Richer, il en résulte que l'on en revient toujours à Dudon.

Editions. — Et pourtant, nous n'avons de cette œuvre que deux éditions : celle de Duchesne, dans les *Historiæ normannorum scriptores antiqui* parue en 1619 (3) et celle beaucoup plus récente de M. J. Lair dans les Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie (4). Les Bénédictins refusèrent de

(1) Ed. ANDRESEN, Heilbronn, 1877-79, 2 vol. in-8°.

(2) Ed. Francisque MICHEL, *Collection des Documents Inédits*, Paris, 1836-1844, 3 vol. in-4°.

(3) Paris, in-folio, pp. 49-160.

(4) T. XXIII, 1865.

faire place à Dudon dans le Recueil des Historiens de la France et si Waitz l'admit dans les *Monumenta Germaniæ* (1), ce n'est pas qu'il eût en lui grande confiance, encore qu'il eût trouvé excessive la sévérité des Bénédictins. En réalité, les éditions de Dudon de Saint-Quentin ne se sont pas multipliées, parce que la critique historique a toujours tenu son ouvrage en suspicion. Ce n'est pas, d'ailleurs, que l'étude critique de l'œuvre du chanoine de Saint-Quentin ait jamais été poussée à fond. Seul, M. Lair dans l'introduction de son édition a entrepris une étude critique complète, mais il n'est pas téméraire d'affirmer que son étude qui date aujourd'hui de cinquante ans, qui est écrite dans un sentiment d'apologie et sans que l'auteur ait eu connaissance de l'étude contemporaine du Dümmler, est aujourd'hui périmée ; elle marque même un recul sur certains écrivains qui, n'étudiant qu'en passant l'œuvre de Dudon de Saint Quentin, en avaient déjà vu les tares fondamentales. Faisons l'historique de cette critique.

La Critique. — Au XVIIIe siècle, un écrivain breton, Dom Morice, relève déjà avec sévérité les erreurs de l'apologiste des ducs normands (2). Licquet, sans faire de cette œuvre une étude particulière, traite volontiers de fables sorties de

(1) Mais pour quelques extraits seulement. SS. IV, p. 93-106.

(2) *Histoire de Bretagne,* Paris, 1750-52, 2 vol. in-folio, I, 970.



l'imagination du doyen les assertions de Dudon (1). En 1840, Aug. Le Prévost, l'un des esprits les plus fins et les plus critiques qu'ait produits l'érudition normande, dans les notes de son édition de l'*Histoire ecclésiastique* d'Orderic Vital, se montre extrêmement sévère pour notre auteur (2). Parlant de Guillaume de Jumièges, il dit que : « bien supérieur à Dudon de Saint-Quentin, il a eu pourtant le tort de reproduire et d'adopter presque toutes les fables plus ou moins monstrueuses émises par son devancier » ; et ailleurs : « L'ouvrage de Dudon est, en effet, beaucoup moins de l'histoire proprement dite qu'un panégyrique verbeux, emphatique et le plus souvent mensonger des trois premiers chefs normands. L'auteur, qui était pourtant si heureusement placé pour recueillir et décrire avec vérité les événements puisqu'il avait vécu à la cour de Richard Ier et de Richard II, les a presque toujours négligés, altérés ou dissimulés pour les remplacer tantôt par les exagérations de la plus impudente flatterie, tantôt par des souvenirs pris au hasard dans la vie de personnages antérieurs ou par des traditions purement fabuleuses. Il en résulte que c'est moins la lumière que des ténèbres visibles qu'il a projetées sur le premier siècle de nos annales (3) ». Depping, en sa seconde édition,

(1) *Histoire de Normandie*, Rouen, 2 vol. in-8°, 1835, I, p. 46, 49, 71, 80.

(2) S. H. F., t. II, p. 3.

(3) *Ibid.*, p. 2.

constate que « le travail de Dudon est dépourvu de tout esprit critique » ce qui ne l'empêche pas de le suivre très souvent (1).

En Allemagne, Lappenberg, l'historien de l'Angleterre, dont l'œuvre a été longtemps classique, parce qu'unique (encore qu'elle manque parfois de critique) fut plus indulgent pour Dudon, il trouve qu'il ne mérite pas le dédain dont il a été l'objet de la part des Bénédictins (2). Le premier, confrontant les récits de Dudon avec les sources, il y retrouve certains faits rapportés par le chanoine et lui en fait un mérite, malgré l'altération qu'ils ont subie. Au moment où paraissait la traduction anglaise de la grande histoire d'Angleterre de Lappenberg, Palgrave, dans son *Histoire de Normandie et d'Angleterre*, exprimait une opinion qui, si singulière qu'elle puisse paraître, est fort intéressante, car elle résume assez bien l'opinion et aussi la manière de beaucoup d'historiens de ce temps. « Quelques imperfections, dit-il, que l'on puisse trouver dans la forme de la narration de Dudon, je ne vois pas de juste raison pour nous méfier de son autorité en général. Si nous n'acceptons pas Dudon tel qu'il est,

(1) *Histoire des expéditions maritimes des Normands et de leur établissement en France au Xe siècle,* Paris 1844, in-8°, p. 387.

(2) *Geschichte von England,* Hambourg Gotha, 1834-1898, 11 vol. in-8°, et trad. Thorpe, sous le titre *A History of England under the Norman Kings*, Oxford, 1857, in-8°. Thorpe, en quelques-unes de ses notes, a rectifié l'opinion de Lappenberg et s'est écarté de Dudon, notamment sur la question de l'origine de Rollon, p. 7.



nous devons abandonner l'histoire des premiers souverains normands » (1).

C'est bien en effet pour cette raison que quelques historiens ont fait foi à Dudon ; ne voulant pas renoncer à écrire l'histoire des ducs de Normandie, ils acceptaient en bloc les récits du chanoine ; Palgrave déclare qu'il a incorporé Dudon aux Annales franques et germaniques ; sans elles, point de dates ; sans lui, point de faits (2), et il appuie son étrange raisonnement sur l'autorité de Guizot.

« Les érudits, dit celui-ci, ont amèrement reproché à Guillaume, moine de l'abbaye de Jumièges, d'avoir reproduit dans les premiers livres de son histoire des Normands la plupart des fables dont son prédécesseur Dudon, doyen de Saint-Quentin, avait déjà rempli la sienne. Si Guillaume n'eût ainsi fait, cette portion de son ouvrage n'existerait pas, car il n'aurait eu rien à y mettre ; il a recueilli les traditions de son temps sur l'origine, les exploits, les aventures des anciens Normands et de leurs chefs. A voir la colère de Dom Rivet et de ses doctes confrères, il semblerait que Guillaume et Dudon aient eu le choix de nous raconter des miracles ou des faits, une série de victoires romanesques ou une suite d'événements réguliers, et que leur préférence pour la fable soit une insulte à notre raison, comme si elle était obligée d'y croire. Il y a, à

(1) *History of Normandy and of England,* London, 1883, 4 vol. in-8°, t. I, p. 750.

(2) *Ibid.*, t. II, p. 908.

quereller de la sorte les vieux chroniqueurs, une ridicule pédanterie ; ils ont fait ce qu'ils pouvaient faire ; ils nous ont transmis ce qu'on disait, ce qu'on croyait autour d'eux ; vaudrait-il mieux qu'ils n'eussent point écrit, qu'aucun souvenir des temps fabuleux ou héroïques de la vie des nations ne fût parvenu jusqu'à nous, et que l'histoire n'ait commencé qu'au moment où la société aurait possédé des érudits capables de la soumettre à leur critique pour en assurer l'exactitude. A mon avis, il y a souvent plus de vérités historiques à recueillir dans ces récits où se déploie l'imagination populaire que dans beaucoup de savantes dissertations (1) ».

On irait loin avec une pareille méthode ! Mais c'était bien l'esprit des historiens de la première moitié du XIXe siècle d'employer indifféremment toutes les sources pourvu qu'elles fournissent des faits intéressants.

Freeman montra plus de critique. Il reprocha à Dudon son manque de chronologie, le caractère apologétique de son œuvre et se rendit compte que l'auteur n'était pas contemporain des faits qu'il rapportait (2). En même temps, la critique allemande se montrait plus défiante que ne l'avait été Lappenberg. Waitz, tout en constatant les erreurs de date, de personne et les mensonges de Dudon,

(1) Préface à la traduction de l'*Histoire des ducs de Normandie de Guillaume de Jumièges*, Caen, 1826, in-8°, p. v.

(2) *The history of the Norman Conquest of England*, Oxford, 5 vol. in-8°, I. (1867) p. 165, n. 1.



lui faisait place dans les *Monumenta Germaniæ*. Toutefois, lorsqu'il étudia lui-même directement cet auteur dans les *Nachrichten von der königlichen Gesellschaft der Wissenschaften zu Göttingen* (1), il fut beaucoup plus sévère ; il ne vit plus dans le *De moribus* qu'une fiction poétique sur un fond historique. Dümmler, le grand historien des Carolingiens, qui, à la même date, consacrait une étude critique à Dudon, remarquait son art insupportable, guindé, boursouflé ; il considérait son œuvre moins comme une histoire que comme une épopée : « Nous voyons les héros se présenter et agir devant nous ; leurs dialogues, leurs mots nous sont rapportés, comme si le narrateur les avait lui-même écoutés (2). » Coïncidence remarquable, à la même date, paraissait la nouvelle édition de Dudon de Saint-Quentin par M. Lair.

Le mémoire de M. Lair avait été couronné par la Société des Antiquaires de Normandie en 1859 ; la Société publiait, en 1865, son édition de Dudon de Saint-Quentin, précédée d'une *Etude sur la vie et l'œuvre de Dudon*. Il est très regrettable que M. Lair n'ait pas eu connaissance des travaux de la critique allemande. Peut être l'auraient-ils amené à réfléchir sur certains points. Son système, toutefois, est ingénieux. Il affirme sans preuves que le doyen n'a pas connu les Annales du Xe siècle, puis retrouvant

(1) 1866, pp. 69-96.

(2) *Zur Kritik Dudos von Saint-Quentin*, dans les *Forschungen zur Deutschen Geschichte,* Göttingen, 1866, t. VI, 377.

dans son œuvre, et défigurés par lui, les faits qui sont dans les Annales, il déclare qu'il y a là une preuve de sa véracité. Mais comment un fait changé de date, altéré, attribué à un autre personnage, peut-il être confirmé par sa similitude avec un fait indiqué dans une source antérieure indiscutable ? Il est certain que c'est l'auteur postérieur qui a puisé à la source antérieure et a arrangé, pour les besoins de la cause, l'événement qu'il y trouvait.

La réhabilitation de Dudon fut acceptée en Danemark où elle favorisait la thèse danoise sur la part prépondérante des Danois dans la fondation de la Normandie. M. J. Steenstrup, le grand historien danois, écrivait en 1882, dans le *Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie*, à propos de Dudon : « Il n'y a pas longtemps, cet historien ne jouissait que d'un crédit très médiocre ; mais il a obtenu réparation d'honneur auprès de la critique moderne (1) ». D'ailleurs, M. Steenstrup lui-même ne s'est pas livré à une étude du *De moribus*, il s'en rapporte à M. Lair.

En 1878, l'historien norvégien Storm contesta avec force la thèse danoise et aussi l'autorité de Dudon (2) ; mais en Allemagne, Kalckstein (3) a

(1) *Etudes préliminaires pour servir l'histoire des Normands et de leurs invasions*, trad. de l'*Indledning i Normannertiden* par l'auteur lui-même. *Bulletin de la Société des Antiquaires*, t. X, p. 263.

(2) *Kritiske Bidrag til Vikingetidens historie* Kristiania. 1878, in-8°.

(3) *Geschichte des französischen Königtums unter den ersten*



volontiers utilisé Dudon. Karl von Amira dans le compte rendu des *Normannerne* (1) lui était également favorable, sous l'influence de Steenstrup ; cependant en Angleterre la véracité de Dudon était niée de la façon la plus véhémente par un savant anglais, sir Henry H. Howorth, dans l'*Archæologia* de 1880. Ce savant, dans un vigoureux article, s'est efforcé de démontrer qu'il n'y avait pas un mot à croire du récit de Dudon relatif à Rollon (2).

Depuis quelques années, les savants français qui se sont chargés de la rédaction des Annales de l'Histoire de France à l'époque carolingienne, ont dû faire la critique de l'œuvre de Dudon. Dans le *Charles le Simple*, M. Eckel s'est montré hésitant, il accepte et rejette tour à tour l'autorité du Doyen (3). M. Lot, dans les *Derniers Carolingiens*, a été plus ferme ; parlant d'un épisode du règne de Richard Ier, il écrit : « Le récit de Dudon présente un mélange de fables, d'invraisemblances, d'exagérations de toutes sortes ; il y prodigue des louanges hyperboliques en faveur de ses bienfaiteurs, les ducs de Normandie. Les discours qu'il prête à ses personnages sont ridi-

Capetingern. Leipzig, 1877, in-8°. L'ouvrage de Kalckstein a été jugé à sa juste valeur, qui est mince, dans un compte rendu de l'*Historische Zeitschrift*, t. XLIV (1880) p. 187.

(1) *Historische Zeitschrift*, t. XXXIX (1878) p. 241.

(2) *A criticism of the life of Rollo, as told by Dudo de Saint-Quentin,* dans l'*Archæologia*, XLV, 1880, pp. 235-250.

(3) Il attribue ses erreurs à Raoul d'Ivry, *Charles le Simple*, Paris, 1899, in-8°, p. 9.

cules et d'une fausseté criante. Nous avons donc toutes sortes de raisons de nous méfier de Dudon de Saint Quentin (1) ». M. Lauër, dans le Louis d'Outremer, donne une opinion intéressante : « Dudon, dit-il, semble s'être borné à mettre en latin assonancé, entrecoupé de pièces de vers, une œuvre en langue vulgaire formée presque spontanément par la juxtaposition de toutes les fables qui avaient cours à la fin du X[e] siècle et au commencement du XI[e] sur les invasions normandes et sur les premiers ducs de Normandie. Déclarer cette œuvre historique, c'est, croyons-nous, aller trop loin » (2). M. René Merlet a remarqué que Dudon dénaturait tout ce qui touchait aux rapports politiques des premiers normands avec les Bretons (3).

(1) *Les derniers Carolingiens,* Paris, 1891, in-8°, p. 346. L'auteur termine d'une façon plus indulgente par un rappel à l'autorité de Raoul d'Ivri. Il est vrai, d'ailleurs, que pour la période étudiée par M. Lot, Dudon est moins invraisemblable, moins entaché d'erreurs.

(2) *Le règne de Louis IV d'Outremer,* Paris, 1900, in-8°, p. XIII.

(3) *Les origines du monastère de Saint Magloire de Paris,* dans la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, LVI, 260. Notons encore un article de M. MONOD dans la *Revue Historique*, t. XXVIII, p. 267 qui se borne à signaler le caractère apologétique de l'œuvre de Dudon. Citons pour mémoire l'article de M. Edward Montier : *Les Moines Chroniqueurs normands* dans le *Précis Analytique des Travaux de l'Académie de Rouen,* 1912, pp. 456-464. Remarquons encore que dans un ouvrage tout récent qui a paru pendant l'impression du nôtre, M. Charles-H. HASKINS, un historien américain qui a publié déjà de très nombreux et intéresants articles dans l'*American Historical Review* et dans l'*English Historical Review* sur les

Il y a lieu de substituer aujourd'hui à tous ces jugements fragmentaires une étude d'ensemble. Quelques critiques ont aperçu l'un ou l'autre des caractères de l'œuvre du chanoine. Aucun ne l'a nettement définie. C'est que, sauf M. Lair aveuglé par un parti pris apologétique d'éditeur, aucun n'a étudié l'œuvre dans son entier ou à fond ; chacun l'a vue sous un angle différent et n'a ainsi entrevu qu'une partie de la vérité.

Il faut d'ailleurs un très long contact avec cette œuvre quelque peu fastidieuse pour en saisir tous les caractères. D'autre part on ne saurait la juger sans une étude précise de toutes les sources contemporaines et aussi du milieu littéraire et de la société du temps pour dégager les circonstances dans lesquelles elle s'est produite. Il faut surtout, et c'est là l'objet principal de notre étude, essayer de se représenter quelles en purent être les sources. Ce sera là le gros de notre travail et sa partie originale que cette recherche critique des sources de chaque paragraphe de cette œuvre, de chaque assertion de notre auteur. Mais auparavant il est nécessaire de refaire, après M. Lair, l'étude biographique du personnage, l'étude du milieu littéraire d'où elle est sortie. Ici, nous serons plus brefs, n'ayant rien d'essentiel à ajouter à la préface de

institutions de la Normandie, fait siennes nos conclusions sur Dudon de Saint-Quentin : « Seule, dit-il, la critique la plus circonspecte peut tirer un petit nombre de faits de cette rhétorique confuse et redondante ». (*The Normans in European history,* Boston and New-York, 1915, in-8°, p. 47).

notre prédécesseur, et les cinquante années écoulées n'ayant apporté aucune révélation sur la vie de Dudon.

L'auteur et le milieu

Vie de Dudon. — Comme beaucoup d'auteurs de ce temps, il ne s'est guère soucié de nous renseigner sur sa vie, son éducation et ses goûts. On l'a quelquefois cru normand, c'est une erreur commise par Vossius (1) et les auteurs de la *Gallia Christiana* (2). Depping en a fait un moine de Jumièges (3). Il le confondait avec son abréviateur Guillaume Calcul, dit de Jumièges. Dudon de Saint-Quentin dit lui-même qu'il n'était pas normand. On peut supposer qu'il était originaire du Vermandois et peut-être de Saint-Quentin même. M. Lair suppose qu'il était né vers 960 (4). Nous ne savons rien de sa vie avant les premières années du règne de Hugues Capet. Ce roi en querelle avec le comte Albert de Vermandois s'apprêtait à marcher contre lui lorsque celui-ci sollicita l'intervention du duc de Normandie, Richard Ier, et lui adressa Dudon qui fut bien accueilli. « Il visita les principaux monastères et il paraît avoir affectionné surtout celui de

(1) *De Historicis latinis*, p. 356.

(2) *Gallia Christiana*. t. IX, c. 1045.

(3) *Expéditions maritimes des Normands*, Paris, 1844, p. 359.

(4) P. 18.

Fécamp (1) ». Il avait su gagner les sympathies du duc Richard Ier qui lui donna deux bénéfices dans le pays de Caux et l'appela fréquemment à sa cour. Dudon dit qu'il y venait souvent dans les deux années qui précédèrent la mort de ce prince (996). Le chanoine était un lettré ; deux ans avant de mourir, Richard lui offrit d'écrire une histoire de Normandie, ce que Dudon promit, après les résistances d'usage en ce cas. Il revint encore en Normandie sous Richard II ; en 1015, le duc, sans doute sur sa demande, confirmait la donation que lui avait faite son père et la transmettait aux chanoines de Saint-Quentin, Dudon n'en conservant que l'usufruit. M. Lair suppose que Dudon voulait ainsi gagner les suffrages des chanoines de cette église ; il y réussit, car, en tête de son ouvrage, il prend le titre de doyen. On peut donc, avec assez de vraisemblance, supposer qu'il a commencé à cette date la *rédaction* de son ouvrage. Nous ne savons quand il l'a terminée, mais c'est certainement avant 1026, car dans le prologue de son œuvre, il dit qu'il écrit cette histoire à la prière de Richard Ier et de son fils encore vivant (2), or le duc Richard II est mort en 1026.

Nous ignorons quand le chanoine mourut. En 1043, il avait un successeur au doyenné de Saint-Quentin. Ainsi on peut placer vers 994 la date du

(1) Ed. Lair, p. 19.

(2) *Id.* p. 119.

début de ses recherches, vers 1015, le début de sa rédaction.

Le milieu littéraire. — Dudon de Saint-Quentin n'est pas un normand. Si l'on veut comprendre son œuvre, il ne faudra jamais perdre de vue cette remarque ; il n'a pas été élevé dans le milieu normand. Intelligent et lettré, il arrivera à se faire de cette société, nouvelle pour lui, une idée assez juste : mais il ne peut nous peindre, d'après ses propres souvenirs, ce qu'a été cette société, si curieuse évidemment née du contact et du mélange des populations franques et des envahisseurs scandinaves avec les colons appelés par Rollon. Ce qu'il sait de la Normandie, il le sait par les livres, par la tradition orale parfois, mais presque toujours par la tradition orale recueillie à la cour des ducs ; enfin, sans doute, par quelques séjours à l'abbaye de Fécamp, abbaye de cour où les ducs étaient élevés, baptisés, inhumés.

Si Dudon de Saint-Quentin a été bien accueilli à la cour de Richard Ier et de Richard II, c'est précisément qu'il venait du dehors, d'un pays de lettrés, d'un centre littéraire qui n'existait pas dans la Normandie du Xe siècle. Les invasions avaient plongé ce pays dans la barbarie. Les plus célèbres abbayes normandes avaient été détruites, les moines de Fontenelle s'étaient enfuis dans le nord de la France (1), les moines et le clergé de l'ouest de la

(1) Lot, *Etudes critiques sur l'Abbaye de Saint Wandrille*, Paris, 1913, in-8°, p. XXXVI *sqq*.



Normandie avaient émigré tantôt vers la grande ville de Rouen où se réfugièrent les évêques de Coutances (1), tantôt vers l'île de France, vers Paris (2). Il n'y a plus de vie littéraire. Un manuscrit de la loi wisigothique provenant de l'abbaye des Deux-Jumeaux renferme un commentaire en latin barbare (3). Le seul écrit sorti des monastères de la Normandie en ce temps est la très sèche et toute locale chronique de Fontenelle (4).

Le clergé normand est un clergé barbare dont les mœurs sont mauvaises, brutales et débauchées. L'œuvre de la réforme n'a été tentée que timidement par Richard Ier, elle ne sera poursuivie avec quelque suite que par Richard II et surtout par Guillaume le Conquérant.

Aussi, n'est-il pas étonnant que les ducs, voulant faire écrire leur histoire, se soient adressés à ce clerc du Vermandois que le hasard leur adressait.

Or, le chanoine de Saint-Quentin vivait, tout au contraire, dans un milieu très lettré, milieu très particulier sans doute où on se préoccupait plus de belle prose, de recherches de style, d'exercices dans

(1) BÖHMER, *Kirche und Staat in England und in der Normandie in XI und XII Jahrhundert*, Leipzig, 1899, in-8°, p. 4.

(2) R. MERLET, *op. cit.*, p. 238.

(3) LAIR, p. 10.

(4) Imprimée dans le *Spicilegium* de d'ACHERY, au tome III, pp. 185-270 et sous le titre de : *Gesta abbatum Fontanellensium*, par LŒWENFELD. *Monumenta Germaniæ, in usum scholarum*, Hanovre, 1886, in-8°.

tous les mètres possibles, que de critique historique et de recherches approfondies. Il dédia son œuvre à l'évêque de Laon, Adalbéron. Celui-ci fut sans doute son protecteur, peut-être son maître ; il semble avoir été son modèle. Cet Adalbéron est un lettré qu'il faut connaître pour comprendre Dudon.

Adalbéron. — Ne confondons pas ce personnage avec l'archevêque de Reims du même nom : il s'agit d'Adalbéron-Asselin qui est resté le type du traître classique ; son nom a passé avec ce caractère dans les récits populaires. Au moment des luttes entre Hugues Capet et Charles de Basse-Lorraine, il eut un pied dans les deux camps, attira Charles et l'archevêque de Reims Arnoul dans sa ville épiscopale ; il alla même jusqu'à prêter serment à Charles pour endormir sa défiance, puis le fit prisonnier dans la nuit du 29 au 30 mars 991, le livra à Hugues et assura ainsi le triomphe des Capétiens (1). Il mourut vers 1030, il était évêque depuis 977. Il ne mérite guère les éloges dont le comble Dudon qui le place au nombre des douze apôtres et trouve toutes les vertus dans le chiffre 12. Ces éloges ampoulés s'expliquent par ce fait qu'Adalbéron est lui-même un écrivain, un lettré, auteur d'un *Carmen Adalberonis ad Rotbertum regem* (2), d'un poème sur la Trinité que le roi Robert lui demanda

(1) Lot, *Les Derniers Carolingiens*, p. 274, et *Hugues Capet*, Paris, 1903, in-8°, p. 29.

(2) H. F. X., 65-72.

et enfin très vraisemblablement, vu la ressemblance du style, la recherche et l'abus de l'érudition, d'un *Rythmus satiricus* dirigé contre le comte de Nevers, Landri qui avait favorisé le mariage de Robert avec Berthe, veuve d'Eudes de Chartres (1).

Or, Dudon est comme son maître un poète, un poète de cour, un érudit. Non seulement sa prose est chargée d'expressions poétiques, mais elle est constamment coupée de pièces de vers dédiées à l'archevêque de Rouen, Robert, autre prélat de cour, son protecteur, à Raoul d'Ivri, aux ducs, à la ville de Rouen. Dans ces vers, M. Lair n'a pas relevé moins de vingt mètres différents. C'est un amateur de poésie latine que Dudon. Sa langue est poètique, chargée de réminiscences de Virgile et aussi d'assonances.

Il faut reconnaître que Dudon est un vrai lettré. Savait-il le grec ? On l'a nié. Il connaît les noms grecs des neuf muses, il intercale quelques mots grecs dans sa prose. Comme ces mots sont souvent défigurés, on a dit que sa connaissance de la langue grecque devait être bien superficielle. Mais ce sont là sans doute fautes de copistes. Une étude approfondie de Dudon montre que certaine connaissance géographique ne peut venir jusqu'à plus ample information que de sources grecques (2).

(1) HUCKEL, *Les Poèmes satiriques d'Adalbéron* dans *La Bib. de la Faculté des Lettres de Paris,* et LOT, *Hugues Capet,* app. XII.

(2) Voir l'examen critique du Livre Ier.

Incontestablement, c'était, au milieu de la barbarie du temps, un homme fort instruit.

Il ne s'ensuit pas que ce fut un historien. C'est un poète, c'est aussi un rhéteur, toujours prêt à faire parler les personnages qu'il met en scène et à placer dans leur bouche de longs et insupportables discours. Il a d'ailleurs un très réel talent descriptif en prose ou en vers ; notons l'évocation de Rouen, le tableau des funérailles de Richard Ier, le récit du combat de Lèves.

Dudon appartient, M. Lair le remarque avec beaucoup de justesse, à une école qui a commencé au IXe siècle et qui ne serait pas mal caractérisée par le nom d'école pittoresque. On sait ce qu'il faut entendre par là : des tableaux, des discours, des scènes dramatiques, des dialogues, des récits détaillés d'événements dont en réalité on ne sait rien. On fait vivant, mais on ne se soucie pas de faire vrai. Il y a de tout cela dans Dudon, et personne n'eut moins que lui le souci d'être exact. Et au reste, encore qu'il y ait quelque talent littéraire, du plus mauvais aloi, dans son œuvre, ce talent est insupportable. Il est insupportable précisément à cause de l'effort que nous sentons dans tout le récit, des effets de style, des recherches d'assonance. Si l'on voulait guérir les historiens de la recherche dans l'expression, on les engagerait à lire Dudon, qui l'a poussée, son éditeur en convient, jusqu'à l'absurdité.

Caractères de l'œuvre. — Poète et rhéteur, ama-



teur de pittoresque, voilà trois défauts impardonnables chez un historien ; ajoutons-y le goût du délayage, le besoin de raconter en six pages ce qui pouvait se dire en quelques lignes, la manie d'introduire dans sa narration des dialogues, des discours par où, évidemment, il croit se rapprocher des grands modèles de l'antiquité, de Tite-Live, par exemple.

Enfin c'est une œuvre apologétique. Dans sa composition même, ce dessein s'annonce ; qu'elle ait trois livres comme l'édition de Duchesne, quatre comme celle de Lair, c'est toujours une série de biographies : Hasting symbolise les invasions, Rollon, l'établissement des Normands, Guillaume Longue Epée, c'est le Normand christianisé, Richard Ier, le véritable fondateur de la Normandie.

Or, en tout temps, l'inconvénient de l'histoire par biographies, c'est que l'auteur grossit démesurément ses héros, cristallise tout autour d'eux quantité d'événements auxquels ils n'ont pas toujours pris part. Dudon a fait des invasions normandes un récit incompréhensible, plein d'inexactitudes, de fantaisie et de lacunes parce qu'il les a groupées autour d'Hasting et de Rollon. Pour rendre la chose vraisemblable, il a supprimé la chronologie. — Et ici, nous prenons Dudon en flagrant délit d'erreur ; car Godfrid, Ragnar Lodbrok, Bioern, Siegfrid, ont opéré successivement dans la vallée de la Seine, et Rollon n'y apparaît avec certitude qu'après l'échec de Chartres. Mais c'est là précisément le procédé de Dudon : il cristallise autour d'un nom tous les évé-

nements de lui connus. Il y a là un artifice auquel sont enclins tous ceux qui font de l'histoire par biographies, en quelque siècle que ce soit.

Cette tendance à grossir démesurément son héros, nul n'y a moins échappé que Dudon, car il était payé pour cela : il faisait une histoire sur commande ; il avait reçu de beaux bénéfices dans le pays de Caux, il lui fallait encore payer de retour les ducs, ses protecteurs, et leur donner de la gloire pour leur argent ; encore réclame-t-il son salaire à la fin de son livre. Et, en effet, l'œuvre de Dudon a bien ce caractère, qu'on n'a pas assez remarqué, qu'elle est une œuvre *commandée, payée* et, *par conséquent, destinée à un certain effet.*

C'est un écrit politique, rédigé à une certaine date et pour certaines raisons. Il ne faut jamais perdre de vue, en étudiant un ouvrage, la date et les circonstances de sa composition. On a trop traité l'œuvre de Dudon comme s'il s'agissait d'une chronique ou d'annales. C'est une composition littéraire dont il faut rechercher les origines.

Entre 994 et 1015, règnent Richard Ier et Richard II, ce sont de puissants princes. Richard Ier est le véritable fondateur de la Normandie ; si la première partie de son règne a été troublée de 942 à 965, d'une part, par les tentatives de Louis d'Outremer pour s'emparer du duché, d'autre part, par de nouvelles invasions, de 965 à 996 il a restauré la Normandie, l'a remise en valeur. Richard II, qui règne trente ans, de 996 à 1026, a été également un prince très puissant, l'allié du capétien Robert le Pieux. Les

ducs interviennent alors comme alliés du roi dans les affaires de Bourgogne, dans celles de la maison de Blois : Dudon de Saint-Quentin devait sa situation auprès des ducs à son intervention dans les affaires du Vermandois. Enfin, la Bretagne a une grande importance dans la politique des ducs de ce temps-là. En 992, deux ans avant la date à laquelle Richard Ier demande à Dudon d'écrire l'histoire des princes normands, il a pris sous sa protection la faible maison des comtes de Rennes ; des mariages ont eu lieu : Geoffroi, fils de Conan le Tort, épouse Havise, fille du duc Richard Ier ; sa sœur, Judith, épouse le duc Richard II. Les ducs de Normandie avaient un grand intérêt, appuyés sur de telles alliances, à maintenir dans leur dépendance les comtes de Rennes, à les considérer, à les voir considérés comme des vassaux. On comprend alors que Dudon, dans tout le cours de son histoire, depuis le traité de Saint-Clair-sur-Epte jusqu'à la fin du règne de Richard Ier, représente la Bretagne comme dépendant de la Normandie. Selon lui, la Bretagne a été abandonnée par Charles le Simple à Rollon à titre de fief ; il y a à cela deux impossibilités, l'une de droit, les Carolingiens ne possédant pas la Bretagne et ne pouvant pas la donner ; l'autre de fait, ce sont les Normands de la Loire qui, à partir de 919, sont maîtres de la Bretagne ; cela n'empêche pas Dudon d'y installer les Normands, de représenter les chefs bretons comme prêtant serment de fidélité au duc Guillaume et au duc Richard, toutes choses qui ne sont affirmées que par lui. De toutes

les inventions du Doyen, la cession de la Bretagne à Rollon est celle qu'il est le plus facile de percer à jour dès qu'on veut la discuter ; c'est aussi celle qui révèle le mieux les tendances et le but de l'auteur. Mais il en est d'autres qui portent aussi leur date. Si Dudon attache tant d'importance à affirmer la parenté de Rollon avec les rois de Danemark, s'il insiste, avec beaucoup d'exagérations et en dénaturant les faits, sur les rapports entre le Danemark et la Normandie, c'est qu'il y a eu, à la date à laquelle écrivait Dudon, un traité d'alliance, déterminé par des circonstances très particulières, entre Richard II et le roi de Danemark. Si Dudon appelle Rollon duc, c'est encore un anachronisme ; ce titre, les chefs de l'Etat normand n'ont commencé à le porter qu'au temps de Richard II qui semble l'avoir pris le premier et qui l'emploie concurremment avec d'autres.

Chargée de légendes et de fictions poétiques, pleine des développements verbeux d'un rhéteur du temps, œuvre composée par biographies, apologie sans mesure, l'histoire de Dudon n'est, en outre qu'un écrit politique rédigé à une certaine date pour une certaine cause, bien payé et portant en soi sa marque pour qui veut l'y découvrir, plein d'erreurs du fait d'un écrivain non normand d'origine et qui juge le passé de la Normandie à la lumière du présent.

Néanmoins et à cause même de ces erreurs, cette œuvre vaut la peine d'être étudiée avec soin, elle vaut que l'on en cherche toutes les sources, que l'on y fasse le départ exact entre l'invention, la légende et le résidu historique.



Composition et sources de l'œuvre

Nous avons dit que Dudon délaye. Que délaye-t-il ? C'est la question de l'origine de son œuvre et de ses sources, et par là nous abordons la critique interne de l'œuvre.

Raoul d'Ivri. — On a dit que Dudon de Saint-Quentin n'avait fait que reproduire une histoire écrite par Raoul d'Ivri. Ce Raoul d'Ivri est le fils d'un noble normand et de Sprota, concubine de Guillaume Longue Epée et mère du duc Richard ; il est par conséquent le demi-frère de Richard Ier. Il vivait à la cour de Richard Ier et de son neveu Richard II, il était comte d'Ivri et jouissait à la cour d'une grande autorité.

Dudon a été particulièrement lié avec ce Raoul d'Ivri. Celui-ci a été son protecteur ; il a, en 1015, sollicité les faveurs du duc Richard II pour le chanoine. Le Doyen, dans des vers qu'il adresse à Raoul d'Ivri au commencement de son œuvre, l'appelle *relator hujus operis*. Or on a soutenu que Raoul avait lui-même composé auparavant une Histoire des Normands ; si cette histoire avait été écrite en vers, on s'expliquerait que Dudon semble quelquefois mettre en prose un poème épique. L'abbé des Tuileries voyait une confirmation de cette thèse dans un passage de Guillaume de Jumièges : celui-ci, en terminant l'histoire de Richard Ier, dit qu'il a rassemblé tout ce qui a été écrit dans son livre

d'après les récits du comte Raoul, frère de ce duc. De ces deux textes, l'abbé concluait que Raoul était l'auteur d'une Histoire des Normands. Mais un autre passage de Guillaume de Jumièges montre bien ce que celui-ci a voulu dire : « J'ai emprunté, dit-il ailleurs, le commencement de mon récit jusqu'à Richard II à l'histoire de Dudon, homme habile qui a composé pour la postérité un manuscrit d'après les renseignements du comte Raoul, frère du duc Richard Ier (1) ».

On a cru autrefois à l'existence d'une *Histoire des Normands* indépendante de l'œuvre de Dudon. Mais vérification faite, il s'agissait de deux manuscrits dont l'un se trouvait à la Bibliothèque Cottonienne et est aujourd'hui au British Museum, dont l'autre a passé de la Bibliothèque de l'abbaye de Saint-Évroul à celle d'Alençon (2) ; tous deux contiennent l'œuvre de Dudon, moins les vers. Il est donc difficile d'admettre aujourd'hui qu'une Histoire des Normands aurait été écrite par le comte Raoul avant celle du Doyen. Sans doute, celui-ci, à la fin de la poésie adressée au comte d'Ivri, en tête de son ouvrage, s'écrie :

Cujus quæ constant libro hoc conscripta relatu,
Digessi attonitus, tremulus, hebes, anxius, anceps.

« C'est sous sa dictée que j'ai écrit tout ce qu'il y a dans ce livre, étonné, tremblant, stupide,

(1) Ed. Marx, S. H. N. Paris et Rouen, 1914, in-8, p. 2.
(2) Ce manuscrit a disparu.



anxieux ». Pauvre chanoine en présence des récits d'un grand prince! Mais cela même marque bien qu'il ne s'agit que de renseignements oraux. Raoul d'Ivri est son inspirateur, son correcteur peut-être.

Et ici déjà se pose la question de savoir quelle est la valeur de l'œuvre de Dudon? Considérable, dit M. Lair. Il a été renseigné par Raoul d'Ivri, frère du duc Richard et l'un des principaux barons, « dont « la naissance et le caractère emportaient une « grande idée de véracité (1) ». En quoi la naissance de Raoul et son caractère, dont nous ignorons tout, impliquent-ils une grande idée de véracité? Veut-on dire qu'on est en présence d'une histoire officielle? Mais ce serait précisément une raison de nous en défier. Nous reviendrons d'ailleurs sur ce point. Veut-on dire que les récits de Raoul d'Ivri font le caractère original de l'œuvre, que c'est à la tradition orale qu'il a puisé, et non aux documents? Cela constituerait une originalité, soit! mais non une supériorité.

En quoi a consisté l'apport de Raoul d'Ivri dans l'œuvre de Dudon? Cela est bien difficile à dire. Peut être lui a-t-il conté la tradition normande sur l'origine de Rollon, la Saga, mais en l'arrangeant, en la déformant, de la manière qui convenait aux ducs, à moins que ce ne soit le chanoine lui-même qui se soit chargé de cet arrangement. Peut-être Raoul a-t-il fourni quelques traditions locales, quelques échos de chansons de geste aujourd'hui

(1) Ed. LAIR, p. 28.

perdues ? Peut-être a-t-il été simplement le réviseur de son œuvre, le censeur chargé de ne rien laisser passer qui pût être désagréable aux ducs ?

En tout cas, l'étude attentive de Dudon montre que son œuvre n'a pas du tout l'originalité que lui ont prêtée ceux qui comme M. Lair ne voulaient voir dans le doyen que l'écho de Raoul d'Ivri.

Les Sources. — Dudon a eu d'autres sources, et quand on les recherche, on les trouve. Lui-même, faisant allusion à la bataille de Soissons dit qu'il ne la racontera pas, parce qu'on en peut lire le récit ailleurs (1) ; de son aveu formel il a donc lu les Annales. Cette bataille a été en effet racontée par Flodoard. Nous montrerons que pour tous les événements des règnes de Rollon, Guillaume Longue-Epée et Richard Ier, les Annales de Flodoard constituent la base principale de son œuvre, les événements étant d'ailleurs défigurés par l'apologiste des ducs. Pour la période antérieure, pour les invasions normandes, il a eu recours aux Annales carolingiennes.

Plus on étudie Dudon, plus on est convaincu qu'il a lu les Annales de son temps, Flodoard, les Annales de Saint-Bertin et de Saint-Vaast, et aussi les Annales germaniques, Réginon, les Annales de Fulda, etc. et peut-être même Widukind. Nous le montrerons par une critique détaillée, mais arrêtons-nous un instant sur Widukind.

(1) Ed. Lair, p. 173.



Une source possible de Dudon : Widukind. — Il est très remarquable qu'en racontant l'invasion allemande de 946, le chanoine de Saint-Quentin parle longuement du siège de Rouen qu'il raconte avec des détails légendaires. Or, ce siège de Rouen ne se trouve pas dans Flodoard, son guide habituel. Où donc a-t-il pris mention de cet événement, qu'il a développé ensuite, suivant les procédés épiques qui lui sont propres ?

L'expédition de 946 est racontée laconiquement par Widukind, dans les *Res gestæ Saxonicæ* (1). Or, Widukind vivait au milieu du X[e] siècle ; on ne peut dire exactement à quelle époque il a composé son œuvre ; mais M. Waitz établit que les derniers événements cités par lui sont de 967 et du début de 968 (2). Il y a des analogies assez curieuses entre les deux œuvres, quoique leur sujet soit différent. Les *Rerum gestarum saxonicarum libri tres* sont, sous le titre d'histoire des Saxons, une œuvre écrite à la plus grande gloire de la dynastie saxonne, des fondateurs de l'empire. Le premier livre est consacré aux origines du peuple saxon, d'après les historiens anciens, et au roi Henri, fondateur de la dynastie ; les deux livres suivants sont consacrés à Otton. De même, dans le *De Moribus et actis primorum Normanniæ ducum*, il y avait primitivement trois livres : un livre consacré aux origines des Normands

(1) M. G. SS. III., p. 411.

(2) Singulière coïncidence, c'est aussi à peu près à cette date, 966, que s'arrêtent les Annales de Flodoard.

et à Hasting et deux livres consacrés l'un à Rollon, l'autre à Guillaume Longue Épée et à Richard (1).

Est-il impossible que Dudon ait pu connaître Widukind ? Il ne faut pas oublier les facilités qu'avaient les lettrés, les clercs du temps, pour voyager. Il n'est pas nécessaire d'ailleurs que Dudon soit allé jusqu'à l'abbaye de Corvey où Widukind écrivit son œuvre. Il se pourrait que les manuscrits de cet ouvrage fussent déjà répandus. Les *Annales Mettenses* ne contiennent-elles pas un abrégé du livre de Widukind ? Enfin l'abbaye de Corvey avait dû conserver des relations avec l'abbaye de Corbie d'où étaient partis, sous Louis le Débonnaire, les moines qui l'avaient fondée ; Corbie est bien près de Saint-Quentin. L'abbaye de Corbie a été un centre historique comme Fécamp. On voit donc qu'il n'y a aucune impossibilité à ce que Dudon ait lu l'œuvre de Widukind et l'ait imitée.

Dudon n'a-t-il utilisé que les Annales franques et germaniques, n'a-t-il utilisé que les Sagas défigurées par Raoul d'Ivri ou par lui-même ? N'a-t-il pas incorporé à son œuvre des traditions locales ? Racontant, dans le livre sur Rollon, les campagnes des Normands sur les bords de la Seine, où Rollon, d'ailleurs, n'a peut-être joué aucun rôle, il semble s'inspirer des données locales sur l'emplacement

(1) Duchesne a publié l'œuvre de Dudon en trois livres. M. Lair, en quatre ; pour plus de commodité, nous conserverons cette dernière division comme base de notre étude critique.



d'un combat livré aux Damps, près de Pont-de-l'Arche ; de même les récits qu'il donne des incidents qui ont suivi la bataille de Chartres peuvent être, en ce qui concerne le combat de Lèves, empruntés à une tradition chartraine. Enfin, il a raconté, avec l'émotion d'un témoin oculaire, les funérailles de Richard Ier, à Fécamp.

Dudon et Fécamp. — Il paraît connaître cette ville et son abbaye ; il lui a consacré, à la fin de son œuvre, une pièce de vers curieuse :

O Fiscanne, sanis semper fecunde favillis.

Or, dans cette pièce, Dudon de Saint-Quentin montre qu'il connaît Fécamp et ses traditions. Il parle de la tombe de saint Léger, et un « Estat des sainctes reliques, reliquaires et autres pièces notables, conservées dans le Thrésor de l'église de la royale abbaye de Fécamp, en l'an 1682, » contient une description de la châsse de saint Léger, évêque et martyr, qui renferme plusieurs os du saint et aussi un bras d'argent, orné de quelques pierreries (1). On sait que saint Léger, évêque d'Autun, trouva la mort dans ses luttes contre Ebroïn, le fameux maire du palais en 678. Il fut considéré comme un martyr et, dès le début du VIIIe siècle, ses reliques furent répandues dans toute la Gaule (2) ; Dudon connaît cette histoire.

(1) Leroux de Lincy, *Essai historique sur l'Abbaye de Fécamp*, Rouen, 1840, in-8°, p. 196.

(2) Pfister, dans l'*Histoire de France* de Lavisse, t. II, p. 146.

Fécamp, on le sait, a été plus tard, avec son abbaye, un centre important d'élaboration de chansons de geste : elle avait une confrérie de jongleurs au XIIe siècle (1). Il a pu y avoir antérieurement des jongleurs en ce lieu de pèlerinage renommé pour la très précieuse relique qu'il contenait, le Précieux Sang. Et, comme on l'a montré récemment, ces jongleurs s'établissaient généralement auprès des moines des sanctuaires fréquentés dont ils étaient les collaborateurs dans la fabrication de pieuses légendes (2).

Dudon a pu recueillir là, peut-être, plus d'une chanson. Nous montrerons que son livre sur Guillaume Longue Épée est visiblement inspiré par une *Complainte latine* écrite à l'occasion de la mort de ce duc. N'a-t-il pas recueilli, à Fécamp, d'autres chants de ce genre ? Nous en trouverons trace ailleurs dans son œuvre.

Mais nous ne saurions entrer ici dans le détail de cette question, les sources de Dudon. Nous nous bornons à indiquer quelles ont été les voies dans lesquelles nous nous sommes engagés. L'étude minutieuse de l'œuvre de Dudon de Saint-Quentin, paragraphe par paragraphe peut seule permettre de porter un jugement définitif.

C'est ce travail de confrontation auquel nous nous sommes livré. Partout nous résumerons les

(1) Charte de la fin du XIIe siècle d'après un Vidimus du XVe siècle, publiée par LEROUX DE LINCY, *op. cit.*, p. 378.

(2) BÉDIER, *Les Légendes épiques, Etude sur la formation des Chansons de geste,* Paris, 1908-1913, 4 vol. in-8°.



dires de Dudon, partout nous rechercherons à quelles sources il a pu puiser ces renseignements, nous verrons ensuite ce qu'il en a fait, et montrerons comment il les a trop souvent défigurés pour les besoins de son œuvre, qui est, répétons-le, non une œuvre d'histoire, mais une œuvre apologétique.

LE PREMIER LIVRE DE DUDON

LA GÉOGRAPHIE ET LES CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

Les deux premiers chapitres de l'œuvre de Dudon sont consacrés à des considérations générales sur les invasions normandes dont on peut définir l'objet en disant que l'auteur se propose : 1° de nous dépeindre sommairement le pays d'où sont venus les envahisseurs ; 2° de nous expliquer, par les mœurs et les croyances des habitants de ce pays, les causes des invasions.

Ces deux chapitres, qui ne présentent aucun intérêt au point de vue géographique ou historique, car ils n'ajoutent rien à nos connaissances, en présentent un très grand, au contraire, pour l'intelligence même de l'œuvre de Dudon, de sa documentation et de ses sources. Nous allons y constater, de prime abord, tous les caractères de sa documentation, toutes les sources auxquelles il a puisé, documentation livresque d'une part, traditions orales de l'autre, et nous allons déterminer le caractère de cette tradition.

En ce qui concerne la géographie, la documentation livresque est évidente. La géographie, au moyen âge, ne fit aucun progrès avant les croisades ; la géographie de Dudon. c'est celle qui était en usage, si l'on peut s'exprimer ainsi, à la fin des invasions, au Ve et au VIe siècles. Les sources de Dudon ici, ce sont surtout Jornandès et Paul Orose.

La première phrase sur la division du monde : Asie, Europe, Afrique, est empruntée textuellement à l'ouvrage de Jornandès : *De Getorum sive Gothorum origine et rebus gestis* (1). Sa description du Danube est encore empruntée, comme M. Lair l'a déjà remarqué (2), au même Jornandès et à Pline. Certaines expressions de Dudon sont exactement celles de Jornandès : parlant des populations qui se trouvent sur le Danube, il nous dit qu'elles viennent de *Canza*, c'est la *Scanzia insula* de Jornandès ; de cette île, cet auteur, avant Dudon, avait déjà dit que les populations partaient comme un essaim d'abeilles, *examen apum* (3) et il avait déjà appelé *Scanza* la matrice du monde, *vagina* (4).

Quant à la division de l'est de la Germanie en trois parties : Alanie, Dacie et Gothie, Dudon l'emprunte à Paul Orose, qui, en termes plus simples que ceux de Dudon, écrit : « *Ab oriente Alania est,*

(1) Ch. I (Ed. Nisard, Paris, 1855).

(2) Ed. Dudon, p. 32.

(3) Ch. I.

(4) *Id.*, ch. IV.

in medio Dacia, ubi et Gothia, deinde Germania est (1) ». Dudon dit ensuite que la Dacie est entourée par une chaîne de montagnes qui lui fait comme une couronne, *corona*. Cette expression est encore empruntée à Jornandès : « *Dacia est ad coronæ speciem arctius Alpibus emunita* (2) ». Dudon énumère enfin les populations qui habitent ces contrées, les Gètes ou Goths, les Sarmates, les Amaxobii, les Tragodites et les Alains.

L'identification des Gètes avec les Goths est également empruntée à Jornandès (3) ; les Sarmates se retrouvent dans le même auteur (4) et dans Paul Orose (5). Les Amaxobii nous embarrassent davantage ; nous les avons trouvés dans Ptolémée (6), qui les place parmi les Sarmates d'Europe, de sorte qu'il faut admettre ou que Dudon savait vraiment le grec et que sa connaissance de cette langue, dont il cite quelques mots au cours de son œuvre, n'est pas aussi superficielle qu'on voulait bien le dire, ou bien qu'il a connu les Amaxobii par un intermé-

(1) Ed. TEUBNER, I, 2. 53. Dudon écrit avec plus de prétention : « *Est namque ibi tractus quam plurimis Alaniæ, situsque nimium copiosus Daciæ atque meatus multum profusus Getiæ* ».

(2) « *Quorum Dacia extat mediomaxima, in modum coronæ, instarque civitatis præmagnis alpibus emunita* ».

(3) Ch. IX.

(4) Ch. XXXIV.

(5) VI, 21, 14 ; VII, 15, 8 ; 22, 7 ; 25, 12.

(6) Lib. III, § 5.

diaire qui ne nous est pas connu (1). Les Tragodites nous embarrassent également. Seraient-ce les Troglodytes (2)? Quant aux Alani, on les retrouve dans Jornandès (3) et dans Orose, qui les placent près des Goths et aussi dans Ptolémée (4).

Après ces préliminaires géographiques Dudon aborde les considérations historiques; il va indiquer la cause de l'invasion normande : c'est la polygamie. Evidemment, Dudon a vécu à la cour normande, il a entendu parler des chefs scandinaves qui avaient plusieurs femmes; on cite le roi Harald, avecquinze femmes légitimes, vingt-cinq concubines

(1) Où Dudon aurait-il pris ce nom des Αμαξοβίοί, en dehors de Ptolémée? On le trouve encore dans Porphyre. *De abstinentia*, Ed. Teubner, III, 15 : « οὐδὲ γὰρ τοῖς ἀμαξοβίοις Σκύθαις (φήσω) οὐδὲ τοῖς θεοις ». Mais, ici, il s'agit des Scythes montés sur des chars; c'est un qualificatif et non un nom de peuple : c'est ainsi que l'a compris H. Estienne. *Thesaurus linguæ grecæ*, éd. de 1839, t. I, p. 27; c'est aussi ce qui explique que ce terme ne se trouve pas dans Pauly et Wissova, *Real Encyclopädie der classischen alterthums wissenschaft*, Stuttgart, 1894. Je crois donc que Dudon aura pris plutôt ce nom des Αμαξοβίοί dans Ptolémée qui les donne comme un peuple des Sarmates et les place à côté des Alains.

(2) Par une singulière rencontre, Adam de Brême, dans sa *Descriptio insularum aquilonis*, écrite un siècle après Dudon, parle des Troglodytes qu'il cite à côté des Goths, des Daces, des Sarmates, des Alains (M. G. SS. VII, 376). Dudon et Adam de Brême n'auraient-ils pas eu, l'un et l'autre, connaissance des Lapons qui sont, durant l'hiver, de véritables Troglodytes?

(3) Ch. XXXI.

(4) VII, 37, 3.

et vingt enfants (1) ; mais, en réalité, de la lecture des Sagas, il résulte que la polygamie est un fait exceptionnel, la femme est très considérée dans les pays scandinaves, elle est traitée dans la civilisation antérieure au christianisme sur le même pied que l'homme ; si le mariage n'est pas une cérémonie religieuse, c'est du moins un pacte familial. Le père du jeune homme, ou un parent choisi, va demander la jeune fille à son père ou à son tuteur. Alors les parents prennent des arrangements pour constituer le futur ménage, en lui donnant respectivement terres et troupeaux (2). C'est le pays des longues fiançailles qui, en ce temps, pouvaient durer plus d'un an, elles durent plus longtemps aujourd'hui. Le mariage est entouré de respect. M. Steenstrup, cependant, croit à la permanence de la polygamie jusqu'en Normandie. Il croit aussi que le père de famille jouissait d'une *patria potestas* assez étendue pour disposer de son bien sans limite et chasser ceux de ses fils qu'il ne voulait pas voir hériter de ses biens. Karl von Amira se refuse à admettre une *patria potestas* aussi étendue (3). S'il est quelquefois question de partages de terres entre certains fils, leurs frères quittant le pays, rien

(1) *Heimskringla*, I, 97 (Snorro Sturleson ; Havniæ. 1777-1826), 6 vol. in-folio.

(2) Du Chaillu, *The Viking age*, London, 1889, 2 vol. in-8°, t. II., p. 2, sqq.

(3) *Hist. Zeitschrift*, t. 39, p. 240-268.

ne dit que le partage n'ait pas été fait d'accord entre tous.

En réalité, les familles sont, de tout temps, nombreuses dans ce pays, même sans la polygamie; la contrée est pauvre, il y a une propension naturelle vers la mer; qui sait si le père ne donne pas à certains des fils une barque, avec la possibilité de faire fortune au-delà des mers, et à d'autres des terres (1)?

Pour expliquer les émigrations normandes des premiers temps, Steenstrup cite celles qui eurent lieu après la conquête des Normands en Italie; particulièrement l'histoire de Tancrède de Hauteville, qui a douze fils. Il en reste un pour hériter du fief de son père, onze émigrent; mais Orderic Vital dit que le père les a engagés et non contraints à émigrer (2). Il n'est pas besoin d'admettre une exhérédation, ni de croire à la pratique ordinaire de la polygamie, encore qu'elle ait pu exister chez certains chefs, ni même à l'existence d'un printemps sacré.

Selon Dudon, la polygamie, en multipliant le

(1) « En Norvège encore, dit DEPPING, *Histoire des Expéditions maritimes des Normands,* le fils aîné du paysan reçoit ses terres. » 2e éd., Paris, 1844, in-8o. p. 11. Il est très remarquable que dans le pays de Caux, le fils aîné avait aussi une part prépondérante. (HOUARD, *Dictionnaire de la Coutume de Normandie,* Rouen, 1780, 4 vol. in-folio, t, I, p. 215); ce qui donne à penser que la bande normande établie dans le pays de Caux, où tant de noms de lieux sont d'origine scandinave, était bien norvégienne.

(2) Lib. III, t. II, p. 88.



nombre des enfants, a provoqué l'émigration et cette émigration a été réglée par une sorte de printemps sacré. On réunissait une grande multitude d'adolescents et, par un usage très ancien, *veterrimo ritu*, on les envoyait dans d'autres contrées pour acquérir des royaumes ; c'est ainsi que les Gètes ou Goths ont ravagé toute l'Europe.

Ce rappel de l'histoire des Goths nous avertit assez de la source où Dudon a pris ce renseignement ; il l'a emprunté aux historiens classiques des grandes invasions, à l'*Historia Langobardorum* de Paul Diacre (1). La question est de savoir si cet usage a réellement existé chez les Scandinaves. Il y en a, sans doute, quelques exemples, mais dans des cas très particuliers. Dans le Wermeland, province suédoise, la population s'étant beaucoup accrue, il y eut une disette et, par suite, une révolte contre le roi Olaf. Les sages ordonnèrent une émigration (2). Sous Knut, roi de Danemark, vers 880, on décida que chaque troisième serf et le troisième enfant de chaque homme du peuple s'expatrieraient ; l'émigration eut lieu vers la Prusse, la Carélie, la Samégithie (3). Le sort avait désigné les partants.

Saxo Grammaticus, enfin, raconte que, sous le règne d'un petit prince du Jutland, Snio, qui résidait à Viborg, il y eut une disette. Pour ménager le

(1) L. I, c. I et II.

(2) *Ynglinga Saga*, ch. XLVII et VIII, dans *Heimskringla*, I, p. 57.

(3) *Chronique d'Olaüs,* dans *Script. rer. Danicarum*, de LANGEBECK.

grain, ce prince défendit de brasser de la bière. On sait combien il est difficile de faire respecter de telles défenses. La famine continua de ravager le pays. L'Assemblée, (le *thing*) fut alors convoquée ; elle résolut qu'on tuerait les vieillards, les enfants, tous les hommes qui ne seraient pas capables de porter les armes ou de labourer la terre. Gunborg, mère de plusieurs enfants, demanda que l'on eût recours à l'émigration et que le sort désignât ceux qui devraient s'expatrier. Le sort tomba sur les plus âgés, mais les plus jeunes s'offrirent à leur place (1).

Dudon a donc pu entendre parler de faits analogues. Ici, il nous apparaît comme un peintre assez exact des mœurs des Scandinaves et comme un narrateur judicieux des causes des invasions, mais il se pourrait toutefois que ces renseignements fussent encore ici plutôt d'origine livresque.

Au reste, l'auteur du *De moribus* est bien loin de traiter d'une façon suffisante cette question capitale des causes des invasions normandes. Si on voulait rechercher l'origine des expéditions des vikings, on en trouverait de beaucoup plus importantes que la polygamie qui fut d'un usage restreint, ou que le printemps sacré qui fut exceptionnel ; il y aurait lieu évidemment de mettre au premier plan, après la passion du pillage qui est le fond de l'existence même du viking, la révolution politique qui s'accomplit alors dans les pays scandinaves, la

(1) Saxo Grammaticus, *Gesta Danorum,* éd. Holder p. 284.

destruction des petits états, que le morcellement géographique du pays avait fait naître dans les vastes contrées, tout particulièrement en Norvège, l'établissement sur les ruines des états de chefs contraints à l'exil, de monarchies puissantes qui fondèrent le Danemark, avec Gorm le Vieux, la Norvège avec Harald Harfagr; enfin, la lutte entre le paganisme et le christianisme, qui a duré plus de trois siècles, avec des alternatives de progrès du christianisme, de retour au paganisme, dont nous retrouverons souvent le contre-coup dans l'histoire des expéditions normandes et de la Normandie même.

Dudon a su et ne pouvait pas ne pas savoir que la Scandinavie, du temps des invasions, était encore païenne et cela était surtout vrai de la Norvège et de la Suède, atteintes, naturellement plus tard, par les missionnaires. Au paragraphe 2, il nous dépeint les sacrifices à Thor qui précédaient les départs ; ce ne sont point seulement des sacrifices d'animaux dont parle aussi Jornandès, ni des libations, mais des sacrifices humains *« sed sanguinem mactabant humanum »*. Or, le dépouillement des Sagas montre bien que ces sacrifices humains avaient lieu chez lesScandinaves, dans les temps de grande calamité, de famine, pour éviter de grands périls ou enfin pour obtenir la victoire. Parfois, on immola les enfants d'un chef, telle, chez les Grecs, Iphigénie, parfois aussi les captifs après la bataille, en particulier les chefs (1). Ils étaient tantôt égorgés comme

(1) *Hervarar Saga,* 9, 10, 11, 12.



des animaux, tantôt précipités des hautes falaises (1). Il y avait des lieux spécialement disposés à cet effet, des *rings* avec la pierre du sacrifice au milieu (2). Les sacrifices se maintinrent jusqu'à l'époque chrétienne. Les Islandais païens sacrifièrent deux hommes de chaque quartier afin de ne pas devenir chrétiens (3).

Ces sacrifices sont particulièrement offerts par les Scandinaves à leur dieu Thor : *Thor Deum suum*, dit Dudon. On sait quelle importance a eue le dieu Thor le dieu du Tonnerre, le *vieux dieu* des populations germaniques et scandinaves. On sait que ce culte a persisté, même après la diffusion du christianisme. Au XVIIIe siècle, on lui rendait encore, en certaines parties de la Suède et de la Norvège, quelques restes d'hommage ; le jeudi, jour qui lui était consacré, Thorsdag, les vieilles femmes ne filaient point et ne faisaient point de beurre, la plupart des travaux étaient interdits, tous les actes de magie avaient lieu le jeudi. Au XIXe siècle encore, aucune des cérémonies chrétiennes, baptême, mariage, enterrement ne se pratique le jeudi ; c'est un jour païen pendant lequel on ne saurait pratiquer les coutumes chrétiennes. A la fin du XVIIIe siècle, certains paysans adoraient encore, le jeudi, des pierres d'une forme ronde, qu'ils oignaient

(1) *Christne Saga*, dans *Origines Islandicæ*, éd. Vigfusson et Powell, Oxford, 1905, 2 vol. in-8°, t. I, p. 401.

(2) Du Chaillu, *op. cit.*, t. I, p. 369.

(3) *Christne Saga*, III, 1,

de beurre et plaçaient, dans de la paille fraîche, au siège d'honneur, en haut de la table ; est-il étonnant que, dix siècles auparavant, Thor ait encore été l'objet de sacrifices, des sacrifices du départ (1) ? Au dieu Tyr, les Suédois offraient des victimes humaines, des prisonniers de guerre, qu'ils pendaient aux arbres ou jetaient dans les fourrés d'épines, les torturant de mille manières.

En Norvège, Imundur le Blanc lutte contre les « Iomsvikinger », de la côte méridionale de la Baltique, qui débarquent dans le pays ; il envoie à la déesse Gudrum Illgirdsfü un messager pour savoir s'il sera victorieux ; elle promet la victoire « s'il lui donne son jeune fils » ; alors, elle soulèvera une grande tempête qui submergera les vikings. Au retour du messager, le roi s'écrie :

Mieux il me vaut perdre un fils
Que toutes les terres de mon royaume.

et le chant raconte le sacrifice (2).

Maintenant, Dudon aurait tort d'affirmer que l'on ne sacrifiait pas de bétail ; car de nombreux passages des sagas montrent qu'à des dates précises, par exemple à la Midwinter, le 12 janvier, en Norvège, on sacrifiait des bœufs, des chevaux, des moutons, des faucons (3). Sans doute, ce qui a le plus frappé

(1) Reclus, *Géographie universelle,* V, 138.

(2) Pineau, *Les vieux Chants populaires scandinaves*, Paris, 1898, in-8°, p. 31.

(3) Du Chaillu, *op. cit.,* I, 347.



notre auteur, c'est l'usage des sacrifices humains chez les ancêtres des Normands.

Dudon dit ensuite que le sang des victimes était recueilli, *exhausto sanguine.* Nous savons, en effet, par les Sagas, qu'il était recueilli dans un bol de cuivre (1). Le doyen ajoute que les vikings s'enduisaient les membres de ce sang avant de livrer au vent les voiles de leurs navires (2). Saxo Grammaticus nous dit de même que, pour se rendre les vents favorables, un chef viking, Wicar, roi de Norvège, longtemps retenu par la tempête, se les concilie par des sacrifices humains (3). Que Dudon ait retrouvé, dans la Normandie chrétienne de son temps, quelque souvenir du dieu Thor, on n'en sera pas surpris, si on admet que le premier cri de guerre des Normands, avant *Dex aïe*, ait été *Thor aïe?* (4)

Après un développement sur les invasions, qui n'est qu'un jeu d'esprit en prose rimée, Dudon aborde, au paragraphe 3, l'origine des envahisseurs. Les Daces, dit-il, s'appellent eux-mêmes Danai ou Dani et se glorifient de descendre d'Anténor, qui autrefois, lors de la chute de Troie, échappant aux Grecs, pénétra, avec les siens, dans le pays d'Illyrie.

C'est le fameux rapprochement, Daces, Danois, par l'intermédiaire des Danai, Δανάοι, rapprochement

(1) *Kjalnesinga,* c. 2.

(2) *Sua suorumque capita linientes, librabant celeriter navium carbasa ventis.*

(3) Saxo Grammaticus, p. 184.

(1) Wace, *Roman de Reu,* v. 3916. Ed. Andresen, II, 187.

auquel se plaît l'érudition de Dudon, par où il imaginait, sans doute, qu'il flatterait l'orgueil des ducs et des Normands en les rattachant aux Grecs. Daci, c'est le peuple des plaines de l'est que lui fournissaient les historiens par lui consultés, Paul Orose et Jornandès, Dudon ne remarque pas que l'ethnographie de l'Orient s'est modifiée depuis le temps où écrivaient ces auteurs. Δανάοι, c'est l'intermédiaire nécessaire et combien heureux à son point de vue! pour faire le rapprochement étymologique entre Dani et Daci. M. Lair (1) a rendu Jornandès responsable de ce rapprochement. C'est une erreur. Jornandès ne place pas les *Daci* dans l'île Scanzia, mais bien les *Dani.* M. Lair renvoie également à Isidore de Séville, mais c'est encore une erreur. Celui-ci dit que les Danai ont été appelés ainsi du roi Danaos: *Danai a Danao rege vocati* (2).

Chose singulière, l'écrivain danois Saxo Grammaticus s'est moqué de cette origine donnée par Dudon aux Danois, et il écrit dès le début de son livre que Dan et Angul, dont les Danois tirent leurs origines, ont eu pour père Humbel, « quoique Dudon, écrivain aquitain (?), dise que les Danois viennent des Danaoi (3) ».

(1) P. 32, n. 1.

(2) *Originum,* lib. IX, c. 2, Paris, 1580, p. 58.

(3) *Dan igitur et Angul, a quibus Danorum cepit origo, patre Humblo procreati, non solum auctores gentis nostræ, quanquam verum etiam rectores fuere, Dudo rerum Aquitanicarum scriptor, Danos a Danais ortos nuncupatosque recenseat.* Ed. Holder, p. 10.

Dudon, non content de faire descendre les Dani des Δανάοι, a voulu remonter jusqu'à Troie, il a fait d'Anténor un roi Danois. M. Lair (1) a supposé que cette légende d'Anténor, roi des Francs, que l'on trouve dans Aimoin (2), a persisté en Normandie où Dudon l'aurait prise. Mais Dudon, qui savait son Virgile et qui ici le transcrit presque, comme le fait remarquer M. Lair :

Antenor potuit mediis elapsus Achivis
Illyricos penetrare sinus,

connaissait aussi les *Gesta regum Francorum* ; on y voit Anténor arriver sur les bords du Tanais, puis en Germanie où il bâtit Sicambre, capitale des Francs. Il a simplement et tranquillement transporté aux Danois cette noble origine que les écrivains des Gaules, tourmentés comme lui de donner une tige aussi antique que classique aux mérovingiens, avaient inventée pour les rois Francs.

Beaucoup de savoir livresque, une idée assez exacte de certaines coutumes des peuplades du Nord, une étude tout à fait rapide et superficielle, avec quelques vues justes pourtant sur les causes des invasions des Vikings, voilà ce que nous trouvons dans les deux premiers paragraphes de l'œuvre du Chanoine de Saint-Quentin.

(1) P. 33.
(2) Paris, 1567, in-8°, p. 23.

HASTING

En dehors de ces deux paragraphes qui, pour l'histoire des sources et de la composition de l'œuvre de Dudon, sont les plus intéressants du livre, le reste, qui est fort court, a pour sujet Hasting, Anstignus : un paragraphe sur l'origine d'Hasting et une peinture du personnage représenté comme le type du mal, une créature de l'enfer, dira Worsaae (1), un paragraphe sur les invasions dans la vallée de l'Oise à Noyon, Saint-Quentin et Paris, un développement sur l'expédition à Luna, d'un caractère purement légendaire, enfin un dernier paragraphe sur un traité d'Hasting avec le roi de France : telles sont les divisions de ce livre.

Il y a là plutôt un prologue qu'un livre distinct. Hasting, c'est le maître en tromperie, l'ennemi des chrétiens, qui pourtant, un jour lui aussi, a traité avec les Carolingiens ; Rollon sera le héros prédestiné, le fondateur d'Etat, le barbare civilisé, christianisé, comme Guillaume Longue Epée sera le martyr chrétien, et Richard Ier le fondateur des abbayes.

Le plan et le dessein de Dudon sont clairs. Ce qui

(1) *Den Danske Erobring af England og Normandiet,* Kjœbenhavn, 1863, in-8°, p. 57.



l'est moins, c'est le problème des sources où il a puisé la matière de ce récit et aussi la part de la légende et celle de l'histoire. Nous étudierons successivement les trois parties du récit de Dudon : 1° Sources du paragraphe sur les invasions ; 2° Affaire de Luna ; 3° Traité d'Hasting avec le roi Franc ; puis nous relèverons les mentions relatives à Hasting dans les sources, particulièrement dans les sources normandes, les annales angevines, tourangelles et franques ; nous essaierons de dégager les faits authentiques ; enfin, nous rechercherons l'origine d'Hasting et scruterons à cet égard les Sagas. Nous verrons que la conclusion à tirer de ces rapprochements est celle-ci : il n'y a dans l'Hasting de Dudon presqu'aucune vérité quant aux faits et à la chronologie, mais il y a une vérité probable du type du personnage, qui pourrait être le fils d'un prêtre païen, d'un adorateur du dieu Thor, et un ennemi farouche du christianisme.

L'étude des deux premiers points nous amènera tout de suite à voir comment Dudon a composé son œuvre : d'une part, pour les invasions, emprunts faits aux Annales, mais sans aucun souci de la chronologie ; d'autre part, l'affaire de Luna empruntée à la légende.

Hasting et les invasions dans Dudon. — Au paragraphe 4 de ce livre premier, Dudon a entassé pêle-mêle, nous l'allons voir, des détails sur les ravages des Normands dans la vallée de l'Oise et autour de Paris.

C'est de Saint Quentin qu'il nous parle d'abord (1) il n'est pas étonnant que le Doyen de Saint-Quentin commence son récit par la ville où il est chanoine : ici, il a pu être l'écho de la tradition locale ; en tout cas, il a pu trouver dans les Annales de Saint-Vaast, à l'année 883, la mention suivante : « *Nortmanni monasticum et ecclesiam sancti Quintini incendunt* » (2). Puis il rapporte l'incendie de Saint-Denys : après l'église du pays, l'abbaye royale (3). Mais il n'en donne pas la date. On peut se demander, à étudier les sources, si jamais Saint-Denis a été brûlé ; en 858, l'abbé Louis a été emmené en captivité et les moines ont payé son rachat (4) ; en 885-886, pendant le siège de Paris, l'abbaye a peut-être été brûlée, mais il n'y en a aucune preuve (5).

De là, Dudon passe à Noyon ; il rapporte en quelques lignes la mort de l'évêque Immon, la captivité de la population que les pirates emmenèrent à leurs vaisseaux, la destruction des églises de Saint-Médard et de Saint-Éloi (6). Tous ces

(1) « *Quintini testis, meritis super æthera noti, incenditur delubrum... ceteræque omnes ecclesiæ in finibus Vermandensium locatæ* ».

(2) Dans les *Annales de Saint-Quentin. Ibid.* XVI, 507, et *Sermo in tumul. SS. Quintini. Ibid.* XV, 272.

(3) « *Agonothetæ Christi Dionysii monasterium Vulcano superante est favillatum.* »

(4) *Annales Bertiniani*, éd. WAITZ, *Scriptores rerum germanicarum in usum scholarum*, Hanovre, 1883, in-8°, p. 49.

(5) LOT, *La grande Invasion normande de 856-862,* dans *Bib. Ec. Chartres,* 1908, p. 20, sqq.

(6) DUDON, p. 131.



faits sont exacts. A l'année 859, les Annales de Saint-Bertin les rapportent dans des termes à peu près identiques (1) ainsi que Prudent de Troyes (2) et le *Chronicon de Gestis Northmannorum in Francia* (3). On montre encore à quelque distance de Noyon, sur la route de Ham, le petit monticule connu sous le nom de Tombelle, où un certain nombre de clercs, de nobles ont été suppliciés (4). Chose bizarre, Dudon ne donne pas la date de l'année de la mort d'Immon, qui est placée en 859 par les autres sources, mais il donne la date du mois et du jour, *IV kal. maii* (28 avril (5).

Quant à la destruction des églises Saint-Médard et Saint-Éloi, Dudon a pu recueillir ici, lui qui appar-

(1) *Annales Bertiniani*, éd. WAITZ, p. 52.

(2) *Prudentii Trecensis Annales*. M. G. SS., I, 453.

(3) H. F., VII, 153.

(4) LEFRANC, *Histoire de la ville de Noyon et de ses institutions,* Paris, 1888, in-8°, p. 14.

(5) M. Lot, dans l'article précédemment cité, n'admet pas cette date, parce que, d'après les *Annales Bertiniani*, p. 52, l'évêque de Beauvais, Ermenfroi, aurait été tué deux mois auparavant : *Qui etiam ante duos menses Ermenfridum Belvagorum in quadam villa interficerant ;* or, un obituaire de la cathédrale de Beauvais, conservé aujourd'hui dans une collection particulière, met au 25 juin, *VII kal julii,* la mort de l'évêque Ermenfroi, ce qui rejette à la fin d'août, deux mois après, celle d'Immon. Il y a deux explications possibles : ou Prudence s'est embrouillé et a mis deux mois après au lieu de deux mois avant (ce que je serais porté à admettre avec M. Lot), ou l'obit d'Immon n'était pas célébré le jour même de la mort de l'évêque ; car il paraît difficile d'admettre que Dudon se soit trompé, lui, sur la date d'un office qu'il a célébré toute sa vie.

tient au clergé du Vermandois, les traditions locales (1).

Dudon nous raconte ensuite, toujours fort brièvement, l'incendie de l'église de Sainte-Geneviève de Paris ; ceci est encore confirmé à la date de 857, par les Annales de Saint-Bertin (2). Donc, tous les faits rapportés par Dudon sont exacts. Mais ils ne sont pas rapportés dans un ordre strictement chronologique ; car les uns sont de 859, les autres de 857 et ceux-ci sont indiqués les derniers. Au reste, Dudon, qui donne la date du jour et du mois de la mort de l'évêque Immon, se garde bien de donner les dates d'années. Il y a à cela une bonne raison : c'est que si on retrouve dans les Annales contemporaines trace des événements qu'il rapporte, on n'y trouve pas la moindre mention d'Hasting, à propos duquel il raconte tous ces faits. Pour retrouver le nom d'Hasting il faut descendre jusqu'aux années 890, 891, où on voit les Normands remontant de la Seine dans l'Oise (3), établissant à Noyon leurs

(1) La cathédrale de Noyon, qui fut plus tard dédiée à Notre-Dame, était d'abord placée sous le vocable de Saint-Médard qui, suivant la tradition, avait fondé cette église au VI[e] siècle. VITET, *Monographie de l'église Notre-Dame de Noyon* (Doc. In.). Paris, 1845, in-4°. Les chanoines de l'église Notre-Dame s'étaient d'abord appelés frères de Saint-Médard (LEFRANC, *op. cit.*, p. 25). Quant au monastère de Saint-Eloi, il a été fondé par le saint de ce nom, évêque de Noyon au VII[e] siècle, d'abord placé sous le vocable de Saint-Loup, il prit ensuite le nom de son fondateur. (*Id.*, p. 8.)

(2) Ed. WAITZ, p. 48.

(3) *Annales Vedastini,* éd. DEH., p. 336. M. PEIGNÉ-DELACOURT, *Les Normans dans le Noyonnais,* Noyon, 868, in-8°



quartiers d'hiver. Le roi Eudes s'oppose en vain à leurs tentatives et Hasting va camper à Argœuvre-sur-Somme, d'où, en l'année 891, il opère contre l'abbaye de Saint-Vaast. En rapprochant les *Miracles de Saint-Bertin* et le *Cartulaire* de la même abbaye, on peut fixer la date des séjours des Normands près de Noyon, de la Toussaint au mois d'avril (1).

On saisit donc ici sur le vif le procédé de composition de Dudon de Saint-Quentin dans sa biographie des chefs vikings ; il rapporte des faits exacts, mais il les confond sans souci de la chronologie et de la vérité historique et il cristallise ainsi autour du nom d'un chef quantité de hauts faits auxquels celui-ci vraisemblablement n'a pas eu la moindre part.

Hasting est pour lui un type, celui du viking féroce et dévastateur ; ainsi s'explique d'ailleurs le développement suivant sur les malheurs de la Francia à cette époque où il nous représente, avec beaucoup de redondance, la France désolée, presque déserte, manquant de blé dont elle avait été autrefois si riche, la terre non cultivée, les Danois remontant le cours des fleuves et attaquant les populations riveraines, se livrant à des attaques de nuit, tableau ou s'exerce sa verve de rhéteur et son imagination (2).

p. 13, a prétendu qu'il fallait traduire *Noviomagus* par Nimègue ; ceci a été réfuté par M. l'abbé Dehaisnes, *op, cit.*, p. 338 et par M. Favre, *Eudes*, 1896, in-8°, p. 133.

(1) *Annales Vedastini*, année 891 et FAVRE, *op. cit.*, p. 134, n. 1.

(2) Le tableau était facile à faire, le souvenir des invasions

Luna. — La France a été tellement ravagée qu'elle n'offre plus d'attraits à ses féroces envahisseurs. Ils vont chercher d'autres proies ; et par cette transition fort habile, Dudon amène le récit de l'affaire de Luna. Il la raconte longuement et, comme cette histoire d'une ville italienne assiégée par les Normands et prise par eux, grâce à la feinte du baptême, de la mort et de l'enterrement simulé de leur chef est fort connue, nous nous abstiendrons de la rapporter (1).

n'était pas encore éteint au début du XI[e] siècle, et Dudon en retrouvait l'écho dans toutes les Annales contemporaines. Toutefois, je me demande s'il n'y aurait pas lieu de rapprocher le tableau de Dudon de celui, beaucoup plus précis, qui a été tracé des mêmes faits par Folcuin, *Gesta abbatum Lobiensium*. M. G. SS. IV, p. 61.

(1) Le manuscrit de Rouen contient une glose marginale intéressante. *In vigilia Nat.* (*ivitatis contigit ead... puer accepta... primam lectionem legere non potuit, sed prophetizando dixit : ad portum Veneris*) *calandre unde a... populus miserunt exploratores... legerat... invenerunt.* ».

Cette histoire se retrouve avec plus de détails dans Wace, *Roman de Rou* (v. 498-521, éd. Andresen, I, p. 27).

A l'iglise de l'evesquie,
Ki en la ville avait halt fie,
Erent matines cumenciees
E tant esteient espleities
Que ne sai les queles lecuns
Est alez lire uns des clercuns,
Emmi la leçon s'arestut,
Altre chose dist qu'il ne dut.
« Ad portum, dist-il, Veneris
Vienent cent nes, ceo m'est avis. »
Li clerc demandent, « que dis-tu ? .....

La même histoire se retrouve encore dans Benoit de Saint-More, *Chronique des Ducs de Normandie*, éd. Fr. Michel, Paris, 1836, vers 1307-1346, t. I, p. 50. Le développement de

On a depuis longtemps montré qu'il est fort vraisemblable que les Normands ont fait une expédition de ce genre dans la Méditerranée. En rapprochant les sources arabes et espagnoles, les sources irlandaises et les sources franques beaucoup plus laconiques, on arrive à faire un récit très vraisemblable de ce périple. Les sources espagnoles, la chronique d'Albelda et Sébastien de Salamanque parlent de la seconde invasion normande sur les côtes d'Espagne —, (la première se place en 844) — invasion qui eut pour théâtre les côtes de la Galice où les Normands furent taillés en pièces, puis l'Espagne musulmane, ensuite la côte marocaine à Nachor (Nécour, ville du Rif marocain) et enfin les Baléares. Les sources arabes précisent, elles nous donnent la date: l'année 245 de l'hégire (8 avril 859-27 mars 860), les *Madjous*, — ainsi les Arabes appellent les Normands, — paraissent sur la côte ; deux de leurs navires sont capturés ; mais

ces auteurs est-il original ou bien est-il un développement de la glose marginale du *ms.* de Rouen ? M. Chéruel ainsi que M. Lair croient que le manuscrit est du X[e] siècle : en ce cas Wace et Benoit qui écrivent au XII[e] siècle auront développé la glose. M. Pertz (*Archiv.*, t. VII, p. 419), croit le *ms* du XII[e] siècle, et cela paraît plus probable, car si le *ms* de Rouen était contemporain de Dudon, on ne comprend pas que ceci ne se trouve pas dans les autres manuscrits. Très probablement le *ms.* est du XII[e] siècle et l'auteur de la glose l'a ajoutée d'après la lecture de Wace et de Benoit : Il en résulte que ceux-ci suivaient une tradition légèrement différente sur certains points de celle de Dudon et cela est évident ; car leur Hasting doit beaucoup à celui de Guillaume de Jumièges assez différent de celui de Dudon, comme nous le verrons.

ils pénètrent jusqu'à Algésiras dont ils brûlent la mosquée, puis passent en Afrique et enfin en France (1).

Une source franque note leur passage à Nîmes et à Arles en 859, leur séjour dans la Camargue en l'année 860 (2), puis leur départ pour Pise. Est-il impossible qu'il soient allés à Luna ? Luna, dans le golfe de la Spezzia n'est pas loin de Pise, c'est l'ancien *Portus Veneris*. Mais ici nous ne pouvons nous empêcher de remarquer que déjà en 849, Luna avait été prise par les Maures et les Sarrazins (3) et étant donnés les procédés de Dudon, maintenant connus de nous, nous nous demandons s'il n'a pas transporté sans façon aux Normands la prise de Luna qui est le fait des Maures et qu'il trouvait dans des Annales à lui familières.

Nous sommes d'autant plus inclinés à cette hypothèse que le reste du récit est manifestement légendaire. Le récit de l'enterrement simulé du chef pour s'emparer d'une ville par surprise, est, comme l'a depuis longtemps remarqué le grand historien danois, J. Steenstrup, une de ces légendes qui se transportent avec une étonnante facilité d'un pays à l'autre (4). On la trouve racontée deux fois par

(1) Dozy, *Recherches sur l'histoire et la littérature de l'Espagne,* Paris, et Leyde, 1881, 2 vol. in-8°, t. II, p. 279.

(2) *Prudentii Trecensis Annales*, M. G. SS. I. 454.

(3) « Mauri et Saraceni Lunam, Italiæ civitatem adpredantes, nullo obsistente, maritima omnia usque ad Provinciam devastant. » *Ann. Bert.*, éd. Waitz, p. 37.

(4) *Etudes préliminaires*, p. 210.

Saxo Grammaticus ; le roi Frode aurait ainsi conquis la ville de Pleskow, en Russie (1), et aussi la ville même de Londres (2) ; on la retrouve dans la Saga de Harald Haardraad, un châtel de Sicile est conquis de la même manière (3), et dans l'Italie méridionale, Robert Guiscard s'empare, suivant Guillaume de la Poule, par le même stratagème, d'une forteresse ; Frédéric II se rend maître ainsi du Mont Cassin et le roi de Sicile, Roger I[er], s'empare, en Grèce, du château Gurfol (4).

Sans doute, les « communiqués » n'étaient pas alors transmis sur tout le continent européen et une ruse qui avait réussi au siège d'une ville pouvait être, surtout après un intervalle d'un siècle ou deux, reprise par d'autres stratèges ; n'en est-il pas ainsi du stratagème des moineaux qui mettent le feu aux toits d'une ville en y laissant tomber des éponges allumées qu'on a attachées à leurs ailes ? Mais nous serons portés à croire que les historiens se sont copiés les uns les autres, ou, ce qui est encore bien plus probable, qu'il y a eu transmission orale de la légende. Comme l'a remarqué ingénieusement M. Steenstrup, Saxo Grammaticus a pu transporter à Londonia (Londres) ce que Dudon avait dit de Luna ; une similitude très approximative des noms de lieu a pu servir, ici, de véhicule à la légende qui,

(1) *Saxo Grammaticus*, éd. HOLDER, p. 41.

(2) *Ibid.*, p. 50.

(3) *Heimskringla,* III, p. 65.

(4) STEENSTRUP, *Etudes préliminaires,* p. 210.

au reste, paraît s'être promenée surtout en Italie où, sans doute, les écrivains normands l'ont apportée. Originairement, elle pourrait bien être le fait de quelque chef normand ; les vikings n'étaient-ils pas très experts en ruses de guerre ?

Reste à discuter un dernier élément du récit de Dudon : le nom du chef, auteur de ce stratagème. Or, il est remarquable qu'Hasting ne figure en 859 et 860 ni dans les sources franques, ni dans les sources espagnoles, ni dans les sources arabes, ni même dans une source irlandaise qui raconte l'expédition des Normands en Espagne et les combats en Mauritanie, mais les attribue à des chefs irlandais, les fils de Raghnall des Orcades (1). Ainsi pour l'affaire de Luna comme pour les expéditions dans la vallée de la Seine et de l'Oise, nous sommes obligés de conclure que ce récit de Dudon n'a rien d'historique ; il cristallise autour d'Hasting des faits avérés, mais nous devons remarquer que la présence d'Hasting à Noyon, en 890, fait contraste avec tous les autres événements rapportés par Dudon qui semblent, au contraire, se placer entre 859 et 862.

Le traité de paix avec un roi de France. — Au retour de l'expédition de Luna, Hasting quitte la Méditerranée et revient en France. Dudon ne parle pas de la tempête qui aurait assailli au retour la flotte des Normands et que raconte Guillaume

(1) O'DONOVAN, *Three fragments copied from ancient sources*, p. 159-163, publiés par l'*Irish Archæological and Celtic Society*.



de Jumièges (1) : celui-ci suit une tradition différente comme nous le verrons.

Hasting, à son retour, trouve la France désolée, les Normands inspirent toujours la plus grande terreur (2). Le roi des Francs — on ne nous dit point son nom (3) — tient un conseil où il demande aux

(1) Ed. MARX, p. 17. M. Marx voit une confirmation du récit de Guillaume de Jumièges dans l'historien arabe Ibn Adhâri, cité par DOZY, *op. cit.*, p. 280. Mais à lire ce texte on voit qu'arrivés à la côte d'Espagne, les Madjous avaient déjà perdu plus de quarante de leurs vaisseaux ; quand ils eurent engagé un combat avec la flotte de l'émir Mohammed, ils en perdirent encore deux. Ibn Adhâri ne dit pas que ces vaisseaux aient été perdus dans une tempête. Mais Guillaume de Jumièges représente les navires de Bjœrn comme ayant été assaillis par la tempête avant de rentrer en Angleterre, tandis qu'Hasting rentrait en France. VOGEL, *Die Normannen und das Frankische*, HEIDELBERG, 1906, in-8°, p. 178, à qui renvoie M. Marx, a conjecturé que la destruction des navires était le fait de la tempête ; suivant son procédé habituel, il a additionné ce qui se trouve dans les sources différentes.

(2) DUDON, p. 136.

(3) STORM, *Kritiske Bidrag*, p. 147, a signalé, il y a longtemps, la singulière ignorance de Dudon, qui ne paraît pas connaître la chronologie des rois de France. Est-ce bien ignorance ? Peut-être dédain de rhéteur pour de tels détails et surtout procédé fort habile pour couvrir ses mensonges et ses erreurs.

Hugues de Fleury ne sachant de quel roi il était question dans ce traité, a transporté le fait au temps de Charles le Chauve et, dans son récit, c'est après ce traité qu'Hasting part pour l'Italie (M. G. SS., t. XI, 378). Ceci n'est intéressant que pour montrer comment, au XII[e] siècle, on essayait de comprendre et d'expliquer le récit de Dudon.

DUMMLER, *art. cit.*, p. 367, dit que ce traité dans Dudon représente sans doute tous les traités conclus par les Nor-

grands s'il ne vaudrait pas mieux, pour le salut du royaume, faire la paix avec le plus coquin des coquins, Hasting. Les évêques sont favorables à cette idée, les grands sont hostiles, le roi penche pour l'avis des premiers, il envoie des ambassadeurs à Hasting et achète la paix à prix d'argent. Dudon termine ce paragraphe en moraliste chrétien de tous les temps : si les Francs ont subi tous ces malheurs, c'est à cause de leurs crimes.

Quel est le traité dont parle Dudon ? On peut hésiter, puisqu'il ne donne pas le nom du roi et que les rois francs ont conclu bien des traités avec les Normands, mais le plus vraisemblable est qu'il s'agit de celui conclu en 882 par le roi Louis avec Hasting et c'est encore aux *Annales de Saint-Vaast* que Dudon a pris ce renseignement. *Ludovicus vero rex Ligerim petiit, Nortmannos volens e regno suo ejicere, atque Alstignum in amicitiam recipere, quod et fecit.* Qu'est-ce que le récit de Dudon si ce n'est le commentaire de ces lignes laconiques et ambiguës ? Le conseil du roi dans Dudon, c'est le roi lui-même qui, dans les Annales, veut à la fois chasser les Normands et faire la paix.

On voit combien Dudon a peu le souci de nous donner une biographie complète et chronologique d'Hasting. Les événements qu'il racontait d'abord semblaient se placer entre 859 et 862 ; Hasting n'y figure pas d'ailleurs, selon les autres sources

mands avec Charles le Chauve, Louis III, Carloman, l'empereur Charles III et Charles le Simple.

(à moins que l'on ne descende jusqu'en 890) ; maintenant, on passe sans transition du retour d'Espagne, en 862, au traité avec Louis, en 882, et voilà une lacune de vingt ans dans la vie de ce grand chef qui, au dire de Dudon, a été la terreur de la France et dont, pourtant, il trouve si peu de chose à nous dire.

En réalité, Dudon n'a pas voulu nous raconter l'histoire d'Hasting, il a voulu faire un portrait, le portrait du viking païen, féroce et rusé, par opposition à Rollon, le viking humanisé et christianisé.

Essayons maintenant de rechercher dans les textes tout ce qui concerne Hasting, d'en dégager une biographie, puis après avoir arrêté dans les mesures du possible le cadre chronologique de cette biographie, nous étudierons le problème de l'origine, de la personnalité du chef viking et nous verrons alors quel portrait nous pourrons mettre dans le cadre chronologique. Nous confronterons enfin ce portrait avec celui que Dudon en a tracé.

Hasting dans Guillaume de Jumièges. — Il est très remarquable que, d'après Dudon, le chef viking conclut la paix avec le roi des Francs moyennant une contribution ; c'est au reste ce que disent les Annales franques contemporaines. Au contraire, Guillaume de Jumièges veut que la paix faite avec le roi Charles ait eu pour conséquence une cession de territoire. Hasting aurait reçu le comté de Char-

tres (1). Guillaume de Jumièges revient même plus tard sur ce titre de comte de Chartres. Il mêle, comme Dudon d'ailleurs, Hasting aux luttes contre Rollon, en qualité de fidèle du roi. Le chef viking est suspect aux deux partis, mais le comte Thibaut l'écarte de l'armée royale en lui disant que le roi a résolu de se débarrasser de lui ; Hasting, effrayé, disparaît subitement ; on n'entend plus jamais parler du redoutable pirate (2). Qu'on ait attribué, au XIe siècle, cette ruse à un comte Thibaut, c'est fort naturel : on pensait sans doute au fameux comte Thibaut, qui régna sur Blois et Chartres au Xe siècle, et à qui son manque de scrupules mérita le surnom caractéristique de Tricheur. Mais d'où

(1) « *Hastingus vero, Karolum Francorum regem adiens, pacem petiit. Quam adipiscens, urbem Carnotensem stipendii munere ab ipso, accepit* ». Ed. MARX, p. 17. La même histoire est racontée par Aubri des Trois Fontaines, qui place cet événement en 904. M. G. SS. XXIII, 752. Mais cette chronique a été rédigée au XIIIe siècle et a pris ce renseignement à Guy de Bazoches, auteur d'une chronologie qui s'étendait jusqu'à 1199, et qui l'a prise lui-même à Guillaume de Jumièges. M. WILBUR ABBOTT, *Hasting* dans l'*English Historical Review,* XIII, pp. 454-455, a exploré les historiens chartrains, il n'en a rapporté que des conjectures bizarres et des assertions sans preuves. Sir H. HOWORTH, *art. cit.*, FREEMAN et GROSLEY, admettent qu'Hasting ait été comte de Chartres. — M. ABBOTT dit que le plus qu'on peut admettre, c'est qu'Hasting a été mêlé à quelque siège de Chartres et peut-être a pu devenir comte de cette ville ; pour la date, il hésite entre 845, 853, 858 et 888-889. Mais il n'apporte pas la moindre suggestion à l'appui de cette hypothèse ou de l'une ou l'autre de ces dates.

(2) Lib. II, § 5, éd. MARX, p. 23.



vient le renseignement qu'Hasting aurait été comte de Chartres? Aucune source sûre n'en a jamais parlé.

Il est toutefois à noter que le nom d'Hasting se trouve encore rapproché de la ville de Chartres dans une source du XI[e] siècle, le *Cartulaire de Saint-Père de Chartres* (1). Le rédacteur du prologue de ce cartulaire, dans un récit des moins clairs, raconte qu'une bande de pirates vint attaquer Chartres sous les ordres du chef Hasting, homme des plus rusés (2) et pour nous donner une idée de sa ruse, on nous raconte l'affaire de Luna et l'enterrement simulé. A son retour, le chef aurait subi une défaite près de Dive. Les hommes d'Hasting prennent un bain lorsqu'ils sont assaillis par les gens du pays, ils sont taillés en pièces et beaucoup sont réduits en captivité (3). Il est certain que la flotte des Normands, après être revenue de son expédition en Espagne, reparut sur les bords de la Loire au printemps de 862 (4). Des côtes de la Bretagne ou des possessions bretonnes en Normandie, elle a pu venir jusqu'à Dive (5). Mais il n'y a aucune preuve de la

(1) Ed. GUÉRARD (D. I.), 1840. t. I, p. 5.

(2) *Dux autem eorum Hastingus vocabatur, qui quantæ dolositatis vir fuerit.*

(3) *Itaque cum in finibus Marmonicanorum remigio pervenisset, apud pontem Divæ fluminis aplicans laxa corpora recreare a tanto labore sine ullo pavore cœpit.*

(4) *Annales Bertiniani*, éd. WAITZ, p. 57.

(5) Marmoricanorum pourrait être une altération de *armoricanorum*, n'oublions pas que les possessions bretonnes comprenaient les diocèses de Coutances et d'Avranches et en fait s'étendaient même au-delà, peut-être jusqu'à la Dive.

présence d'Hasting dans la flotte normande qui fit l'expédition de la Méditerranée (1).

En somme, il y avait une tradition qu'Hasting était resté au service des rois de France, Dudon a connu cette tradition, puisque Hasting figure dans l'armée franque de Ragnold qui va attaquer Rollon. Guillaume de Jumièges l'a connue aussi puisqu'il fait du chef viking un comte de Chartres, mais de cela il n'y a aucune preuve, non plus que de sa participation à une prise de Chartres.

(1) Le rédacteur du cartulaire de Saint-Père de Chartres ne nous dit pas à quel moment il place cette bataille et on ne comprendrait pas pourquoi une bataille livrée à Dive intéresse les Chartrains, si ce récit, n'était repris plus loin *(a)* l'armée normande, revenant de l'expédition de Luna, débarque en Normandie, marche sur Chartres ; l'évêque Frambold est tué, une intervention de la Sainte-Vierge se produit et l'armée normande est mise en déroute et repoussée jusqu'au pont de Dive. Mais la mort de Frambold, dont parle le Cartulaire, est un événement bien connu ; elle a eu lieu le 12 juin 858 *(b)*.

(a) Ibid. I, p. 45.

(b) Necrologium ecclesiæ, beatæ Mariæ Carnotensis, Merlet et Clerval, *Un manuscrit chartrain du XIe Siècle*, p. 166. — Prudence de Troyes la place à tort en 857. M. G. SS., I, p. 451, par conséquent avant l'expedition de Luna, 859 à 862 ; il est douteux qu'Hasting y ait eu part.

Auguste Le Prévost, consulté par Benjamin Guérard, éditeur du Cartulaire, sur la valeur de ce récit donnait un avis nettement défavorable ; il n'attachait aucune importance à cette tradition. Depuis lors, M. Rioult de Neuville, dans un article intitulé : *La bataille de Dive*, s'est efforcé de montrer, par un examen géographique, qu'il n'était pas impossible qu'une bataille ait eu lieu à Dive *(Revue des Questions historiques*, t. XXVIII, p. 234 à 249) Son argumentation est très ingénieuse ; mais quelle fut la date de cette bataille ? M. R. de Neuville, qui croit à la participation d'Hasting à l'expédition de Luna, place cette bataille en 858 ; or, si elle eut lieu au retour de l'expédition de Luna, ce ne peut être en 858.



Remarquons encore que Guillaume de Jumièges donne un récit plus détaillé des pillages d'Hasting. Des bords de la Seine, il le mène sur les bords de la Loire à Saint-Florent, puis à Nantes, à Angers, à Poitiers, à Tours enfin, et le ramène en Neustrie (1). M. Storm l'a depuis longtemps noté (2); tout ceci est emprunté aux *Miracula S. Benedicti* d'Adrevald (3). Or Adrevald raconte les invasions des Normands de 853 à 864; il ne dit pas un mot d'Hasting ni de Bjœrn Côte de Fer et c'est sans aucune raison qu'Hasting et Bjœrn Côte de Fer ont été gratifiés par Guillaume de Jumièges de tous ces hauts faits (4).

Biographie critique d'Hasting. — Il était naturel de rapprocher d'abord l'histoire d'Hasting dans Dudon de celle de Guillaume de Jumièges, autre historien normand. Nous allons continuer cette étude critique en suivant à la fois un ordre chronologique et géographique : c'est-à-dire que nous discuterons d'abord les plus anciennes mentions relatives à Hasting, mais qu'en descendant le cours du temps, nous nous efforcerons de grouper ces mentions, nous rechercherons successivement, après

(1) Ed. Marx, p. 11-13.

(2) *Kritiske Bidrag,* p. 76.

(3) *Acta Sanctorum*, mars, III, p. 310.

(4) Storm voit dans cette légende d'Hasting et de Bjœrn une tradition locale particulière, un récit de moines. Nous discuterons plus loin l'origine de la tradition qui unit Hasting et Bjœrn.

avoir discuté les mentions les plus douteuses, ce que peuvent nous apporter les sources bretonnes, puis les chroniques angevines et tourangelles, les chroniques bourguignonnes, pour arriver aux sources les plus sûres, les chroniques franques et anglo-saxonnes.

M. Abbott a relevé une mention d'Hasting en 831 (1), mais il s'appuie sur l'édition des *Gesta Consulum Andegavensium* de Dom Bouquet; aucune mention d'Hasting, à cette date, ne figure dans l'édition critique des mêmes *Gesta* de MM. Halphen et Poupardin (2.) Qu'y a-t-il à tirer d'une mention d'Hasting dans le *Livre noir* de l'évêché de Coutances, rédigé au XIe siècle? (3) et des mentions contenues dans le *Tractatus de reversione B. S. Martini a Burgundia* (4) qui est un faux du XIIe siècle (5)?

Certains historiens, Depping, Worsaae nous montrent Hasting commençant ses incursions dès l'année 841. (6) Si on remonte aux sources, on ne trouve, pour justifier cette très ancienne mention

(1) *Art. cit.*, p. 445.

(2) *Chroniques des comtes d'Anjou et des seigneurs d'Amboise*, Paris, 1913, in-8°.

(3) *Gallia Christ,* XI, *Instr.* 217.

(4) MIGNE, *Patrologie Latine,* t. CXXXIII, c. 818.

(5) MOLINIER, *Les Sources de l'Histoire de France*, Paris, 1902, in-8°, I., p. 270, et MABILLE, *Les Invasions Normandes dans la Loire et les Pérégrinations du Corps de saint Martin,* dans *Bic. Ec. Chartes*, XXX, p. 149.

(6) LANGEBECK, *Scriptores rerum Danicarum*, t. I, p. 548; DEPPING, *Expéditions maritimes des Normands*, p. 114; WORSAAE, *Den Danske Erobring*, p. 57.

du renommé chef normand, qu'un *Fragmentum historiæ Franciæ* provenant de manuscrits fort récents qui ne présentent aucune valeur historique (1). Hasting a été évidemment confondu ici avec Oscar, le premier dont le nom soit connu des chefs normands venus dans la vallée de la Seine, et qui visita Rouen en mai 841 (2).

M. Vogel, dans son ouvrage sur les *Invasions normandes dans l'empire franc*, dit qu'il est possible, mais qu'il n'est pas sûr, que les fils de Lodbrok aient apparu avec Hasting en l'année 850, mais il ne trouve à citer que Dudon, Guillaume de Jumièges et la Chronique du Mont Saint-Michel (3) ; or, Dudon ne donne pas de dates (et nous avons vu combien son récit était vague) ; il en est de même de Guillaume de Jumièges, au moins dans le texte que nous donne aujourd'hui M. Marx (4). Quant à

(1) H. F., VII, 224.

(2) Vogel, *Die Normannen und das fränkische Reich*, p. 84.

(3) *Id.*, p. 129.

(4) Lib. I. ch. VI, p. 9 : « *Cujus cruore libaminis unanimiter potati, vento flante secundo, Vermandensem aggrediuntur portum, salientesque e navibus, totum illico Vulcano tradunt comitatum* ». Ainsi évidemment pas de date. Or, p. 10 de la même édition, M. Marx s'exprime ainsi : « La date de l'invasion normande prise d'ailleurs à Dudon est exacte, mais, quoiqu'en dise Guillaume de Jumièges, Bjœrn n'était pas à la tête de cette expédition » ; et plus loin, il ajoute, p. 10, n. 2 : « Tous les détails qui suivent sur la destruction du monastère (Jumièges) qui aurait eu lieu en 851 ou 852 ne sont pas dans Dudon ». Ainsi M. Marx affirme une fois de plus que Guillaume de Jumièges donne la date de la première invasion d'Hasting. Par malheur, comme on l'a vu, si on se

la Chronique du Mont Saint-Michel, où on lit, à la date de 851 (1) : *Venit Hastingus in regnum Franciæ;* ce renseignement ne serait-il pas en rapport avec ce que dit le *De reversione Beati Martini a Burgundia* (2), qui place la venue de Hasting trois lustres avant celle de Rollon ?

Descendons le cours des temps. Les Annales de Metz (3) et Réginon font jouer, à Hasting, un rôle

reporte au texte de Guillaume de Jumièges, p. 9, tel que l'a édité M. MARX lui-même, il est impossible d'y retrouver cette date. Il m'a fallu recourir au Guillaume de Jumièges de DUCHESNE pour comprendre les notes de M. MARX. Dans cette édition, p. 218, on lit : « *Cujus cruore libaminis unanimiter potati, vento flante secundo, Vermandensem aggreddiuntur portum, anno ab incarnatione Domini DCCCLI. Exibentes...* » Très probablement d'ailleurs cette date est le résultat d'une interpolation, c'est pourquoi elle a disparu dans le texte édité par M. MARX. Mais cet éditeur ne met pas d'accord ses notes et son texte ! Ajoutons que M. MARX affirme dans la même page que la date de 851 a été prise par Guillaume de Jumièges à Dudon. On la cherchera en vain dans Dudon ; la première date, qui se trouve dans le *De Moribus*, (il y en a quatre en tout) est celle de 876 pour l'arrivée de Rollon en Normandie. On voit ce que valent les notes de l'édition de M. MARX, notes de cours jetées à la hâte au bas d'un texte qui vaut davantage.

(1) H. F., VII, 272.

(2) MIGNE, *Patr. lat.*, t. CXXXIII, *c.* 824.

(3) *Annales Mettenses.* H. F., VII, 194. « *Erat autem in eadem villa basilica pergrandis ex lapide constructa, in qua maxima pars Nortmannorum introivit cum Duce suo, nomine Hastingo.* » Admise par DEPPING, et par tous les historiens allemands, DÜMMLER, *Geschichte des Ostfränkischen Reiches*, Leipzig, 1887-1888, 3 vol. in-8°, t. II, p. 150 ; KALCKSTEIN, *Robert der Tapfere*, Berlin, 1871, in-8°, p. 104 ; VOGEL, *op. cit.*, p. 218, la présence d'Hasting à Brissarthe a été contestée par M. LOT, dans le *Moyen Age* (1902), (*Une année du règne de*

dans le fameux combat de Brissarthe (866), où Robert le Fort trouva la mort. On peut douter du fait. Les *Annales Mettenses* et la *Chronique* de Réginon, pour cette période, sont des suites qui ont été rédigées postérieurement et qui ne méritent pas une absolue confiance.

En 867, Charles le Chauve, privé, par le combat de Brissarthe, de la valeur de Robert le Fort, comprend qu'il ne peut continuer la lutte à la fois avec les Normands et les Bretons ; il traite avec les Bretons et laisse à leur roi Salomon les diocèses d'Avranches et de Coutances, par le traité de

Charles le Chauve, p. 428) ; « M. LAIR, dit-il, a déjà relevé dans son introduction à Dudon de Saint-Quentin, p. 38, n. 5, que les chroniques signalant la présence d'Hasting dans le Nord et dans la Méditerranée, de 831 à 860, sont sans autorité. Il faut aller plus loin et dire qu'aucun texte sûr ne signale Hasting avant 882. Il est plus probable que nous sommes en présence d'un anachronisme qui s'explique aisément par le fait que le récit de Réginon est postérieur de quarante ans aux événements. Le chef du raid de 866 est quelque Normand obscur dont le nom a péri au profit d'un plus célèbre ». Qu'aucune source sûre ne signale Hasting avant 882, nous en tombons d'accord avec M. LOT, mais que la mention d'Hasting en 866 soit un anachronisme, nous nous garderons bien d'être aussi affirmatif. Hasting disparaît en 895, il peut parfaitement être venu en Gaule dès 866 ; ce n'est qu'une carrière de 28 ans ; un homme robuste peut porter les armes pendant plus de temps. Hasting, eût-il trente ans en 866, pouvait fort bien paraître encore en Angleterre en 894. Hugues de Fleury conserve la tradition d'une grande longévité « *Per numerosa annorum curricula ibidem deguit* ». (M. G., SS, XI. 378), mais il n'est pas besoin de cette tradition pour admettre qu'Hasting ait pu être à Brissarthe en 866 et en Angleterre en 894.

Compiègne. L'année suivante, Salomon se charge seul de contenir les Normands de la Loire (1). M. de la Borderie met Salomon en présence des bandes d'Hasting, sur les bords de la Vilaine (869); mais, remarquons-le, s'il y a bien dans le *Cartulaire de Redon*, un acte du 25 mai 869, où il est question d'un combat entre Salomon et les Normands (2), Hasting n'y est pas nommé. C'est par conjecture, en s'appuyant sur les *Annales Mettenses*, sujettes à caution, que M. de la Borderie suppose qu'il était le chef de ces bandes.

De même, en 873, les Normands entrent dans Angers, s'installent dans la ville abandonnée et en font une véritable forteresse. Charles le Chauve veut arrêter cette invasion, il appelle à lui Salomon. Menacés par les machines de guerre de Charles le Chauve, par les Bretons qui avaient détourné le fleuve (3), les Normands font la paix et s'établissent dans une île de la Loire. La chronique de Saint-Serge raconte cet événement, les Annales de Metz (4), la Chronique de Nantes (5) reproduisent ce récit, ainsi

(1) DE LA BORDERIE, *Histoire de Bretagne*, Rennes, 6 vol., gr. in-8°, 1906, t. II, p. 89.

(2) *Factum est hoc in pago Namnetico, in plebe Davizac ubi Salomon et omnes Britones, contra Normandos in procinctu belli erant, VIII Kal. junii, feria III, ... anno ab Incarnatione Domini DCCCLXVIIII.* (*Cartulaire de Redon*, publié par A. DE COURSON, Paris, 1863, in-4°, n° 242, p. 193.)

(3) *Annales Bertiniani*, éd. WAITZ, p. 123, et *Chronique de Saint-Serge*, H. F. VII, 53.

(4) H. F., VII, p. 200.

(5) *Ibid.*, p. 220.

que la Chronique de Sigebert de Gembloux (1). Aucune de ces sources ne nomme Hasting, pas même la continuation de la *Chronique* de Réginon (2) qui fait intervenir Hasting à Brissarthe, en 866.

C'est pourtant cette même Chronique qui nous représente Hasting comme mêlé à la lutte entre Pascwiten et Gurvant. Salomon était mort en 874. La Bretagne fut alors partagée entre son gendre, Pascwiten, comte de Bro-Weroc, et Gurvant, qui eut le comté de Rennes. La guerre ne tarda pas à éclater entre eux. Les Normands d'Hasting y auraient pris part dans l'armée de Pascwiten (3), mais, tout ceci, reposant sur l'autorité des seules Annales de Metz reste douteux (4). M. de la Borderie croit pouvoir constater la présence d'Hasting en Bretagne dans les années qui suivirent, il lui attribue, sur la foi de la vie de saint Tudual, le pillage de la grande abbaye du Val-Trécor et de la ville épiscopale de Tréguier (5), mais M. Vogel fait justement remarquer que la vie de saint Tudual a été écrite au

(1) M. G. SS, VI, 341.

(2) *Id.*, I, p. 585.

(3) M. DE LA BORDERIE, dans son *Histoire de Bretagne*, (t. II, *passim*), a accepté le témoignage de la Chronique de Réginon ; partant il raconte d'après cette Chronique la présence d'Hasting à Brissarthe et à la bataille de Rennes, qu'il place assez arbitrairement en 875.

(4) A l'année 874, H. F. VIII, 201 ; le récit a un caractère légendaire.

(5) DE LA BORDERIE, *Histoire de Bretagne*, t. II, p. 326. *Barbarorum multitudo gentilium, Hastehinco duce piraticam exercens Armoricam regionem in solitudinem pene redegit.*

milieu du XI[e] siècle, par conséquent après l'œuvre de Dudon, qui a pu l'influencer. M. de la Borderie croit encore retrouver Hasting à Dol où il aurait été la cause du transfert des reliques de saint Turiau, racontée par un ancien continuateur d'Aimoin; ce texte est, à la vérité, assez vague (1). M. de la Borderie estime que cette translation ne peut être postérieure à 882, parce qu'à cette date le traité avec Hasting, fit cesser ses ravages en Bretagne; mais on ne voit pas en quoi le traité de 882, conclu avec le roi Louis, aurait pu mettre fin aux ravages d'Hasting dans la Bretagne indépendante. La présence d'Hasting en Bretagne reste douteuse et nous ne pouvons être aussi affirmatif que M. de la Borderie, quand il écrit : « Nul doute que, de 878 à 882, beaucoup de points du littoral breton n'aient eu à subir, de la part d'Hasting et de ses bandes, de semblables violences (2) ».

(1) « *Ea tempestate, Astingo cum Nortmannis usque sæviente, multa corpora sanctorum a propriis locis in Franciam delata sunt. Tunc etiam corpus S. Leutfredi, una cum ossibus beati Goffredi fratris sui, necnon S. Thuriani Dolensis archipræsulis apud monasterium S. Germani in suburbium Parisiense translata sunt* ». Les Bollandistes, *Acta SS., jul. III*, p. 587 admettent que cette translation de Saint Turiau au monastère de la Croix-Saint-Leufroi a pu avoir lieu en 878. DE LA BORDERIE remarque lui-même que le corps de S. Leufroi n'a été transféré à Saint-Germain-des-Prés que très peu de temps avant 918, mais le corps de Saint Turiau avait pu être transporté de Dol à la Croix-Saint-Leufroi bien auparavant. DE LA BORDERIE, *op. cit.*, t. II, p. 327, n. 2.

(2) *Op. cit.*, p. 352, n. 1.

Hasting et les sources angevines et tourangelles. — Hasting est, à diverses reprises, cité par les sources angevines. Le *Liber de compositione castri Ambaziae* nous dit qu'à la mort de Charles le Chauve (877), les Danois restés païens ravagent la Gaule avec le chef Huasten pendant trois ans (1) et forcent les chanoines de Saint Martin à transférer le corps du saint à Auxerre. Les *Gesta Ambaziæ* ajoutent une note générale et une réflexion qui se retrouvent exactement dans le *Libellus de quodum S. Martini miraculo* de Ratbode (et aussi, sous une autre forme, dans Dudon de Saint Quentin) : on ne peut énumérer les ravages faits en Gaule, les incendies des villes et des régions, mais l'auteur pense que tous ces maux sont arrivés par la permission divine pour punir les péchés des Gaulois. Les *Gesta* racontent ensuite la destruction d'Amboise, d'après l'ouvrage de Ratbode et les ravages entre Loir et Cher (2). Mais ce petit livre a été écrit vers le milieu du XIIe siècle, comme l'ont montré ses récents éditeurs. Il n'a donc qu'une valeur bien relative et il se peut que là encore ce soit la légende d'Hasting qui ait fourni

(1) « *Dani, qui in infidelitatem remanserant, cum Huasten duce suo Gallias tribus annis infestantes.* » Ed. HALPHEN et POUPARDIN dans *Chroniques des Comtes d'Anjou et des Seigneurs d'Amboise*, p. 21.

(2) L'ouvrage de Ratbode a été imprimé par Salmon, *Supplément aux Chroniques de Touraine*, Tours, 1856, in-8°, p. 9.

ces renseignements à l'auteur. Toutefois, nous devons constater que ces événements s'étant passés après la mort de Charles le Chauve, c'est-à-dire après 877, peuvent avoir précédé le traité de 882 entre Hasting et Louis III. Or, si Louis a traité avec Hasting, c'est qu'il avait intérêt à s'en débarrasser, c'est que celui-ci avait déjà donné en Gaule des preuves de son activité dévastatrice.

Les mêmes renseignements se retrouvent dans un manuscrit des *Gesta consulum Andegavorum* qui nous dit que c'est par crainte d'Hasting et de *Rollon* que le corps de Saint Martin de Tours fut transféré (1). Mais les *Gesta consulum* ont été écrits au XII[e] siècle (2). Ce manuscrit a pu, en outre, faire des emprunts à d'autres sources, il contient ici un très long extrait du *De reversione beati Martini a Burgundia*, attribué à tort à Eudes de Cluny (3).

Un autre passage des mêmes *Gesta* place sous le règne de Geoffroi à la grise tunique, Grisegonelle, une invasion des Danois. Huasten ravage, pendant trois ans, les Gaules avec une armée de Danois et de Saxons ; on nous parle même de Suèves et on nous raconte les exploits du danois Hethelulphe, une sorte de Goliath qui, sous les murs de Paris, vient provoquer les Francs; le défi est relevé par Geoffroi Grisegonelle (4). Mais ici il ne saurait s'agir

(1) Ms. C. Ed. HALPHEN et POUPARDIN, p. 30, n. d.

(2) *Ibid.*, p. XXIII-XLVI.

(3) Comme le font remarquer MM. HALPHEN et POUPARDIN, *loc. cit.*

(4) *Ibid.*, p. 38.



d'Hasting : Geoffroi Grisegonelle vivait au Xe siècle ; il mourut le 21 juillet 987 (1).

Une autre tradition a rapproché Hasting de Gormond. Hugues de Fleury représente Hasting comme signant un traité avec Charles le Chauve ; c'est à la suite de ce traité qu'il va à Luna. Il vit un très grand nombre d'années et Hugues de Fleury nous affirme qu'Hasting est appelé ordinairement *Gurmundus* (2) : il y a là encore un contre-sens résultant de l'introduction, dans l'histoire, de légendes empruntées aux traditions monastiques et aux chansons de gestes. Une chanson de gestes, née près de l'abbaye de Saint-Riquier, a réuni Gormond, le roi africain et païen et Isambart, le renégat (3).

(1) M. LOT a conjecturé que Geoffroi Grisegonelle était le héros d'une chanson de gestes, que cette chanson avait eu pour point de départ des exploits accomplis pendant le siège de Paris par les Allemands en 978 *(a)*. MM. HALPHEN et POUPARDIN, ajoutent qu'il pourrait s'y retrouver aussi un écho des expéditions normandes de 965, lors de la guerre contre Thibault le Tricheur *(b)*.

(a) LOT, *Geoffroi Grisegonelle dans l'épopée* dans la *Romania* XIX, 377.

(b) *Op. cit.*, p. 38, n. 1.

(2) *Verum iste Alstagnus vulgo Gurmundus solet nominari :* M. G. SS. IX, 378. M. LOT, *Gormond et Isembard*, dans la *Romania*, XIX, 594, admet que l'on peut s'appuyer sur ce texte pour identifier Hasting et Gormond. Nous n'en croyons rien. Il y joint un autre texte tiré de la *Grande Chronique de Tours* du XIIIe siècle qui n'a pas plus de valeur.

(3) HARIULF, *Chronique de l'Abbaye de Saint-Riquier*, éd. LOT, Paris, 1894, in-8o. Cette Chronique a été écrite au XIIe siècle. Sur la chanson, voir LOT, *Gormond et Isembard, Recherches sur les fondements historiques de cette épopée*,

Hugues de Fleury trouvant dans la région de la Somme la tradition relative au fameux roi païen Gormond, et y constatant aussi, d'après les *Annales franques*, la présence d'Hasting, a rapproché Hasting de Gormond et les a arbitrairement identifiés. On peut facilement débarrasser l'histoire de ces légendes adventices dont le processus de formation est seul amusant à suivre.

Hasting et les sources bourguignonnes. — M. Wilbur-C. Abbott paraît attacher quelque importance aux sources qui représentent Hasting comme ayant effectué un raid en Bourgogne pendant le siège de Paris, en 866-867, et comme ayant été battu par le duc Richard, en 888. « La principale autorité est la vie de saint Vivent de Vergy, apparemment du Xe siècle, qui raconte comment les Normands, sous Hasting, ravageaient la Bourgogne et brûlèrent le monastère de Vergy, quelque temps après 868, puis furent poursuivis dans le pays

dans la *Romania,* XXVI, p. 1, et BÉDIER, *Les Légendes épiques*, t. IV. STORM, *Kritiske Bidrag*, a consacré un appendice intéressant à Gormond l'Africain, appendice qui a été négligé par les écrivains français. STORM remarque que le légendaire Gormond s'étant promené de pays en pays, il n'est pas étonnant qu'il ait fini par changer de personnage, Giraud de Barri l'a bien confondu avec le chef norvégien Thorgisl, Hugues de Fleury a pu le confondre avec Hasting. Mais il ne donne pas la seule explication possible de cette dernière confusion : le rapprochement entre la chanson de gestes et les données des Annales dans un même cadre local.

chartrain et défaits par Richard (1) ». Mais il est difficile de donner, comme suite à une expédition d'Hasting en Bourgogne, en 866, une bataille qui eut lieu, au dire même de M. W.-C. Abbott, en 888; M. W. Abbott s'en tire en admettant, avec les Bollandistes, éditeurs de la *Vita*, une correction au manuscrit en ce qui concerne l'invasion normande et en la plaçant en 886. Il voit en outre une pleine confirmation de ces faits dans le *Chronicon Besuense*, qui place cet événement en 888, dans la *Chronique d'Adémar,* qui ajoute que Raoul, roi de Bourgogne, défit les Normands à *Destrictios,* en 888 et que d'autres bandes dévastèrent la France sous Baret et Hasting (2), dans le *Liber de Diversis Casibus Cœnobii Dervensis* (3) qui dit que Hasting, un chef wisigoth, brûla le monastère et ravagea la Bourgogne, et enfin dans la *Translatio S. Aigulfi* qui ajoute qu'un Hasting dévasta la France et fut tué par le roi Raoul en 931 (4).

(1) *Art. cit.*, p. 455. La *Vita S. Viventii* se trouve dans les *AA. SS. Boll.*, 13 jan. II, 86 ; c'est au chapitre relatif à une translation des reliques que sont rapportés les faits dont parle M. W.-C. Abbott.

(2) *Historia* d'Adémar de Chabannes, éd. Lair, Paris, 1899, in-folio, p. 128. Le passage relatif à Hasting ne se trouve que dans le *ms.* C. Adémar écrivait au XIe siècle en Limousin.

(3) *Et miraculis S. Bercharii.* Mabillon, *AA. SS. ordinis Ben.*, II, 845-6.

(4) *AA. SS. Boll.*, 3 sept. I, 755, et Mabillon, *AA. SS. ordinis Ben.* II. 666. — Les Bollandistes font remarquer que Hasting était mort sans doute depuis longtemps, lors de l'avènement de Raoul en 923 et M. W.-C. Abbott fait mourir Hasting en 910 (? ?).

Nous avouons qu'il nous est impossible de suivre M. W.-C. Abbott dans ses raisonnements. Le *Liber de Diversis Casibus Cœnobii Dervensis* est du XIe siècle ; il est si bien renseigné sur Hasting qu'il le prend pour un chef wisigoth et les événements dont il est question se placent sous Raoul, donc au Xe siècle, et bien après la dernière date sûre (894), à laquelle Hasting apparaît dans l'histoire. Il ne faut voir là évidemment qu'une preuve de la persistance et aussi de la déformation de la légende d'Hasting. Adémar de Chabannes est également une source fort lointaine des événements et, d'ailleurs, en ce qui concerne Hasting, loin de confirmer son expédition en Bourgogne, il parle de ses expéditions dans le nord de la France.

Autrement sérieuses sont les *Annales Besuenses* (monastère de Bèze), mais si elles mentionnent bien le ravage du monastère, en 888, le ravage de la Bourgogne, en 891, elles ne parlent point d'Hasting (1). Ajoutons que la bataille d'Argenteuil n'est point de 888, comme le dit M. W.-C. Abbott, mais de 898, comme nous le verrons plus loin ; ainsi tombe la coïncidence sur laquelle s'appuie M. W. Abbott.

Restent la *Translatio S. Aigulfi* et la *Vita S. Viventii*. Quand même ces sources seraient du Xe siècle, il serait permis de se demander si leurs rédacteurs n'ont pas été influencés par la légende d'Hasting ;

(1) 888, *Fons Besuensis per tres dies a Normannis depopulatus est*. 891. — *Burgundia a Normannis vastatur*. » M. G. SS. II, 248.



il semblerait que toutes les abbayes aient tenu à honneur d'avoir été ravagées par le célèbre chef viking. Faute de mention dans des Annales sûres, la présence d'Hasting en Bourgogne reste douteuse ; en tout cas, elle ne saurait être placée en 886, mais en 888, date de la destruction du monastère de Bèze, et il est bien improbable qu'Hasting ait pris part à la bataille d'Argenteuil ; en 894, il était en Angleterre, nous le verrons et il n'y a aucune preuve qu'il soit revenu ensuite sur le continent (1).

Faits authentiques de la vie d'Hasting. — Hasting et les sources franques et anglo-saxonnes. — Que savons-nous donc d'Hasting d'après les sources franques les plus sûres (2)? En 882, il sort de la Loire, gagne la mer, sans doute après avoir signé la paix avec Louis III. En 890, pendant qu'une bande normande s'établit devant Noyon, Hasting est campé avec les siens à *Argova super Summam* (Argœuves-sur-Somme) (3). En 891, il fait la paix avec l'abbé de Saint-Vaast, puis il essaie d'attaquer cette abbaye, mais d'après le *Cartulaire de Saint Bertin* et le *Recueil des Miracles* de cette abbaye, il subit un échec le deuxième dimanche après Pâ-

(1) Ajoutons que la source la plus sûre de l'histoire de la Bourgogne, La *Chronique de Sainte Colombe de Sens*, publiée par Duru, *Bibliothèque historique de l'Yonne*, Auxerre, 1850, 2 vol. in-4°, ne parlent pas de la venue d'Hasting.

(2) *Annales Bertiniani auctore Hincmaro,* éd. Waitz, p. 153.

(3) *Annales Vedastini*, éd. Dehaisnes, p. 337.

ques (892) (1). Il finit par s'établir près d'Amiens (2), il est vaincu par Arnulf, le roi des Francs de l'Est; après son départ, l'armée normande se reconstitue, le roi Eudes se met bien en marche vers Amiens, mais ne fait rien d'heureux.

Hasting disparaît ensuite du royaume de l'Ouest (3); il est passé en Angleterre en 892 (4). Suivant la *Chronique Anglo-Saxonne*, une grande armée de païens vient du pays des Francs orientaux jusqu'à Boulogne et de là traverse le détroit avec 250 navires. La même année, Hasting (Hæsten) dont la bande doit être distinguée de la grande armée, paraît à l'embouchure de la Tamise avec 80 navires, il établit un camp très fort près de Middleton (Milton), sur la rive orientale du fleuve, puis, quelque temps après, à Beamfleote (Benfleet); sur les ordres d'Alfred, il y est attaqué par le comte de Mercie, Adhered, qui brise cet obstacle,

(1) *Annales Vedastini*, p. 338, n. a.

(2) *Ibid.*, 339 et 341.

(3) FAVRE, *Eudes, comte de Paris et roi de France,* Paris, 1893, in-8° p. 136.

(4) Les historiens anglais, PLUMMER, *The Life and times of Alfred the Great*, Oxford, 1902, in-8°, p. 112, suivi par COLLINGWOOD, *Scandinavian Britain*, London, 1908, in-8°, p. 97, paraissent lier trois choses : la victoire d'Arnulf à Louvain (octobre 891), l'arrivée de la grande armée en Angleterre et l'arrivée d'Hasting. M. ABBOTT ne va-t-il pas jusqu'à représenter Hasting comme ayant été vaincu à Louvain. En réalité, M. PARISOT a bien montré que les Normands pillèrent la Lorraine en 892. (*Le royaume de Lorraine sous les Carolingiens*, Paris, 1898, in-8°, p. 498.) Ce n'est qu'en 892-893 que la grande armée passa en Angleterre par Boulogne.

fait un innombrable butin et enlève la femme et les deux fils d'Hasting qu'il amène à Londres. Le roi Alfred ordonne qu'on les rende au chef païen, parce qu'il avaient été baptisés auparavant, l'un des fils était le filleul du roi, l'autre celui d'Adhered (1). La *Chronique de Saint-Néot* ajoute quelques détails : Hasting revient à Beamfleote, puis il se rend à Sceobyrig (Shœbury) et y élève une forteresse très solide et là se joint à lui la grande armée qui était à Apuldra (Appledore) (2). Au cours de la campagne, bloqués par l'armée d'Adhered, les pirates sont réduits à manger leurs chevaux, puis ils sont mis en fuite. La *Chronique de Saint-Néot* seule ajoute qu'en 895, les Normands d'Hasting repassent la mer, après avoir perdu beaucoup des leurs et se rendent à l'embouchure de la Seine. M. Stevenson appuie le dire de la *Chronique de Saint-Néot* sur les *Annales Uticenses*, vérification faite, il y a là une erreur. Si l'on songe que la *Chronique de Saint-Néot* est une œuvre du XII[e] siècle, on n'ajoutera guère foi à ce renseignement (3). Au contraire les dires des Chro-

(1) *Anglo-Saxon Chronicle*, éd. THORPE, 2 vol. in-8° *(Rolls series)*, London, 1861, I. 164.

(2) Ed. STEVENSON, à la suite de la *Vie d'Alfred* d'ASSER, Oxford, 1904, in-8°, p. 140.

(3) Bien que M. COLLINGWOOD qui donne un récit très intéressant de l'expédition d'Hasting en Angleterre ait admis aussi qu'il revint sur le continent en 896 où il devint comte de Chartres. (*Op. cit.* p. 97-99) et que M. GREEN *The conquest of England,* London, 1899, 2 vol. in-8°, t. I, p. 192, fasse d'Hasting le chef du raid sur Chester et dise que ses soldats repartirent pour le continent en 897 : ce que l'*Anglo-Saxon*

niques Anglo-Saxonnes sont très précis ; ils cadrent fort bien, en somme, avec ce que nous savons d'Hasting. Le fameux chef Normand disparaît en 895 et d'après les sources franques, la bande qui remonte la Seine en 896 est sous les ordres d'Hundée (1).

Ainsi, il est très remarquable qu'il n'y a aucun rapport entre la biographie d'Hasting telle que la donne Dudon et celle que nous pouvons établir d'après des sources sûres ; chose plus remarquable encore, il n'y a même pas concordance de date ; les faits certains de la vie d'Hasting, s'étendent de *882 à 894*, et la biographie que nous donne Dudon ne renferme pas une seule date, mais s'il fallait l'arrêter à une date déterminée, ce serait précisément à la date de 882, où Hasting conclut un traité de paix avec un roi dont Dudon ne donne même pas le nom et qui semble bien être Louis III.

La biographie d'Hasting, dans Dudon, paraît donc dénuée de valeur ; elle semble n'être placée là que comme un prologue à l'histoire des ducs de Normandie ; elle sert de prétexte à grouper autour d'Hasting les quelques notions que Dudon a réunies au cours de ses lectures sur les invasions normandes. L'auteur du *De moribus* cristallise autour d'Hasting les invasions normandes au moins jusque vers 880 ; celui-ci cède alors la place à

Chronicle ne dit nullement. Dans cette chronique, la dernière mention concernant le fameux pirate est de 894 : nous ne savons quand il quitta l'Angleterre.

(1) *Annales Vedastini*, p. 353.

Rollon. N'oublions pas que Dudon écrit deux cents ans après le début des invasions normandes ; il n'a trouvé à glaner que peu de choses dans les Annales sur les invasions normandes dans la région de la Seine et il a été obligé de délayer, d'allonger, par des histoires et des légendes, le peu qu'il avait recueilli.

L'Origine d'Hasting et les Sagas. — Il reste un dernier problème à se poser, celui de l'origine du célèbre viking. « Qu'Hasting ait existé, disait, en 1866, M. Lair, c'est un point sur lequel tous les historiens sont d'accord, mais où est-il né ? Dès ce moment, les divergences apparaissent. Les uns lui donnent une origine scandinave, les autres une origine champenoise ; d'autres, enfin, une origine neustrienne. Cette troisième opinion, qui n'a pour elle aucune autorité, ne mérite pas d'être réfutée (1) ».

Il n'y a, en effet, en présence, semble-t-il au premier abord, que deux textes (2) : celui de Raoul

(1) Ed. Dudon, p. 37.

(2) Je laisse de côté l'origine neustrienne qui ne s'appuie sur aucun texte, et l'histoire qui fait d'Hasting un duc de Laland. (ECCARD, *Chronique d'Herman Corner* dans *Corp. Hist. Med. Œv.*, II, 494) : « *Hastingus dux Lalandiæ regni Danorum secundum Chronica Slavorum cum eis qui a Anglia discesserant* » et donne la Chronique d'Helmhold, comme référence. (*Helmhold Bosonensis* dans LEIBNITZ. *Scr. Rer. Brunsw.* II, 537, 743). Cette Chronique est du XII[e] siècle et doit sans doute ce renseignement à Dudon où elle l'a pris en

Glaber, qui fait d'Hasting un renégat du pays de Troyes, et le récit de Dudon de Saint-Quentin, qui en fait un Dace, c'est-à-dire un Danois (?).

L'origine champenoise repose sur un court texte du moine Raoul le Glabre : un jeune homme, né près de Troyes, à Tranquillus, dans la dernière classe des paysans, fort et robuste, d'esprit éveillé, mais d'une ambition sans limites, s'engage parmi les Normands, devient leur chef et ravage sa patrie sous le nom d'Hasting (1).

Grosley, qui a consacré une note détaillée, mais sans critique, à Hasting, dans les *Ephémérides troyennes* (2), a longuement développé ce texte. Cette opinion, admise, sans discussion, par Sismondi, par Augustin Thierry, fut un instant classique, mais Depping doutait de sa véracité (3), Licquet s'en moquait (4), Lair n'osait s'y rallier, toutefois il ne la croyait pas dénuée de tout fondement : « Le renégat de Troyes a pu exister. L'histoire de ces temps

le défigurant. Encore moins doit-on attacher d'importance a Junius, *Hist. Batav.*, p. 342, qui fait vivre Hasting avant 700 et le dit *vetus Bataviæ prosapia.*

(1) « *In processu quoque temporis ortus est vir quidam in pago Trecassino ex infimo rusticorum genere, Astingus nomine, in vico videlicet qui Tranquillus dicitur, tribus a civitate distans milibus. Qui juvenis valens robore corporis, perversæ tamen indolis, superbiendo abiciens fortunam pauperum parentum elegit exul fore, dominandi victus cupidine* ». Ed. Prou, Paris, 1886, in-4°, p. 18.

(2) Paris, 1811, t. II, p. 30.

(3) *Op. cit.*, 2e éd., p. 76.

(4) *Histoire de Normandie*, I, 58.



malheureux nous fournit plus d'un exemple de ces abjurations de Dieu et du pays par des misérables qui s'efforçaient d'oublier, à force de crimes, la religion, la patrie, la civilisation foulées aux pieds (1) ».

En Allemagne, la question ne fut pas posée. En Scandinavie, on s'en tint à l'origine scandinave affirmée par Dudon. Les historiens danois, les seuls consultés par M. Lair (et c'est une tradition qui malheureusement s'est conservée : qui n'entend qu'une cloche n'entend qu'un son), ne résolurent pas la question. Langebeck dans les *Scriptores rerum Danicarum* y renonçait (2) ; Suhm voulut distinguer deux Hastings et fit naître le premier dans la Gothie occidentale (3) ; mais disait Lair, les preuves manquent à son assertion. Worsaae, considéra Hasting comme danois, tout en reconnaissant que son nom ne se trouvait dans aucune source danoise (4).

Les historiens norvégiens avaient fait cependant une remarque intéressante. Munch (5) et après lui Storm (6) avaient noté qu'Alstignus était sans doute la traduction latine de Halstein, Hastein, mais ils

(1) Éd. de Dudon, p. 37. Isembard, le compagnon de Gormond est le type du renégat.

(2) Copenhague, 8 vol. in-fol., 1772-1792, t. I, p. 496.

(3) *Historie af Danmark*, Copenhague, 1782-1824, 14 vol. in-4°, t. III, p. 891.

(4) *Den Danske Erobring,* p. 57.

(5) *Det norske Folks Historie*, Christiania, 1852-59, 6 vol. in-8°, I, pp. 427, n. 2 et 633, n. 2.

(6) *Kritiske Bidrag*, p. 63.

ne s'étaient pas souciés de rechercher qui pouvait être cet Hastein. Jadis, Suhm, puis, en 1898, Wilbur C. Abbott (1) et récemment le professeur d'histoire de l'Université de Christiania, M. Alexander Bugge, ont cru trouver Hastein dans le Landnama-boc et l'ont identifié avec le fils d'Atle, Hastein. Reprenons le problème et retournons aux textes.

Avec toute la critique sérieuse, je crois qu'il faut laisser de côté l'histoire de Raoul Glaber. Hasting n'est pas un nom franc, c'est un nom norrois, c'est le seul résultat incontestable sur lequel sont d'accord Munch, Storm et M. Alex. Bugge. Hasting, étant Scandinave, ne peut être Champenois. Et voilà le problème déjà limité. Reste à expliquer la légende de Raoul Glaber. On peut supposer que Raoul Glaber a entendu parler de l'histoire de quelque renégat de son pays qui a rejoint les Normands et qu'il l'a identifié avec un chef pirate célèbre.

L'origine neustrienne et l'origine champenoise écartées, il n'y a qu'à retenir l'origine scandinave d'Hasting. M. Wilbur Abbott rejette l'origine danoise affirmée par Dudon ; le nom d'Hasting est danois, et non norvégien, Suhm déjà admettait qu'il y avait eu deux chefs du nom d'Hasting, ce qui résolvait la difficulté, et il croyait que l'un de ces chefs était norvégien, qu'il était venu du pays de Sogn, et il le retrouvait dans l'un des fils d'Atle, comte de Gaular; Atle fut tué dans ses luttes contre le comte Hakon

(1) *Art. cit.* ; M. Bugge, ne paraît pas avoir connu cet article.



Griotgardsson et son fils Hasteinn, chassé de Sogn par Harald Harfagr' (similitude avec Rollon) s'en alla en Irlande avec sa femme Thora et ses deux fils, Atle et Œlwi ; il s'établit à Stokksegri Hasteinnsund (1).

M. Abbott croit que cet Hasteinn est l'Hasting des sources franques, anglo-saxonnes et normandes, le seul et unique Hasting. Mais si intéressante que soit son hypothèse, il ne l'appuie que sur deux coïncidences : Hasteinn a deux fils dans la Chronique anglo-saxonne, il en a deux également dans le Landnama-boc ; d'autre part, l'arrière-petit-fils d'Hastein aurait été baptisé en Islande vers l'an 1000 (2), et en remontant en arrière et en comptant par générations, Hasting, son arrière grand-père, a pu vivre au IXe siècle et mourir vers 910. A vrai dire, ces coïncidences sont, l'une et l'autre, assez faibles.

M. Bugge s'appuyant sur des manuscrits du Landnama-boc où on lit Hallstein, regarde comme évident que le « nom du chef viking Alstenius ou Hastingus peut être regardé comme une traduction latine de Hallstein (3) ». Un savant romaniste suédois, favorable aux thèses danoises, M. Walberg, s'est élevé avec vivacité contre la thèse de M. Bugge ; le professeur suédois ne voit là qu'une pure fan-

(1) *Landnama-boc*, I. 3. 2., éd. VIGFUSSON et POWELL, *Origines Islandicæ*, Oxford, 1905, 2 vol., in-8°, I, p. 19.

(2) *Corpus poeticum boreale*, éd. VIGFUSSON et POWELL, Oxford, 1883, 2 vol., in-8°, II, 491.

(3) *Gange-Rolv og erobringen av Normandie* (Extr. de l'*Hist. Tidsskr.*), Christiania, 1911, in-8°, p. 17.

taisie : Hallstein n'est pas donné par tous les manuscrits du Landnama-boc, ceux qui le donnent sont sans valeur: avec ce système on arriverait, dit-il, à donner autant de fils à Atle qu'il y aurait de fautes de copistes dans les manuscrits du Landnama-boc (1).

En admettant la critique de M. Walberg (2), il reste toujours qu'Hallstein et Haastein qui se retrouvent, et à bien des reprises, dans les Sagas, ont pu donner Hastingus, Alstignus en latin, d'où Hasting et qu'il est légitime de rechercher Hasting dans les recueils de Sagas.

L'origine scandinave d'Hasting a été affirmée par Dudon dans le passage où il fait d'Hasting, sans le dire formellement, un Danois ; elle l'a été aussi par Guillaume de Jumièges. Mais on ne l'a pas assez remarqué, Guillaume Calcul, tout en déclarant qu'il résume Dudon, suit assez souvent, et nous y reviendrons, une tradition indépendante de celle que rapporte le chanoine de Saint-Quentin, si bien qu'on

(1) Conférence sur l'*Origine de Rollon* dans le *Compte rendu des Travaux du Congrès du Millénaire de la Normandie*, Rouen, 1912, t. II, p. 640. n. 1. M. WALBERG parait ignorer que SUHM, savant danois et M. ABBOTT, savant anglais, ont déjà soutenu l'origine norvégienne d'Hasting, fils d'Atle.

(2) Et il n'y a pas lieu de l'admettre ; d'une part, M. YORK POWELL, le savant éditeur des Sagas, inclinait à croire qu'il y avait bien quatre frères, fils du comte Atle, Ha-, Hall-, Her- et Holm-Steinn ; d'autre part, M. WILBUR C. ABBOTT, qui nous donne cette opinion de M. POWELL, *art. cit.*, p. 444, n. 23, croit que Ha- et Hall-Steinn sont deux transcriptions du même nom, et qu'Hasteinn ou Hallstein, fils d'Atle, est bien le même personnage que le fameux Hasting.



a conjecturé ingénieusement que Guillaume avait peut-être sous les yeux un manuscrit de Dudon différent de ceux qui nous sont parvenus (1), hypothèse naturellement invérifiable, mais qui est intéressante. Quoi qu'il en soit, il est certain que Guillaume de Jumièges, même dans ses quatre premiers livres, n'est pas seulement un simple reflet de Dudon. Avait-il quelque esprit critique? C'est possible. Avait il d'autres renseignements ? C'est certain.

Il est tout à fait important de constater qu'il s'est en particulier éloigné de Dudon en ce qui concerne l'origine des chefs normands ; nous y reviendrons à propos de Rollon et nous verrons combien cette remarque pèse sur la solution du problème (encore qu'on ne l'ait jamais noté) ; il en est de même en ce qui concerne Hasting. Si Dudon laisse entendre que ce chef est un danois, Guillaume de Jumièges, lui, le présente à côté de *Bier Costæ Ferræ*, Bjœrn Jœrnside (Côte de Fer) et dit que ces deux chefs et leurs bandes sont venus du Danemark et de la Norvège (2).

Guillaume veut-il dire que ces bandes venaient des deux pays ? Je le crois. Veut-il dire qu'il n'y a pas lieu de distinguer Danois et Norvégiens ? Ce

(1) PALGRAVE, *History of England and Normandy*, t. II, p. 908.

(2) Ed. MARX, p. 5. « *Quo tempore pagani, cum Lotbroci regis filio, nomine Bier Costeæ quidem ferreæ, procurante ejus expeditionem Hastingo, omnium paganorum nequissimo, a Noricis seu Danicis finibus eructuantes* ».

serait de la prudence, prudence normande. Peut-être a-t il devant lui deux traditions : l'une, la tradition fabriquée par le clerc lettré et stipendié, Dudon, pour lequel les chefs normands de Normandie sont danois, l'autre dont nous allons rechercher l'origine et la teneur, suivant laquelle les chefs normands sont norvégiens.

Remarquons maintenant que Guillaume de Jumièges présente toujours Hasting à côté de Bjœrn ; leurs noms sont pour lui inséparables, ce ne sont pas Castor et Pollux, mais Mentor et Télémaque, Hasting est le *pædagogus* de Bjœrn Côte de Fer. Légende, dira-t-on, « tradition purement légendaire », dit M. Marx dans son édition récente de Guillaume de Jumièges (1). Légende si l'on veut, mais d'où vient-elle ?

Ouvrons les recueils de Sagas, cherchons-y Hastein ; nous ne le trouvons pas seulement dans le Landnama-boc, nous le trouvons aussi dans d'autres Sagas ; mais s'il en est une où nous le retrouvions en connexion avec Bjœrn, ne serons-nous pas frappés de la coïncidence ? Or, lisons l'Eyrbyggia Saga (2).

Pour comprendre tout l'intérêt de cette Saga, il est nécessaire de l'analyser : Ketil Flatnefr est le nom d'un noble seigneur de Norvège. Il a pour fils

(1) P. 5., n. 1, M. ABBOTT la rejette aussi sans une discussion sérieuse. *Art. cit.*, p. 450. Il ne parait pas avoir connu le texte de l'*Eyrbyggia Saga* dont nous allons parler et que personne d'ailleurs n'a utilisé.

(2) *Origines Islandicæ*, t. I, p. 252, *sqq*.



Bjœrn et Helge. Bjœrn est établi dans l'est, dans le Iamtaland. Il arrive en ce temps que le roi Harald Harfagr' devient roi de Norvège. A cause de la guerre civile, beaucoup de gens bien nés quittent leurs héritages en Norvège, les uns s'en vont vers l'est, traversant les Kiœlen, les autres s'en vont vers la mer; quelques-uns s'établissent dans les Suderœ (les Hébrides) et les Orcades et au printemps ils font une expédition en Norvège et commettent beaucoup de ravages dans le royaume de Harald. Les hommes libres (bœndr) portent la question devant le roi et le prient de les délivrer de la guerre civile. Le roi décide d'envoyer une armée pour aller dans l'ouest sur la mer et désigne Ketil Flatnefr pour en être le capitaine. Ketil s'excuse, mais le roi lui dit de partir et quand Ketil voit que le roi veut être obéi, il se tient prêt et s'en va avec sa femme et tous ceux de ses enfants qui sont avec lui. Quand Ketil arrive dans l'ouest, par mer, il a des batailles à livrer, il conquiert les Hébrides et en devient le chef. Il conclut des traités avec les plus grands chefs à l'ouest de la mer et renvoie son armée vers l'est. En revenant devant le roi Harald, ces hommes disent que Ketil Flatnefr s'est rendu maître des Hébrides et que le gouvernement d'Harald ne s'étendra plus dorénavant à l'ouest de la mer. Quand Harald entend cela, il confisque les biens que Ketil avait en Norvège. Ketil donne en mariage sa fille Aud à Olaf le Blanc, le plus grand seigneur de l'armée au delà de la mer.

Cependant Bjœrn, fils de Ketil, était dans le

Iamtaland. Il vint de l'est, en traversant les Kiœlen, à Trondheim, et de là il alla vers le sud ; il prit possession de la terre que son père avait eue et il chassa les chefs (ar-memr) que le roi Harald y avait établis. Le roi Harald se trouvait dans le Viken ; quand il apprit ce fait, il marcha vers le nord et se rendit à Trondheim ; il y convoqua le conseil des huit peuples, et à cette assemblée il bannit *Bjœrn*, fils de Ketil de Norvège, ordonnant qu'on pourrait le tuer où on le trouverait. Quand ils furent arrivés au sud de Staad (cap Stat), les amis de Bjœrn l'avertirent. Alors Bjœrn gagna une barque avec les siens et avec son bétail et se dirigea vers le sud le long de la terre : car on était au cœur de l'hiver et il n'osait aller sur mer. Bjœrn longea la côte jusqu'à ce qu'il vint à une île appelée Mostr qui se trouve au sud d'Hordaland et là un homme le reçut dont le nom était Thor-Wolf. Bjœrn passa l'hiver dans cette retraite. Thor-Wolf était un grand chef ; il possédait un grand territoire, il gardait le temple du Tonnerre, Thor, dont il était l'ami. Au printemps Thor-Wolf donna à Bjœrn un bon vaisseau de guerre et un bon équipage ; il lui donna son *fils Hallstein* pour être son compagnon (pour marcher avec lui) et ils allèrent sur mer vers l'ouest pour rencontrer les compagnons de Bjœrn. Et quand le roi Harald entendit que Thor-Wolf avait reçu Bjœrn, fils de Ketil, le banni, l'*outlaw*, il lui ordonna de s'exiler comme Bjœrn au delà de la mer, à moins qu'il ne voulût venir soumettre l'affaire au roi. Thor-Wolf fit un grand sacrifice et consulta l'oracle de Thor



pour savoir s'il devait obéir au roi ou quitter la contrée et chercher une autre carrière (1) L'oracle envoya Thor-Wolf en Islande. Et après qu'il eut pris un grand navire, il partit avec tous ses biens, il emporta le temple et il s'établit à un endroit qui devint Thor'ness.

Bjœrn alla aux Hébrides, mais son père, Ketil, était déjà mort, Bjœrn reçut un bon accueil de son frère Helge et de ses sœurs. Il resta deux hivers aux Hébrides et il fit un voyage en Islande. *Avec lui était Hall-stein, fils de Thor-Wolf.* Ils débarquent à Broad-Fryth. L'histoire s'arrête là (2).

Ce qui est tout à fait digne d'attention dans cette Saga, c'est son haut degré de vraisemblance, de crédibilité, si j'ose m'exprimer ainsi. Nous verrons qu'il en est de même du passage de la Saga d'Harald Harfagr', relatif à Rollon. Reprenons ce récit, suivons-le, la carte à la main ; c'est un travail que n'ont pas fait les éditeurs, uniquement soucieux — et avec raison — de nous donner un bon texte. Bjœrn est établi dans le Iamtalande. C'est évidemment le Jämtland, pays norvégien à cette époque, aujourd'hui suédois, au revers oriental des monts Kiœlen. La Saga rappelle ensuite qu'au temps du roi Harald Harfagr', il y eut une vaste émigration

(1) Sur les sacrifices des vikings au moment du départ, voir Pineau, *Les vieux chants populaires scandinaves*, p. 101. Sur le dieu Thor, voir tout le développement précédent.

(2) Notons que l'histoire de Bjœrn Ketilson et de Hallstein est racontée également par le Landnama-boc, II, 9, 1, *Origines Islandicæ*, I, p. 66.

des gens bien nés ; nous avons noté déjà que ce fut là une des causes principales, peut-être la cause initiale, des expéditions des vikings ; l'émigration des propriétaires, des seigneurs, fut le résultat de la constitution même d'une monarchie puissante, de l'organisation même des Etats Scandinaves, de la Norvège en particulier. Beaucoup de ces petits princes répandus de Trondheim à la Baltique, jusque là indépendants, préférèrent s'exiler, quand le roi Harfagr' voulut les soumettre. C'est la belle époque des vikings ; les uns partent par la terre : ils traversent les Kiœlen et vont dans ce pays alors à peine connu, entre la Suède et la Norvège ; les autres vont vers la mer ; ils gagnent les Orcades, les Hébrides, les îles du Sud (Suderoe). Mais c'est un jeu pour eux que de revenir en Norvège ; à la belle saison ils font des expéditions sur la terre ferme ; les hommes libres (*bœndr*) si indépendants en Norvège se plaignent au roi. Celui-ci désigne Ketil pour châtier les pirates ; il conquiert les Hébrides, mais il s'y rend indépendant. Harald en est averti, se fâche, confisque ses biens. Olaf le Blanc, à qui Ketil donne sa fille, est un des chefs norvégiens établis en Irlande (1).

Mais Bjœrn est revenu du Jämtland pour reprendre les biens de son père, il en chasse les agents du roi. Celui-ci est alors dans le Viken ; c'est la côte orientale des détroits du nord d'où sont partis aussi beaucoup de pirates ; il se met en

(1) Voir MUNCH, *op. cit.*, p. 441 ; Alex. BUGGE, *op. cit.*



marche par terre vers Trondheim, les vallées du Glommen et de l'Œsterdal forment là une route toute indiquée. Il convoque le conseil, l'assemblée des huit peuples (1), ce *thing* norvégien, que nous savons avoir eu une grande importance (2). Bjœrn est condamné au bannissement, c'est la peine ordinaire prononcée contre les révoltés, et c'est une des causes des expéditions des vikings. Comme c'est le cœur de l'hiver, Bjœrn ne veut pas se lancer à travers la mer du Nord (3). Il se contente de longer la côte, il va jusqu'à une île appelée Mostr au sud de Horda-Land. Or Mostr et Horda-Land sont des points qu'il est facile d'établir; ils se trouvent entre le cap Lindesness et le cap Stat. Là il est accueilli par Thor-Wolf, un grand du pays, un fervent du culte du Tonnerre qui subsiste encore à ce moment là, et c'est une nouvelle cause des expéditions des Normands païens; inquiétés par les progrès du christianisme, pour se venger des missionnaires, ils allaient porter la guerre dans les pays chrétiens. Thor-Wolf, au printemps, donne à Bjœrn un navire et envoie avec lui

(1) Sur cette assemblée, voir *La Norvège*, Kristiania, 1900, in-8°, p. 136.

(2) Sur le Thing, voir GEFFROY ; *L'Islande avant le Christianisme d'après le Gragas et les Sagas,* Paris, 1898, in-12 ; J. TOUTAIN, *Les Northmans en Islande au moyen âge, d'après une publication récente,* Rouen, 1898 ; Henri PRENTOUT, *Essai sur les origines et la fondation du duché de Normandie,* p. 207.

(3) Il est en effet parfaitement exact que les vikings évitaient cette traversée en hiver.

son fils Hallstein. Ils s'en vont à l'est pour rencontrer les parents de Bjœrn qui sont venus au sud du cap Stat. Quant à Thor-Wolf, après les menaces du roi et après consultation de l'oracle, il s'exile également et se rend en Islande. Bjœrn, lui, va rejoindre Ketil aux Hébrides ou en Islande. Son père est mort et il est accueilli par Helge et par ses sœurs, il passe auprès d'eux deux hivers aux Hébrides et il s'en va ensuite en Islande, avec Hallstein.

Tout cela est parfaitement vraisemblable. Ajoutons que tout cela est parfaitement historique. Sans doute l'Eyrbyggia Saga nous est parvenue par une série de manuscrits dont le plus ancien est du XIVe siècle. Mais M. Vigfusson, le « sagace » éditeur teur des Sagas, comme l'appelle M. Steenstrup, et M. Powell établissent, d'après l'étude des manuscrits que ceux ci proviennent d'autres manuscrits plus anciens. Ils regardent comme bien antérieure au XIVe siècle la composition de la Saga elle-même; ils lui attribuent un fond de vérité historique incontestable: c'est pour eux « la plus historique des Sagas » (1). Nous avons même des points de repère, des dates qui manquaient à la thèse de Suhm, d'Abbott et de M. Bugge. D'une part, cette histoire commence au début du règne de Harald Harfagr' qui monte sur le trône en 863 (2) et, d'autre part, l'établissement de Bjœrn, en Islande, est placé

(1) *Origines Islandicæ*, t. II, p. 92.

(2) « Il arrive en ce temps qu'Harald Harfagr' devient roi de Norvège. »



par MM. Vigfusson et Powell, vers l'an 900 (1).

Or, tout ce que nous savons de certain des hauts faits d'Hasting sur le continent, tient précisément entre deux dates à peu près semblables : 866, si on admet qu'il ait été à Brissarthe, et 895, si on admet le renseignement donné par la Chronique Anglo-Saxonne, qui le mentionne encore à cette date en Angleterre.

Il ne figure dans aucune autre source franque sûre avant 866, et dans aucune autre source franque ou anglo-saxonne après 895 (2). Sa disparition s'explique s'il est allé avec Bjœrn se fixer en Islande.

Mais, me dira-t-on, et c'est la plus grosse objection à ce rapprochement, la Saga ignore complètement les expéditions de Bjœrn fils de Ketil et de Hallstein sur le continent (3). Nous verrons, au contraire,

(1) *Id.*, t. I, p. 259.

(2) Suivant M. Collingwood, *op. cit.*, pp. 99, 192, 208, Hasting aurait été à la tête de l'armée scandinave qui s'établit à Chester, dans l'ancienne enceinte romaine, au nord du Pays de Galles. Sans doute les sources ne le mentionnent pas expressément, mais il est possible qu'il soit venu jusque-là au cours d'un raid à travers l'Angleterre, puis, que par l'île de Man, les Hébrides, les Orcades, toutes colonies norvégiennes, il ait gagné l'Islande que les Norvégiens commençaient à coloniser et où il serait arrivé, suivant la conjecture de MM. Vigfusson et Powell, vers l'an 900. La coïncidence des dates est vraiment remarquable.

(3) La même objection pourrait être faite à la thèse de MM. Abbott et Bugge. Tout de même la Saga ignore la participation de Ketil aux expéditions des Normands sur le continent, et cependant Richer affirme la présence de Ketil, Catillus dans les Gaules. *Richeri historiarum libri quatuor*,

que la Saga connaît les expéditions de Ganger Rolf en Valland. Je comprends toute l'importance de l'objection que je me formule à moi même. Seule, elle m'empêche d'affirmer qu'Hasting est bien Hallstein, fils de Thor-Wolf et Bjœrn, le fils de Ketil. Mais si je ne veux pas l'affirmer, je n'en trouve pas moins le rapprochement très vraisemblable, extrêmement probable, car il reste deux choses frappantes : les concordances absolues des dates et celle surtout qui résulte de ce fait que Guillaume de Jumièges connaît, lui aussi, une tradition relative à Bjœrn et Hallstein, faisant en commun deux expéditions ; or, comment Guillaume de Jumièges a-t-il pu connaître ceci, qui n'est pas dans Dudon, s'il n'a pas connu la tradition dont la Saga est l'écho ? et s'il a connu la tradition, c'est qu'elle était répandue en Normandie, et alors c'est qu'Hasting y est bien venu et alors aussi, pour la première fois, on s'explique pourquoi Dudon fait figurer Hasting dans son œuvre comme prédécesseur de Rollon. Car de tous les faits relatifs à Hasting que mentionnent les Annales franques, il ne s'en trouve pas un qui concerne la Normandie.

Et si ignorant que soit Dudon de l'histoire de Normandie avant Rollon, il est tout de même extraordinaire qu'il ait l'idée d'y introduire Hasting si celui-ci n'est jamais venu dans ce pays. On dira et j'ai pensé moi-même que Dudon

éd. Waitz. (*Scr. rerum germanicarum in usum scholarum*) Hanovre, 1877, in-8°, p. 5.



avait pris Hasting comme type pour cristalliser autour de lui l'histoire des expéditions des vikings avant Rollon. Mais pourquoi raconter ses expéditions si elles n'intéressent pas la Normandie et pourquoi prendre Hasting de préférence à Godfrid, à Sigfrid, qui, lui, est venu en Normandie, ainsi que Véland ?

Nous avons remarqué qu'Hallstein est le fils d'un proscrit. Or, il semble que Dudon ait quelque notion de cette légende. En parlant des Danois, dont il est le chef, il dit qu'ils ont été expulsés, *a suis expulsi* (1). Hallstein, dans la Saga, est le fils d'un païen convaincu qui est un prêtre de Thor. Or, Hasting nous est représenté parmi les chefs normands comme le plus hostile au christianisme, aux prêtres, aux églises ; il a été la terreur des prêtres et le destructeur des sanctuaires. « *Temeravit sacerdotium*, dit Dudon, *conculcavit sanctuarium* » (2). Dudon revient quelques lignes plus loin sur cette idée. « *Mulctatur clerus crudeli morte punitus.* Comme d'autres envahisseurs célèbres, Hallstein a la haine du clergé et se fait un jeu de supplicier les prêtres. Sa bande se revêt de vêtements sacrés, d'aubes arrachés aux autels. « *Casulas nefarii induunt quas altaribus sacris diripiunt. Vestiuntur alba, officio missæ dedicata* ». Je ne veux pas forcer ces rapprochements ; ..... ils sont des plus intéressants cependant. Hasting, le tueur de

(1) Ed. LAIR, p. 130.
(2) *Id.*, p. 131.

prêtres et le dévastateur des églises, ne serait-il pas identique à Hallstein, fils d'un ami du dieu Thor ?

Comment pourtant se fait-il que la Saga ignore les expéditions d'Hallstein sur le continent ? Remarquons que nous ne sommes pas en présence d'une Saga d'Hallstein, mais d'une Saga relative à des établissements en Islande. Hallstein n'est pas ici le personnage principal. Il s'agit de Ketil Flatnefr et de Thor-Wolf, l'un qui est venu aux Hébrides et a eu des rapports avec les rois norvégiens d'Islande, et l'autre qui est le fondateur d'une des colonies islandaises, ou plus exactement, c'est l'Islande même qui est le principal personnage, c'est sa colonisation qu'il s'agit de raconter comme dans le Landnama-boc. Des expéditions que ces chefs ont pu faire sur le continent n'a nul souci le rédacteur de la Saga, rédacteur tardif qui résume très vraisemblablement, au point de vue islandais, une légende jadis plus riche ; de même dans la Saga d'Harald Harfagr', l'expédition de Ganger Rolf dans le Valland n'est notée que d'un mot laconique, si importante qu'elle soit en conséquences historiques. Il ne faut pas s'étonner de la sécheresse des Sagas islandaises sur les expéditions des Norvégiens dans l'empire franc ; elles n'intéressent pas ceux qui les ont recueillies.

Il reste une autre difficulté que je ne veux point celer. Guillaume de Jumièges en parlant de Bjœrn, le compagnon d'Hasting, l'appelle Bjœrn Côte de Fer (*Costa Ferrea*), ce qui est la traduction de

Iœrnside, et la Eyrbyggia Saga ignore ce surnom. On ne manquera pas de dire que Bjœrn Côte de Fer est le fils de Ragnar Lodbrok et que celui de l'Eyrbyggia Saga est le fils de Ketil. Mais il est évident qu'il y a eu deux Bjœrn, que leurs légendes sont venues toutes deux à la connaissance des Normands et que Guillaume de Jumièges les a confondues. Ce nom de Bjœrn était très fréquent parmi les Scandinaves. N'est-il pas bien naturel que les écrivains normands, qui rédigent leurs œuvres un siècle ou deux après les événements, fassent des confusions entre des gens de même nom dont ils ignorent l'exacte généalogie ? Il y a deux Bjœrn dont la tradition est particulièrement parvenue dans la Francia, l'un dont le nom est Bjœrn Côte de Fer, l'autre dont le nom est toujours rapproché de celui d'Hasting ; un jour la confusion se fait.

Répondons maintenant à une objection que M. Walberg a faite à la thèse de M. Alex. Bugge et qui pourrait être faite à celle-ci : « Vouloir faire un norvégien d'Hasting, appelé constamment *Dacus* par Dudon et dont l'histoire est intimement liée à celle des fils de Ragnar Lodbrog, reconnus Danois par tout le monde, cela est bien difficile à admettre » (1). Tout le monde, c'est beaucoup dire. Il n'y a pas lieu de reprendre ici une question qui a été bien des fois discutée (2) et qui n'a point de rapport

(1) *L'Origine de Rollon*, p. 640, n. 1.

(2) Voir STEENSTRUP, *Indledning,* pp. 81-127 et *Bulletin Antiq.* X, pp. 236-256, dont la discussion, si savante soit-elle,

immédiat avec notre sujet. Je ferai remarquer seulement que le Landnama-boc, dont personne ne peut contester la grande valeur historique, considère Ragnar Lodbrok et Bjœrn Côte de Fer comme norvégiens. Voici, en effet, une généalogie qui se trouve au livre III. « Thord est le nom d'un noble homme de Norvège ; il est le fils de Bjœrn Butter-Keg, le fils de Hrod-wald Ryg, le fils d'Oslac, le fils de Bjœrn Iœrnsida (Côte de Fer), le fils de Ragnar Lod-broc (1) ». Donc, suivant le Landnama-boc, Ragnar Lodbrok et ses fils sont norvégiens et cela a quelque poids. Peu au reste nous importe, puisque nous pensons que le Bjœrn, compagnon d'Hasting, dont nous parle Guillaume de Jumièges est un autre Bjœrn, norvégien lui aussi, d'ailleurs.

Sans vouloir nier absolument que Bjœrn Iœrnside soit venu en Normandie, nous faisons remarquer cependant que Guillaume de Jumièges et ses dérivés Wace, Benoît de Saint-More donnent seuls ce surnom au chef Berno. Les Annales franques et la Chronique de Fontenelle parlent seulement de Berno *sans épithète* (2) ; en 856, le 19 août, il arrive devant

n'est pas toujours convaincante ; il a bien montré les confusions de *Saxo Grammaticus*, mais a-t-il prouvé l'origine danoise de Ragnar Lodbrok ? Voir aussi G. STORM, *Kritiske Bidrag*, pp. 35-129. Cette partie de son ouvrage a été vivement critiquée par M. BEAUVOIS dans la *Revue Historique*, t. VIII, p. 188.

(1) *Landnama-boc*, III, 11, 1. dans *Origines Islandicæ*, t. I, p. 142.

(2) *Berno dux*, disent les *Annales Bertiniani*, éd. WAITZ, p. 39 ; *Berno Nortmannus*, dit le *Chronicon Fontanellense*,



le château de Pitres, où il rejoint Sydroc : les deux troupes poussent leurs expéditions jusque dans le Perche (1) où elles sont battues par Charles le Chauve; elles semblent se maintenir ensuite sur la Seine ; en 857, Bjœrn se fortifie dans l'île d'Oissel (?) (2), en face de Jeufosse et y passe l'hiver (3). En 858, il vient à Verberie prêter serment de fidélité à Charles le Chauve, et pendant ce temps une bande ravage l'abbaye de Saint-Denis et tâte Saint-Germain-des-Prés, ce qui détermine Charles le Chauve à entreprendre le siège de l'île d'Oissel (4). En avril 862, les bandes de Sydroc, Bjœrn et Weland avaient repris le chemin de la Basse-Seine. Que M. Vogel (5), après M. Steenstrup (6), voie dans ce Bjœrn, Bjœrn Iœrnside, le fils de Ragnar Lodbrok, nous n'y voyons aucun inconvénient (7).

H. F., VII, p. 43, qui paraît opposer Berno Nortmannus, le Norvégien (?) à Sydroc qui conduit une flotte de Danois, *maxima classis Danorum.*

(1) *Chronicon Fontanellense, loc. cit.*

(2) Ce n'est pas le lieu de discuter l'emplacement d'Oscellus. Voir H. Prentout, *op. cit.*, p. 111, n. 2, et L. Coutil, *Incursions des Normands dans la vallée de la Seine,* Évreux, 1913, in-8°, p. 12, n. 2.

(3) *Ch. Fontanellense, loc. cit.*

(4) *Annales Bertiniani*, p. 50, v. Lair, *Les Normands dans l'île d'Oscelle*, et Lot, *La grande invasion de 856-862* dans la *Bibl. Ec. Chartes*, 1908, p. 38, qui rejette la date de 855 donnée par le *Chronicon Fontanellense.*

(5) Vogel, *op. cit.*, p. 148, et *passim.*

(6) *Indledning*, p. 96 et B. S. A., t. X, p. 244.

(7) Nous n'en voyons pas non plus à envoyer Bjœrn Côte

Il reste qu'ultérieurement Bjœrn, fils de Keti a pu venir sur le continent avec Hasting. Guillaum de Jumièges a confondu ces deux chefs du mêm nom, qui peut-être se sont succédé sur le continent à quelques années d'intervalle, si on admet qu'Hasting et avec lui Bjœrn, fils de Ketil, aient été à Brissarthe en 866 ; mais quand ils ne seraient venus que vingt-cinq ans plus tard, Guillaume de Jumièges, écrivant au XIe siècle, deux siècles après les événements, a pu faire facilement cette confusion.

Cette confusion, au reste, il la devait probablement, non à des Annales, qui ne l'eussent pas commise, mais à la tradition exprimée peut-être en quelque chanson. Sophus Bugge déjà, après lui G. Storm (1), avaient remarqué le caractère légendaire de l'histoire d'Hasting dans les écrivains normands ; ils conjecturaient qu'il y avait là des emprunts faits à des traditions françaises, à des romances, à des chansons en langue romane, dirons-nous. C'est à cette conclusion que nous arrivons, de notre côté, en étudiant le livre de

de Fer faire l'expédition de la Méditerranée de 859 à 862, ni à faire mourir Bjœrn Côte de Fer en Frise vers cette date, comme le fait VOGEL, *op. cit.*, p. 410. Notons que ce n'est pas Guillaume de Jumièges, comme le dit ici M. VOGEL qui fait mourir Bjœrn en Frise. Au retour de Luna, Bjœrn, selon Guillaume de Jumièges, serait allé en Angleterre : « *Naufragium passus, vix apud Anglos portum obtinuit* ». (Ed. MARX, p. 17). C'est ROBERT DE TORIGNY, qui, dans une interpolation (*Ibid.*, p. 202), a dit que « *Bier volens redire Danemarcham apud Frisiam obiit* ».

(1) *Kritiske Bidrag*, p. 129.



Dudon, où Hasting apparaît, comme le disait très bien Worsaae (1), comme un type, « le type de la bravoure intrépide, mais aussi de la méchanceté, le type de la vaillance qui triomphe du péril par les armes, mais aussi de l'intelligence qui en triomphe par la ruse ». Avant d'avoir lu ces lignes de G. Storm et de Worsaae, nous étions frappés de ce caractère de héros légendaire, symbolisant toute la puissance du mal, tous les maux que les vikings ont déversés sur la France, nous croyions à une chanson de geste relative à Hasting. Nous ajouterons aujourd'hui que cette chanson a dû emprunter à la Saga certains traits, c'est ainsi qu'elle lui doit la connaissance du lien qui unit Bjœrn à Hallstein, et c'est là que Guillaume de Jumièges l'aura prise ; peut-être aussi Dudon et Guillaume lui ont-ils emprunté ce trait particulier du caractère d'Hasting, son inimitié pour le clergé.

En résumé, nous pouvons aujourd'hui, dans la biographie d'Hasting, distinguer ce qui est certain et ce qui est plus ou moins vraisemblable :

1° Je crois qu'il faut écarter résolument tout ce qui est antérieur à l'année 859 ; il n'y a pour tous les faits antérieurs à cette année aucune source certaine et si on se rend fort bien compte comment des compilateurs sans critique ont introduit tardivement Hasting dans des événements où il n'avait eu aucune part ; il est regrettable qu'ils aient été suivis par quelques historiens ; les

(1) *Den Danske Erobring*, p. 57.

plus récents auraient pu être plus catégoriques à cet égard ;

2° La participation d'Hasting à l'expédition de la Méditerranée est *possible*, si on admet qu'il s'agit d'Hasting, fils de Thor-Wolf, mais à condition de faire l'hypothèse qu'au moment du départ de Bjœrn, fils de Ketil, Thor-Wolf lui donne Hasting pour guide, précisément parce que celui-ci est déjà allé vers l'ouest ;

3° Bien plus vraisemblable est la participation d'Hasting à la bataille de Brissarthe, en 866, puisqu'elle se présente à la date où Hasting, fils de Thor-Wolf, a quitté les pays scandinaves avec Bjœrn ; elle n'est pas absolument *certaine* cependant, parce qu'elle ne repose que sur l'autorité peu sûre du continuateur de la chronique de Réginon et des Annales de Metz (1).

(1) MUNCH, *Det norske folks Historie,* t. I, p. 524, admet que le départ de Bjœrn Ketilson est contemporain de la mort de Thorwolf ; il place ces événements en 877, date où Harald vint de Viken à Trondhjem, et il admet que Bjœrn arriva en Islande en 880. Mais on ne voit pas sur quoi reposent ces dates. MM. VIGFUSSON et POWELL, les derniers éditeurs des *Origines Islandicæ* et de l'*Eyrbyggia Saga* admettent au contraire, nous l'avons vu, que la date de l'arrivée de Bjœrn et d'Hallstein en Islande se place aux environs de 900. Ils ne donnent point la date du départ de Bjœrn et d'Hasting, mais elle est indiquée par l'*Eyrbyggia Saga* elle-même, qui dit que ces événements se produisirent au début du règne de Harald Harfagr' : donc vers 863. Si on admet cette donnée qui est historique, puisque la Saga aux yeux de ses éditeurs a la plus haute valeur, il se peut fort bien qu'Hallstein et Bjœrn soient venus sur le continent en 866. MUNCH d'ailleurs n'a pas relevé le rapprochement possible entre Hallstein et Hasting



4° Vraisemblable encore est la participation d'Hasting aux expéditions qui ont suivi en Bretagne et dans la vallée de la Loire, siège d'Angers de 873 et expéditions sur la côte, mais non certaine, puisqu'aucune des sources sur lesquelles s'appuient ces faits n'est absolument sûre ;

5° Il est de même possible qu'Hasting, quelques années après la mort de Charles le Chauve, se soit emparé d'Amboise, comme le disait une chronique locale ;

6° Purement légendaires, au contraire, sont les exploits d'Hasting Ethelwulf, contre Geoffroi Grisegonelle ;

7° Légendaire encore, le titre de comte de Chartres donné à Hasting ; possible néanmoins la participation d'Hasting à une bataille de Dive, dont la date nous reste absolument inconnue et qui, en tout cas, ne saurait être placée en 858, comme le proposait Rioult de Neuville ;

8° Douteuse, la présence d'Hasting en Bourgogne ;

9° Certain, par contre, le traité de Louis III avec Hasting ;

10° Par cela même, il est très vraisemblable qu'Hasting a été l'un des chefs des Normands de la Loire ;

11° Certaine enfin, la présence d'Hasting en 890 auprès de Noyon et sa campagne en 891 et 892 dans le Nord ;

et n'a pas songé par conséquent à la possibilité d'expéditions d'Hallstein et de Bjœrn sur le continent.

12° Certaine aussi sa présence en Angleterre, de 892 à 895 ;

Il disparait à cette date, ce qui ne nous surprend nullement. M. Vigfusson admet que c'est vers 900 que Bjœrn, fils de Ketil et Hasting sont allés s'établir en Islande, et ceci explique suffisamment que toutes les sources franques et normandes n'aient plus jamais entendu parler de ce chef fameux et aient ignoré sa mort.

Mais tous ces renseignements établis avec leurs degrés de crédibilité, il reste qu'il y a dans la vie de tout chef viking une grande part d'inconnu pour des raisons faciles à expliquer : les sources franques, bretonnes, normandes ne se soucient guère de donner le nom des chefs. En Normandie, nous sommes encore moins renseignés qu'ailleurs, car il n'y a pas d'annales pendant la période même des invasions ; seuls nous sont parvenus quelques récits de translations de reliques. Il se peut donc fort bien qu'Hasting soit venu en Normandie (1). On le trouve sur la Loire, on le trouve sur la Somme et l'Oise, pourquoi ne serait-il pas venu sur la Seine qui était le chemin entre la Loire, l'Océan, la Manche et l'Oise ? S'il est venu en Normandie, il

(1) Je ne peux partager le scepticisme radical d'Auguste Le Prévost quand il dit dans une note de l'édition d'ORDERIC VITAL, *Historiæ ecclesiasticæ libri tredecim* (S. H. F.), t. III, p. 106, n. 2. « Notre auteur a le tort, commun à tous les historiens de la Normandie, de faire sans cesse intervenir le nom d'Hasting dans une province où il n'a jamais mis le pied ».

s'explique fort bien qu'une source normande ait conservé la tradition scandinave qui faisait de ce chef le guide d'un Bjœrn qu'on a pris à tort pour Bjœrn Iœrnside, fils de Ragnar Lodbrok.

Hasting serait donc norvégien. Par des voies différentes de celles qu'ont suivies M. W. Abbott et M. Al. Bugge, je suis arrivé à la même conclusion qu'eux. Mais alors que pour ces savants Hasting est le fils d'Atle, je croirais plutôt qu'Hallstein, fils d'un prêtre du dieu Thor, est le prototype du viking, persécuteur des prêtres et terreur des sanctuaires que nous a représenté Dudon.

Sans doute la source scandinave ignore tout de l'Hasting du continent, comme Dudon ignore tout du passé norvégien d'Hasting. Il est tout naturel que les Sagas rédigées en Islande ne se soient pas souciées des aventures continentales de leur héros, tout naturel aussi que les auteurs francs n'aient rien su des origines des chefs vikings ; il est vraisemblable aussi qu'un auteur normand, Dudon, ait arrangé ce qu'il en pouvait savoir de la façon qui convenait le mieux à ses desseins littéraires et politiques.

Steenstrup a dit, dans une formule saisissante, qu'il y avait entre le Ganger Rolf de la Saga et le Rollon de Dudon un alibi double et réciproque. Déjà nous avons essayé et nous essaierons encore d'établir le contraire et de montrer l'identité de Ganger Rolf et de Rollon et nous croyons de même qu'on peut soutenir, avec un moindre degré de certitude, qu'il y a des chances pour que le Hallstein

de l'Eyrbyggia Saga et le Hasting des sources franques soient identiques (1). L'Eyrbyggia Saga nous donnerait les deux extrémités de la chaîne, les origines d'Hasting et sa mort en Islande, et les Annales franques et anglo saxonnes nous fourniraient les mailles intermédiaires et rempliraient les lacunes de l'Eyrbyggia. Les deux sortes de sources, complètement indépendantes les unes des autres, nous donnent peut-être la vérité totale.

Je ne me flatte pas de voir ce rapprochement s'imposer à toute la critique. Il sera repoussé par ceux qui contestent la part très réelle que les Norvégiens ont prise aux expéditions dans le Valland, dans l'empire franc; elle le sera aussi par tous ceux qui n'admettent comme vrai que ce qu'ils ont trouvé eux-mêmes, par tous ceux enfin qui n'admettent que ce qui est évident. (Ceux-là seront sages s'ils s'abstiennent de faire l'histoire de la Normandie avant le XI[e] siècle). D'autres trouveront que mes raisons sont spécieuses. Je crois qu'elles intéresse-

(1) La forme Alstignus, qui se trouve dans trois des manuscrits de Dudon, est la meilleure traduction latine de Hallstein, PALGRAVE, *The history of Normandy and of England*, t. I, p. 489, suppose qu'il y a eu parmi les chefs qui envahirent l'empire franc trois personnages du nom d'Hasting. Mais il n'apporte pas la moindre preuve à l'appui de son hypothèse.

Pour mémoire, nous indiquerons une curieuse et amusante hypothèse de PAILLARD DE SAINT-AIGLAN, *Fragments d'un Mémoire sur les Invasions des Normands sur les bords et au midi de la Loire*, dans la *B. Ec. Ch.*, t. I, p. 344, qui se demande s'il ne faut pas voir dans Hasting « non un individu, mais un titre de dignité »!



ront tous ceux qui n'apportent ici, comme moi-même, aucun parti pris, et qui cherchent.

On dira que j'abuse des hypothèses ; je répondrai que l'historien ne doit pas se les interdire ; « l'histoire, suivant le mot de Renan, est une pauvre petite science conjecturale », donc, elle vit de conjectures, d'hypothèses. Il n'y a d'inconvénient à user des hypothèses que si on les prend pour des certitudes. Dès qu'on a soin de faire la part de la certitude et du doute, l'hypothèse reste permise ; j'ajoute qu'en histoire, comme dans toutes les autres sciences, elle est féconde.



LE DEUXIÈME LIVRE

L'ORIGINE DE ROLLON

Au second livre, après une pièce de vers imitée de Virgile et un développement où il expose de nouveau les causes des invasions, Dudon aborde l'histoire de Rollon.

Si le second livre du *De Moribus* est le plus important de l'œuvre de Dudon, puisque, sous le nom de Rollon, il retrace l'établissement des Normands, s'il est celui qui pose le plus de questions, provoque le plus de débats, certes le paragraphe relatif aux origines du fondateur de la Normandie a donné lieu aux discussions les plus vives, surtout quand le problème était traité par les historiens scandinaves.

Sans attacher la même importance que les Danois et les Norvégiens à cette question de l'origine de Rollon, parce que, nous l'avons dit ailleurs, la solution de cette question ne saurait donner celle du problème de la nationalité des colons de la Normandie, nous croyons devoir encore une fois

reprendre le problème (1), nous l'étudierons en essayant de le pousser à fond, et, est-il besoin de le dire? avec la plus grande impartialité; car, que nous importe à nous, Normands, d'être Danois, Norvégiens ou Suédois? Nous ferons l'historique des débats auxquels cette question a donné lieu et nous essaierons de la résoudre par une étude minutieuse des sources, de toutes les sources.

Résumons aussi rapidement que possible le second livre du *De Moribus*, en ne conservant que l'essentiel; car ce récit aux allures épiques et légendaires, encombré de rhétorique et d'effets littéraires, est extrêmement long.

Il y a en ces temps, dans le pays de Dacie, un homme extrêmement riche, ayant beaucoup de terres, et qui n'a jamais prêté hommage à personne; il possède presque toute la contrée; il a conquis les pays voisins de la Dacie et de la terre des Alains. C'est le plus puissant des princes de l'Orient. Il laisse en mourant deux fils, forts, beaux, robustes, exercés aux armes. Ils s'appellent: l'aîné, Rollon; l'autre, Gurim (2). Beaucoup de jeunes gens chassés

(1) Nous l'avons déjà traité dans notre *Essai sur les Origines et la Fondation du duché de Normandie*, pp. 153-179, et dans une conférence faite au Congrès du Millénaire, qui a paru dans le tome II des *Comptes rendus*, pp. 626-638.

(2) On ne s'est jamais demandé où Dudon avait pris le personnage de Gurim; serait-ce une réminiscence de la Saga d'Harald Harfagr' qui nous raconte précisément (c. 2) les luttes du roi Harald et du duc Gutorm contre le roi Gandalfr? (*Heimskringla*, I, p. 77). L'hypothèse est plausible si l'on admet avec M. Lair (Ed. Dudon, p. 141, n. a) qu' « il est

du pays par un ordre royal vont les trouver et leur demandent humblement de les prendre sous leur protection. Les deux frères s'y engagent et ils constituent ainsi une troupe nombreuse. Le roi déclare la guerre à Rollon et à Gurim. Au cours de cette guerre, Gurim est tué. Rollon ne veut pas rester en Dacie, il part pour l'île Scanza et il est regretté par tous. Pendant son séjour à l'île de Scanza, il a un songe (nous sommes en pleine épopée) : un chrétien lui apparaît, lui prédit qu'il sera baptisé un jour et l'engage à aller en Angleterre. Rollon met immédiatement à la voile, aborde en ce pays où il soutient de nombreux combats ; il se demande s'il ne va pas partir pour la France ; il a encore un songe qui lui annonce son baptême et sa grandeur future. Il entre également en rapport avec le roi très chrétien Alstemus, qui lui donne des navires pour de nouvelles expéditions où nous le suivrons plus tard.

Quelle a été l'attitude de l'histoire devant ce récit ? Elle ne pouvait lui accorder une confiance absolue, car il est en contradiction avec les Sagas et notamment avec la Saga de Harald Harfagr', qui s'exprime ainsi :

« Il y avait un Jarl de Moëre nommé Ragnvald ;

facile de reconnaître dans ce nom une des formes du nom de Gurm, Gurmond, Vurmond qui a été porté par plusieurs Scandinaves de cette époque, bien que WACE, *Roman de Rou*, I, 39, et BENOIT, *Ch. des ducs de Normandie*, I, 90, le traduisent par Garin et Guirins ». Il y a lieu de remarquer que le nom de Grim se rencontre aussi dans la Saga, et bien plus fréquemment que celui de Guthorm. Voir les tables des *Origines Islandicæ*, par exemple.



c'était un ami très cher du roi Harald qui l'avait en haute estime. Sa femme s'appelait Hilda, fille de Hrolf au long nez, « Hrolfi dicti Nafja ». Ils avaient deux fils légitimes, Hrolf et Thor. Hrolf était un pirate célèbre, d'une haute stature ; il était si grand qu'aucun cheval ne pouvait le porter et qu'il était forcé d'aller à pied : on l'appelait Rolf Marche à Pied, Ganger Rolf. Il se livra souvent à la piraterie dans la mer Baltique. Certain été, il revint à Viken en expédition de pillage et il enleva des troupeaux pour nourrir ses hommes. Le roi Harald se trouvait alors à Viken ; il entra dans une grande colère parce qu'il avait défendu de se livrer à la piraterie sur les côtes du pays ; et ayant réuni l'assemblée (le thing), il ordonna que Rolf fût banni de toute la Norvège. Sa mère essaya en vain d'intervenir en sa faveur, Rolf s'en alla vers l'Occident ; il se rendit aux Hébrides, et de là en Valland (la Gaule), puis, s'étant emparé de l'autorité de Jarl sur le sol normand, il reçut toute la contrée qui s'est, depuis, appelée Normandie ». La Saga donne ensuite la liste de ses descendants et successeurs, Guillaume, Richard I[er], Richard II, Robert, qu'elle appelle Longue-Epée (1).

Des deux récits, lequel croire ?

Historique de la question. — Dès le XVI[e] siècle, comme le montre M. Storm, la question fut débat-

(1) *Haralds Saga ens Harfagra* dans l'*Heimskringla* t. I, p. 100.



tue dans les pays scandinaves. Comme en d'autres contrées, la Renaissance y provoqua un réveil des études historiques : « les premiers historiens norvégiens, Absalon Pedersœn et Peder Clausson trouvèrent dans les Sagas royales l'histoire de Ganger Rolf et y virent comment les Norvégiens avaient conquis la Normandie. Mais les Danois trouvèrent aussi dans des chroniques que Rollon venait de la Dacia. Venusinus, Pontanus et Lyschander avaient le plus grand mépris pour les vieilles Sagas norraines et ils se prononçaient pour l'origine danoise. Ce mépris des Sagas ne leur survécut pas. Torfæus plaça en bonne lumière les traditions islandaises. Et il fut alors admis que la Normandie était une colonie norvégienne (1) ».

Cette vérité s'imposa aux Danois eux-mêmes. Suhm reconnaissait l'origine norvégienne de Rollon et, dans un tableau généalogique, le rattachait aux rois de Norvège d'abord, puis, par eux, au roi de Danemark, Sigurd (2). Schœning, historien de la Norvège, qui donne aussi une généalogie du père de Rollon, rejette les trois premières générations de la table généalogique de Suhm et supprime ainsi la lointaine origine danoise (3).

(1) Storm, *Kritiske Bidrag*, p. 130. En Allemagne, Krantz, *rerum germanicarum historicus clarissimus,* dans ses *Regnorum Aquilonarium Daniæ, Suæiæ, Norvegiæ chronica*, Francforti ad Mœnum, 1583, in-4°, place dans l'histoire de Norvège, celle de Rollon ; il semble donc admettre l'origine norvégienne, mais il utilise aussi le récit de Dudon.

(2) *Histoire critique du Danemark,* t. III, p. 732.

(3) *Histoire de Norvège*, t. III.

Au XIXe siècle, lors de la renaissance des études historiques en France et en Normandie, la tradition norvégienne et les Sagas triomphent avec Depping, qui, à vrai dire, ne discute pas scientifiquement la question, mais, sur la foi des historiens norvégiens et danois, accepte la vérité des Sagas, dont il fait un très large emploi (emploi qui n'est pas toujours malheureux, d'ailleurs), il accepte, comme établie, l'origine norvégienne de Rollon. « On sait positivement, dit-il, qu'il était fils d'un des plus puissants seigneurs de Norvège », et il remarque, avec une certaine sagacité « qu'on est fondé à soupçonner qu'il avait laissé lui-même, à dessein, son origine dans l'obscurité, de peur que les Francs ne vinssent à découvrir la cause peu honorable de son exil (1) ».

Licquet, qui doit beaucoup à l'ouvrage de Depping, déclare que les assertions de Dudon de Saint-Quentin et autres auteurs normands « ne peuvent balancer l'autorité des Sagas (2) ».

Sans que la question eût fait l'objet de discussions profondes, l'origine norvégienne l'emportait encore en Allemagne ; on peut même dire qu'elle n'y était guère contestée. Lappenberg, dans son histoire d'Angleterre, l'admet d'abord (3), paraît ensuite

(1) *Histoire des Expéditions maritimes des Normands et de leur établissement en France au Xe siècle*, t. II, p. 67. Il a maintenu cette opinion dans sa seconde édition, p. 262 et app. VIII.

(2) *Histoire de Normandie*, I, p. 46. LICQUET n'a pas remarqué que Guillaume de Jumièges s'écarte sur ce point de Dudon, comme nous le montrerons plus loin.

(3) *Geschichte von England*, t. I, p. 326.



hésiter entre les deux sources (1), mais son traducteur anglais, Thorpe, rappelle en note la Saga (2). De même, Zeuss tient le récit de Snorre Sturleson pour le plus sûr (3) et encore Büdinger, qui ne discute même pas la question. Pour lui, Rollon est un norvégien (4), ainsi que pour Konrad Maurer. Celui-ci croit que la légende populaire normande a déformé l'histoire de Rollon, que Dudon a, en outre, défiguré cette tradition par son propre savoir livresque ; pourquoi, en ce qui concerne les origines de Rollon, il faut retourner uniquement aux sources du nord (5). Waitz refuse toute confiance à Dudon, dans les lignes principales, comme dans le détail. Dümmler, qui est en général très défiant à l'égard du roman épique de Dudon, n'insiste pas sur la question de l'origine de Rollon ; il remarque qu'il semble y avoir, dans le récit de Dudon quelques réminiscences de la Saga, mais que Dudon ne nomme pas le père de Rollon (6). Au reste, il n'insiste pas sur ce point.

Le problème ne présente pas, en effet, la même importance pour les savants allemands que pour les Scandinaves. Il n'offre qu'un trop grand intérêt aux

(1) T. II, p. 7.

(2) Trad. THORPE, p. 7, n. 7.

(3) *Die Deutschen*, p. 538.

(4) *Ueber die Normannen und ihre Staatengründungen*, dans *Hist. Zeitschrift*, IV, p. 357.

(5) *Die Bekehrung des Norwegischen Stammes*, München, 1855, 2 vol. in-8°, t. I, p. 57-60.

(6) *Zur Kritik Dudos von Saint-Quentin*, p. 368, n. 1.

yeux de ceux-ci, car l'importance qu'ils attachent à la solution du problème les empêche de l'examiner en toute impartialité et avec tout le sang-froid nécessaire. Le sentiment national, qui s'était manifesté, au XVIe siècle, dans l'examen de ce problème, reparut en Scandinavie avec le XIXe. Alors qu'au XVIIIe siècle, savants danois et norvégiens avaient été d'accord pour admettre la vérité du récit des Sagas et l'origine norvégienne de Rollon, il n'en fut plus de même après 1814. Il est permis de se demander si la séparation de la Norvège et du Danemark, la réunion de la Norvège à la Suède n'ont pas ravivé l'antagonisme des deux nationalités danoise et norvégienne. En tout cas, à partir de ce moment, l'union qui s'était faite sur la question Rollon se rompt, si on peut dire, progressivement Les Norvégiens restent fidèles aux Sagas, avec Petersen. En 1852, paraît le premier volume de la grande histoire du peuple norvégien de Munch, monument d'érudition des plus remarquables, trop peu connu en France. Munch a étudié à peu près toutes les sources ; il s'appuie donc sur les Sagas pour faire honneur à Rollon de la conquête de la Normandie. Il essaie même de tracer une vie de Rollon, en utilisant ces sources, il note, avec beaucoup de raison, son passage en Écosse. Malheureusement, par un procédé trop souvent employé de son temps, il essaie de combiner toutes les données : celles de Dudon, dont il a fait une juste critique, avec celles des Sagas, afin de donner ainsi une biographie plus complète. Il termine par des remarques desti-



nées à montrer que la Normandie est une colonie norvégienne (1).

Mais le Danemark se détournait de la thèse norvégienne. Ce fut d'abord et timidement Estrup, puis Worsaae qui n'osait se prononcer (2). « Worsaae, dira plus tard Steenstrup, a décidément plus de foi dans le récit de Dudon, mais il pense que l'origine de Rollon sera toujours un problème difficile à résoudre ». Or, Worsaae est l'auteur de la thèse danoise de la répartition géographique des envahisseurs normands : à l'est, les Suédois, sur les côtes de la Baltique et en Russie ; en Angleterre et dans l'empire Franc, les Danois ; à l'ouest, aux Orcades, aux Hébrides, en Islande, les Norvégiens : thèse qui fait la part belle aux Danois. Worsaae va-t-il se prononcer catégoriquement pour l'origine danoise de Rollon ? Non, le sens critique l'emporte ici sur l'amour-propre national et l'amour-propre d'auteur.

Il devait être réservé à M. J. Steenstrup de porter à son point de perfection la thèse danoise, de la soutenir avec beaucoup d'érudition et aussi avec un esprit de juriste rompu à toutes les discussions subtiles. Mais il importe de remarquer que la tentative hardie de l'illustre historien danois dans son *Indledning* en faveur de l'origine danoise de Rollon a été grandement facilitée par la nouvelle

(1) Munch, *Det norske folks historie,* t. I, pp. 653, 683 (n. de la p. 682). L'ouvrage a été traduit en allemand, il a passé malheureusement inaperçu en France.

(2) *Op. cit.*, p. 141.



édition de Dudon. Sans doute, M. Lair, sur la question de l'origine de Rollon ne se prononce pas. « Si les preuves manquent, dit-il, au récit de Dudon, elles ne sont pas beaucoup plus fortes en faveur de celui de Snorre. Aussi, nous abstiendrons-nous de choisir entre les deux, content d'avoir donné les raisons de douter (1). » Mais, si M. Lair s'abstenait sur ce point, la réhabilitation de Dudon, à laquelle sa longue introduction était consacrée, allait servir de base à la thèse de M. J. Steenstrup. Négligeant Dümmler et Waitz, M. Steenstrup fonde sur la réhabilitation de Dudon l'origine danoise de Rollon. En 1876, sous le titre d'Introduction aux temps normands, *Indledning i Normannertiden* paraissait le premier volume de la grande histoire des Invasions normandes, de M. J. Steenstrup, les *Normannerne*. M. Steenstrup se prononçait catégoriquement pour l'origine danoise de Rollon, il y avait, à ses yeux, un alibi double et réciproque entre le Danois Rollon, le véritable fondateur de la Normandie, et le Ganger Rolf norvégien de la Saga. La thèse du professeur de Copenhague présentait d'autant plus d'intérêt que l'auteur en tirait parti pour faire, non moins décidément, de la Normandie une colonie danoise. Le chapitre : la Normandie comme colonie danoise, *Normandiet som dansk Koloniland* faisait suite au chapitre : Rollon, le conquérant danois de la Normandie : *Rollo den danske Erober af Normandiet*, Déjà des relations étroites existaient entre les

(1) Ed. de Dudon, p. 51.

savants danois et la Société des Antiquaires de Normandie qui, depuis un demi-siècle, avait exercé un rôle de direction dans les études normandes. Fabricius était venu en notre pays, il y avait noué des relations avec les Normands, il avait même publié dans les Mémoires de la célèbre Société des *Recherches sur les traces des hommes du Nord dans la Normandie* (1). Inspiré par ces précédents M. Steenstrup publia, en 1880, dans le *Bulletin* de la même Société, non une traduction, mais une adaptation abrégée de son *Indledning* qui y reçut l'accueil auquel cette œuvre remarquable avait droit (2) ; elle eut, naturellement, sur la science française et sur les Normands, une très grande influence.

En Allemagne, Karl von Amira, juriste renommé, qui a fait dans l'*Historiche Zeitschrift* un compte rendu des plus intéressants de l'*Indledning*, et qui a apporté plus d'une critique intéressante, souscrivit sur la question Rollon qui, au reste, ne l'intéressait pas, aux conclusions de M. Steenstrup (3). Mais en France, M. Beauvois se montra plus perspicace, tout en rendant hommage dans la *Revue historique*, à la science de J. Steenstrup, il fit de sa thèse sur l'origine danoise de Rollon une critique

(1) *Mémoires de la Société des Antiquaires*, XXII, pp. 1-10.

(2) Je ne sais pourquoi M. FAVRE (*Eudes, comte de Paris et roi de France,* Paris, 1893, in-8°), a fait honneur à M. C. DE BEAUREPAIRE de cette traduction dont M. STEENSTRUP est l'auteur.

(3) *Die Anfänge des Normannischen Rechts* (*Hist. Zeitsch.* (1878), 241-268).



aussi pénétrante que savante, en s'appuyant sur les Sagas (1).

En Norvège, non plus, la thèse de M. Steenstrup ne fut pas acceptée, M. Storm, professeur d'histoire de l'Université de Christiania entreprit de la réfuter et ce fut l'un des Essais du *Kritiske Bidrag* (2).

Une polémique s'engagea entre les historiens scandinaves. Elle passa inaperçue en France et même en Normandie où l'on vivait sur la foi de l'ouvrage de Steenstrup, et où d'ailleurs les études normandes sommeillaient. La même indifférence régnait en Angleterre. Freeman entre les Sagas et Dudon ne se prononce pas; il n'étudie pas cette question qui présentait pourtant quelque intérêt pour son sujet (3). Palgrave rejette les Sagas, admet toutefois que Rollon est le fils d'un iarl norvégien, mais suit le récit de Dudon et au reste ne discute pas la question (4). On sait à quel point son ouvrage manque de critique. Seul, sir Henry Howorth critique avec vigueur dans l'*Archæologia* la vie de Rollon telle que Dudon l'a écrite ; mais son remarquable article passe inaperçu (5). Green, dans

(1) *Revue Historique,* IV, 424-440. KALCKSTEIN, *op. cit.* p. 485, a été frappé de son argumentation et tient pour vraie l'origine norvégienne.

(2) *Kritiske Bidrag til Vikingetidens historie (I, Ragnar Lodbrok og Gange-Rolv).*

(3) *The Norman Conquest,* t. I, p. 187.

(4) *The History of Normandy and of England,* I, 514-516.

(5) Mémoire lu à la séance de la Société des Antiquaires de Londres de juin 1874, *Archæologia*, XLV, 1880, pp. 235-250.

The Conquest of England, admet que les récits qui font de Rollon un Norvégien sont probablement exacts (1).

En France, les rédacteurs des Annales carolingiennes portent à Dudon quelques coups assez sensibles; ils ménagent cependant encore le client de M. Lair et en tous cas ils n'abordent pas la question de l'origine de Rollon. M. Eckel, chargé du règne de *Charles le Simple*, et qui, à ce titre, eût dû plus particulièrement s'intéresser à cette question, se dérobe. Il oppose bien les Sagas à Dudon, mais c'est pour déclarer que comme « aucune de ces deux sources ne nous offre de garanties assez sûres, les Sagas étant une œuvre d'un caractère essentiellement poétique et légendaire et l'histoire de Dudon une composition à la fois romanesque et apologétique, on en est réduit à de simples conjectures sur les points les plus intéressants tels que l'origine de Rollon et de ses compagnons... » Il ajoute « que par suite de la grande quantité de travaux publiés sur tel ou tel point particulier, dont plusieurs obscurcissent les questions plus qu'ils ne les éclairent, on en est réduit à discuter souvent des opinions plutôt que des faits (2) ». Quelle que soit la vérité de cette assertion, elle ne dispensait peut-être pas l'auteur de chercher à faire la lumière. Mais elle montre bien quel était l'état d'esprit des historiens amenés

(1) London, 1899, 2 vol. in-8°, I, p. 272, n. 2.
(2) *Op. cit.*, p. 60.



à aborder ce redoutable problème. Un récent historien allemand, M. Vogel, ne raisonne guère autrement : il adopte la thèse de M. J. Steenstrup, parce que, dit-il, elle lui paraît plus sûre ; au fond, il se borne à invoquer l'autorité de Dudon qui écrit d'après les renseignements de Raoul d'Ivry (1) ; il jure par M. Steenstrup dont la grande autorité l'influence vraisemblablement ; attitude prudente, normande, qui au reste, fut d'abord la nôtre dans notre enseignement.

Mais survint le Millénaire de la Normandie, tout ce qui intéressait l'événement de 911 allait être mis en question. La discussion commença dans les Etats scandinaves bien avant même que les fêtes du Millénaire ne se fussent ouvertes à Rouen. Les revues, les journaux même retentirent de ces polémiques. MM. Bugge et Nansen Gustafson reprenaient hautement la thèse norvégienne, mêlaient à d'excellentes raisons des arguments des plus contestables et prêtaient ainsi le flanc à la critique acérée de M. Steenstrup qui, dans des articles très clairs, maintenait catégoriquement la thèse soutenue par lui trente-cinq ans plus tôt dans ses *Normannerne* (2).

Le Congrès du Millénaire ne fit que jeter de l'huile sur le feu ; avec une bonhomie souriante, bien normande et aussi une ignorance du débat qui

(1) *Op. cit.*, p. 22-23.

(2) *Rollo og erobringen af Normandiet*, dans *Politikens Kronik*, 28 mars 1911. Voir le *Danemark*, mars, avril, mai 1911.

venait de s'ouvrir dans les pays scandinaves et de son acuité (ignorance bien française de tout ce qui se passe au-delà de nos frontières), le Comité invitait les savants de tous les pays à venir discuter la question Rollon au Congrès de Rouen, M. J. Steenstrup s'y refusa ; dans un esprit de concorde, le professeur de Copenhague désirait que les Scandinaves n'allassent pas porter au dehors l'écho de leurs vives querelles. En Scandinavie, le débat avait été courtois dans la forme, singulièrement âpre dans le fond ; on s'y était jeté à la tête jusqu'à... des baleines. Au lendemain de la séparation de la Norvège et de la Suède qui laissait au cœur des Suédois un ressentiment des plus vifs, les Suédois entraient avec ardeur dans la lice et venaient soutenir la thèse danoise ; on comprend donc la réserve de M. J. Steenstrup.

C'est dans cette atmosphère de bataille que s'ouvrit le congrès de Rouen. L'accueil cordial des Rouennais, l'éclat des fêtes du Millénaire apaisèrent la violence du conflit. Mais il fallut bien remplir le programme. Trois champions se présentèrent. M. Alexander Bugge, le savant professeur de l'Université de Christiania voulut bien venir résumer en français le remarquable travail qu'il avait publié dans la *Revue historique* de son pays. M. Walberg, un romaniste distingué, professeur à l'Université de Sund présenta la thèse danoise ; en l'absence voulue des Danois, il était en effet très désirable que cette thèse fût soutenue par un Suédois, pour que tous les arguments fussent entendus. L'auteur de ces lignes,



présent au Congrès, ne crut pas devoir se dérober : n'avait il pas déjà pris position dans son cours public, dans son *Essai sur les origines et la fondation du Duché* qui venait de paraître à la veille du Congrès ? Il aurait pu par déférence, s'abstenir en présence de l'illustre savant danois Johannes Steenstrup. Mais à l'égard de collègues plus jeunes que lui, tels que M. Alexander Bugge et M. Walberg, quelque sympathiques qu'ils lui fussent, et en raison même de cette sympathie, il lui parut qu'il ne devait pas se refuser à entrer en lice avec eux. Et puis, il lui semblait, que sans renvoyer les parties dos à dos, solution prudente sans doute et qui eût passé pour bien normande, mais qui ne pouvait lui convenir, puisqu'il avait déjà adopté en toute sincérité la thèse norvégienne, il pouvait prendre une attitude d'apaisement en montrant qu'à son point de vue la question de la nationalité de Rollon n'avait point toute l'importance qu'on lui attribuait, car elle n'implique pas la nationalité de tous les Normands (1).

L'illustre archéologue suédois Montélius, qui avait assisté au Congrès — il y avait fait une conférence sur la civilisation des vikings qui en fut la

(1) Voir la conférence de M. WALBERG et la mienne dans le *Compte rendu du Congrès du Millénaire*, Rouen, 1912, 2 vol., t. II, pp. 626-646. Celle de M. BUGGE était la traduction d'un article intitulé *Gange Rolv og erobringen av Normandie* paru dans l'*Historisk Tidsskrift,* Christiania, p. 160-196. Un résumé intitulé *Gange Rolv et la conquête de la Normandie* a paru dans la *Revue Scandinave,* 1911, pp. 326-340.



grande attraction — termina spirituellement le débat en formant le vœu que le II[e] Congrès du Millénaire, en 2911, parvînt à trancher la question de l'origine de Rollon.

On comprendra qu'en dépit de la suggestion si normande du très savant historien, nous n'ayons pas cru devoir attendre jusque-là. Nous reprenons d'autant plus volontiers l'examen du problème que nous avons beaucoup ajouté à notre livre de 1911, encore que, sur le fond, notre opinion soit restée la même et se soit affermie.

Discussion de l'argumentation de M. J. Steenstrup. — De ce long historique, il résulte que la thèse de la véracité de Dudon n'a jamais eu de tenant mieux informé que M. J. Steenstrup ; tous les autres sont pour les Sagas, pour l'origine norvégienne, ou s'abstiennent et M. Vogel ne soutient la thèse danoise que par l'autorité de M. Steenstrup.

Aussi devons-nous d'abord discuter l'argumentation du savant professeur de Copenhague ; nous la reprendrons point par point, comme l'avait fait, avant nous, M. Beauvois dans la *Revue Historique* ; et nous pousserons plus loin la critique.

I. M. Steenstrup commence par remarquer que la tradition norvégienne n'a été recueillie qu'au XII[e] siècle. « Que doit-on croire? dit-il ». La tradition normande, ou les Sagas du Nord écrites deux cents ou trois cents ans après la conquête ? » Mais, répondons-nous, la date ne fait rien à l'affaire si



une tradition est vraisemblable et si l'autre ne l'est point, si une tradition peut être justifiée par des concordances et si l'autre ne s'appuie sur rien.

II. M. Steenstrup invoque les études de M. Gudbrand Vigfusson, l' « Islandais si savant et si perspicace », sur les dates des Sagas islandaises ; il remarque que, suivant ce savant, Rolf n'a pu être exilé, d'après la tradition norvégienne, avant l'année 900 ; il est allé de là en Ecosse, puis à Valland (France). M. Steenstrup en conclut que Rolf n'est pas notre Rollon qui est arrivé en Normandie dès 876. Mais le récit de Dudon sur ce point n'est rien moins que douteux ; on ne trouve aucune mention de Rollon dans les sources les plus sûres à cette date ; Rollon ne semble être arrivé en Normandie que peu de temps avant l'entrevue de Saint Clair-sur-Epte. Ainsi, c'est la tradition norvégienne qui cadre le mieux avec les dates des sources franques et l'argument de M. Steenstrup se retourne contre lui.

III. La tradition norvégienne appelle Rolf, Gange-Rolv, Rolf le Marcheur. La tradition normande ignore ce nom. Cela prouve-t-il sa fausseté ? Non, mais cela ne prouve aucunement sa véracité. Cela prouve que Dudon a ignoré ou *voulu* ignorer la tradition.

IV. La Saga représente Rollon comme un homme très grand. M. Steenstrup ajoute très gros, parce qu'il ne peut monter à cheval, mais les chevaux norvégiens étant trop petits, cela peut s'expliquer



autrement. Or, la tradition normande, dit M. Steenstrup, ignore ce détail. Mais Dudon l'appelle le plus bel homme du monde, *corpore pulcherrimus* et dit que dans sa vieillesse il ne pouvait monter à cheval, *equitare non valens*, et il me semble qu'il y a là comme un double souvenir de la tradition. M. Steenstrup invoque la statue de Rollon qui se trouve à Rouen et qui ne le représente pas comme un homme gros et grand (1). Mais quelle valeur a comme représentation de Rollon cette statue qui est du XIIIe ou du XIVe siècle ?

V. La parenté de Rollon, dit encore M. Steenstrup, n'est pas la même dans les sources norvégiennes que dans les sources normande et franque. Le Landnama-boc dit qu'Helge, fils d'Ottar, en dévastant l'Ecosse entre 934 et 940, fit prisonnière Nidjborg, fille de la fille de Ganger Rolf, Kadlin, et du roi Biolan. M. Steenstrup suppose qu'il s'agit d'un Biolan de Limerick (Irlande). M. Storm a montré que ce Biolan a dû être un de ces chefs nommés O'Biolan, desquels descendent, suivant la tradition écossaise, les comtes d'Applecross, partie du sud du comté de Ross. Or, dit M. Steenstrup, la tradition normande ne connaît pas d'enfant de Rollon né avant son arrivée en France, elle ignorait la parenté de Rollon avec les familles islandaises ; toute la famille de Rollon, c'est pour Dudon, son

(1) On a envoyé en 1911 la photographie de la statue aux musées de Copenhagne et de Christiania !

9



frère Gorm ; pour Orderic Vital, son oncle Malahulc (1). Mais qu'est-ce que cela prouve ? Dudon a voulu ignorer la tradition norvégienne, il donne pour femme à Rollon une fille du comte Bérenger, Poppa ; il ne peut pas lui donner pour fille une princesse née en Écosse. Et ne peut-on pas faire remarquer à l'appui de la tradition norvégienne, ce que dit la *Complainte de la mort de Guillaume Longue-Épée*, fils de Rollon : que ce prince était né outremer, *in orbe transmarino* ? (2)

VI. M. Steenstrup s'efforce encore d'expliquer comment est née la tradition norvégienne : « Il y avait une Saga relative à un Ganger Rolf, qui était venu aux Orcades. Les populations franques appelant *Normands* tous les envahisseurs, alors que pour les Norvégiens ce nom les désigne eux-mêmes, les Norvégiens en ont conclu que c'était l'un d'eux qui avait conquis la Normandie, et ils ont choisi Ganger Rolf pour être ce héros ». Cette hypothèse est très ingénieuse, mais rien ne prouve qu'elle soit fondée.

(1) Guillaume de Jumièges. Ed. MARX, *Interpolations d'Orderic Vital*, p. 157.

(2) LAIR, *Etude sur la vie et la mort de Guillaume Longue-Epée*, Paris, 1893, in-folio, p. 61. Mais M. LAIR, *op. cit.*, p. 6, a proposé de corriger « *hic in orbe transmarino natus* » en « *hac in urbe, transmarino natus patre* », ce qui fait dire à la complainte que Rollon était né à Rouen d'un père d'outremer. M. STORM a protesté avec raison contre ce procédé de correction des textes qui consiste à corriger un texte authentique pour le mettre d'accord avec le texte que l'on discute. Voir J. LAIR, *op. cit.* p. 71-74.

VII. M. Steenstrup, sur la foi de M. Lair, croit à la véracité de Dudon. Nous avons dit, dans le chapitre précédent, ce que nous en pensions.

« A qui est dû, disais-je en 1911, le revirement qui s'est produit depuis trente ou quarante ans, en faveur de la thèse danoise ? A M. J. Lair d'abord, à M. J. Steenstrup ensuite. Or, qu'on y prenne garde, toute la thèse de l'origine danoise de Rollon repose en somme sur le syllogisme suivant : « Dudon nous représente Rollon comme ayant une origine danoise ; or, Dudon est un historien très bien informé et très consciencieux, donc Rollon était danois ». Eh bien ! n'est-il pas remarquable que, des deux savants qui ont soutenu la thèse de l'origine danoise de Rollon, l'un, le normand Jules Lair, n'affirme pas catégoriquement la conclusion du syllogisme ; « il incline en faveur de Dudon, mais ne veut pas se prononcer », dit justement M. Steenstrup ; que l'autre, le danois Steenstrup, ne veut pas prendre à son compte la mineure, l'affirmation de la véracité générale de Dudon ; il s'en rapporte sur ce point à M. Jules Lair. Dudon, c'est le client de M. Lair ; M. Steenstrup ne se charge pas de le défendre, il n'a pas étudié son dossier, il a cru pouvoir se borner à accepter le plaidoyer de l'éditeur de Dudon, lui-même n'entre pas dans le débat. Il n'a pas fait une étude particulière et critique de Dudon. Et cela ne nous donne-t-il pas à penser que le syllogisme sur lequel repose pourtant toute la thèse danoise est difficile à prononcer, puisque les deux auteurs les

plus intéressés à l'affirmer hésitent ainsi à le prendre en entier à leur charge (1) ? »

Discussion des textes. — Maintenant que nous avons débarrassé le terrain de l'argumentation de M. J. Steenstrup, abordons la discussion même des textes. Nous démontrerons successivement : 1° que le texte de Dudon n'a aucune vraisemblance, aucune autorité ; 2° que le récit de la Saga est, au contraire, très vraisemblable ; 3° que les sources de provenances diverses confirment la Saga d'Harald Harfagr', et contredisent le récit de Dudon ; 4° que le silence de certaines sources condamne le récit de Dudon et le réduit à néant.

Le grand argument des derniers tenants de l'autorité de Dudon, c'est que celui-ci a été renseigné par Raoul d'Ivry, oncle du duc Richard et descendant de Rollon. Voilà ce que répètent MM. Walberg et Joret (2). Bornons-nous à constater que Raoul d'Ivry a dû fort mal renseigner Dudon. En 1911, M. Walberg écrivait : « Que dira-t-on d'une hypothèse qui pourrait faire croire que feu le roi Oscar II de Suède n'aurait pas su dire si son grand-père, le maréchal Bernadotte, était originaire du Midi de la France ou de Suisse ? » (3). Eh bien ! il faut croire que Raoul d'Ivry était singu-

(1) *Congrès du Millénaire de la Normandie*, t. II, p. 629.

(2) Joret, *Les noms de lieu germaniques en Normandie*, dans *Congrès du Millénaire de la Normandie*, t. II, pp. 97-160.

(3) *Op. cit.*, p. 642.

lièrement négligent, car il ne sait pas qui est son grand-père ou, du moins, il ne l'a pas dit à Dudon. Le père de Rollon et de Gorm est un chef puissant qui possède une partie de la Dacie, on ne dit pas au juste ce qu'il est, quel est son titre. Est-ce un roi? On ne le dit pas, on n'ose pas le dire; les rois de Danemark étaient connus dans l'empire carolingien et Dudon ne risque pas une telle imposture. Est-ce un grand chef? Dudon n'emploie pas le terme de *iarl* que donne la Saga, ni son équivalent *comes*. Où était la capitale de ses possessions? Où vivait-il? Dudon est muet sur ces points.

Chose remarquable, ce Dudon, que l'on prétend avoir été renseigné de première main sur l'origine des ducs par Raoul d'Ivry, oncle de l'un d'eux (1), ne sait même pas le nom du père de Rollon, ou du moins il ne le dit pas. On le chercherait en vain dans son œuvre; et alors, ne sommes-nous pas autorisés à tenir ce raisonnement: ou il ne le sait pas et alors il est fort mal renseigné, et cela est bien extraordinaire pour un homme en rapport avec la famille ducale, et parmi ces peuples scandinaves si

(1) C'est le grand argument de tous ceux qui, depuis M. Jules LAIR jusqu'à M. JORET, ont voulu admettre la véracité du récit de Dudon de Saint-Quentin relativement à Rollon. Il est tout de même piquant que personne en France n'ait jamais fait cette remarque que cet auteur si bien informé par Raoul d'Ivry, n'a pas appris de lui le nom du père de Rollon, tige de toute la famille ducale. M. DUMMLER, *Zur Kritik*, avait déjà remarqué cette ignorance surprenante, p. 368, n. 1, de même M. STORM, *Kritiske Bidrag*, p. 157.



attentifs à recueillir les généalogies (1) ou bien il le sait et il ne veut pas le dire? Et alors quelle confiance pouvons-nous avoir en lui?

C'est qu'en réalité il se pourrait bien que Dudon l'ait su, ce nom, qu'il ait connu la véritable origine de Rollon, fils d'un banni, ce qui n'était pas flatteur et ne pouvait cadrer avec l'histoire inventée par lui. M. Steenstrup reconnaissait lui-même, il y a quarante ans, qu'on pourrait supposer que Dudon a inventé son histoire pour présenter les aïeux de Rollon sous le jour le plus brillant possible.

En réalité, Dudon a vraisemblablement connu la tradition relative aux origines de Rollon, telle que la Saga nous l'a transmise. M. Steenstrup affirme que le Rollon de Dudon et le Ganger Rolf de la Saga sont deux personnages différents : il dit, dans une formule saisissante, une formule de juriste, qu'il y a entre les deux Rollon un *alibi double et réciproque*. Le Ganger Rolf de la Saga est un chef norvégien qui est allé aux Feroë, et c'est par une confusion avec Rollon que les compilateurs islandais de la Saga l'ont amené en Normandie. Il n'y a, suivant lui, aucun point commun entre les deux héros ; hypothèse extrêmement ingénieuse, mais pure hypothèse, assertion qui ne repose sur aucun fait.

Il me semble, au contraire, en y regardant de près, qu'il y a quantité de rapprochements à faire

(1) Notons la part considérable qu'elles ont dans les Sagas.



entre le Ganger Rolf de la Saga et le Rollon de Dudon.

Rollon est, comme Ganger Rolf, fils d'un riche propriétaire, d'un homme puissant, dont Dudon ne donne pas le nom ; ce qui s'explique, puisqu'il va dénaturer la Saga. Rollon est parent du roi de Danemark ; Ganger Rolf était parent du roi de Norvège, ainsi que le montrent les Sagas. Rollon a un frère Gorm, ou Gurim, Ganger Rolf a un frère Thur ; Rollon est obligé de quitter la Dacie à la suite d'une guerre contre le roi dans laquelle il a entraîné une partie de la jeunesse de son pays, Ganger Rolf est chassé de son pays par un ordre royal. Ici il y a une légère différence : Rolf est un banni ; Dudon ne le dit point. Il nous parle néanmoins de l'habitude des rois de Danemark d'envoyer au loin une partie de la jeunesse du pays. Rollon est le plus bel homme qu'on puisse voir, *corpore pulcherrimus* ; vieux, il ne peut monter à cheval, *equitare non valens*. Ganger Rolf est si grand et si gros qu'aucun cheval ne peut le porter. Qu'a fait Dudon ? Il a en somme travesti toutes les données de la Saga, comme il a travesti toutes celles des Annales. Pourquoi les a-t-il travesties ? Pour ne pas donner un proscrit comme tige à la maison ducale de Normandie, parce que, dans la France de son temps, on connaît mieux le Danemark que la Norvège, qu'il est plus facile, grâce aux rapprochements, Dani, Daci ; Dani, Δανάοι, d'attribuer ainsi une antique et classique origine aux ducs, et c'est une chose dont ce lettré a le souci, enfin et surtout



parce qu'il y a eu une alliance entre le Danemark et la Normandie, entre Richard II et Svend Tvæskeg, au temps même où écrivait Dudon, et qu'il faut donner des raisons profondes à cette alliance. La clef des énigmes de Dudon est toujours là ; pensons à la date à laquelle il a écrit son œuvre, aux circonstances et aux gens pour lesquels il l'a écrite.

Et, en effet, l'œuvre de Dudon de Saint-Quentin est avant tout un écrit politique, rédigé à une certaine date, vers 1015, au temps de la puissance et de la grande ambition de Richard II, pour de certaines fins, pour légitimer l'ambition et le rôle de ce duc et voilà pourquoi Dudon exalte et imagine les origines danoises qui justifient l'alliance avec Svend, et déjà peut-être préparent et légitiment la conquête de l'Angleterre. C'est un chef-d'œuvre, non de narration historique, mais d'habile politique.

Et voilà pourquoi cette œuvre de rhéteur adroit et subventionné, cette épopée plus ou moins factice, cette histoire officielle et tendancieuse ne mérite presqu'aucune créance, pas plus sur les origines de Rollon que sur tout autre point. Tout est travesti, arrangé dans l'œuvre du Doyen ! Pourquoi le passage relatif aux origines de Rollon serait-il exact ?

Examinons maintenant le récit de la Saga ; l'épisode relatif à Ganger Rolf est extrait de la Saga de Harald Harfagr' ; ce roi est un personnage historique, il a régné sur la Norvège de 863 à 930, il a réuni toutes les petites principautés indépendantes qui se trouvaient sur les côtes de ce pays, depuis la



mer Blanche jusqu'au Skager Rack ; c'est lui qui a fondé le royaume de Norvège (1). En faisant cette unité, en défendant les pilleries sur la côte norvégienne, il a provoqué le départ de tous les petits princes qui ne voulaient pas reconnaître son autorité et aussi de tous ces chefs enclins à la piraterie qui ne trouvaient plus à exercer leur industrie dans leur pays. Donc, historiquement, le passage de la Saga est très vraisemblable, si on y ajoute surtout que les Hébrides, les Orcades reçurent des colonies norvégiennes et que même elles appartinrent à cette maison de Moëre dont il est question dans la Saga : le père de Rolf, Ragnvald, comte de Moëre, régnait sur le pays près de Trondhiem.

Ajoutons encore que ce pays de Viken, où Ganger Rolf aurait enlevé des bœufs, est bien connu. C'est la région qui se trouve aux approches du golfe de Christiania et tout spécialement la bande côtière au nord de la rivière de Gotha ; c'était jadis le royaume de Raurike, c'est aujourd'hui le comté de Bohus en Suède. M. Roos conjecture, vu le grand nombre de pirates qui sont partis de ce pays, que Viken a donné son nom aux vikings, aux chefs des pirates ; il croit cette étymologie préférable à celle que l'on donne généralement de rois des anses (2).

Ainsi, et on ne l'a point assez remarqué, toute la

(1) Riant, *Les Scandinaves en Terre-Sainte*, Paris, 1885, in-8°, p. 23.

(2) *The Svedish part in the viking expéditions* dans l'*Engl. hist. Review*, 1892, VII, 215.



tradition norvégienne est parfaitement admissible. Nous n'affirmons pas dès lors qu'elle soit vraie, mais elle est vraisemblable ; elle cadre fort bien en sa simplicité avec les données historiques.

Comme le disait justement M. Bugge, elle se présente toute nue, sans ornements adventices, sans être chargée de légendes, d'épisodes épiques, de discours : c'est une raison de lui faire confiance.

Les autres textes. — En dehors de Dudon et de la Saga d'Harald Harfagr', y a-t-il d'autres sources ? Voyons d'abord les sources franques. Flodoard, l'annaliste précis de l'église de Reims, nomme Rollon pour la première fois en 925 ; il l'appelle *princeps Nordmannorum*, mais ignore ses origines. Richer appelle Rollon fils de Ketil (1). Il y a eu aux Hébrides un chef de ce nom (2), mais les récits de Richer sont souvent légendaires. En tous cas, le renseignement de Richer, si on le prend au sérieux, nous ramène à une origine norvégienne, car les Orcades ont été colonisées par les Norvégiens. Le mot Orcades même est un mot islandais, île des Phoques (3). Les Orcades étaient des stations d'où les vikings allaient ravager les côtes de l'Angleterre, de l'Ecosse, de l'Islande. L'église de

(1) *Catilli filius*, éd. S. H. F. I, 64.

(2) Ketill Flatnefr dans le *Landnama-boc (Origines Islandicæ*, I, p. 24, *sqq). Eyrbyggia Saga* (*Ibid.*, t. II, p. 253). Voir aussi le livre I du présent ouvrage, p. 89, *sqq*.

(3) Reclus, *Nouvelle Géographie Universelle*, t. V, 696.

Kirkwall, capitale des Orcades, ressemble à celle de Trondjhem en Norvège. On peut admettre que Richer a entendu parler de Bjœrn fils de Ketil Flatnefr et l'a rapproché arbitrairement de Rollon (1).

Prenons les sources normandes: Guillaume de Jumièges a une très singulière attitude; il résume le récit de Dudon, mais il en supprime tout ce qui a trait à l'origine de Rollon, il regarde tout cela comme flatteries « *animadvertens ea penitus adulatoria* (2). Rollon n'apparaît ensuite dans son ouvrage qu'au chapitre III du livre II. Il fait partie d'une

(1) « Un traducteur (DE RICHER), dit M. LAUER, *op. cit.*, p. 268, n. 1, a cru que *Catillus* était le même mot que le latin *Catullus* (all. *Hündchen*, petit chien) et a émis l'opinion que *Catillus* était la traduction de *Hunedeus*, qui se trouve être le nom d'un chef normand mentionné par les *Annales de Saint-Vaast* en 896 et en 897; WAITZ (Ed. DE RICHER, p. 5, n. 1) a d'autre part émis l'hypothèse que ce pourrait être la traduction du nom allemand *Wulf*. KALCKSTEIN hésite entre l'hypothèse de POINSIGNON et une autre plus simple qu'il propose, selon laquelle il faudrait voir dans *Catillus* le nom normand « Ketil » latinisé .»

M. LAUER, lui, rapproche *Catillus* de Hasting. « Il est, en effet, très possible que le nom de Catillus ne soit qu'une graphie un peu singulière du nom scandinave Hasting. Phonétiquement, la transformation ne semble pas inadmissible, le *c* remplaçant une aspirée et *ll* une mouillure. *Catillus* au reste, est un nom latin qu'on trouve dans Horace (*Odes*, livre Ier, ode XVI) c'est celui du fondateur de Tibur. Il se peut que ce souvenir ait guidé RICHER dans le choix de cette notation. »

Laissant de côté toutes ces hypothèses, si ingénieuses et parfois un peu bizarres, n'est-il pas préférable de voir tout simplement dans *Catillus* la traduction de Ketil? Cette idée s'impose à ceux qui ont lu les Sagas trop négligées.

(2) Ed. MARX, p. 2.



bande de vikings auxquels Guillaume de Jumièges attribue d'ailleurs les mêmes exploits que Dudon à Rollon : voyage à Scanza en Angleterre, avec le roi Athelstan, à Walcheren, en Hainaut, arrivée en Normandie en 876. En somme, la critique de Guillaume de Jumièges s'est appliquée au récit de Dudon en ce qui concerne l'origine première de Rollon, mais à ses yeux il est danois et il est devenu le chef de la bande en 876 : *sorte eligentes quem sibi dominum militiæque suæ principem, pacta ei fidelitate, preficiunt* (1). Seuls, Wace, dans le *Roman de Rou* (2), et Benoît, dans la *Chronique des Ducs de Normandie* (3), suivent Dudon, mais on sait qu'ils l'ont délayé sans critique. La *Chronique du XII*e *siècle* donne une confirmation indirecte à la Saga. *Northmanniam eo quod de Northwegia egressi sunt* (4), de même une généalogie des ducs (5).

Peut-on trouver ailleurs des renseignements ? Puisque Rollon est, aux yeux de Dudon, un Danois, il est tout naturel de demander à Saxo Gramma-

(1) Ed. MARX, p. 21.

(2) Ed. ANDRESEN, t. I, p. 36.

(3) Ed. H. MICHEL, t. I, pp. 87-105. BENOIT ajoute un renseignement curieux : *Rou à Fasges ses genz emmeine ;* STEENSTRUP, *Indledning,* p. 162, en a tiré parti pour justifier Dudon ; mais Benoît a sans doute ajouté ce renseignement de son crû, il connaissait Faxe, ville de Danemark (île Séeland), dont la géographie pouvait être mieux connue de son temps qu'au temps de Dudon.

(4) M. G. SS., I, 538.

(5) DUCHESNE, *Historiæ Normannorum scriptores antiqui*, p. 213.

ticus, historien des Danois, ce qu'il sait de Rollon. Or, Saxo Grammaticus, qui connaît la Normandie et Rouen, et nomme le duc Richard, ignore Rollon. Il sait la conquête de l'Angleterre par les Normands (1) et il n'a pas un instant l'idée de revendiquer la Normandie comme colonie danoise, et pourtant il connaît l'œuvre de Dudon, mais il n'en parle que pour réfuter l'origine donnée par Dudon aux Danois. On peut négliger le témoignage de la Chronique d'Eric de Poméranie, qui fait de Rollon un duc danois ; cette chronique a été écrite par un moine de Ry, dans le bailliage d'Aarhus, au XIVe siècle ; évidemment, l'auteur s'est inspiré de Dudon (2).

Recherchons les sources islandaises. Le texte de la Saga d'Harald Harfagr' n'est pas isolé, il est confirmé par le *Landnama-boc* rédigé par Ari, qui vécut entre 1067 et 1148, et dont l'ouvrage est le fondement de l'histoire islandaise (3). Le Landnama-boc confirme de tous points le récit de la Saga d'Harald Harfagr' (4) ; il est confirmé aussi par la Saga d'Olaf le Saint qui, à propos de la venue de

(1) Ed. Holder, Strasbourg, 1886, in-8°, pp. 344, 346 et 359.

(2) *Chronicon Erici*, c. 57 dans Langebeck, *Scriptores rerum danicarum*, t. I.

(3) Sur Ari et sur les recueils de Sagas, voir l'introduction de Vigfusson à la *Sturlunga Saga*, Orford, 1878, 2 vol. in-8°. Remarquons qu'Ari est plus près des événements dont nous parlons que Snorre Sturfeson, et qu'il a recueilli, dit M. Vigfusson, la tradition orale.

(4) *Landnama-boc*, IV, 14, 1, dans *Origines Islandicæ*, 1, 187.



celui-ci en Normandie, donne une généalogie très exacte des ducs et la rattache à Ganger Rolf, fils de Ragnvald, iarl de Moëre (1).

L'*Historia Norvegiæ* composée aux Orcades entre 1180 et 1230, mentionne Rolf qu'elle appelle Rodulfus, elle connaît son surnom de Ganger Rolf ; il ne pouvait aller à cheval à cause de l'énormité de sa taille. Elle le fait partir de la Norvège avec ses compagnons, au temps du roi Harald le chevelu ; elle sait qu'il est le fils de Ragnvald ; elle connaît les exploits de sa bande en Angleterre, en Ecosse, en Islande. Elle rapporte un récit intéressant sur un combat livré près de Rouen, *Rodam civitatem*, mais elle fait épouser à Rollon la veuve du comte de cette ville, union d'où serait né Guillaume Longue-Epée (2).

Une source anglo-normande, Guillaume de Malmesbury, dit en parlant de Rollon, qu'il est « *nobili... prosapia Noricorum ortus, regis præcepto patria carens.* » (3) C'est le résumé de la légende norvégienne.

Examinons les sources italiennes. Aimé du Mont-

(1) *Heimskringla*, t. II, pp. 18-19. Dans *Torf Einar Metre* (*Wicking Songs* édités dans le *Corpus poeticum boreale* de VIGFUSSON et POWELL, Oxford, 2 vol. in-8°, 1883, I, 372), il y a un rappel de l'intervention d'Hild, mère de Ganger Rolf, en faveur de son fils.

(2) *Monumenta Historica Norvegiæ, Latinske Tildenskrifter*, éd. STORM, Kristiania, 1880, in-8°, pp. 90-91.

(3) *Gesta regum Anglorum*, lib. II, § 127, éd. STUBBS, London, 1887, 2 vol. in-8°, t. I, p. 138.

Cassin dit en parlant des Normands : « Laquel gent preméremeut habitèrent en une ysulle qui se clamoit Nora » (1). Nora, c'est la Norvège.

En résumé, il est très remarquable que Dudon ne trouve aucune confirmation dans l'examen des sources : Wace et Benoit le délaient sans critique ; les Annales franques sont muettes ou donnent une autre version et une des sources normandes, source capitale, le contredit, puisque Guillaume de Jumièges considère le récit du chanoine comme *adulatorium*. Les sources danoises elles-mêmes ne le confirment pas. Les sources islandaises, norvégiennes, anglo-normandes et normandes d'Italie confirment la Saga d'Harald Harfagr'; à tout le moins nous pouvons être certains que dans les trois siècles qui suivirent la fondation de la Normandie, l'origine norvégienne de son fondateur était acceptée par tous, sauf toutefois par les auteurs dérivés de Dudon.

Mais, surtout, on ne saurait trop insister sur cette remarque que les Sagas trouvent une confirmation dans la source la plus proche des événements, c'est-à-dire la *Complainte de la mort de Guillaume Longue-Epée*. C'est le seul texte à peu près contemporain (942), le seul qui puisse renfermer la tradition exacte, le seul aussi qui puisse être accepté en toute confiance, précisément parce qu'il est tout ce qu'il y a de plus indirect. Il ne se propose pas de donner un récit des origines de Rollon ou une généalogie ; il ignore tout ce que diront plus tard les Sagas et

(1) Ed. CHAMPOLLION-FIGEAC, Paris, 1835, in-8°, p. 9.



Dudon. Or, la Complainte nous livre ces très précieux renseignements en sa seconde strophe :

Hic in orbe transmarino natus patre
in errore paganorum permanente
matre quoque consignata alma fide
sacra fuit lotus unda (1).

Donc, Guillaume Longue-Epée est né outre-mer, d'un père demeurant dans l'erreur des païens ; mais par les soins d'une mère confirmée dans la foi chrétienne, il reçut l'onde du baptême : voilà trois renseignements formels, indubitables, donnés par un contemporain. Or, le *Landnama-boc*, cette œuvre si précise, relative aux fondateurs de la colonie islandaise, dit qu'Helge, fils d'Ottar, en dévastant l'Ecosse, entre 934 et 940, fit prisonnière Nidjborg, fille de la fille de Ganger Rolf, Kadlin et du roi Biolan (2). Or, Kadlin, comme M. Munch l'a fait justement remarquer (3) est un nom chrétien. C'est la forme écossaise du nom chrétien de Catharina ; donc Ganger Rolf a eu en Ecosse une fille chrétienne, Kadlin, dont on retrouve la descendance moins d'un demi-siècle plus tard. Ne sommes-nous pas fondés à penser que Kadlin est la sœur de Guillaume Longue Epée, née, elle aussi, outre-mer et baptisée par les soins de sa mère ? Rolf est donc bien le Ganger

(1) Ed. LAUER, dans les pièces justificatives de *Louis IV d'Outremer*, pp. 319-323.

(2) II. 9, 3, dans *Origines Islandicæ*, I, p. 66.

(3) *Op. cit.*, I, 653.

Rolf qui alla aux Hébrides, de là, passa en Ecosse où il connut une femme chrétienne ; et de même que nous retrouvions tout à l'heure dans le récit de Dudon une réminiscence de la Saga, de même le rêve fait par Rollon en Angleterre qui lui annonça sa conversion future ne rappelle-t-il pas le souvenir de son séjour en Ecosse près d'une femme chrétienne? Dudon savait qu'avant son arrivée en Gaule, Rollon avait été touché une première fois par le christianisme (1).

Ainsi, les données sûres, laconiques de la Complainte confirment absolument celles des Sagas. Or, il est évident qu'il y a indépendance complète entre les deux sources. Et le récit de Dudon au contraire, indirectement, est infirmé par le silence de Saxo Grammaticus, l'historien danois, qui ne sait rien de l'origine danoise de ces ducs de Normandie pourtant bien connus de lui ; il est infirmé plus nettement encore par la réfutation de Guillaume de Jumièges qui, d'habitude résumé fidèle du doyen, refuse ici de suivre ses contes trop flatteurs sur l'origine de Rollon. Avec plus de conviction encore qu'en 1911 nous concluons que Rollon était norvégien.

(1) Sur l'importance des colonies scandinaves aux Hébrides aux Orcades, en Ecosse, tout particulièrement sur les côtes nord et ouest, voir l'excellent petit livre de COLLINGWOOD, *Scandinavian Britain* que nous avons bien des fois cité, tout particulièrement la carte ; ces colonies des Hébrides et d'Ecosse sont *norvégiennes*. On sait assez d'autre part que le christianisme a pénétré dès le VIe siècle en Ecosse par les missionnaires venus d'Irlande et établis à Iona.



Toutefois nous devons discuter encore, pour épuiser le débat, d'autres arguments qui ont été employés pour ou contre la thèse danoise et aussi quelques questions dépendantes.

Les autres sources islandaises. — On s'est quelquefois servi, pour appuyer les Sagas d'Harald Harfagr' et le Landnama-boc qui donnent la thèse norvégienne, de deux autres sources islandaises, le *Flateyjarboc* et la *Laxdæla Saga.*

Pour ce qui est du Flateyjarboc, MM. Storm et Steenstrup sont d'accord sur ce point que le Flateyjarboc a copié le Landnama-boc ; donc ce n'est pas une confirmation (1)

Quant à la *Laxdæla Saga*, il y est bien question dans la généalogie d'Osvi, de Cathlin, fille de Ganger Rolf, mais ici s'arrête la ressemblance avec le Landnama-boc ; cette généalogie fait en effet de Ganger Rolf un fils d'Oxen Thor qui était un chef du Viken. Elle est donc en contradiction, comme le remarque justement M. Steenstrup, avec les autres données des Sagas qui font de Rollon un fils de Ragnvald, comte de Moëre. En réalité cette généalogie est sans valeur : M. Vigfusson l'a montré ; elle fait partie des généalogies qui ont été ajoutées aux Sagas au XIIIe ou au XIVe siècle par leur éditeur, Snorro Sturleson. MM. Vigfusson et Powell ont détaché cette généalogie avec plusieurs autres de la

(1) Lair, *Étude sur la vie et la mort de Guillaume Longue-Épée*, 75.

Laxdæla Saga et l'ont éditée dans les *Early genealogies* (1).

Les questions secondaires. — L'hypothèse de l'origine suédoise. — Maintenant, qu'y a-t-il à dire de la thèse de l'origine suédoise de Rollon ? M. Roos prenant le récit de Dudon remarque que Rollon est battu au *Danemark*, il voit en lui un chef suédois révolté contre les Danois qui se retire à *Scanza insula* (2) ; il imagine que ce chef part de la Scanie pour se rendre dans le Smoland ou en West Gothie où il recrute sa bande, donc il est originaire de la Suède danoise, et ses compagnons sont des Dano-Suédois. M. Roos traite Dudon comme celui-ci traitait les Annales ; il lui fait dire des choses que le chanoine n'a pas dites. Dans la thèse de M. Roos, il n'y a que des suppositions ; par cela même que nous avons nié la véracité de Dudon, nous avons écarté la thèse suédoise. Mais ce que l'on peut retenir de son article, qui est intéressant, et, en se gardant des exagérations qu'il contient, c'est que des Suédois, peut-être contrairement à la thèse danoise de la répartition géographique des invasions normandes, ont pris part aux expéditions des vikings vers l'Ouest.

Dani, Normanni : le texte de Widukind. — Au cours de ces discussions sur la nationalité des vikings, on s'est souvent servi comme argument à l'appui de l'une ou l'autre théorie, de l'usage des

(1) *Origines Islandicæ*, I, 246.
(2) *The Svedish part in the Viking expeditions*, p. 21.



mots *Normanni* ou *Dani* si fréquent dans les Annales franques ou germaniques.

Aussi les Norvégiens sont-ils tentés de traduire *Normannus* par *Normand*, Norvégien et de conclure que partout où on trouve *Normanni* il faut lire Norvégiens. Remarquons que les écrivains francs n'ont pas eu la préoccupation de distinguer *Dani* et *Normanni*. Comme le dit Steenstrup, le mot *Normanni*, chez eux, a un sens vague, général : il désigne tous les vikings, sans exception de nationalité (1). C'est bien ce que veut dire notre mot français Normands, quand nous parlons, non des Normands de Normandie, mais des Normands envahisseurs de la Gaule, de l'empire franc au IXe siècle. M. Steenstrup a traduit *Normanni* des Annales franques par le mot qu'il a forgé : *Normannerne*, qu'il a donné pour titre à son grand ouvrage (2).

Mais n'est-il pas singulier de voir les mêmes savants qui, à juste titre, ont dénié aux Norvégiens le droit de tirer argument du mot *Normanni*, bâtir des théories sur l'emploi du mot *Dani* ? Il est

(1) *Indledning*, p. 51 *sqq.*, et *Bulletin de la Société des Antiquaires*, X, 215 *sqq.* Voir aussi MAURER, *op. cit.*, p. 50 et n. 1.

(2) BUDINGER, *Ueber die Normannen und ihre Staatengründungen* dans *Hist. Zeitschrift*, t. IV (1860), p. 335, suppose avec MUNCH, que l'élément norvégien étant prépondérant dans la bande de Godfried, la première qui entra en contact avec l'empire franc, il en résulta que *Normanni*, Nordmannen devint l'appellation prédominante dans l'empire franc pour désigner les Germains du Nord (Entendons, nous, les Scandinaves).

évident que les annalistes francs n'ont dû faire que tard, ou tout à fait exceptionnellement, la différence entre la nationalité des vikings : peut-on demander à ces annalistes, qui n'étaient pas des linguistes, de pouvoir distinguer des Danois et des Norvégiens, qui ne se distinguaient ni par la race, ni par la langue ? Car si la langue est encore aujourd'hui commune et n'offre que des différences peu sensibles, la différenciation dans ces bandes, sans doute composites, était encore moindre (1) et, pour la percevoir, encore eût-il fallu savoir et bien savoir la langue scandinave. Nos annalistes l'ignoraient et surtout, la plupart d'entre eux, pour ne pas dire tous, n'avaient jamais vu ces Normands dont ils parlaient.

Il est donc impossible d'affirmer que, quand ils disent *Normanni*, ils entendent gens venus de Norvège ; il est non moins impossible d'affirmer que, quand ils disent *Dani*, ils veulent dire gens venus de Danemark ; au reste, que pouvaient-ils savoir de la géographie politique, si imprécise, des pays scandinaves d'alors dont l'histoire est si souvent commune (2) ? M. Roos remarque, avec

(1) Knut fonde à Rome un hôpital pour les hommes de langue norraine.

(2) Dudon cependant distingue les *Dacigenæ* et les *Northguegigenæ* lors de l'invasion de 965 ; (p. 282), mais sa géographie des pays scandinaves est tellement imprécise, que l'on peut se demander ce que vaut cette distinction. N'oublions pas d'ailleurs que sa thèse, dont nous avons vu les raisons, étant que Rollon est Danois, il y a quelque intérêt pour lui à ne faire venir les Norvégiens en Normandie qu'en 965.



raison, que les Danois, convertis plus tôt au christianisme et plus proches de la Germanie, ont été les premiers connus et que ceci explique que leur nom ait servi à désigner tous les vikings (1).

Or, M. Steenstrup (2), M. Walberg dans sa conférence de Rouen (3) font encore état du texte de Widukind qui parlant de Rouen l'appelle *Rothun Danorum* (4) et ils concluent triomphalement que Rouen était une ville danoise, partant que Rollon était Danois. Remarquons que la ville de Rouen aurait pu être au X[e] siècle peuplée de Danois, et je suis pour ma part persuadé qu'elle en contenait beaucoup, que cela ne prouverait aucunement que Rollon personnellement fût danois. Mais encore que vaut le texte de Widukind ? Je crois qu'il faut faire là une étude attentive des textes *pour chaque auteur* et examiner si l'auteur a distingué *Dani* de *Normanni*, les Danois des Norvégiens. Presque toujours la réponse est négative ; elle l'est aussi pour Widukind. Qu'on lise attentivement cet écrivain : on s'apercevra qu'il n'a pas fait de distinction nette entre les *Dani* et les *Northmanni*, que pour lui le mot *Dani* ne veut pas dire autre chose que *Northmanni*, qu'il n'entend pas par là les Danois à l'exclusion des Norvégiens. Au début de ses *Res*

(1) Roos, *op. cit.*, p. 221.

(2) *La Normandie et les Danois,* dans *Le Danemark*, n° 3, mars 1911, p. 40.

(3) *Op. cit.*, p. 647.

(4) Lib. III, § 4, M. G. SS., III, 452.

gestæ Saxonicæ, il cherche l'origine des Saxons, il note qu'il y a là-dessus des opinions divergentes ; les uns veulent que les Saxons tirent leur origine des Danois et des Normands, les autres des Grecs ; il rapproche donc sans les distinguer les *Dani* et les *Northmanni* : « *Nam super hac re varia opinio est, aliis arbitrantibus de Danis Northmannisque originem duxisse Saxones, aliis autem æstimantibus... de Græcis* » (1). Il y a mieux ; dans un autre passage il parle de Louis d'Outre-Mer emmené en captivité par les Normands « *A Northmannis captus* » et il ajoute que les Normands emmenèrent son fils Karloman à Rouen où il mourut « *Filium autem ejus natu majorem Karlomannum Northmanni secum duxerunt Rothun* » (2). Ainsi Widukind appelle indifféremment Rouen la ville des Danois ou la ville des Normands ; il ne fait donc aucune distinction entre ces deux termes (3).

Concluons par trois textes d'écrivains anciens. Adam de Brême montre bien que les historiens francs ont désigné par Normands, *Northmanni*, non seulement les Danois, mais aussi tous les autres peuples au delà du Danemark. « *Dani et Sueones et ceterique trans Daniam populi, ab hystoricis Fran-*

(1) *Ibid.*, 417.

(2) *Ibid.*, 448.

(3) Il n'est pas sans intérêt de remarquer que lorsque M. Steenstrup et M. Walberg reprenaient l'argument tiré du texte de Widukind, il y a longtemps que G. Storm en avait fait justice. (*Kritiske Bidrag*, p. 132).

corum omnes vocantur Northmanni (1) ». Helmold, dans la *Chronica Slavorum*, ajoute avec non moins de sens que les armées normandes étaient formées des plus vaillants des Danois, des Suédois, des Norvégiens : « *Porro Northmannorum exercitus collectivus fuit de fortissimis Danorum, Sueorum, Norveorum qui tunc forte sub uno principatu constituti...* » Il dit plus loin que c'est à ces Normands que la Normandie doit son nom « *quæ a Northmannis possessa Northmandie nomen accepit* (2). » On ne saurait mieux dire. La Normandie a été colonisée par des bandes de Danois, de Norvégiens, de Suédois, réunis sous un même chef, mais ce chef était norvégien.

Quelques autres arguments : la pêche à la baleine, les tombes de Groix, les noms de lieu. — Avant de terminer cette étude, il faut dire quelques mots des questions adventices qui ont été posées par les savants scandinaves. Au cours des polémiques de 1911, on a affirmé, en Norvège, que des tombes, situées dans l'île de Groix, étaient les sépultures de chefs norvégiens (3), on en a conclu que les chefs des Normands dans la vallée de la Loire étaient Norvégiens et qu'étant donnés les rapports qui existaient entre les chefs des bandes de la vallée de la Loire et ceux de la Seine, ceux-ci étaient Norvégiens. Avec la haute compétence qui leur appar-

(1) *Lib.* IV, c. 12. M. G. VII, 373.
(2) M. G. SS. XXI, 14 et 16.
(3) A. Bugge, *Gange Rolv*, p. 8.

tient en ces questions, M. Steenstrup d'abord (1), M. Oscar Montelius ensuite (2), ont répondu que de pareilles tombes se trouvaient en Suède et qu'il n'y avait aucune conséquence à en tirer pour établir la nationalité des chefs des vikings. Au reste, je me demande, quand il eût été prouvé que ces tombes fussent norvégiennes, en quoi elles auraient prouvé la nationalité norvégienne de Rollon ?

De même, les savants norvégiens ont invoqué, en faveur de la thèse norvégienne, la façon dont les Normands pratiquaient la pêche à la baleine. M. Steenstrup a justement fait remarquer les similitudes frappantes qui existent entre un récit du moine Tortaire ou Le Tourtier et les documents danois relatifs à cette pêche. Le moine Tortaire visita la Normandie au XII[e] siècle, sous Henri I[er] ; il vint à Caen, longea le littoral du Calvados ; il décrit, en termes très précis, une chasse à la baleine exécutée par les habitants de la côte. Avec la connaissance profonde qu'il a des documents d'ordre juridique et économique de l'histoire danoise, M. Steenstrup a montré, d'une façon convaincante, que la pêche pratiquée sur les côtes du Bessin ressemblait à celle qui était pratiquée sur les côtes du Danemark (3).

Reste la question plus ancienne, plus compliquée

(1) *Le Millénaire Normand*, dans *Le Danemark*, mai 1911, p. 79.

(2) *Congrès du Millénaire*, t. II, p. 647.

(3) *Art. cité* dans *Le Danemark*, p. 80.



en apparence, plus sérieuse de la toponomastique. Il y a longtemps que l'attention des savants français normands ou scandinaves s'est portée sur la particularité que présente la topographie normande d'un grand nombre de noms de lieu, non romains et non celtiques. On a été tout naturellement porté à admettre que ces noms provenaient des envahisseurs scandinaves (1). Mais une difficulté se présente : la Normandie a connu, avant les envahisseurs normands, d'autres envahisseurs venus par mer et par terre, les Francs ; par mer surtout, peut être quelquefois par terre, indirectement du moins, les Saxons. Or, étant donnée l'étroite parenté des deux langues germanique et scandinave, il est bien difficile de déterminer quel est l'apport des deux races. Je faisais remarquer, en 1911, qu'il faudrait trouver un suffixe absolument caractéristique de l'un des deux établissements saxons ou norois, et que cela est extrêmement difficile, vu la communauté d'origine des deux langues (2). M. Joret, dans sa nouvelle étude, si intéressante sur les noms de lieu non romains de Normandie, ne me paraît pas avoir trouvé cette caractéristique (3). M. Lot, dans ses récentes *Etudes critiques sur l'abbaye de Saint-*

(1) Voir l'historique de la question dans Joret, *Les noms de lieu d'origine non romane et la colonisation germanique et scandinave en Normandie*, dans *Congrès du Millénaire*, t. II, p. 156.

(2) *Essai*, p. 252.

(3) Joret, *op. cit.*

Wandrille, va jusqu'à attribuer aux envahisseurs saxons les noms de lieu non romains (1). La conclusion que M. Lot tire de la similitude des noms de lieu germaniques ou scandinaves est excessive. Pour notre part, nous n'avons pas dit que cette étude ne peut mener à aucun résultat, nous dirons seulement qu'elle devra toujours être très prudente et qu'elle ne peut donner de résultats qu'à la condition d'être menée sans préoccupations nationales ; or, tous ceux qui, en Scandinavie, se sont livrés à cette étude, ont eu naturellement des arrière-pensées de ce genre ; ils travaillent pour une nationalité ou pour une autre. Un savant normand aurait peut-être pu apporter là un travail personnel. Mais il faut bien convenir que le résumé donné par M. Joret des travaux des philologues du Nord est très tendancieux. M. Joret est nettement pro-danois ; il a cru en Dudon, en Raoul d'Ivry, il admet toute la thèse de M. J. Steenstrup, il ne veut pas changer d'opinion et s'il tient compte de notre *Essai* pour modifier ses opinions dans le détail, pour corriger des erreurs ; s'il renonce à l'identification *Littus Saxonicum*, Bessin, il reste fidèle à la thèse danoise et la défend âprement, sans ajouter d'ailleurs une seule raison à toutes celles produites jadis et aujourd'hui réfutées ; son opinion, sur ce point, a peu de poids. Certaines critiques adressées par lui aux savants norvégiens sont manifestement erronées. Il reproche à M. G. Storm d'avoir plutôt embrouillé la ques-

(1) Paris, 1913, in-8°, p. XLIX.



tion des noms de lieu. Pourtant, M. G. Storm, dans ses *Kritiske Bidrag* (1), avait relevé les difficultés qu'il y avait à se prononcer sur l'origine de ces noms de lieu non romains et dont on ne pouvait savoir s'ils étaient saxons ou norois. Il faisait aussi quelques remarques courtes, mais frappantes sur ces noms de lieu. C'est ainsi qu'il notait que l'on ne retrouve pas aussi bien conservée, en Normandie que dans le Danelag, la finale en *by* (ville), si caractéristique des colonies danoises en Angleterre, si fréquente dans le Danelag. En Normandie, nous avons Hambye, Carquebus, Tournebus, Bourguébus. Mais on trouve, au contraire, très fréquemment des noms en *beu*, devenus tardivement, et par contre sens, des noms en *beuf*. Citons Criquebeuf, Daubeuf, Quillebeuf, Elbeuf; dans les anciennes chartes et dans la prononciation, Criquebeu, Elbœu. Cette finale rappelle la forme bö, qui existe en Norvège : Osterbö, et en Suède : Folsterbö, et il suffit de considérer une carte un peu détaillée de la Norvège pour y trouver ces noms, tandis que les finales en *by* sont plus nombreuses au Danemark. Les noms en *thwaite*, désignant un champ en flanc d'une colline, sont regardés comme plus particulièrement norvégiens en Angleterre (2) et

(1) Pp. 131-133.

(2) Collingwood, *op. cit.*, p. 194 et passim. Il est vrai que M. Joret, *loc. cit.*, p. 151, considère les mots en *thuit* comme dérivant du danois *tved*. D'ailleurs si j'indique ici cette question, ce n'est pas avec la prétention de la trancher (ce n'est pas le lieu), mais avec la préoccupation d'indiquer à ceux qui

nous avons, en Normandie, Thuit-Hébert, Lanquetuit, Braquetuit... Je ne veux pas exagérer la portée de ces remarques, mais elles montrent que si l'on étudiait sans parti pris, la toponomastique ne serait peut-être pas si défavorable que le disent les Danois et M. Joret à la thèse norvégienne. Très probablement, elle nous amènerait à cette conclusion qu'il y a eu, non une *colonie danoise*, comme l'a écrit M. J. Steenstrup, mais une *colonie scandinave*, comme nous l'avons dit dans notre *Essai* et le vrai mérite des Scandinaves établis en Normandie a été d'amalgamer, comme nous avons essayé de le montrer, il y a quatre ans, ce qui restait des tendances résultant des conquêtes antérieures : romaine, franque, saxonne et même bretonne.

Peut-être plus tard, quand on aura fait les études préliminaires que nous réclamions au congrès de 1911 sur l'archéologie, l'ethnographie, la linguistique, la toponymie, le droit coutumier, le folk-lore de la Normandie primitive et qu'on les aura comparés avec l'archéologie, l'ethnographie, la linguistique, la toponymie, le droit coutumier, le folk-

s'intéressent à cette question et tout spécialement à nos Sociétés savantes de Normandie une nouvelle voie à suivre. On a été en notre province trop ignorant des travaux étrangers, on ne connaît que les travaux danois et sur la question de la toponomastique, Joret qui les résume. Il y aurait un grand profit à étudier les travaux anglais sur la question de la pénétration scandinave en Angleterre, ils ont été plus poussés que les nôtres et ils sont plus impartiaux que les travaux scandinaves.

lore des pays scandinaves (1), peut-être arrivera-t-on à peser le plus ou moins de part de pénétration scandinave en Normandie; peut-être même arrivera-t-on à dire qui l'emporte de la danoise ou de la norvégienne, peut-être même arrivera-t-on à déterminer des zones, des colonies distinctes, peut-être sera-t-on frappé des caractères tout particuliers que présente le pays de Caux avec le type de ses habitants, ses noms de lieu d'origine germanique si denses dans un rayon de plusieurs lieues autour du Havre, et enfin son droit coutumier propre, son droit d'aînesse qui se retrouve précisément en Norvège ? (2).

Mais on ne dira jamais plus, nous le croyons, que la Normandie fut une colonie danoise ; on ne dira pas non plus, d'ailleurs, que la Normandie fut une colonie norvégienne et c'est le grand mérite des historiens norvégiens, M. G. Storm et M. Alex. Bugge, de ne pas l'avoir dit, d'avoir été moins tendancieux, moins systématiques, moins nationalistes que leurs collègues danois ; d'avoir reconnu, — M. Steenstrup lui-même le remarquait et en tirait argument en 1911 (3) — que la Normandie

(1) Il semble que ces études soient plus avancées en Angleterre, grâce à certaines sociétés archéologiques, en particulier au Viking-Club. M. COLLINGWOOD, *op. cit.*, a pu tracer une carte très vraisemblable des colonies danoises et norvégiennes.

(2) Voir la note 1 de la p. 38 du présent ouvrage et ajouter comme référence : GÉNESTAL, *Le Parage Normand*. Caen, 1911, in 8°, *passim*, particulièrement, p. 9, n. 4.

(3) *La Normandie et les Danois*, dans *Le Danemark*, p. 41.

contenait sans doute des éléments danois à côté de l'élément norvégien (1). Nous pensons comme eux et nous nous garderons bien de dire qui des deux éléments l'a emporté (2), mais nous pensons avec

(1) MUNCH, *op. cit.*, I, 669, admettait que Rollon, viking norvégien, était devenu le chef de la bande danoise de Godfrid et de Sigfrid. Worsaae, sans se prononcer, ne paraît pas absolument réfractaire à cette idée, mais il se refuse à admettre l'hypothèse de Munch et de quelques autres savants que toutes ces bandes seraient parties du Sœnderjyland, Jutland méridional ou Sleswig, colonisé par les Norvégiens, faisant remarquer qu'il est bien improbable que ce petit pays ait pu donner naissance à des colonies aussi puissantes. (*Op. cit.*, p. 141, n. 1).

(2) Il se peut fort bien que ce soit numériquement l'élément danois, comme M. Alexandre BUGGE l'aurait lui-même reconnu. M. W. G. COLLINGWOOD, *Scandinavian Britain*, apporte une suggestion intéressante. Lui qui admet (p. 59) que les Normands de Normandie étaient pour la plupart d'origine danoise — il n'a d'ailleurs pas spécialement étudié cette question qui est en dehors de son sujet — reconnaît plus loin (p. 72) qu'en Grande-Bretagne les établissements durables ont été surtout fondés par les Norvégiens, et il en donne une raison digne de remarque. Les Danois qui occupent un pays riche, font surtout des expéditions de pillage ; les Norvégiens cherchent des terres à coloniser et à cultiver ; si les rudes Hébrides ou les Orcades leur parurent terres favorables à un établissement, que dire de la Normandie ?

Tirons encore de cet ouvrage une remarque intéressante : M. COLLINGWOOD note que les noms d'hommes dans le sud du Yorkshire sont plutôt norvégiens que danois, il fait remarquer que la terminaison *ketil* qui a disparu au début du XI[e] siècle chez les Suédois et les Danois s'est maintenue encore parmi les Norvégiens et les Islandais, qu'elle donne lieu à des noms comme Alfcetel, Arcetel, Ascetel, Thorcetel. Or en Normandie nous avons Turquetil, Anquetil, peut-être Coutil, dérivés évidemment de noms terminés en *ketil*, donc plus probablement norvégiens.

eux qu'il y a eu plus d'éléments norvégiens qu'on ne veut bien le concéder au Danemark et, en tout cas, nous restituons à la Norvège Rollon, Ganger Rolf, objet de ce trop long débat.

Les Campagnes de Rollon

Rollon en Angleterre. — Nous avons longuement étudié la question de l'origine de Rollon à cause de l'importance, à notre avis excessive, qu'y a attachée la critique ; nous pouvons être évidemment plus bref sur les paragraphes suivants qui nous racontent les songes de Rollon ; songe (§ V) pendant son séjour en Scanie, où il lui est ordonné de se rendre en Angleterre ; songe, en Angleterre qui lui prédit la puissance et lui promet le baptême. On n'attendra pas de nous que nous discutions longuement l'authenticité de ces songes. Nous nous bornerons à faire remarquer combien on sent dans ces développements l'inspiration livresque. Ces songes, Dudon ne les a pris à aucune tradition, à aucune chronique, cela va sans dire, mais ce sont des réminiscences de ses auteurs favoris, Virgile et Lucain. Bornons-nous à constater certaines invraisemblances qui prouvent et l'ignorance de l'auteur et son imagination ; Rollon communique le songe qu'il a eu en Scanie à un chrétien, *sapienti viro et christicolæ*. Or, à la date à laquelle Dudon lui fait quitter la Scanie, quelques années avant 876, Rollon eût été bien embarrassé d'y trouver un chrétien. Remarquons encore ici les sources auxquelles Dudon a puisé ;

le chrétien l'envoie « *ad Anglos scilicet ad Angelos* » réminiscence évidente d'une lecture de Bède le Vénérable (1). Dans les combats de Rollon en Angleterre, nous pouvons voir aussi une défiguration des combats que Ganger Rolf, venant des Hébrides, a pu livrer en Ecosse (2).

Quant au très chrétien roi d'Angleterre : « *rex Anglorum christianissimus, nomine Alstemus* (§ 7), » on pense tout de suite à l'identifier avec Athelstan, roi de Wessex, qui succéda à Edouard en 924 et régna jusqu'en 940. Comme cette époque est celle de la plus grande puissance, de l'hégémonie du Wessex, Athelstan peut parfaitement être qualifié de roi des Anglais. Une charte de la cinquième année de son règne l'appelle roi des Anglo-Saxons.

La seule difficulté qui nous arrête — et elle est considérable — est d'ordre chronologique. Athelstan régnait cinquante ans après l'époque où Dudon le met en rapports avec Rollon, puisque, selon lui, Rollon arrive dans l'estuaire de la Seine en 876. Dom Morice se moque du récit du chanoine de Saint-Quentin comme d'une fable grossière (3). D'autres critiques, Trigan (4), Licquet (5) ont

(1) *Hist. eccl. gent. Angl.*, lib. II, c. 1.

(2) Le second songe de Rollon se retrouve dans la chronique de saint Néot, à la suite du *De rebus gestis Ælfredi* d'Asser, mais c'est là une interpolation. Ed. Stevenson, p. 134.

(3) Dom Morice, *Histoire ecclésiastique et civile de Bretagne*, I, c. 970, n. XLII.

(4) *Histoire ecclésiastique de Normandie*, Caen, 1759-1760, 4 vol. in-4°, II, 251.

(5) *Histoire de Normandie*, I, 47.

supposé qu'Alstemus était Alfred le Grand. Il y a peut-être dans ce traité que Dudon suppose entre Rollon et le roi anglais, un vague souvenir du traité de Wedmore, de 878, par lequel Alfred partagea l'Angleterre avec les Danois. Mais les dates non plus ne concordent pas, puisque selon Dudon, Rollon serait allé en Angleterre avant 876 ; et Alfred ne saurait se traduire par *Alstemus*. Suhm a suggéré un rapprochement avec le roi danois Guthrum d'Estanglie qui, après avoir lutté contre Alfred, fut battu par lui, puis baptisé, et prit le nom d'Athelstan (1). Lappenberg (2), Worsaae (3), et Lair (4) ont repris ce rapprochement. Mais il ne nous paraît pas plus heureux que le rapprochement avec Alfred, car la conversion de Guthrum est de 880 et par conséquent postérieure à la date à laquelle Dudon place le séjour de Rollon en Angleterre. En réalité, l'identification Alstemus Guthrum-Athelstan, adoptée par Suhm, Lappenberg, Lair et Vogel, par tous ceux qui veulent ajouter quelque foi aux histoires de Dudon, ne résiste pas à la critique et il est probable que ce sont les Bénédictins qui avaient raison. Athelstan a été fourni à Dudon par Flodoard, l'une de ses sources, sa source princi-

(1) *Scrip. rerum. Danic.*, V, 58.

(2) LAPPENBERG, trad. THORPE, *England under the Anglo-Saxons Kings*, p. 8.

(3) *Op. cit.*, p. 141.

(4) Ed. de Dudon, 53.

pale (1), et Dudon, une fois de plus, s'est peu embarrassé de chronologie. Ou bien, si on voulait à tout prix attacher quelque importance à la donnée Athelstan-Guthrum, il faudrait supprimer la date de 876 de l'œuvre de Dudon (2).

Rollon en Lotharingie. — Rollon quitte l'Angleterre pour l'île de Walcheren. En route, il est assailli par la tempête et il promet de se convertir au christianisme s'il est sauvé. La tempête s'apaise immédiatement, réminiscence probable de l'histoire de Clovis à Tolbiac.

A peine arrivé à Walcheren, Rollon reçoit des navires d'Athelstan avec des hommes et des provisions. A tous ceux qui auront examiné les procédés de composition de Dudon, cela paraîtra un transport évident à Rollon de l'histoire de la flotte d'Athelstan envoyée à Louis d'Outremer et rapportée par Flodoard (3); quant à la présence d'une flotte normande à Walcheren, elle n'a évidemment rien que de très vraisemblable. Les vikings ont bien des fois paru aux bouches de l'Escaut, de la Meuse et du Rhin. Dès 851, un chef danois, Hériold, reçut de Lothaire Ier la ville de Dorstad, à laquelle il joignit l'île de Walcheren (4); il fut remplacé par un de ses frères, Horic.

(1) *Annales*, éd. LAUER, Paris, 1905, in-8°, pp. 63, 72, 73.

(2) Serait-elle le résultat d'une interpolation ?

(3) *Ann.*, 936, p. 63.

(4) PARISOT, *Le royaume de Lorraine sous les Carolingiens*, p. 53.



Que faut-il penser de l'intervention de Régnier au Long Col, duc de Hainaut et de Hesbaye, comme l'appelle Dudon, et de Radbod, prince de Frise? Régnier au Long Col est bien connu ; il règne, entre la Meuse et l'Escaut, sur un pays moitié thiois, moitié wallon ; il est, aux yeux des historiens modernes « l'incarnation de la féodalité lotharingienne » à cette époque (1). Mais, outre qu'aucune autre source qu'Aubri des Trois Fontaines, — qui a pris à Dudon cette histoire, — ne parle de ses rapports avec Rollon, deux difficultés se présentent : le premier diplôme de lui connu est de 877, c'est-à-dire d'une époque postérieure à celle à laquelle Dudon fait de lui un prince puissant ; en outre, M. Parisot ne croit pas que ce qualificatif de « au Long Col » convienne à Régnier Ier ; il pense qu'il y a là une confusion avec son petit-fils et homonyme Régnier III, qui vivait au Xe siècle. Ce nom n'a été donné à Régnier Ier que par trois écrivains : Richer qui écrivait en 995, Folcuin vers 985, Dudon après 996 et ce ne sont pas, tant s'en faut, quoi qu'en ait dit Dümmler, des contemporains de Regnier Ier (2). Sans doute, le récit de Dudon a été accepté par Le Carpentier dans son *Histoire de Cambrai* (3), par Leibniz (4), par Depping, par le père Firmin Brabant, par

(1) PIRENNE, *Histoire de Belgique,* 2e édition, Bruxelles, 1902, in-8o, t. Ier, p. 42.

(2) PARISOT, *op. cit.*, p. 510.

(3) I, p. 83.

(4) *Annales imperii occidentis*, éditées par PERTZ, Hanovre, 1843-46, 3 vol. in-8o, t. II, pp. 164-165.

M. Lair, enfin ; mais il n'a pas été admis par M. Parisot, qui rejette le récit de Dudon à cause de la présence de Radbod.

Ce Radbod de Frise constitue en effet une grosse difficulté. La critique a vu en lui un évêque d'Utrecht, mais Radbod n'ayant pas été évêque avant l'an 900, ne pouvait convenir au récit de Dudon. M. J. Lair, dans la préface de son édition, a affirmé qu'il avait déniché un Radbod « *comes in Lake et Ysella en 875* » (1). Mais on peut conclure avec M. Vogel que l'existence d'un comte Radbod de Frise à la fin du IXe siècle est extrêmement douteuse (2).

En réalité, si nous nous reportons aux sources, c'est encore à un transfert d'événements que nous assistons ; les Annales de l'abbaye de Fulda rapportent, en 881-882, la présence des Normands dans la Hesbaye, le ravage du monastère de Prüm. Ils s'avancent vers Coblentz et Trèves, avec les rois Sigfrid et Godfrid, leurs chefs Vurm et Hals (3). Sigfrid fait la paix avec l'empereur Charles et reçoit le baptême. On voit comment Dudon a transporté à Rollon l'histoire de Sigfrid, à moins que ce ne

(1) Ed. de Dudon, p. 55.

(2) M. Lair dit l'avoir trouvé dans Beka, *De episcopis Ultrajectinis* et dans Emmius, *Hist. rer. Fris.* ; « mais, dit M. Vogel, *op. cit.*, p. 279, n. 3, il n'y a de Radbod de Frise en 875 ni dans Beka, ni dans Emmius, ni ailleurs. L'éditeur de Beka, Bachelius, a bien donné dans un arbre généalogique, un *Radbod comes in Lake et Ysella*, mais en l'an *975*.

(3) *Annales Fuldenses*, M. G. SS. I, 396.



soit celle de Godfrid, qui, en 885, conclut aussi la paix avec l'empereur et reçut le baptême (1).

M. Lair propose, pour obtenir une coïncidence de dates justificatrice de Dudon, de transporter dix ans plus tard tous les événements rapportés par lui et de les placer de 882 à 885 au lieu de 872 à 875 : (pour être exact, il faudrait ajouter qu'il ne s'agit pas de Rollon, mais de Sigfrid et de Godfrid).

Dudon, prosateur épique, nous rapporte aussi une romanesque histoire, celle de Régnier fait prisonnier par les troupes de Rollon, racheté par sa femme qui envoie au chef normand une somme considérable en or et en argent et douze chefs normands. C'est encore un transport d'événements, c'est l'histoire du comte de Frise, Eberhard fait prisonnier en 880 et racheté par sa mère (2).

On voit que le procédé de Dudon se répète indéfiniment et d'une façon un peu monotone. Cet écrivain, en qui M. J. Lair ne voulait voir que l'écho des traditions normandes, est tout en placages et en démarquages.

Que dire de la scène invraisemblable où le puissant Régnier, embrassant les genoux du chef normand, lui demande de faire alliance avec lui ? C'est une belle imagination. C'est un des panneaux du triptyque consacré à la gloire de Rollon qui a traité successivement de pair à égal avec le roi

(1) *Annales Fuldenses*, *ibid*, 402.

(2) RÉGINON, 881 ; M. G. SS. I. 572. Voir DUMMLER, *Forschungen*, p. 367 *bis*.

d'Angleterre, Athelstan, avec le tout puissant comte lorrain Régnier et avec le roi des Francs occidentaux. M. Lair fait valoir la véracité de Dudon parce qu'au cours des campagnes de Rollon en Hesbaye, Dudon nomme Condé, et qu'il est certain qu'en 881-882, Condé fut visité par les Normands, mais outre que les dates ne concordent pas, il n'est pas question de Rollon dans les Annales qui rapportent ce fait (1). A la vérité, il n'y a pas de dates dans Dudon ; la première que l'on trouve est celle de 876, date de l'arrivée de Rollon en Normandie.

Rollon en Normandie. — Ici, M. Lair, après Aug. Le Prévost, a remarqué avec juste raison que l'on avait eu tort d'attacher quelque importance à cette date de 876, que toutes les sources annalistiques où on la retrouve sont, en réalité, postérieures à Dudon et la lui ont empruntée, ou bien, comme la *Chronique anglo saxonne*, ont été victimes d'une interpolation (2). Mais alors, pourquoi veut-il corriger le texte de Dudon, explication à laquelle il a trop souvent recours, et substituer à la date de 876 celle de 886 ? En quoi cette date de 886 seraitelle plus fondée? Rollon, suivant Dudon, aurait pris part au siège de Paris en 881-882 ; alors ce ne

(1) *Annales Vedastini*, éd. DEHAINES, p. 313.

(2) Ed. de Dudon, p. 52. M. GREEN, dit qu'après la paix de Wedmore (878 et non 876), la vallée de la Seine devint le théâtre des exploits de Rolf (*The Conquest of England,* I, p. 270), mais c'est par une simple conjecture qui ne repose sur aucun fait certain, qu'il lie ces deux choses.



serait pas en 886 qu'il a débarqué pour la première fois en Normandie. Toutes les corrections que l'on proposera ne montreront que l'impossibilité d'accepter la date donnée par Dudon (1).

Après une jolie description de l'estuaire de la Seine, Dudon mène Rollon à Jumièges et nous rapporte encore une bien singulière histoire ; le chef normand aurait arrêté ses navires à la chapelle Saint-Vaast et aurait déposé sur l'autel de cette chapelle, le corps de sainte Ameltrude, qu'il avait apporté avec lui, d'où ce lieu aurait été ensuite appelé Sainte-Ameltrude. M. Lair, toujours en peine de prouver la véracité de Dudon, déclare que ce récit est suffisamment confirmé par le fait que Guillaume de Jumièges, qui devait être mieux informé que quiconque des faits relatifs à son abbaye, a reproduit le récit du chanoine de Saint-Quentin (2). Or, Guillaume de Jumièges ne dit pas que ces reliques aient été apportées de Hainaut, mais bien de Grande-Bretagne : « *Quamdam sacram virginem,*

(1) STEENSTRUP, *Normannerne*, II, 282, n. 3, propose 896. MUNCH, *op. cit.*, 634, n. 3, propose 897. Ces dernières dates seraient plus vraisemblables, puisque M. VIGFUSSON admet d'après l'examen de la Saga que Ganger Rolf vint dans le Valland, la Gaule, vers 900. En réalité nous ne savons rien des circonstances de l'arrivée de Rollon en Normandie.

(2) Ed. LAIR, p. 152, n. *a*. Dans son Mémoire préliminaire, il voit dans sainte Ameltrude une sainte honorée dans les environs de *Marbod*, près de Condé-en-Hainaut. Les Bollandistes nous donnent bien la vie d'une sainte *Waldetrude*, mais ils indiquent une autre localité comme ayant reçu ses reliques. *Acta SS. 9 april.* I, 827.



nomine Ameltrudem, quam a Britannia asportaverant » (1). Tout ce que l'on peut dire de certain, c'est qu'il y avait bien en face de Jumièges une chapelle Saint-Vaast qui, suivant une tradition renfermait les reliques de sainte Ameltrude et qu'il y eut ensuite, près de Jumièges, une église nommée Sainte-Gertrude, où les reliques avaient été transportées, mais on ne peut rien tirer de là pour prouver la véracité de Dudon en ce qui concerne les expéditions de Rollon.

On se heurte d'ailleurs, immédiatement après, à des impossibilités. Si on peut admettre comme vraisemblable ce que dit Dudon que les marchands de Rouen, apprenant la venue des bandes de Normands, engagent l'archevêque à négocier — les marchands étaient évidemment une puissance dans cette ville en relation avec l'Angleterre dès les temps mérovingiens, sans doute même dès les temps romains — il est tout à fait impossible que l'archevêque qui a envoyé des ambassadeurs à Rollon soit Francon. Le nom de l'archevêque de Rouen en 876 est bien connu ; il s'appelle Jean (2) et on aurait beau descendre le cours des temps et mettre la venue de Rollon en 886 ou en 896, il ne se peut pas que Francon, qui mourut en 939 (il est même douteux qu'il ait été archevêque de Rouen en 911-912),

(1) Ed. Marx, p. 20.

(2) Fuzet et Jouen, *Liste chronologique des archevêques de Rouen*, dans *Comptes, livres et inventaires du manoir archiépiscopal de Rouen*, Paris et Rouen, 1908 in-4°, p. CCXXIV.



ait joué, en 876, le rôle que lui prête Dudon. On voit dès lors ce que l'on peut croire de l'entrée de Rollon à Rouen, de son débarquement à la Porte Saint-Martin (1). Dudon a pu sans doute recueillir des légendes locales ; mais quel en était le bien fondé ?

Rollon se rembarque après une visite de la ville, il remonte le fleuve jusqu'à un endroit appelé As Dans. Ici encore, Dudon utilise des traditions locales d'ailleurs en partie fondées. Il s'agit évidemment d'un lieu-dit des environs de Pont-de-l'Arche, les Damps (2) ; remarquons, après Le Prévost, que le bras de la Seine qui s'étend en aval de Pont-de-l'Arche, entre la terre et l'île Launi, s'appelait au XII[e] siècle Maresdans, où il n'est pas difficile de reconnaître Mare as Dans. C'est alors que s'avance au devant de lui l'armée des Francs commandée par Renaud, Regnoldus que Dudon appelle *princeps totius Franciæ*. Ici nous allons encore saisir un des procédés de composition de Dudon ; emprunts à des traditions locales intéressantes, emprunts aux Annales, emprunts à la légende ou invention romanesque. C'est dans cette dernière catégorie qu'il faut faire rentrer le rôle que Dudon fait jouer à Hasting. Nous avons vu comment Hasting disparaît de l'histoire en 895, de la Francia quelques années auparavant. Dans le livre consacré à Rollon, Dudon

(1) Kalckstein, *op. cit.*, p. 129, a admis tout ceci comme vrai, mais en le transportant à la date de 900 (???).

(2) Lair, p. 154, n. a.

fait d'Hasting un allié des Francs. Renaud l'envoie en ambassade au devant de l'armée normande accompagné de deux chevaliers qui savent le danois. L'auteur nous raconte même le dialogue échangé entre Hasting et les chefs normands ; nous n'en retiendrons qu'un trait. Les éclaireurs demandent aux Danois à quel seigneur ils obéissent. « *Nulli quia æqualis potestatis sumus* ; à personne, parce que nous avons tous pouvoir égal. Le chanoine de Saint-Quentin apparaît ici, comme toujours, peintre assez exact des mœurs des envahisseurs ; les trop rares traits par lesquels il essaie de les dépeindre sont assez précis. Ce romancier épique qui commet de si singuliers anachronismes quant aux dates, n'en commet pas quant à la couleur locale, les vikings en effet étaient bien des gens jaloux de leur égalité. Tout ce que nous savons de la société scandinave, de l'Islande en particulier, colonie norvégienne, nous confirme dans ce sentiment. Un autre écrivain franc que Dudon a très vraisemblablement lu, Abbon, avait également bien saisi ce point quand il dit de Sigfrid et de l'armée normande : *Solo rex verbo, sociis tamen imperitabat* (1).

Mais quant à l'épisode même de la rencontre d'Hasting avec l'armée de Rollon, il paraît ou purement légendaire ou sorti de l'imagination de Dudon. Nous avons déjà vu que Guillaume de

(1) Ed. PERTZ, *(Script. rerum germanicarum in usum scholarum)*. Hanovre, 1871, in-8°, p. 7.



Jumièges, racontant les mêmes événements, faisait de l'ancien chef viking un comte de Chartres, mais nous avons montré que ceci n'avait aucun fondement historique.

Le personnage de Renaud, chef de l'armée franque, est, au contraire, pris aux Annales ; les Annales de Saint-Vaast racontent l'invasion normande de 885 par la vallée de la Seine, donnent pour chef à l'armée franque *Ragnoldum ducem Cinomannicum*, Renaud, duc du Maine (1) ; il est vrai qu'elles placent sous ses ordres tous les contingents de la Neustrie et de la Bourgogne, ce qui explique, en somme, le titre de *princeps totius Franciæ* que lui donne Dudon et montre aussi où il a puisé ce récit.

Reste le récit du combat qui est ici intéressant, parce qu'il contient évidemment des renseignements empruntés aux traditions locales.

L'armée normande s'est arrêtée aux Damps (*As Danos*), près de Pont-de-l'Arche. Dudon rapporte que l'armée franque vient à l'église Saint-Germain et y entend la messe. Or, nous savons qu'il y a une église Saint-Germain à Louviers, ville que M. Lot a identifiée d'une façon absolument probante avec *Veteres domus* (2). L'armée franque, qui se trouve sur la

(1) *Annales Vedastini*, p. 321. M. Latouche se demande s'il existait au IX[e] siècle un grand gouvernement militaire qui aurait eu Le Mans pour chef-lieu et comme une sorte de marche, mais il n'ose rien affirmer (*Histoire du comté du Maine pendant le X[e] et le XI[e] siècles*, Paris, 1900, in-8°, p. 10).

(2) Lot, *Veteres Domus* dans *Moyen Age*, 1904, pp. 65-477, et aussi *Le Pont de Pitres*, *ibid.*, 1905, p. 22.



rive gauche de la Seine, marche donc vers les Damps. L'armée normande s'y est concentrée ; elle s'est entourée d'un retranchement, suivant son habitude ; l'exactitude de Dudon, quant à la peinture des mœurs, se montre encore. L'armée a laissé à dessein un espace découvert où s'engage l'armée franque et où le porte-étendard Rolland trouve la mort (1). Il est remarquable que l'*Historia Norvegiæ* raconte une ruse assez semblable dont l'armée de Rollon aurait usé près de Rouen ; les Rouennais ici seraient tombés dans des fosses cachées et les Norvégiens les auraient égorgés, à la suite de ce combat Rollon se serait emparé de la ville (2). Il est évident que Dudon ici connaît les lieux ; au cours d'un voyage en Normandie, il sera allé de Rouen à Pont-de-l'Arche ; peut-être aura-t-il poussé jusqu'à Louviers ; en tout cas, il a recueilli la tradition locale qui avait trait à un combat livré par les Normands aux Francs, lors de l'invasion de juillet 885. Mais quelle preuve avons-nous que Rollon ait figuré dans cette armée ? Aucune.

Cependant la mort de Rolland a jeté le désarroi dans l'armée franque : Hasting, Renaud et leurs soldats s'enfuient (3).

(1) Cet épisode, nous apprend M. Lot, *Veteres Domus*, p. 469, n. 3, n'aurait pas été sans influence sur la formation de la Chanson de Roland, selon Bartoli Foggion, *Le invasioni di Normanni in Francia e la Chanson de Roland*, 1902, in-4°, br. de 12 p. extrait de la Revue *Il Saggiatore*. Cette hypothèse paraît à M. Lot fort peu vraisemblable.

(2) Ed. Storm, pp. 90-91.

(3) *Terga vertentes fugam expetiverunt hilares*, ils tournent

L'armée normande poursuit l'armée franque jusqu'à Meulan. Dans un dernier combat, Renaud est mis à mort par un pêcheur de la Seine. Tous ces détails, plus ou moins légendaires, se rapportent évidemment à la campagne de 885. Les *Annales de Saint-Vaast* ne nous disent pas où Renaud trouva la mort, mais il n'est pas impossible que ce soit près de Meulan, car l'armée normande en remontant la Seine passa naturellement par cette ville.

Dudon nous mène ensuite au siège de Paris, mais il ne s'y arrête pas ; il a sans doute quelque hésitation à nous raconter longuement ce grand événement historique qui était bien connu de son temps par le poème d'Abbon, poème dans lequel le chef de l'armée normande est Sigfrid et non Rollon. Prudemment, il s'éloigne de Paris pour nous raconter des incursions de l'armée normande.

Bayeux et Évreux. — La première de ces expéditions est dirigée contre Bayeux, les Normands ravagent le Bessin, les habitants résistent, s'emparent d'un chef normand nommé Bothon. Des négociations s'engagent. Bothon est mis en liberté moyennant une trêve d'un an. Au bout de cette année, Rollon s'empare de Bayeux, la détruit de fond en comble et fait un grand nombre de captifs au nombre desquels la fille du puissant comte Bérenger ; il épouse sa captive et il en a un fils nommé

le dos et s'enfuient joyeux ! Voilà à quelles sottises le besoin de faire de la prose rimée entraîne notre rhétoriqueur !

Guillaume. Ce qu'il y a d'important, c'est le mariage, origine du second duc de Normandie ; il ne nous en faut pas moins discuter tout le récit de Dudon. Notons d'abord que Guillaume de Jumièges au lieu de deux expéditions à Bayeux n'en conte qu'une (1).

Les Normands ont-ils fait des incursions en France pendant le long siège de Paris ? Du récit d'Abbon, il résulte que le 3 février 886, Sigfrid lève le siège et se rend dans *l'est* (2). Foulques, archevêque de Reims, mande à l'empereur que de Paris à Reims rien n'est à l'abri des païens (3) ; mais Reims n'est pas dans la direction de Bayeux. M. Favre et avec lui M. Vogel (4) admettent que l'expédition de Bayeux peut être justifiée par un vers d'Abbon qui parle d'une captive amenée du comté de Bayeux (5). Il se peut en effet que ce soit là le départ de l'histoire de Dudon.

Il est certain que Bayeux a été pris par les Normands en 858 ; l'évêque Beaufroi fut tué ; il résulte du récit de *la Translatio Sancti Philiberti* que la prise de Bayeux a eu lieu entre 847 et 867 (6). La *Chronique de Saint-Bénigne de Dijon* nous parle aussi

(1) Ed. MARX, p. 24.

(2) Lib. I, v. 439, éd. PERTZ, p. 20.

(3) Flodoard, *Hist. eccl. Rem.* ; M. G. SS., XIII, 563.

(4) FAVRE, *Eudes, comte de Paris*, Paris, 1893, in-8°, p. 53, n. 4, et VOGEL, *op. cit.*, p. 336, n. 2.

(5) ABBON, v. 355, éd. PERTZ, p. 38.

(6) M. LOT, *La grande invasion Normande de 856-862*, dans la *Bib. Éc. Chartes*, 1908, p. 13, n. 3, p. 18, n. 4, p. 33, n. 3, a fixé la date de cette prise de Bayeux à 858.

de la destruction de Bayeux lors de la première invasion des Normands (1). Mais cette destruction est, on le voit, bien antérieure au siège de Paris ; ou faut-il admettre que Dudon a fait allusion à l'expédition des Normands sur les confins des possessions bretonnes lorsqu'ils s'emparèrent de Saint-Lô en 890 ? Ils semblent alors avoir remonté la Vire (2) ; auront-ils de là poussé jusqu'à Bayeux ? Ces deux invasions normandes à Bayeux, l'une en 858, l'autre en 890, sont séparées par trente deux années d'intervalle, dans Dudon par une seule. En tout cas aucune source ne nous parle de Rollon, ni d'ailleurs de tous les autres personnages que Dudon mêle à cette histoire, à savoir Bothon, Bérenger et Popa.

Bothon, le chef normand, se retrouve bien dans Dudon au livre suivant, mais ce n'est pas un nom scandinave ; je l'ai cherché en vain aux tables des *Origines Islandicæ* ou de l'*Heimskringla* (3). C'est, au contraire, un nom franc. Admettons que Bérenger soit un comte de Rennes (4) ; qu'il ait pu étendre sa domination jusqu'à Bayeux, les comtés de Coutances et d'Avranches ayant été cédés à Salomon en 867, nous aurons fait à Dudon toutes les concessions possibles. Mais alors loin d'avoir été vaincu

(1) H. F., VIII, 241.

(2) *Ch. de Réginon,* M. G. SS., I, 601.

(3) Aux tables de l'Heimskringla, je trouve Ivar Boddi. La ressemblance est bien vague. Boson est le nom d'un roi de Bourgogne.

(4) Comme le dit LE BAUD. Voir DE LA BORDERIE, *Histoire de Bretagne*, t. II, p. 334.

par les Normands, Bérenger aura été, au contraire, vainqueur en 889 (1). Notons qu'un diplôme de Charles le Chauve de 863 *pro ecclesia Rothomagensi* est souscrit par un comte Bérenger (2) ; en 865 il est question d'un Bérenger qui ne fait rien contre les Normands (3). On trouve un Bérenger, comte du Mans, en 892 (4). Kalckstein, se fondant sur ce que Dudon appelle Bernard de Senlis l'oncle maternel de Rollon, *avunculus*, a supposé que Bernard était frère de Popa, mère de Guillaume et qu'il était le fils de Bérenger, fils de Pépin, fils de Bernard, roi d'Italie (5). Mais c'est justifier Dudon par Dudon, mauvaise méthode, et il faudrait d'abord savoir ce qu'est Popa. En résumé, des sources franques connaissent un comte Bérenger (c'est là sans doute que Dudon a pris son personnage) mais non un Bérenger comte de Bayeux et les sources normandes seules connaissent Popa.

On la trouve dans Orderic Vital (6), Wace, Benoît de Saint-More et dans un écrivain flamand, Philippe Mousket, qui fait assister Bérenger, comte de Bretagne, au baptême de Rollon. Wace en fait une

(1) *Ann. Ved.*, éd. DEHAISNES, p. 335.

(2) H. F., VIII, 589.

(3) *Ann. Ved.*, éd. DEHAISNES, p. 152.

(4) FAVRE, *Eudes*, p. 242.

(5) KALCKSTEIN, p. 128, n. 1. M. LAUER, *Louis IV d'outre-mer*, p. 5, n. 2, trouve cette hypothèse conjecturale. Il en envisage une autre : la femme de Rollon serait la fille de Guitton, comte de Senlis. « Mais, il le dit lui-même, ce ne sont là que des indications sans vérification possible ». LAIR, *Étude sur la vie de Guillaume*, p. 3, semble souscrire à l'hypothèse de Kalckstein.

(6) Ed. LE PRÉVOST, II, 7.

jeune fille non nubile que le chef normand aurait épousée plus tard :

N'avait encore el sein ne triant ne mamele (1).

Quel est le caractère de cette union ? Un mariage, *connubium*, dit Dudon. Guillaume de Jumièges, toujours plus sincère, ne croyant pas à la possibilité d'un mariage entre le païen Rollon et une chrétienne, fille du comte Bérenger, dit que Rollon l'a épousée à la danoise, *more danico* :

Rou en a fait s'amie,

dit Wace (2).

Quelle est la date de cette union ? Dudon ne le dit pas. Guillaume dit : « *Non multo post* ». Wace dit que Rollon « mult l'a désirée ». Mais toutes ces sources normandes n'ont aucune valeur : ce sont toujours des interprétations, des arrangements de Dudon. Sur la mère de Guillaume Longue-Epée nous n'avons qu'un renseignement, certain celui-là, donné par la *Complainte de la mort de Guillaume Longue-Epée :* la mère de ce prince était chrétienne (cela n'exclut pas la fille du comte Bérenger) ; la *Complainte* dit aussi que c'est cette mère chrétienne qui a fait baptiser Guillaume, mais si Popa est la toute jeune fille que nous représentent les sources normandes, elle n'aura pu avoir l'autorité nécessaire pour faire baptiser son enfant. La fille du comte Bérenger est d'ailleurs

(1) Ed. ANDRESEN, t. I, v. 593.

(2) *Ibid.,* t. I, p. 60, v. 595.

exclue par le *Hic in orbe transmarino natus patre.* Guillaume Longue-Epée est né outre-mer et alors il est bien difficile d'admettre que sa mère soit la fille du comte Bérenger, à moins d'accepter l'hypothèse (que j'ai faite moi-même) que Rollon ayant enlevé la fille d'un comte franc, l'a emmenée en Angleterre où serait né Guillaume. Pour que tout cela soit vrai, il faut qu'il y ait eu un Bérenger, comte de Bayeux, première hypothèse ; que Rollon ait pris Bayeux, seconde hypothèse ; qu'ensuite il soit retourné en Angleterre, troisième hypothèse. En réalité, la *Complainte* ne sait qu'une chose, c'est que la mère de Guillaume était chrétienne et que le prince était né outre-mer, et la Saga connaît, nous l'avons vu, une fille de Ganger Rolf, Kadlin, Catarina, qui était chrétienne et écossaise. Voilà la vraie famille de Rollon. Quant à Gerloc, la sœur de Guillaume Longue-Epée, qui épousa le comte de Poitiers, elle peut, elle aussi, être la fille d'une Ecossaise, rien ne s'y oppose. Gerloc peut aussi être la demi-sœur de Guillaume ; elle peut être la fille d'une autre femme de Rollon.

Dudon mène ensuite les Normands de Rollon à Evreux. *La Translatio S. Wandregesili* dit que les Normands assiégèrent Chartres le 16 février 886 ; mais de ce qu'ils sont allés à Chartres, il ne s'ensuit pas nécessairement qu'ils soient allés également à Evreux (1). Dudon nous dit que l'évêque Sebar

(1) M. G. SS., XV, 409, M. Favre, *Eudes*, p. 47, n. 4, voit là une preuve de la prise d'Évreux.



réussit à s'enfuir. Cet évêque est connu. Il assista le 25 juin 870 au concile d'Attigny (1). La Chronique de Saint-Etienne de Caen place cet événement en 898 (2), ainsi que les Annales de l'abbaye d'Ouche (3) ; celles de Rouen, la Chronique Saint-Néot, en 893 (4). M. Vogel trouve plus vraisemblable la date de 886 (5) probablement parce qu'il attache quelque importance au renseignement de Dudon qui place cet événement pendant le siège de Paris. La raison me paraît bien peu sûre ; il n'y a aucune preuve, en tout cas, que Rollon ait pris part à cette expédition.

Rollon et Athelstan. — Après la prise de Paris, Dudon ramène Rollon en Angleterre où le roi Athelstan a besoin de son secours contre ses sujets rebelles. Rollon lève le siège de Paris pour aller au secours de son allié et les deux rois triomphent des Anglais. Quelles ont été les sources de cette histoire si étrange du retour de Rollon auprès d'Athelstan, de l'amitié de Rollon avec Athelstan ?

M. Lair s'est borné à suggérer un rapprochement avec *Athelstan-Guthrum ;* nous avons vu à

(1) Duchesne, *Les Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule*, Paris, 1900, 2 vol. in-8°, t. II, pp. 224 et 229.

(2) *Ch. S. Cadom.*, Duchesne, *H. Norm. Scr.*, p. 1016.

(3) *Annales Uticenses* dans l'édition d'Orderic Vital (S., H. F.), V, 154.

(4) Ed. Stevenson, p. 141.

(5) *Op. cit.*, p. 330, n. 3.

quelles difficultés chronologiques se heurte cette hypothèse. Mais personne n'a jamais expliqué les rapports entre Athelstan et Rollon après le siège de Paris. Je suis persuadé que cet Athelstan est Athelstan roi d'Angleterre de 924 à 940, car il est incontestable que ce roi a entretenu des rapports avec les chefs scandinaves. Il a eu des entrevues à Tamworth, capitale de la Mercie, avec le roi danois de Northumbrie Sithric qui obtint même la main de sa sœur et probablement embrassa le christianisme, mais mourut peu après (1). Athelstan soumit alors le royaume danois, il expulsa Gotfrid et réunit tous les royaumes sous sa domination. Mais une coalition se forma contre lui, qui comprit Constantin, roi d'Ecosse ; Houel, roi des Gallois de l'ouest ; Owen, roi de Gwent, et Olaf Guthfrisson, roi de Dublin ou, comme l'appelle la Chronique d'Egil, Olaf le Rouge, roi des Scots. Peut-être y a-t-il une réminiscence de cette coalition dans les difficultés que dépeint Dudon ? *Angli cœperunt arrogantes insolescere.*

Athelstan défit ses adversaires dans la fameuse bataille de Brunanburh (937), qui a donné lieu à une ballade que la Chronique anglo-saxonne a conservée (2). Les Scaldes n'auraient-ils point porté cette ballade en Normandie ? Ainsi Dudon en aurait eu connaissance et aurait fait de Rollon un allié

(1) *Anglo-Saxon Chronicle,* éd. THORPE, I, 199 et II, p. 85.

(2) *Ibid*, II, p. 86 et I, p. 200. Sur l'emplacement de cette bataille, voir COLLINGWOOD, *op. cit.*, p. 134.



d'Athelstan (1). Dudon a pu aussi trouver dans la Saga d'Harald Harfagr' la tradition relative aux rapports d'Athelstan avec les Scandinaves.

« En Angleterre, dit cette Saga, il y avait un roi Athelstan, Adalstein, appelé le Victorieux. Il envoya un ambassadeur au roi Harald, chargé de lui remettre une épée dont la gaîne était tout entière ornée d'or et d'argent et même de pierres précieuses. L'ambassadeur tendit au roi cette épée (*gladii capulum*) en disant : « Voici l'épée que le roi Athelstan

(1) On pourrait se demander si l'alliance d'Athelstan avec Rollon, l'appui donné par le chef normand au roi anglo-saxon, n'aurait pas eu lieu après l'établissement de Rollon en Normandie, comme l'affirme FLEURY, *Histoire d'Angleterre*, 4e éd., Paris, 1879, in-8o, 20. « Rollon, duc des Normands, fixés depuis 912 dans la partie de la Neustrie comprise entre l'Epte et la Manche, lui envoya aussi des secours. Mais Athelstan n'avait pas réuni toutes ses forces, lorsque Aulaf, fils de Sigtrygg, entra dans l'Humber avec six cent quinze vaisseaux, c'est-à-dire à la tête d'au moins quarante mille combattants. La rencontre eut lieu près de Brunanburgh dans le Northumberland (937) ». M. FLEURY, qui n'a certainement fait aucune étude de la question, ne remarque pas qu'il semble bien impossible que Rollon ait assisté Athelstan, lors de la bataille de Brunanburh ; il y avait longtemps qu'il était mort au moment de cette bataille. Il ne serait pas impossible cependant que des Normands de Normandie, ou de leur propre initiative, ou envoyés par Guillaume Longue-Epée, aient assisté à la bataille de Brunanburh, dans les rangs de l'armée d'Athelstan ; car nous savons par la Saga d'Egil (*Egil Skalla Grim's Son*, dans le *Corpus poeticum boreale*, I, pp. 266 et 534), qu'il y avait des vikings mercenaires dans cette armée, (Voir COLLINGWOOD, *op. cit.*, p. 135). Ainsi, la ballade de Brunanburh a pu être apportée en Normandie par des vikings normands qui avaient pris part à la bataille et être connue de Dudon qui aura tout brouillé.

m'a dit de te faire accepter. » Le roi la prit et aussitôt l'ambassadeur lui dit : « Tu as pris cette épée comme le roi voulait que tu la prisses et maintenant tu lui seras sujet puisque tu as tenu de lui l'épée. » Harald Harfagr' entra dans une violente colère, car la remise de l'épée constituait une sorte d'investiture ; il s'écria qu'il ne s'était jamais soumis à aucun pouvoir... (1). Enfin, conclut la Saga, les deux princes ont essayé de se soumettre l'un l'autre, mais n'ont pu y réussir ; aucun des deux ne put diminuer la dignité de l'autre. Dudon fait comme la Saga, il fait de Rollon l'égal d'Athelstan, et ne trouve-t-on pas dans son récit un souvenir de l'offrande de l'épée : « *Regnum quod mihi ultro dedisti, per hunc mucronem duodecim libras auri capulo habentem reddo tibi* (2) » ? La coïncidence est frappante, Dudon est un poète épique. Il a vu la scène à faire (3).

(1) L'été suivant, le roi Harald envoya un navire en Angleterre auquel il donna pour chef Hauk dit Habrok, homme d'un grand courage, et il lui confia son fils Hakon. Hauk, arrivé à Londres à la cour du roi, posa Hakon sur les genoux d'Athelstan. Celui-ci demanda ce que cela signifiait. « Le roi Harald, dit Hauk, t'ordonne d'élever son fils (parce qu'on ne pouvait confier son fils qu'à un inférieur). » C'est au tour d'Athelstan d'entrer dans une violente colère. *Haralds Saga ens Harfagra*, c. 41 et 42, dans l'*Heimskringla,* I, 119.

(2) Ed. LAIR, p. 160.

(3) D'après la Saga, Athelstan aurait fait élever Hakon dans le christianisme ; ses rapports avec Harald auraient été amicaux. Athelstan et Harald étaient alliés contre les chefs vikings, comme le remarque justement M. OMAN, *England before the Norman Conquest*, Londres, 1910, in-8°, p. 523. Il me



Rollon et les invasions. — Que Rollon ait été le personnage autour duquel Dudon accumule tout ce qu'il sait des invasions normandes, cela apparaît dès le début du paragraphe où il le montre à son retour d'Angleterre envoyant des expéditions sur les bords de la Seine, de la Loire, de la Garonne. Qu'il y ait eu des expéditions normandes sur ces trois fleuves, cela n'a pas besoin de démonstration ; nous avons parlé suffisamment de celles sur la Seine, à l'occasion d'Hasting, de celles sur la Loire — sans nous proposer le moins du monde de faire à propos de Dudon une histoire des invasions dans la *Francia occidentalis* — quant aux invasions sur la Garonne, elles ont eu aussi une certaine importance (1), quoique moindre, mais ce qui juge une fois de plus la chronologie du chanoine de Saint-Quentin, c'est qu'elles sont antérieures à l'arrivée de Rollon et ce qui montre son inexactitude, c'est que jamais aucun chef normand, même au temps de la grande armée dont Sigfrid paraît avoir été le conducteur principal, n'eut le pouvoir de distribuer ainsi les expéditions normandes entre les fleuves de la Gaule.

Puis, Rollon est conduit de nouveau par Dudon sous les murs de Paris ; au reste, il y a eu en effet

semble que Dudon a connu la Saga d'Harald Harfagr' (j'avais déjà remarqué qu'il l'avait connue en ce qui concerne l'origine de Rollon) ; mais là encore il l'a défigurée, et il a substitué Rollon à Harald Harfagr' lui-même dans ce nouvel épisode.

(1) Vogel, *op, cit.*, pp. 197, 200.

après le siège de 885-886 de nouvelles tentatives des Normands sur Paris ; mais on ne sait rien de la présence de Rollon dans les bandes qui reparurent dans cette ville avant la fin du IXe siècle. Le roi que Dudon appelle Charles — on a dit que Dudon ne paraissait jamais savoir exactement quel était le roi régnant — est inquiet ; il fait venir l'archevêque de Rouen, Francon, et, par son intermédiaire, obtient une trêve de trois mois. Cela est assez invraisemblable ; nous ne savons à quelle date exacte Francon monta sur le trône archiépiscopal de Rouen, mais il semble bien qu'à la date où les événements qui vont suivre se sont passés, c'est-à-dire vers 910, l'archevêque de Rouen était Guitton. Francon est chargé de préparer le baptême de Rollon. On serait tenté de rapprocher ce récit du baptême de Hundée, mais on le pourrait aussi bien du baptême de Gotfrid ou de tout autre chef. Tout cela est sans doute sorti de l'imagination de Dudon.

Campagne de Bourgogne. — Au cours de cette trêve, raconte Dudon, Richard, comte de Bourgogne, et Ebles, comte de Poitiers, reprochent au roi sa mollesse et attaquent Rollon qui, croyant qu'on le méprise parce qu'il ne pille plus, se met à ravager le pays et pénètre en Bourgogne. Richard, dont il est ici question, est le puissant comte de Bourgogne, Richard le Justicier, fils de Thierri d'Autun ; en 880, il était comte d'Autun (1). C'était, avec le marquis

(1) Poupardin, *Le royaume de Provence*, Paris, 1901, in-8°, p. 333.



Robert le plus puissant des grands vassaux, mais aussi l'un des hommes les plus capables du royaume (1). Ebles, dit Ebles le Manzer ou le Bâtard, fut comte de Poitiers de 890 à 892, une seconde fois de 903 à 935 (2). Que Richard de Bourgogne ait joué un rôle important et brillant dans les luttes contre les Normands, cela est certain. La chose est plus douteuse pour Ebles.

Il semble bien qu'il y ait eu une campagne des Normands en Bourgogne en 898. A cette date, le *Chronicon Besuense* dit que les moines de Bèze apprenant l'arrivée des Normands, les uns s'enfuirent, les autres se cachèrent, un certain nombre furent victimes des Normands (3). Ceux-ci marchaient sur Dijon, lorsque Richard le Justicier survint et leur livra une grande bataille en un endroit appelé Argenteuil. La *Chronique de Saint-Bénigne de Dijon* dit que l'emplacement de la bataille est situé sur le territoire de Tonnerre. Les Annales de Saint-Bénigne de Dijon parlent également d'un combat à Argenteuil qui eut lieu en 899, le 5 des kalendes de janvier (4).

(1) Lauer, *op. cit.*, p. 8. Aussi est-on un peu surpris de voir M. Lair traiter Ebles et Richard de politiciens. (*Le siège de Chartres par les Normands,* extrait du Compte rendu du *LXVIII*e *Congrès archéologique de France*, Caen, 1902, in-8°, p. 24.)

(2) Richard, *Histoire des comtes du Poitou,* Paris, 1903, 2 vol., in-8°, t. I, pp. 44-49 et 54-73. Ces dates doivent être préférées à celles de 902 à 932, données par M. Lair, éd. de Dudon, p. 160, n. b.

(3) H. F., IX, 20.

(4) Migne, Pat. lat. CXLI, c. 879.

Nous pouvons en déduire que les Normands ont été battus par Richard le 28 décembre 898. Est-ce à cela que Dudon fait allusion ? On pourrait expliquer ainsi le désir de vengeance que Dudon prête à Rollon ; mais si c'est ce chef qui fut battu en 898, il mit plus de trois mois à se venger, car ce n'est qu'en 910 que les Normands reparurent en Bourgogne et c'est cette campagne que raconte Dudon. Ils se rendirent, par la Seine, dans l'Yonne (1). D'une campagne en Bourgogne il y a, en tout cas, une confirmation *dans les Gesta pontificum Autissidiorensium* ; ils racontent que le vicomte d'Auxerre, *Ragnardus*, Ragnard, fit nommer à l'évêché de cette ville un Français nommé Gerran qui se distingua lors de *l'arrivée des Normands* et leur infligea un échec. Or, le prédécesseur de Gerran, *Herifridus*, Herfroi est mort vers le 15 octobre 909 (2). Donc cette campagne n'a pu avoir lieu qu'à la fin de 909 ou en 910 ; or, il est plus probable que c'est en 910, car la Chronique de Sainte-Colombe de Sens dit qu'en l'année 910 (*8 kal. junii feria* VI, 26 mai), des travaux furent entrepris à ce monastère par le prévôt Betton (3) et les *Gesta pontificum Autissidiorensium* nous disent qu'il avait commencé ces

(1) M. Lair propose de corriger et de lire « *perque Sequanam in Jonam navigantes* » par la Seine, ils se sont rendus dans l'Yonne. On peut admettre cependant que les Normands ont remonté l'Yonne par la Seine, puis, de là, ont gagné, par terre, la vallée de la Saône.

(2) Duchesne, *op. cit.*, II, 447.

(3) Ed. dans *Bibl. Historique de l'Yonne*, I, p. 204.



travaux pour protéger son monastère contre les Normands (1).

De la Bourgogne Dudon mène les Normands à Clermont. M. Vogel se demande s'il s'agit de Clermont en Argonne où les Normands furent battus à Montfaucon, le 24 juillet 888 par le roi Eudes (2) ; mais nous savons que les Normands sont allés dans le Berry en 910, la *Chronique de Massai* nous dit que l'évêque de Bourges, Madalbert, fut tué cette année-là par les Normands (3). Comme il avait signé l'acte de fondation de Cluny le 11 septembre 910 (4), il faut que cette expédition dans le Berry ait eu lieu dans les derniers mois de l'année 910. Les Normands ont-ils poussé jusqu'en Auvergne, jusqu'à Clermont ? M. Lair le croit et justifie Dudon en s'appuyant sur un *Fragmentum Historiæ Francorum* (5) ; mais qu'on se reporte à ce texte, il raconte des événements qui ont lieu après 924, l'expédition en Auvergne reste donc douteuse. Du Berry, les Normands revinrent par le monastère de Saint-Benoit-sur-Loire. Les *Miracula Sancti Benedicti* parlent de ravages commis par un roi Rainaud qui mourut plus tard à Rouen (6).

(1) *Ibid.*, I, p. 368.

(2) VOGEL, p. 394, n. 1 ; sur cette bataille, cf. FAVRE, *op. cit.*, p. 106.

(3) H. F., VIII, 230.

(4) BRUEL, *Recueil des Chartres de Cluny*, Paris, 1876, in-4°, I, 124-128.

(5) H. F., VIII, 298.

(6) *Miracula Sancti Benedicti*, dans MIGNE, *Pat. Lat.*, CXXXIX, c, 806.

Ne soyons pas surpris de voir le nom de Rollon ainsi défiguré, ce chef ne fut connu en France que fort tard. En tout cas, Dudon lui prête une tout autre attitude et le représente au contraire comme ayant donné l'ordre de ménager les biens de ce monastère.

C'est au retour de cette expédition qu'il fut attaqué à Villemetz. M. Lair propose d'identifier Villemetz avec Villemeux (1). M. Vogel qui le suit docilement dit que la ligne de retour de Rollon de Bourgogne à Rouen est en effet Dreux, Villemeux, Maintenon, Etampes (2). Mais ce sont MM. Lair et Vogel qui supposent que Rollon revenait à Rouen. Dudon dit qu'il revenait vers Paris (3). En ce cas, il vaut mieux identifier Villemetz avec Villemer, canton de Moret, arrondissement de Fontainebleau, département de Seine-et-Marne, comme le fait M. Eckel (4).

C'est là, s'il faut en croire Dudon, que Rollon aurait été attaqué par les paysans exaspérés. Ce soulèvement rural est il bien un fait historique ? Guillaume de Jumièges qui abrège Dudon en supprimant ce qui ne lui paraît pas certain n'en parle pas. Benoît dit que ces paysans étaient de Beauce (5) et Vogel voit là une preuve que Villemetz est bien

(1) Canton de Nogent, arrondissement de Dreux, département d'Eure-et-Loir ; Ed. de Dudon, p. 161, n. *b*.

(2) *Op. cit.*, p. 395, n. 2.

(3) « *Hincque Parisius remeare acceleravit* ».

(4) *Charles le Simple*, p. 67, n. 1.

(5) Benoit, *Chr. des ducs de Normandie*, I, 259, v. 5071.

Villemeux (1). Mais Benoît, nous l'avons déjà remar qué, a traduit Dudon en l'interprétant. Il a compris que Rollon revenait par Villemeux ; ajoutons que pour gagner Villemer, Rollon devait également traverser la Beauce. Avec une érudition heureuse, M. Vogel remarque qu'en 859 il y avait eu dans la même contrée une attaque des paysans d'entre Seine et Loire contre les Danois (2). Prudence de Troyes nous rapporte en effet ce soulèvement populaire (3) et il est infiniment probable, quand on connaît les procédés de composition de Dudon, que c'est là qu'il a pris ce renseignement, de sorte que loin de confirmer le récit de Dudon, comme le croit M. Vogel, le rapprochement le détruirait plutôt. Nous n'avons là encore qu'une réminiscence des lectures de notre auteur. Le récit animé qu'il donne du combat sort vraisemblablement de son imagination.

Dudon mène ensuite Rollon sous les murs de Chartres. M. Lair et M. Vogel ont promené l'armée de Rollon à travers la Beauce, par Villemeux jusqu'à Rouen, puis ont conjecturé qu'elle était partie de Jeufosse pour marcher sur Chartres. Tout cela est pure hypothèse. Rollon vint mettre le siège devant Chartres, à quelle date ? Nous ne savons.

(1) *Op. cit.*, p. 395, n. 3.

(2) *Id.*, et p. 166.

(4) *Vulgus promiscuum inter Sequanam et Ligerim inter se conjurans, adversus Danos in Sequana consistentes fortiter resistit.*

La bataille de Chartres. — Que s'est-il passé au siègc de Chartres ? Dudon nous représente ainsi les choses le chef normand assiège Chartres ; les troupes du comte Richard attaquent l'armée de siège, Rollon est d'abord vainqueur. Les Francs et les Bourguignons ramassant leurs forces, recommencent la lutte, la bataille est indécise, lorsque paraît l'évêque revêtu des ornements ecclésiastiques et portant la tunique de la Vierge, suivi du clergé et des fidèles, entouré de chevaliers. Il se jette hors de la cité, prend à revers les Normands, et Rollon, s'échappant entre les deux troupes, bat en retraite.

Quelle est la valeur de ce récit ? Il est parfaitement vraisemblable. C'est tout ce qu'on en peut dire. Aucune autre source ne nous garde le souvenir de ce combat. Peut-on identifier ce combat avec la grande bataille racontée par Richer, dans laquelle est engagée une armée de 40.000 hommes, commandée par Robert, fils d'Eudes de Paris, Ricuin (peut-être Richwin) à la tête des Belges, Dalmate à la tête des Aquitains (1) ? M. Lair voit la preuve qu'il s'agit de la bataille de Chartres, dans le fait qu'il est question ensuite de la cession de la Normandie et de la conversion des Normands (2). Mais Dudon ne connaît rien de tous les détails stratégiques rapportés par Richer. On peut admettre que Dudon et Richer racontent deux batailles différentes, on peut admettre aussi qu'ils racontent la même bataille, mais

(1) Ed. Guadet, I, 64.
(2) Ed. de Dudon, p. 51.

avec des détails sortis de leur imagination. Il serait également peu sûr de trouver dans le récit de la bataille de Chartres que contient le *Cartulaire de Saint-Père* une confirmation du récit de Dudon ; le rédacteur du Cartulaire l'a visiblement emprunté à cet auteur. Quant aux autres chroniques, elles ne nous donnent que des détails sur le chiffre élevé des pertes des Normands, 6.800 hommes (1). Mais la Chronique d'Aubri des Trois Fontaines donne d'autres détails, la présence de Robert et de Richard empruntée évidemment aux sources antérieures, puisque cette chronique est du XIIIe siècle.

Reste la question la plus importante, celle de la date ; c'est aussi la plus difficile à trancher. Dudon n'en donne pas ; nous verrons plus loin qu'il place en 912 la conversion de Rollon que nous savons avoir suivi la bataille de Chartres.

Au fond, ce qui importe, c'est l'indication de la *Chronique de Sainte-Colombe de Sens,* qui donne une date complète (2). D'ailleurs les Annales Bourguignonnes sont particulièrement précieuses pour cette histoire, puisque c'est à la suite d'une campagne en Bourgogne, dont nous avons pu reconstituer les étapes en 910 qu'eurent lieu le siège et la bataille de Chartres.

L'évêque Gualtelmus est appelé Wantelmus dans les listes épiscopales (3) ; il succéda à Haimeri

(1) *Ch. d'Aubri des Trois Fontaines*, H. F., IX, 63, et *Chronique de Saint-Florent de Saumur,* H. F., IX, 55.

(2) Voir l'appendice.

(3) DUCHESNE, *op. cit.* II, 419.

après 891 (1). Il semble bien que Richard, Robert et aussi le comte de Dijon Manassès, aient joué un rôle dans cette campagne, car en marge d'un manuscrit de l'église cathédrale de Chartres (2) figure la note suivante : « *Rotbertus comes et dux Manasses Richardo comiti salutem, Scitote quoniam fuerimus porrecti contra Normannos ; sed non invenientes, regressi sumus Parisius, mittentes ad vos, et requirimus utrum vos necne venietis ad nos* ». Cette lettre, d'une écriture du X[e] siècle, a été écrite suivant M. Merlet au lendemain de l'affaire de Villemeux en 910, suivant M. Lair en 911 (3). Nous avons dit quels doutes nous avions sur le récit de la révolte des paysans par Dudon ; mais il se peut fort bien que les Normands marchant sur Paris, Robert et Manassés soient allés à leur rencontre, puis qu'ils aient battu en retraite vers Paris et appelé à eux Richard. Cette lettre pourrait avoir été écrite au printemps de 911 pour demander le secours de Richard. En marge du même manuscrit, on lit *Galterius archipraesul*, on a supposé que ce serait l'archevêque de Sens, Gautier, qui aurait averti l'évêque de Chartres qu'on se disposait à venir à son secours. Tout ceci s'explique assez bien. Les Normands revenant de leur expédi-

(1) *Ibid*, p. 427. M. Pfister traduit son nom par Gouteaume ; Eckel par Jousseaume ; l'éditeur du *Cartulaire de Saint-Père* par Jousselin, Kalckstein par Gantelme ; M. Lair, *Le siège de Chartres par les Normands*, p. 34, n. 2, dit Gousseaume ou Goussiaume.

(2) Bibl. munic. de Chartres, n° 92, fol. 30.

(3) Lair, *Le siège de Chartres*, p. 35.

tion dans le Berry dans les premiers mois de 911, ravagent la Beauce, menacent Paris. Robert et Manassès couvrent Paris, appellent Richard le Justicier qui avertit l'archevêque de Sens de sa résolution de secourir Chartres. Celui-ci prévient l'évêque de cette ville par quelque émissaire ; et l'évêque fait une sortie au moment de l'arrivée des Francs et des Bourguignons ; le dimanche 20 juillet 911, la ville est délivrée.

La bataille terminée, une partie de l'armée normande, *quædam acies*, se retire sur une colline proche, *ad Leugas*. Elle s'y retranche et brave tous les efforts de l'armée bourguignonne. Cependant Ebles de Poitiers est arrivé le soir de la bataille ; il reproche aux Francs et aux Bourguignons de ne pas l'avoir attendu et s'emporte véhémentement contre eux. Les Francs et les Bourguignons lui répondent que si le cœur lui en dit, il peut attaquer les Normands. Il se jette à l'assaut de la position, mais les Danois résistent énergiquement et refoulent les nouveaux arrivants jusqu'au bas de la colline, les Poitevins alors attaquent les Danois avec les fascines que ceux-ci avaient préparées pour le siège. Repoussés, Ebles et Richard se décident à faire le blocus de la colline. Les Normands se sentent perdus. Un Frison leur conseille de faire une sortie dans la nuit en sonnant leurs trompettes ; il prévoit que les Francs croyant à l'arrivée de Rollon lâcheront pied. Le stratagème réussit, une partie de l'armée s'enfuit. Ebles, dans le désordre de la surprise, se cache en la maison d'un foulon. Au matin, l'armée

franque apercevant la colline évacuée se ressaisit et entame la poursuite ; mais elle se heurte à un retranchement fait avec les cadavres écorchés de tous les animaux de l'armée normande : chevaux, bœufs, ânes. Devant ces cadavres, les chevaux se cabrent et les Normands peuvent continuer leur retraite.

Ce récit est extrêmement curieux ; certaines particularités paraissent fort vraisemblables. Il est facile d'identifier *Leugas ;* c'est Lèves, village situé à quelques kilomètres au nord de Chartres, sur une éminence. Les ruses employées par les Normands rentrent dans les habitudes des guerriers vikings passés maîtres dans l'art de la guerre de tranchées. Quant à Ebles et aux paroles belliqueuses que lui prête Dudon, au rôle ridicule qu'il joue ensuite en trouvant un refuge dans la maison d'un foulon, on a l'impression que l'on se trouve en présence d'un récit épique tiré de quelque chanson de gestes. Et cette impression se confirme lorsqu'en lisant Wace et Benoît de Saint-More, on voit que tous deux rapportent cet incident et que ce dernier *déclare qu'il a entendu chanter cet épisode* (1). Evidemment, la bataille de Chartres a été le sujet d'une chanson que Benoît a connue, que Dudon avait connue avant lui et à laquelle il a emprunté les détails très précis qui donnent tant d'intérêt à sa narration.

(1) *Vers en firent e estraboz*
U out assez de vilains moz.

V. 5911 et 5912, éd. Fr. MICHEL, I, p. 288.



Dudon raconte encore que Rollon, dans sa fureur, recommença à ravager toute la terre et à tout détruire. Les *Gesta pontificum Autissiodorensium* confirment ici Dudon (1) : les Normands firent une nouvelle incursion dans le Nivernais, mais, à leur retour, ils furent de nouveau surpris par le duc de Bourgogne et l'évêque Gerran et mis en pleine déroute. C'est seulement après ce nouvel échec que s'engagèrent les négociations entre Charles le Simple et les Normands.

On s'est étonné que Charles le Simple ait signé la paix avec Rollon après l'échec des Normands à Chartres, il faudrait dire après les échecs de ceux-ci dans l'Auxerrois, Chartres et le Nivernais. Les campagnes de 910 et de 911 avaient été malheureuses pour les Normands, mais c'était précisément ce qui rendait la paix possible ; tant que les expéditions de pillage réussissaient, les Normands s'y complaisaient ; ils ne se soucièrent de traiter qu'après avoir perdu leur butin et en présence du réveil de la France. Ajoutons qu'il ne faut pas perdre de vue ces échecs pour comprendre les conditions de la paix.

Le traité de Saint-Clair-sur-Epte

Dudon raconte longuement les négociations qui ont amené ce que l'on est convenu d'appeler le traité de Saint-Clair-sur-Epte. Il est au contraire très bref

(1) C. 42, éd. DURU, *Bibl. historiq. de l'Yonne*, I, 370.



sur les clauses du traité, et la remarque a son importance, car elle met en relief une fois de plus les procédés de l'auteur. Il s'étend sur des négociations dont il ne sait rien et qui n'ont d'ailleurs qu'un intérêt secondaire, mais quand son imagination peut se donner carrière et qu'il arrive aux clauses du traité, aux conditions mêmes de l'établissement des Normands, il est laconique, vague et obscur, à dessein peut-être.

On a dit récemment que l'on n'avait pas attaché assez d'importance aux négociations préparatoires racontées par Dudon (1). Résumons-les exactement. Dudon représente ainsi les choses : les Francs, las de la guerre, las de l'inertie du roi, inertie trop évidente, la lui reprochent vivement. Ils prennent l'initiative de faire proposer la paix aux Normands moyennant la cession du pays de l'Andelle à la mer, la main de la fille de Charles le Simple sera donnée au chef normand. Le roi fait venir l'archevêque de Rouen, Francon, et lui demande de servir d'intermédiaire. Francon va trouver Rollon, lui fait part des offres du roi et l'engage à se faire baptiser. Rollon consulte les chefs normands, *majores Dacorum* (trait de mœurs juste) ; ceux-ci sont favorables à la paix. La Normandie est un pays ravagé, mais qui peut devenir riche. Les chefs font un éloge de Gisèle qui a toutes les vertus et toutes les beautés ; ils

(1) FLACH, *La Normandie était-elle un grand fief de la Couronne avant le XIIe siècle?* Extrait du *Compte rendu de l'Académie des Sciences morales et politiques*, 1914, in-8° p. 12.



conseillent un armistice de trois mois pour discuter de la paix. Francon retourne vers le roi, chargé de la réponse du chef normand et promet de sa part le service, *servitii pactum*, si le roi concède la région maritime et la main de sa fille. Les Francs engagent le roi à conclure la paix. Il promet de donner Gisèle en gage, *per pignus,* et l'armistice est conclu. Cependant le duc Robert apprend que la paix se négocie ; il se mêle aux négociations et conseille à Rollon de céder ; il l'engage à se faire baptiser et lui offre son amitié. Le chef normand se déclare prêt à venir au plaid projeté qui se tient à Saint-Clair-sur-Epte. Rollon émet alors ses véritables prétentions. La Normandie est déserte, on ne peut y vivre, il veut la tenir *quasi fundum et alodum* ; mais il entend recevoir un autre pays d'où il puisse tirer des vivres. Le roi consent à donner comme terre à piller la Flandre, Rollon n'en veut point à cause des marais, le roi finit par promettre de lui donner la Bretagne et l'accord est conclu.

Cette analyse permettra de mieux discuter les questions relatives au traité même qui peuvent se ramener à quatre : les limites du pays concédé, l'union avec Gisèle, l'inféodation de la Bretagne et enfin la situation de la Normandie par rapport au roi.

Le territoire concédé. — Discutons successivement ces points : Dudon, en ce qui concerne la cession de territoires, s'exprime d'abord d'une manière assez vague. Charles le Simple laisse à

Rollon en toute possession le pays depuis l'Epte jusqu'à la mer. Cela semble vouloir dire la Haute-Normandie. Mais au paragraphe suivant, où il relate la conversion de Rollon, Dudon, d'une manière indirecte d'ailleurs, nous suggère une tout autre idée. Rollon fait venir Francon et lui demande quelles sont les principales églises de sa terre ; l'archevêque répond que ce sont celles de Rouen, de Bayeux, d'Evreux et du Mont-Saint-Michel, et Rollon, bon prince, fait, les sept jours qui suivent, des dons aux églises, à Notre-Dame de Rouen, à Notre-Dame de Bayeux, à Notre-Dame d'Evreux, au Mont-Saint-Michel, à Saint-Ouen, à Jumièges, et il confirme la possession de Berneval à l'abbaye de Saint-Denis (1). On voit que Bayeux, Evreux et le Mont-Saint-Michel ne sont pas mis là au hasard ; ils nous donnent à penser que Rollon aurait reçu toute la Normandie depuis l'Epte jusqu'à la mer, de la Bresle au Couesnon. Malheureusement pour l'exactitude du récit de Dudon, les Annales sèches et précises de Flodoard nous disent que les Normands de la Seine reçurent, en 924, le Bessin et le Maine (2) et qu'en 933, Guillaume Longue-Epée, ayant prêté hommage au roi Raoul, reçut la terre des Bretons située sur le bord de la mer (3), c'est-à-dire la partie

(1) En ce qui concerne Berneval, on sait par un diplôme de Richard Ier de 968 que Robert (Rollon) avait confirmé cette possession à l'abbaye de Saint-Denis qui la tenait depuis l'an 750 au moins. H. F., IX, 731.

(2) *Annales*, p. 24.

(3) « *Willelmus, princeps Normannorum, eidem regi se*



de la province de Rouen (diocèse de Coutances et Avranches) abandonnée à Salomon en 867 par Charles le Chauve.

Si Rollon a reçu le Bessin en 924 et son fils, les diocèses de Coutances et d'Avranches en 933, il est évident que les Normands n'avaient pas eu primitivement ces territoires. Flodoard, d'ailleurs, dans l'*Histoire de l'Eglise de Reims*, parle de certains pays maritimes cédés aux Normands avec la ville de Rouen (1). S'il eût voulu dire que Rollon reçut toute la province de Rouen, il l'eût dit ; mais il savait bien qu'il n'en était rien, puisque dans ses Annales il avait consigné, en 924 et en 933, les autres concessions qui devaient constituer la Normandie.

Quelles sont donc les limites du territoire tout d'abord concédé à Rollon ? Dudon a indiqué l'Epte, c'est exact. Flodoard dit qu'en 923, le roi Raoul

committit ; cui etiam rex dat terram Brittonum in ora maritima sitam ». *Annales*, p. 55. M. Deville : *Dissertation sur l'étendue du territoire concédé à Rollon par le traité de Saint-Clair-sur-Epte* dans *Mém. Soc. Antiq.*, t. VI, pp. 47-69, remarque justement que, quand il veut dire la Bretagne, Flodoard écrit *Britanniam,* mais ici il dit *terra Britonum in ora maritima sitam*, la possession des Bretons située près de la mer, c'est-à-dire le pays que Charles le Chauve leur avait cédé en 867. Ajoutons qu'en 923, les Normands au cours de négociations, demandent qu'on leur donne le pays au-delà de la Seine : *si tamen eis daretur quam spatiosam petebant ultra Sequanam* (*Annales*, pp. 17-18). Ils ne l'avaient donc pas reçue en 911.

(1) « *Concessis sibi maritimis quibusdam pagis, cum Rotomagensi quam pene deleverant urbe et aliis eidem subjectis* ». *Hist. eccl. Remensis*, IV, c. 14. M. G. SS., XIII, 577.



franchit ce fleuve pour pénétrer sur la terre qui avait été donnée aux Normands (1). A l'est, la Normandie de Rollon avait aussi la Bresle pour limite ; car Flodoard nous apprend qu'en l'an 925, le comte de Flandre, Arnoul, assiège une forteresse des Normands où Rollon, leur prince, avait envoyé une garnison de 1.000 hommes. Ce château, situé près de la mer, c'est Eu (2). Ainsi la Bresle forme la frontière. La Normandie a donc à l'est, dès le début, ses limites. On est plus embarrassé pour fixer le reste du tracé. Un diplôme de 918 pour l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés dit que Charles le Simple lui donne l'abbaye de La Croix-Saint-Leufroi située sur l'Eure, sauf la partie qu'il a abandonnée aux Normands de la Seine (3). Les possessions de l'abbaye sont à cheval sur l'Eure qui forme donc une partie de la limite occidentale. Au sud, une chronique du XI[e] siècle dit que la limite fut l'Avre (4) : ce qui paraît très vraisemblable. La mer étant la limite nord, il reste à trouver la limite nord-ouest. Le Bessin ayant été donné en 924, on peut admettre que jusqu'à cette date, c'est la Dive, frontière naturelle entre le Bessin et le Lieuvin, entre le diocèse de Bayeux et celui de Lisieux, qui

(1) *Annales*, p. 16.

(2) *Annales*, p. 31.

(3) Original aux *Arch. Nat.*, K., n° 9, éd. H. F., IX, 536 et Tardif, *Monuments Historiques*, Paris, 1866, in-4°, n° 229.

(4) H. F., VIII, 302. Les Bénédictins ont compris l'Aure, ce qui est étrange.

a formé la limite de la Normandie de Rollon (1). En somme, Rollon a reçu la Haute-Normandie ; et la Basse-Normandie n'a été donnée que plus tard, par deux cessions: en 924, le diocèse de Bayeux et celui du Mans (2); en 933, le Cotentin et l'Avranchin (3).

Quelle vraisemblance, d'ailleurs, que l'on eût cédé à un chef de bandes comme Rollon qui venait d'être vaincu dans l'Auxerrois, vaincu à Chartres, un territoire aussi considérable que la Normandie ? Sans doute, on avait déjà cédé à Godfrid la Frise, on cèdera aux Normands de la Loire le pays de Nantes. Mais jamais on n'avait fait aux chefs normands de cessions aussi importantes que l'eût été celle de la Province de Rouen, et il a fallu les embarras de la

(1) Il y a un pays normand *ultra Sequanam* qu'envahissent les Bajocasses en 925. Flodoard, *Annales*, p. 30. La Dive fut la frontière, si les limites de l'état normand ont coïncidé avec celles des diocèses, ce qui est probable, puisqu'en 924 Rollon reçut les diocèses de Bayeux et du Mans.

(2) Le texte de Flodoard est formel: « *Ejus tamen concessu terra illis aucta, Cinomannis et Baiocæ* » (*Ann.* p. 24). Sans doute les Normands ne se sont emparés du Maine que sous Guillaume-le-Conquérant; aussi j'avais précédemment (*Essai*, p. 184) conjecturé que par là on pouvait entendre l'Hiémois; M. Lot, *Fidèles ou vassaux ?* Paris, 1904, in-8°, p. 178, n. 1, avait également envisagé cette conjecture; j'aime mieux admettre aujourd'hui que le Maine a été donné aux Normands en 924, qu'ils l'ont perdu presque aussitôt après, peut-être par la révolte de Rioul, sous le règne de Guillaume Longue-Epée, et ne l'ont recouvré qu'en 1063. Voir le livre III du présent ouvrage.

(3) M. Bugge, *op. cit.*, p. 28 a cru qu'il fallait entendre ici le sud de la Bretagne: aucun fait ne vient appuyer cette hypothèse.

royauté, la lutte entre Raoul et Charles le Simple (923-929), pour que le pays concédé à Rollon fût aussi rapidement étendu par chacun des deux compétiteurs qui désirait s'assurer un appui.

La Bretagne. — Passons maintenant au second point, la cession de la Bretagne : c'est une question qui a déjà donné lieu à bien des discussions depuis plus de deux cents ans.

Dudon dit que Rollon a reçu de Charles le Simple toute la Bretagne, d'où il pourrait tirer des subsistances. Faut-il entendre, par là, que la Bretagne devint ainsi un fief dépendant de la Normandie ? C'est ce que l'on a appelé la question de la *mouvance* de Bretagne (1).

Dudon présente ainsi les choses : Rollon, vivant dans un pays épuisé, voulait obtenir, au moment de

(1) Les feudistes prenaient le texte à la lettre et faisaient de la Bretagne un fief mouvant de la Normandie. *Au Traité historique de la Mouvance de Bretagne*, publié par VERTOT en 1710, dom LOBINEAU riposta par la *Réponse au Traité de la Mouvance*, puis VERTOT répondit par l'*Histoire critique de l'établissement des Bretons dans les Gaules et de leur dépendance des rois de France et des ducs de Normandie*, Paris, 1730, 2 vol. in-2°. Voir aussi ANGER, *Rapports féodaux de la Bretagne et de la Normandie depuis le traité de Saint-Clair-sur-Epte jusqu'à la mort du duc Arthur de Bretagne*, dans *Bull. de la Soc. de Bibl. hist.*, 3e année, 1838, et A. DE LA BORDERIE, *Histoire de Bretagne*, t. II, *passim*, notamment l'appendice XII, *Les Fables de Dudon de Saint-Quentin*, pp. 496-504.

KALCKSTEIN, *op. cit.*, p. 136, insiste sur la vraisemblance de l'offre de la Bretagne aux Normands comme terre à piller, mais il montre que la Bretagne resta indépendante des Normands et ne fut vassale que du roi.

traiter, un pays à piller ; Charles le Simple lui offrit la Flandre. Rollon refusa, nous l'avons vu, ce pays marécageux qui ne lui paraissait pas assez riche. Charles finit par lui abandonner toute la Bretagne. Dans la suite de son histoire, Dudon n'oublie rien qui puisse nous faire croire que les ducs de Normandie aient eu réellement une autorité sur la Bretagne. Guillaume Longue-Epée y vient faire une campagne contre les Bretons révoltés. Au moment de la minorité de Richard Ier, les comtes Alain et Bérenger viennent à Rouen et prêtent hommage à Richard ; Dudon a donc bien voulu nous inculquer cette idée que la Bretagne était un fief dépendant de la Normandie. Il ne manque même point de nous parler du dévouement des chefs bretons aux ducs. Encore une fois, il écrivait pour justifier la politique et les prétentions des ducs normands de son temps : Richard Ier et Richard II. Dudon a tout emprunté à Flodoard, mais en le travestissant, suivant son habitude. En 921, le duc Robert de France abandonne le comté de Nantes aux Bretons de la Loire ; ce fait devient, chez Dudon, une cession de la Bretagne aux Normands de la Seine. En 931, Flodoard mentionne une révolte sérieuse des Bretons contre les Normands de la Loire, qui, depuis 919, occupent toute la Bretagne. Dudon nous montre, en 932, Guillaume Longue-Epée allant réprimer une révolte des Bretons. En 942, Alain Barbetorte, comte de Rennes, prête, à Rouen, hommage à Louis d'Outremer ; Dudon transporte sans façon cet hommage de Louis à Richard. Les chefs normands, en Bretagne, sont

Inkon, Félékan. Dudon met partout à leur place Rollon et Guillaume Longue-Épée. Dudon fait intervenir les chefs bretons dans les affaires de Normandie. A ce moment-là, ils n'ont qu'une occupation, chasser les Normands de la Loire, et ils n'y parviendront que dans la campagne de 936-939, qui aboutit à l'expulsion des Normands et à l'avènement d'Alain Barbetorte.

D'ailleurs, le simple bon sens suffirait à réfuter Dudon; comment Rollon aurait-il pu, en 911, recevoir toute la Bretagne, puisque son autorité s'étendait tout au plus jusqu'à la Dive? Toute la Basse-Normandie partage à cette date le sort de la Bretagne, auquel elle est liée depuis 867. Entre 919 et 924, le clergé de Dol s'enfuit avec le corps de saint Samson, pour échapper aux Normands; il rencontre le clergé de Bayeux et sans doute aussi celui d'Avranches, qui emmènent les reliques de leurs saints, saint Senier, saint Paër, saint Scubilion (1).

(1) *Translatio S. Maglorii*, dans MABILLON, *Annales Ordinis S. Benedicti*, Paris, 1706, 6 vol. in-folio, III, 719, voir aussi R. MERLET, *Les Origines du Monastère de Saint-Magloire de Paris*, dans *Biblioth. Ec. Chartes*, LVI (1895), p. 243, *sqq.* A. DE LA BORDERIE, *op. cit.*, t. II, pp. 364-369, Flodoard, *Annales* (919) p. 1, montre que la Bretagne fut alors ravagée par les Normands; voir aussi la *Chronique de Nantes*, éd. MERLET, Paris, 1896, in-8°, p. 81, qui après avoir raconté la cession de la province de Rouen aux Normands ajoute: « *Deinde, cum ingenti navium classe per mare Oceanum navigantes, totam Britaniam devastarunt* ». On peut admettre que les Normands de Normandie se joignirent à ceux de la Loire pour des expéditions de pillage en Bretagne.



Gisèle. — Le troisième point de la convention de Saint-Clair-sur-Epte est celui qui est relatif à Gisèle que Charles le Simple aurait donnée en mariage à son nouveau vassal. C'est l'archevêque Francon qui sert encore ici d'intermédiaire ; il promet à Rollon, s'il veut recevoir le baptême, la main de Gisèle ; les chefs normands, consultés par Rollon, l'engagent beaucoup à cette union. « Il est bon que tu t'unisses en mariage avec cette fille de roi... Sa naissance est légitime du côté paternel comme du côté maternel ; elle est de haute taille, et, d'après ce qu'on nous a dit, pleine de grâce... elle est prudente dans ses conseils, pleine d'expérience pour traiter les affaires de l'Etat, d'une conversation agréable, d'un caractère aimant, habituée aux travaux domestiques ; bref, c'est la plus accomplie des jeunes filles (1) ».

Quand il s'agit de rechercher quelle est cette Gisèle, les difficultés commencent ; il y a bien une Gisèle parmi les six filles que Charles le Simple eut de sa première femme Frédérune ; mais elle n'est nommée que la quatrième, et eût-elle été l'aînée, qu'il est difficile qu'elle répondît, en 911, à la description de Dudon, car Charles le Simple avait épousé Frédérune en 907, de sorte que l'aînée de ses filles pouvait, au plus, avoir quatre ans à la fin de 911. Il est également impossible d'admettre que cette Gisèle soit la fille de la seconde femme de Charles le Simple, puisqu'il ne l'a épousée que

(1) Ed. Lair, p. 166.

longtemps après le traité; pas davantage que ce soit une fille naturelle, tout le texte de Dudon répugne à cette explication, car il dit formellement que Gisèle était fille légitime de père et de mère. D'ailleurs, Charles le Simple est né le 17 septembre 879, il avait trente-deux ans en 911, il est, de toutes façons, difficile qu'il ait eu, à cette date, une fille douée de toutes les qualités dont parle Dudon (1). Que croire? Il y a longtemps que Paul Emile, puis Dom Lobineau et Licquet ont fait une supposition très ingénieuse, et bien naturelle quand on connaît les procédés du Doyen: Réginon rapporte qu'en cédant la Frise au chef normand Godfrid, il lui donne en même temps comme épouse Gisèle, fille de Lothaire II. C'est donc là que Dudon a pris son histoire, sans s'embarrasser de la première femme qu'il avait donnée à Rollon, Popa.

La Normandie est-elle un grand fief de la couronne? — Beaucoup plus intéressante est la question de la prestation de l'hommage de Rollon à Charles que Dudon nous affirme dans les termes les plus nets: « poussé par les Francs, Rollon met ses mains dans les mains du roi, ce que ni son père, ni son

(1) Seul Augustin THIERRY, dans l'*Histoire de la Conquête de l'Angleterre,* avait pris au sérieux tous ces détails; Dudon disant que Gisèle était de haute taille, *staturæ proceritate congrua*, A. THIERRY n'hésitait pas à écrire que Rollon, trouvant cette jeune fille d'une hauteur convenable, l'épousa. Ceci disparut de la seconde édition. LICQUET, *Histoire de Normandie*, I, p. 91.



grand père, ni son aïeul n'avaient jamais fait avant lui à quiconque. » On a récemment contesté que l'on pût tirer de ce texte la conséquence que le nouvel état, fondé par Rollon, fut devenu un fief de la couronne. Examinons de près ce problème.

On n'attendra pas de nous une discussion de la thèse générale que M. Flach a magistralement exposée dans les trois volumes de ses *Origines de l'ancienne France* (1). Pour M. Flach, les chefs des principaux états qui constituaient la France au X[e] et au XI[e] siècle n'étaient point des vassaux de la couronne; ils étaient des princes, *principes;* leurs états étaient des *principats*, mot forgé par M. Flach pour exprimer sa thèse ; ils n'étaient liés au roi que par un lien fragile ; ils reconnaissaient sa souveraineté, non sa suzeraineté ; ils lui devaient la foi, ils ne devaient pas l'hommage, surtout ils ne devaient pas l'hommage lige ; ils ne lui étaient rattachés que par le simple lien de pariage ou de fidélité (2).

(1) Paris, 3 vol. in-8° ; t. I, 1886, t. II, 1893 ; t. III, 1904. Le quatrième volume est en préparation. Le mémoire intitulé : « *La Normandie était-elle un grand fief de la couronne ?* est sans doute un fragment de ce tome IV.

(2) Voir le remarquable compte rendu des deux premiers volumes par M. Pfister dans la *Revue Historique*, t. 53 (1893), p. 357. M. G. Monod, rendant compte du tome III, dans la même revue, t. 85 (1904), p. 357, tout en montrant l'importance de l'ouvrage, tout en reconnaissant que le livre de M. Flach, « fruit d'un si vigoureux et persévérant labeur, soulèvera de nombreuses polémiques et obligera tous les historiens à reviser et à préciser leurs idées sur la Société française des X[e] et XI[e] siècles » conteste beaucoup de points de vue. Voir aussi les comptes rendus de M. Esmein dans la

Au reste, l'œuvre de M. Flach est profondément originale en ce sens que l'auteur a eu l'idée (avec M. Monod, il le dit lui-même) de l'importance capitale pour l'histoire de France des IXe, X^e^ et XIe siècles, de l'époque qu'on appelle, à tort peut-être selon lui, l'époque féodale ; qu'il a fort bien vu et montré que la France s'était alors élaborée, formée en ses éléments primitifs. A travers le brouillard qui recouvre cette époque, qui enveloppe ces temps, dans le chaos — qu'on nous pardonne ces images qui seules rendent bien notre pensée — dans ce chaos inorganique il a distingué des masses qui s'agglutinent, des intérêts, des passions aussi qui se groupent autour d'un chef, d'une dynastie, un sentiment provincial, un patriotisme régional qui se dégagent pour les petites *« patriæ »*, pour employer un terme contemporain. Tels sont, dès aujourd'hui, les incontestables et fort importants résultats du grand ouvrage de M. Flach, de ses recherches singulièrement étendues et particulièrement pénétrantes. Qu'on nous excuse si nous les mettons en lumière ici, c'est qu'ils nous ont vivement frappé, nous, professeur d'histoire provinciale, qui avons étudié la Normandie à cette époque et aussi, par extension et pour comparaison, la Flandre et le Maine et qui étions arrivé, sur ces points restreints, à des conclusions identiques.

Nouvelle Revue Historique du Droit, t. X (1886), p. 629, et t. XVIII, p. 523 ; M. Esmein n'admet pas la distinction de M. Flach entre la fidélité et l'hommage.



Mais s'ensuit-il que les chefs de ces états, que ces dynastes locaux n'aient pas prêté l'hommage, l'hommage lige au roi ? C'est une autre question.

La thèse qui sépare l'hommage de la foi a été soutenue dès le XVIII[e] siècle par Brussel en son *Nouvel examen de l'usage général des fiefs en France* (1).

Le grand feudiste distingue trois hommages : l'hommage ordinaire, l'hommage *de plano* et l'hommage lige (2) et il soutient (ce que n'admettront ni

(1) Paris, 1727, 2 vol. in-4°.

(2) « Il est étonnant, dit-il, que la véritable signification des termes de *foi* et d'*hommage* n'ait point été comprise jusqu'à présent, puisqu'on regarde encore aujourd'hui ces deux mots comme ne présentans qu'une seule et même idée. Au lieu qu'il est vrai de dire que le mot de *foi* sert particulièrement à exprimer les engagemens dont la personne qui fait l'hommage au Souverain est tenuë envers lui, soit comme en étant née sujette, soit comme biens-tenante dans son État, et que quant au terme d'*hommage*, il dénote les engagements du vasselage. Or ce sont deux choses très distinctes et qui peuvent subsister l'une sans l'autre, puisqu'on peut tenir des fiefs d'un suzerain, sans être né son sujet, et réciproquement être né sujet d'un Souverain sans tenir des fiefs de lui, et par conséquent sans lui devoir, ni l'hommage, ni les services qui en résultent, mais simplement le serment de fidélité que tout homme qui est né sujet d'un Souverain, est tenu de lui faire quand il le souhaite de lui, et surtout dans les cas où il acquiert un dégré considérable dans son état ». T. I, p. 18.

A vrai dire, quand on lit les exemples que donne Brussel à l'appui de sa thèse, ils semblent assez particuliers : puisqu'il s'agit du prévôt des marchands de Paris et des évêques. Ces exemples ne prouvent pas qu'il y ait lieu de faire une distinction quand il s'agit de grands vassaux. BRUSSEL le reconnaît implicitement d'ailleurs, car il ajoute (p. 33) : « Au reste, comme les engagemens du *vasselage* étaient par leur nature bien moins forts que ceux qui résultaient de la condition de



M. Lot, ni M. Guilhiermoz), que l'hommage lige est venu se surajouter à une certaine date à l'hommage simple pour impliquer des obligations plus strictes. Les auteurs que nous venons de citer pensent tout au contraire que l'hommage du vassal au suzerain fut tout d'abord lige, et que c'est du jour où un vassal eut plusieurs suzerains que l'on distingua de cet hommage lige, sans restrictions, un hommage simple qui ne comportait pas les mêmes obligations (1).

Nous nous garderons bien de discuter ici la ques-

sujet.,., il arriva de là que les Souverains ne voulurent point recevoir à hommage leurs principaux vassaux, sans qu'ils leur fissent en même temps le *serment* de *fidélité* ».

(1) M. GUILHIERMOZ, dans le compte rendu du livre de M. LOT, *Fidèles ou Vassaux (Nouvelle Revue historique du droit,* 1904, t. XXVIII, p. 782), s'exprime ainsi : « Rien n'est plus faux... comme M. LOT le montre fort bien, que de voir dans l'hommage lige, la forme la plus récente de l'hommage, car, tout au contraire, il en représente justement la forme primitive et pendant un certain temps unique. On n'eut l'idée d'en inventer une seconde forme, créant un lien moins étroit, qu'au jour d'ailleurs fort ancien, où, la vassalité commençant déjà à s'altérer, on jugea possible d'admettre un même vassal à avoir plusieurs seigneurs ; ce vassal, dès lors, continua à être uni à son premier et principal seigneur par l'ancien et véritable hommage, l'hommage complet (lige) ». Il est très remarquable d'ailleurs que M. FLACH admettait la même théorie au tome II de ses *Origines*, p. 527, n. 5. « Il n'est pas vrai, dit-il, comme BRUSSEL l'a prétendu *(Usage des fiefs,* I, p. 109), que l'*hommage lige* n'apparaît dans les chartes et dans les institutions qu'à partir du XIIe siècle. Il est vrai seulement que la distinction entre l'hommage lige et l'hommage plain *(planus)* est rarement faite. Mais pourquoi ? Ce n'est pas parce que l'hommage lige était rare, c'est, au contraire, parce qu'en règle, tout hommage était lige ».



tion générale, nous ne l'avons posée que pour en faire saisir l'importance, la portée exacte. *Non nostrum inter vos tantas componere lites*. Normand, nous nous limiterons à la Normandie. Comme nous l'avons fait pour une autre question, celle de l'origine de Rollon, nous nous efforcerons d'abord de la bien délimiter; nous ferons remarquer tout de suite que le problème est d'une espèce toute particulière, qu'il ne peut s'agir ici d'un sentiment provincial ayant créé la *patria*, d'un attachement à une dynastie locale ou inversement d'une dynastie locale ayant, peu à peu, agglutiné autour d'elle les forces vives d'un pays, d'une région. Ici, cette évolution n'a pu jouer puisqu'il y a eu brusque création d'un état par ce qu'on est convenu d'appeler le traité de Saint-Clair-sur-Epte ou, si l'on aime mieux, par la cession de certains pays maritimes « *Quibusdam maritimis pagis* », comme dit Flodoard ; aux Normands, à Rollon et à ses comtes, « *Rolloni comitibusque suis* », comme dit une charte de 918. Ayons donc bien soin de préciser ce point qu'au fond il importe peu pour la vérité de la thèse de M. Flach, qu'il y ait eu en Normandie hommage, hommage lige des ducs au roi, puisqu'il s'agit d'un cas particulier, d'une brusque création d'état.

En voyant dans le texte de Dudon relatif à cette prestation d'hommage par les mains mises dans celles du suzerain la preuve d'un hommage, d'un hommage lige (1), j'étais d'accord avec M. Lot, avec

(1) Je n'ai jamais vu, comme le dit M. FLACH (*La Normandie*,

M. Guilhiermoz, avec bien d'autres peut-être. Mais peu importe mon opinion, peu importent même d'autres opinions plus autorisées que la mienne. Cette discussion n'a pas pour objet d'additionner des autorités, de les jeter dans la balance pour faire contre-poids à celle de M. Flach, je ne cherche même pas à justifier mon opinion, je me propose de rechercher la vérité, si toutefois elle peut être dégagée, et de la rechercher par l'unique étude des textes.

Quels textes s'offrent à nous? 1° Une charte contemporaine, celle de 918. Son authenticité n'a pas été niée jusqu'alors. Mais nous n'avons pas encore une étude critique des diplômes de Charles le Simple. Pour plus de sûreté, nous n'en ferons qu'un usage très restreint; 2° Le texte, contemporain aussi, des *Annales* de Flodoard. Les *Annales* ne commencent qu'en 919 (2) et ne peuvent conséquem-

p. 6), dans le refus de Rollon de baiser le pied du monarque, une preuve qu'il y ait eu un hommage-lige; j'ai voulu dire simplement que Dudon, après nous avoir montré Rollon mettant ses mains dans les mains de Charles le Simple et après nous avoir donné ainsi l'idée que le chef normand avait prêté l'hommage au roi, avait voulu atténuer cette impression, et nous représenter les ducs comme indépendants, en rapportant une anecdote qui montre Rollon et ses comtes dans une fière et sauvage attitude à l'égard du roi.

(2) M. Lauer (voir son édition des *Annales*, p. XVIII) a montré que les Annales n'ont jamais eu d'autre début, quoiqu'en ait dit M. Couderc, *De la date initiale des Annales de Flodoard*, *B. Ec. Ch.*, t. 58 (1897, p. 615). Et ceci explique pourquoi Dudon est si vague sur les origines de l'établissement des Normands puisque sa principale source lui fait ici défaut.



ment contenir une relation d'un événement qui a eu lieu en 911 ou 912 ; mais c'est par voie de subséquence que de ce qui se sera passé en 928, 933, 943 ou plus tard encore, nous pourrons déduire ce qui a dû se passer en 911 ou 912 ; 3° Un court passage de l'*Historia ecclesiæ Remensis*, du même auteur (1) ; 4° Un mot de Richer écrit en passant dans un récit des plus vagues : n'oublions pas que Richer a surtout travaillé à romancer Flodoard, ou, si l'on aime mieux, qu'il a combiné dans un récit dénué de chronologie les données certaines de Flodoard et celles très contestables des chansons de gestes ou de la tradition orale (2) ; 5° Enfin, le récit de Dudon et ici, nous ferons remarquer, une fois de plus, que ce récit n'émane pas d'un contemporain, tant s'en faut. Dudon, nous l'avons montré après bien d'autres, a écrit au XIe siècle, vers 1015 probablement, un siècle en tout cas, après les événements. Il a écrit pour les ducs, sur commande, dans un but déterminé, *ad majorem ducum gloriam*. Nous nous sommes efforcé de montrer qu'on devait, en le lisant, penser toujours à la date de composition de son ouvrage, et qu'il a toujours entrevu, à travers la gloire d'un Richard II qui fut le plus puissant des feudataires ou des princes du royaume sous Hugues Capet et Robert le Pieux, le petit chef de bande qu'avait été Rollon.

(1) M. G. SS., XIII, 577.

(2) *Lib.* I, c. XXXI, *sqq*. Ed. GUADET, t. I, p. 68, ou WAITZ, éd. *in usum Scholarum*, p. 22.

Au reste, M. Flach déclare lui-même qu'il n'entend pas entreprendre la réhabilitation du doyen de Saint-Quentin (1). Il reste que le témoignage de Dudon doit être pesé à sa juste valeur qui est ici particulièrement mince, et qu'au fond tout ce que nous pouvons savoir de certain sur l'événement de 911, nous ne le pouvons tirer que de Flodoard. Celui-ci, ne commençant ses Annales qu'en 919, n'en parle pas, ou n'en parle qu'incidemment dans son *Historia ecclesiæ Remensis*, en sorte que nous ne pouvons rien savoir de précis de cet événement de 911 (pas même la date, peut-être). Cette réserve, cette conclusion négative, ce serait peut-être le sage parti, comme le refus de conclure était peut-être la sagesse, disions-nous en 1911 (2), dans la question de l'origine de Rollon. Mais de même qu'alors nous ne voulûmes pas nous dérober au débat, de même nous croyons qu'il y a quelque utilité à reprendre la question de l'hommage de Rollon. Revenons donc aux textes sûrs, j'entends ceux de Flodoard.

(1) « Je ne prétends nullement, dit-il (*La Normandie*, p. 10), tenter une réhabilitation nouvelle du chanoine de Saint-Quentin, moins encore m'associer à l'apologie outrée de son moderne éditeur, M. J. Lair. Il manquera toujours à Dudon ces deux qualités essentielles de l'historien, l'impartialité et le naturel. Mais de quel droit récuser un témoin ? » M. Flach nous donne gain de cause sur deux points : le défaut d'impartialité et de naturel. Nous ne pouvons lui donner gain de cause sur le troisième, on ne peut, à notre avis, appeler un témoin de l'établissement des Normands, Dudon qui écrit un siècle après cet événement.

(2) *Essai*, p. 275.



Le texte de l'*Historia ecclesiæ Remensis* dont je parlais tout à l'heure est bien explicite : la conversion des Normands a suivi la concession qui leur a été faite d'un territoire : « *Concessis sibi maritimis quibusdam pagis cum Rotomagensi quam pene deleverant urbe et aliis eidem subjectis.* » Remarquons le terme « *concessis* », il ne s'agit pas d'un don pur et simple, mais d'une concession. Une concession implique, semble-t-il, des conditions, des obligations ; la conversion au christianisme relatée dans ce même membre de phrase par l'auteur de l'*Historia* est une de ces conditions. En fut-il d'autres ? Si nous avons recours à la charte de Charles le Simple, elle parle bien aussi d'une concession de territoire, elle l'exprime en d'autres termes : *partem quam annuimus Nortmannis Sequanensibus videlicet Rolloni suisque comitibus ;* et elle indique une autre condition, *pro tutela regni*, pour la défense du royaume (1). Qu'est-ce à dire ? Que Rollon et ses comtes auront dû aider le roi à défendre son royaume, qu'ils auront dû le service militaire. Brussel lui même, remarquons-le en passant, l'a ainsi compris. « Mais n'est-ce pas d'ailleurs une chose certaine, dit-il, que la *Normandie* avait été donnée à *Rollon* par le roi Charles le Simple en 912, pour la tenir héréditairement de lui et de ses successeurs à la Couronne et leur faire,

(1) M. FLACH traduit, pour la sécurité du royaume ; cette traduction peut être admise aussi, mais elle est plus loin du texte.

pour raison de ce le service de guerre? *pro tutela Regni, ...* (1) ».

Prenons les textes de Flodoard, tirés des Annales écrites au jour le jour et qui nous montrent comment cet écrivain *contemporain* se représente les rapports du roi avec le chef des Normands, *princeps Nordmannorum*, comme il dit. Je laisse de côté les textes relatifs à de nouvelles invasions des Normands, ce n'est point l'état de guerre qui peut nous renseigner sur ce qu'ont dû être normalement, *légalement*, si on peut s'exprimer ainsi, les rapports du roi et des chefs normands ; je laisse par conséquent de côté les textes relatifs à la rupture de la paix par les Normands ; qu'importe que ceux-ci aient rompu la paix qu'ils avaient promise « *pacem quam pepigerant infregere* (2) »? Qu'importe qu'ils fassent la paix en 924 pour recevoir les pays du Mans et de Bayeux, *pacto pacis eis concessæ* (3)? Qu'importe qu'ils aient encore rompu cette paix en 925 ; « *Nordmanni de Rodomo fœdus quod olim pepigerant irrumpentes* (4) »? Qu'il y ait un traité de paix en 911, un projet de traité en 923, un traité en 924, répondant à un accroissement de territoire, une paix en 926, moyennant finances (5), cela est évident ; mais ces termes *pax*, *fœdus* ne peuvent nous donner le sens

(1) Brussel, *op. cit.*, t. I, p. 72.
(2) Ed. Lauer, p. 16.
(3) *Ibid.*, p. 24.
(4) *Ibid.*, p. 29.
(5) *Ibid.*, p. 34.

de ce traité et nous indiquer les rapports du roi et du chef des Francs. *Fœdus* sans doute ne veut pas seulement dire traité, il veut aussi dire alliance. Mais c'est singulièrement abuser des mots que d'en conclure que puisqu'il y a eu alliance, il y a eu un traité sur un pied d'égalité ; (1) que, par conséquent, Rollon ne devait point l'hommage. Dans une alliance même, il peut y avoir un subordonné et il y a des peuples qui ne comprennent pas les alliances autrement. Et pour nous en tenir à l'époque caro-

(1) M. FLACH écrit (p. 15) : « Que rapporte Flodoard ? Que les Normands de Rouen ont fait un traité de PAIX, *fœdus pacis,* avec le roi, qu'en exécution de ce traité, le roi leur a DONNÉ la terre entre l'Epte et la mer, enfin qu'en échange les Normands se sont convertis. Et c'est cette conversion, pierre angulaire du traité d'après Dudon, que Flodoard met au premier plan. Il confirme même le récit du chroniqueur au sujet du supplément de terre promis à titre de subside, mais il passe sous silence la dation de mains, qu'il n'aurait certainement pas manqué de relever si, au lieu d'être une simple forme de conclusion du traité, elle avait constitué un hommage de service ». A lire M. FLACH, on croirait que Flodoard nous a laissé un récit du traité, de la paix de Saint-Clair-sur-Epte. Or, il n'en est rien, Flodoard dans les Annales et aux dates seulement que nous avons relevées, parle de conventions *pactum pacis, fœdus* entre les Normands et les rois ou les grands (l'expression *fœdus pacis* ne s'y trouve pas). Flodoard ne parle pas de la concession de la Normandie, et pour une excellente raison que nous avons dite, les Annales commencent en 919, le traité est certainement antérieur. Quant à la cession de la Normandie, il n'y est fait allusion que dans l'*Histoire de l'Eglise de Reims*, à propos de la conversion des Normands, et précisément parce que l'archevêque de Reims avait été mêlé à cette conversion ; il n'y est point et il ne saurait y être question de *fœdus pacis*, de dation de mains et d'hommage.

lingienne, c'est bien ainsi sans doute que Charles le Simple avait compris les choses et c'est du moins ainsi que Dudon les représente.

Il faut que nous arrivions à 927 pour trouver un texte intéressant « *Karolus igitur cum Heriberto colloquium petit Nordmannorum ad castellum quod Auga vocatur, ibique se filius Rollonis Karolo committit, et amicitiam firmat cum Heriberto* (1) ». Il s'agit du fils de Rollon, Guillaume Longue-Epée, mais Rollon vit encore, car, l'an suivant, 928, Flodoard nous parle d'un plaid des Normands avec Herbert, à Laon, où Herbert et Hugues contractent amitié avec eux : « *Heribertus comes Lauduno potitur et exinde placitum cum Nordmannis habuit ; ipseque et Hugo, filius Rotberti, amicitiam cum eis pepigerunt. Filius tamen Heriberti, Odo quem Rollo habebat obsidem, non redditur illi, donec se committit Karolo pater cum aliis quibusdam Franciæ Comitibus et Episcopis* (2) ». Rollon ne voulut pas rendre le fils d'Herbert jusqu'à ce que son père se fût réconcilié avec Charles, se fût soumis à lui. A dessein, je ne traduis pas avec précision *se committit*. Apportons d'autres textes, nous traduirons ensuite. En 933, de nouveau, on nous parle de Guillaume Longue-Epée, prince des Normands après la mort de Rollon. « *Willelmus, princeps Nordmannorum, eidem regi se committit ; cui etiam rex dat terram Brittonum in ora maritima sitam* (3) ». Il s'agit de la cession de

(1) *Annales* de Flodoard, p. 39.
(2) *Ibid.*, p. 41.
(3) *Id.*, p. 55.

l'Avranchin et du Cotentin, faite par le roi Raoul, rival et successeur de Charles le Simple, à Guillaume Longue-Epée. En 936, Louis IV d'Outremer est proclamé roi : *cui Hugo et ceteri Francorum proceres... sese committunt* (1). En 940, il va à la rencontre de Guillaume, prince des Normands qui vient à lui dans l'Amiénois : « *Rex Ludowicus abiit obviam Willelmo, principi Nordmannorum, qui venit ad eum in pago Ambianensi et se illi commisit. At ille dedit ei terram quam pater ejus Karolus Nordmannis concesserat* (2) ».

Mais que veut dire cette expression que nous venons de rencontrer cinq fois, dont trois fois en parlant du chef normand, « *se committere regi?* » Il est évident, *par sa répétition même*, que ce n'est point une expression vague que l'on peut remplacer par une autre. Or, toute la question est là, elle repose tout entière sur ces textes. Comment faut-il les traduire ? M. Lot et M. Guilhiermoz, déjà cités, M. Lauer aussi, n'hésitent pas : ils traduisent *se committere* par *se recommander*. Guillaume, fils de Rollon, *s'est recommandé* au roi Charles en 927 ; il s'est de nouveau *recommandé* au roi Raoul en 933. Rollon n'a pas voulu relâcher le fils d'Herbert avant qu'il se fût *recommandé* au roi Charles avec les autres comtes et évêques de France ; Rollon s'est fait le protecteur de Charles. Or, qu'est-ce que *se recommander*, qu'est-ce que la *recommandation* ? Les auteurs

(1) *Id.*, p. 63.
(2) *Id.*, p. 75.

que nous avons cités n'hésitent pas davantage, c'est prêter hommage au suzerain. M. Lauer, en parlant du texte des Annales de Flodoard en 936 où il est dit qu'Hugues et les autres princes francs *se committunt regi*, c'est-à-dire à Louis d'Outremer, leur nouveau roi, dit nettement : « C'est la *commendatio* au suzerain, cérémonie analogue à celle de l'hommage, Flodoard a pris ici *committunt* comme synonyme de *commendant* (1) ». M. Guilhiermoz a compris le texte de la même manière, car il dit que les Carolingiens firent prêter l'hommage vassalique d'une façon générale par tous les grands du royaume, et, à l'appui de cette assertion, il cite en note, outre le texte de Dudon relatif au traité de Saint-Clair et à Rollon, les textes de Flodoard de 927 et de 933 que nous avons cités plus haut (2).

Si nous descendons le cours des temps, nous trouvons qu'en 943, après l'assassinat de Guillaume Longue-Epée, par Arnoul de Flandre, Louis d'Outremer vient à Rouen : « il fait remise, dit M. Lauer, à Richard, fils naturel du duc défunt, du territoire que Rollon et Guillaume Longue-Epée avaient tenu en fief des rois de France. Flodoard emploie ici la même expression que lors de l'entrevue de 940 entre le duc Guillaume et le roi. Il dit que Louis

(1) LAUER, *Le règne de Louis IV d'Outre-Mer*, p. 13, n. 2.

(2) *Essai sur l'origine de la Noblesse en France au moyen âge,* Paris, 1902, in-8°, p. 128, ouvrage de premier ordre. Voir aussi, dans le même sens M. Ernest DUMMLER, *Zur Kritik Dudos von Saint-Quentin,* p. 375, n. 4, et M. KALCKSTEIN, *op. cit.*, p. 136, n. 1.



« donna » à Richard la terre des Normands « *terram Nordmannorum dedit* ». C'est l'investiture féodale (1) ». Et quels auteurs cite M. Lauer à l'appui de cette interprétation ? M. Viollet en son *Histoire des institutions* (2) et... M. Flach (3). Mais revenons aux textes. Que se passe-t-il en 943, lorsque le roi Louis donne la Normandie au jeune duc Richard ? Celui-ci n'est pas apte à prêter l'hommage. Aussi ce sont les seigneurs normands, *principes*, qui le prêtent à sa place. Certains d'entre eux font scission et se tournent du côté du seigneur le plus voisin et le plus fort. Ils prêtent leur hommage à Hugues le Grand » (4) « *et quidam principes se regi committunt, quidam vero Hugoni duci* (5) ». Voilà pour la sixième fois cette expression *se committere* ; on sent combien il importe de la traduire exactement.

M. Lauer nous a dit pourquoi il l'a traduite par se recommander, il croit qu'elle est chez Flodoard l'équivalent de *se commendare*. Or, tous ceux qui ont étudié cette question du régime des fiefs connais-

(1) LAUER, *op. cit.*, p. 92.

(2) *Histoire des Institutions politiques et administratives de la France*, Paris, 1890, in-8°, t. I, p. 455, M. VIOLLET, regarde le duc de Normandie comme un puissant vassal.

(3) Il est vrai que c'est au premier tome des *Origines : Le régime Seigneurial*, t. I, p. 151 ; M. FLACH ajoute que l'hommage et la fidélité qui rattachaient les ducs à la couronne « ressemblaient bien plutôt à une sorte de traité d'alliance, aussi souvent rompu que renouvelé. » Mais il nous suffit qu'en *droit* il y ait hommage.

(4) LAUER, *op. cit.*, p. 93. M. PFISTER, *Hist. de France*, de LAVISSE, t. II, 1re partie, p. 408, comprend la chose de même.

(5) Flodoard, éd. LAUER, p. 86.



sent un texte très important, relatif à la soumission du roi de Bavière Tassilon. Pour montrer que les rois exigeaient l'hommage en même temps que le serment de fidélité, Brussel s'appuie sur un texte d'Eginhard : « *Illuc et Tassilo dux Bajoariorum cum primoribus gentis suæ venit, et more francico in manus regis in vassaticum manibus suis semetipsum commendavit* (1) ». Brussel ajoute qu'il est évident que ces termes marquent l'*hommage* que le duc Tassilon fit au Roi, l'expression *commendare se alicui*, signifiant *faire l'hommage à un suzerain* (2). » C'est la plus ancienne mention connue de cet hommage, dit un auteur compétent (3), mais il est remarquable que deux siècles plus tard, Dudon racontant l'entrevue de Saint-Clair-sur-Epte, ne s'exprime pas autrement : « *Statim Francorum coactus verbis, manus suas misit inter manus regis* (4) ».

Est-il bien surprenant que cette formalité de la main mise dans la main, qui était considérée par Brussel comme la preuve d'une prestation d'hommage, ait été considérée de même par les historiens en ce qui concernait Rollon et Charles le Simple? M. Lot dit : « C'est bien la formule caractéristique de la « commendation », de l'hommage (5) ».

(1) Eginhard, *Annales Francorum*, Ed. TEULET, S. H. F., Paris, 1840, 2 vol. in-8°, t. I., p. 134.

(2) *Op. cit.*, t. I, p. 35.

(3) GUILHIERMOZ, *op. cit.*, p. 80.

(4) Ed. LAIR, p. 169.

(5) *Fidèles ou vassaux?* p. 181.

M. Guilhiermoz écrit : « On sait en quoi consistait l'hommage ; le vassal plaçait ses *deux mains jointes dans celles du seigneur* (1) », et il cite à l'appui de cette définition, un grand nombre de textes, dont celui de Dudon que nous venons de reproduire. « A cette époque..., dit M. Guilhiermoz, lorsqu'on voulait mettre un autre ou se mettre soi-même en la puissance ou à la merci ou au service ou sous la protection de quelqu'un, on plaçait cet autre, ou on se plaçait soi-même matériellement dans les mains de ce quelqu'un » (2). Cette cérémonie exprimait primitivement une *tradition* de la personne. Laissons pour le moment de côté, si intéressante soit-elle, la phrase de Dudon. Aussi bien M. Flach en nie la portée : « Il y a, dit-il, une impossibilité radicale que la dation de mains rapportée par Dudon ait pu être regardée comme un acte d'hommage. Si ce rite, qui était employé à cette époque pour un engagement quelconque, comme la *paumée* l'a été si longtemps et l'est même encore dans le peuple, si ce rite, dis-je, avait constitué un hommage, Dudon l'aurait à coup sûr passé sous silence. — Et cela n'aurait rien eu de choquant, puisque vous verrez que Flodoard ne le mentionne pas (3) ». Remarquons de nouveau que Flodoard ne raconte pas l'entrevue de Saint-Clair-sur-Epte ; les Annales ne commencent qu'en 919, le passage de l'*Historia ecclesiæ Remensis*

(1) *Op. cit.*, p. 79.

(2) *Id.*, p. 80.

(3) *La Normandie*, p. 14.

parle de la conversion des Normands et incidemment, par un membre de phrase à l'ablatif, de la concession du territoire qui l'accompagna. Quant à la portée de la *paumée*, comme dit M. Flach, en ce qui concerne l'hommage, nous en appelons à M. Flach lui-même : « L'hommage exprès, dit-il ailleurs, constitue un engagement qui se modèle sur la foi naturelle. Il ne peut, à raison de son caractère très personnel et très indéterminé, être assimilé à un contrat ordinaire. Il consiste essentiellement dans l'acte symbolique de la mise des mains dans les mains du chef (1) ». Voilà qui est formel. Auparavant, M. Flach avait écrit ces fortes paroles : « L'autorité, au profit du seigneur, avec le patronage ou la protection qu'elle implique au profit du vassal, s'établit suivant des rites qui remontent aux mœurs primitives des peuplades germaniques, la mise des mains dans les mains du chef de famille auquel on se soumet. Par là on devient, suivant l'expression empruntée aux Romains, son *recommandé*, son *ami*, son *client,* suivant l'expression barbare, son *homme*, et la cérémonie elle-même s'appellera par suite *recommandation* ou *hommage* ». M. Flach cite encore ce trait frappant pour identifier l'hommage et la recommandation qu'*Homenaticum* équivaut à *commendare se in manibus* (2).

Il faut avouer que lorsqu'en 1911, nous voyions dans le fait de mettre ses mains dans les mains du

(1) *Les Origines de l'Ancienne France,* (1904), t. III, p. 63.

(2) *Id.,* t. II (1893), p. 521.

15



roi, dans cette paumée, comme dirait maintenant M. Flach, la preuve que Rollon prêtait l'hommage à Charles, nous étions en bonne compagnie avec M. Lot, comme le remarque M. Flach, mais aussi avec MM. Lauer, Guilhiermoz et avec M. Flach lui-même, ce qui au reste nous était et nous est encore très agréable et très honorable. Et il y faut joindre l'auteur d'un très remarquable *Essai sur la conception féodale de la propriété foncière dans le très ancien droit normand*, qui est, sur la question, très pénétrant: M. Lagouelle écrivait en 1902 : « les mots *manus suas misit inter manus regis* correspondent incontestablement à la prestation de l'hommage, le vassal plaçant ses deux mains jointes dans celles du seigneur (1) ». Et j'ajouterai encore M. Karl von Amira. Dans un compte rendu du grand ouvrage de Steenstrup, compte rendu qui a une grande valeur, l'auteur, juriste comme Steenstrup lui-même et se plaçant au point de vue juridique, remarquait que Rollon et ses successeurs jouent dans les textes de Dudon le rôle de vassaux, qu'ils doivent le *servitium*, que Rollon, Guillaume Ier et au nom de Richard Ier, les grands de Normandie prêtent successivement hommage au roi et il concluait ainsi : « d'après ces faits, on s'explique comment les historiens dépendants ou indépendants de Dudon ont pu voir dans le don de la terre une investiture (2) ».

(1) Paris, 1902, in-8°, p. 87.

(2) *Die Anfänge des normannischen Rechts* dans *Historische Zeitschrift*, t. 39, pp. 240-268.

Ainsi nous avons tous compris jusqu'ici que la recommandation impliquait l'hommage (1). Viollet est aussi de cet avis. « L'acte par lequel un homme se constitue le *vassus* d'un *senior*, est la recommandation, *commendare*, *se commendare*. On dit aussi *se tradere*... De la recommandation des temps mérovingiens et carolingiens procède l'hommage des temps féodaux ; l'hommage, *hominium*, acte par lequel je me reconnais l'homme de quelqu'un, n'est autre chose qu'une recommandation (2) ».

Mais, laissons de côté les auteurs modernes, laissons même, pour le moment, l'interprétation du texte de Dudon et la *paumée* dont ne parle point Flodoard, et revenons aux textes contemporains, ceux qui importent, c'est-à-dire précisément aux *Annales* de Flodoard. Quand il dit que le prince des Normands, Guillaume, *se committit regi*, que ce soit à Charles, en 927, à Raoul, en 933, à Louis, en 936, cela ne veut-il pas dire qu'il *se recommande* à lui ; partant, puisque nous sommes tous d'accord que la recommandation entraîne l'hommage, qu'il lui a prêté l'hommage, lorsqu'il a mis ses mains dans celles du roi ? Soyons bien sûr que c'est ainsi que l'a compris Dudon. Car, je l'ai montré et prouvé, Dudon a lu Flodoard et, au fond, il n'a jamais fait autre chose que de le délayer, lui et les autres

(1) Voir encore Fustel de Coulanges, *Histoire des Institutions politiques de l'Ancienne France*, t. VII. *Les Transformations de la Royauté*, Paris, 1892, in-8°, p. 243.

(2) *Histoire des Institutions*, I, p. 429.



sources franques, de l'interpréter et aussi de l'arranger à sa manière pour ses desseins propres. Dudon est d'accord avec nous. Son *manus mittere*, son *servitium*, ce sont des commentaires, son commentaire du « *se committere* ».

Mais, pourrait nous dire M. Flach, la recommandation s'exprime par le mot *se commendare*, elle ne s'exprime pas par le mot *se committere*. Si M. Flach eût nié la possibilité de ce rapprochement entre les deux expressions, de cette traduction du *se committere*, nous eussions peut-être été embarrassé, il nous aurait semblé pourtant que le rapprochement était évident, la traduction sûre. Mais, est-il besoin de dire que M. Flach est de bonne foi ? Dans un article récent (1), M. Flach revient sur ce point, à propos d'un autre texte de Flodoard, contemporain de ceux dont nous discutons ici le sens. A l'année 939, Flodoard, parlant des chefs lorrains, écrit : *Se regi committunt* (2). « Faut-il entendre, dit M. Flach, ont fait hommage au roi ? Certainement non, dans le sens d'hommage féodal. — *Committere*, comme je le dirai encore plus loin, ne peut signifier, à cette époque et sous la plume de Flodoard, qu'*engager sa foi*, ce qui est du reste la signification vraie du terme latin « se confier », « se fier ». Il s'agit donc d'un serment de fidélité, et la preuve s'en tire encore

(1) *Le Comté de Flandre et ses rapports avec la Couronne de France du IX[e] au XII[e] siècle,* dans la *Revue historique,* janvier 1914, t. CXV, p. 1.

(2) Ed. Lauer, p. 72.

de ce que le même terme est appliqué, dans le même passage, aux évêques qui ne faisaient pas alors *hommage* ». A première vue, il semble que M. Flach se refuse à admettre que *se committere* puisse équivaloir à *se commendare* et tout espoir de conciliation s'évanouit. Ne désespérons pas. « Je ne conteste nullement du reste, ajoute-t-il, que *committere*, dans Flodoard, puisse être synonyme de *commendare* (cf. par exemple *Annales* 927, p. 39, (*se committit* avec *Historia ecclesiæ Remensis IV se commendavit.*) mais la *commendatio* existait bien avant qu'il y eût des fiefs et elle a continué à subsister avec des formes, des modalités et des effets très variables, longtemps après que le régime féodal fut pleinement installé. — Je remarque, à cette occasion, que le mot *feudum*, comme le terme *hominium* sont pour ainsi dire étrangers à Flodoard (1) ».

Et M. Flach ajoute que, si on voit dans le *se committit* un hommage, il faut reconnaître qu'en 931, Herbert de Vermandois, qu'en 940 ce même Herbert, Hugues le Grand et Roger de Laon, *sese committunt* au roi de Germanie, ce que les historiens traduisent imperturbablement « lui faire hommage comme à leur suzerain. » En réalité, dit M. Flach, dans toutes ces occurrences, ce ne sont pas ses vassaux qu'ils deviennent, ce sont ses *afiés*, ses *pares* dans le sens qu'avait ce dernier terme dès le IX[e] siècle et qu'il a gardé, suivant moi, aux deux siècles suivants, ce

(1) *Art. cit.*, p. 19, n. 1.



sont des princes qui s'unissent et se soumettent au roi (1).

Mais, dirons-nous, on pourrait regarder Herbert de Vermandois, qui prête hommage au roi de Germanie, voire même encore Hugues le Grand et Roger de Laon comme des traîtres. Cette expression aurait le tort d'être inexacte ; il faut tenir compte des mœurs du temps et aussi de la situation politique à cette époque. Au Xe siècle, nous sommes dans le chaos, disions-nous au début de cette discussion, dans l'anarchie, pourrions-nous dire. N'oublions pas surtout que si l'empire est mort en fait, il ne l'est pas complètement dans l'esprit des hommes de ce temps. Il vit toujours. La question est de savoir quel est le successeur de Charlemagne. Charles le Simple, à ce titre, a revendiqué la Lorraine ; mais la conception des rois germains est que la Germanie représente, elle, la véritable tradition impériale. Les Carolingiens veulent réaliser l'empire, comme descendants de Charlemagne. Les rois de Germanie le veulent réaliser comme Germains ; c'est le roi de Germanie qui est, prétendent-ils, l'héritier légitime de l'Empire franc, héritier lui-même de l'Empire romain. Toute la politique des Otton ne s'explique que de cette manière. On voit à quels importants problèmes, toujours vivants, actuels et angoissants, touche la question que nous traitons ici. Otton réalise l'empire, le saint empire romain germanique en 962, mais il a longuement préparé son œuvre, et

(1) *Ibid.*, p. 20.

dès son avènement au trône de Germanie en 936, il a travaillé à asseoir son autorité sur tous les royaumes sortis de l'empire franc, royaume d'Italie, royaume de Lorraine et même royaume de la *Francia occidentalis*, royaume de France. Louis et Hugues sont ses beaux-frères et se disputent son alliance. Ce fut un coup de maître de ce politique que d'avoir amené Hugues le Grand et d'autres feudataires de la *Francia* à lui transporter leur *hommage*; et c'est ainsi que je comprends le texte.

Quant à la remarque de M. Flach que le mot *feudum*, et le terme *hominium* sont, pour ainsi dire, étrangers à Flodoard, elle est parfaitement juste. L'annaliste n'a pas besoin de ces mots ; il en emploie d'autres, nous l'avons vu ; quand il dit *se committere*, cela implique dans son esprit la même idée que prêter l'hommage. Et ne pourrons-nous pas remarquer une fois de plus qu'en matière d'institutions, les mots n'apparaissent qu'après (quelque fois avant) l'évolution complète de l'institution? Ailleurs, nous avons constaté que le mot *Etats* pour désigner les Etats provinciaux ou généraux, n'est apparu dans le sens que nous lui donnons que bien après qu'il y eut des Etats réellement constitués (1); de même pour le mot fief qui au reste était employé (rarement, il est vrai) dès la fin du IX[e] siècle (2).

(1) Nous avons mis ce fait en lumière dans un Mémoire sur *Les États Provinciaux* auquel l'Académie des Sciences Morales et Politiques a bien voulu décerner le prix du Budget en 1911 et que nous comptons publier prochainement.

(2) Pfister, *Histoire de France* de Lavisse, II, 1[re] partie, p. 424, n. 2.



La recommandation préexiste au fief, dit M. Flach. Nous le reconnaissons. Mais quand, à ce lien personnel de l'homme à l'homme, du *vassus* au *senior*, à la subordination de l'homme à l'homme se fut joint le don d'une terre, il y eut fief. C'est ce qu'a bien montré M. Viollet (1); or, précisément à Saint-Clair-sur Epte, si quelque chose est évident, c'est qu'on a donné une terre à Rollon ; donc il y a eu un fief qui devint un grand fief.

Et *a posteriori* tout ce qui suit montre que, bon gré mal gré, les ducs Normands se considèrent ou sont considérés, jusqu'en 945, comme les vassaux du roi, vassaux qui ne furent pas toujours aussi fidèles qu'ont bien voulu le dire Dudon et son éditeur, M. Lair, mais vassaux tout de même. Sans doute, M. Steenstrup a indiqué et M. Lagouëlle a bien montré, qu'au début, la conception a pu ne pas être identique des deux côtés, que le roi voyait dans Rollon un vassal, que celui-ci répugnait peut-être à cette idée. Mais tout de même, dans le développement de l'histoire de la Normandie, c'est bien comme des vassaux que se comportent Guillaume et déjà Rollon lui-même, comme le montrent les textes et les faits.

Il est maintenant acquis, de l'avis de tous, que l'expression *se committere* veut dire se recommander et, par conséquent, prêter hommage, qu'en notant que Guillaume, du vivant de Rollon, puis, lorsqu'il fut devenu prince des Normands, que les grands

(1) *Op. cit.*, t. I, p. 431.

normands à la minorité de Richard se sont recommandés successivement à Charles le Simple, à Raoul, à Louis d'Outremer, Flodoard a voulu dire qu'ils avaient prêté hommage. Le don de la Normandie a été incontestablement une cession de territoire, il y a recommandation, subordination de l'homme à l'homme, il y a don de terre, il y a tous les éléments d'un fief.

Les textes de Flodoard sont bien clairs. En 927, Rollon envoie son fils Guillaume qu'il a désigné pour lui succéder, *se committere regi* ; en 933, Guillaume, prince des Normands, se recommande au roi Raoul et il y a, en même temps, nouvelle cession de territoire, le roi lui donne l'Avranchin et le Cotentin. En 940, Guillaume se recommande au roi Louis et, dit Flodoard : « *At ille dedit ei terram quam pater ejus Karolus Nordmannis concesserat* ». Et le roi lui donne la terre que son père Charles avait concédée aux Normands. Et ce texte a une importance considérable qui n'a pas été suffisamment remarquée ; si Louis donne de nouveau la terre de Normandie à Guillaume en 940, ce n'était pas en alleu que Rollon avait reçu cette terre en 911. M. Flach dit qu' « il ressort avec la dernière évidence... du récit de Dudon que le territoire cédé aux Normands l'a été à titre *d'alleu* et non de fief et ne comportait dès lors ni *hommage*, ni *service féodal* (1) ». Quand cela ressortirait avec la dernière évidence du texte de Dudon, ce qu'au reste nous ne croyons pas, nous

(1) *La Normandie*, p. 14.



opposerions victorieusement au texte de Dudon le seul témoignage contemporain et impartial, on ne saurait trop y insister, celui de Flodoard. Car, si en 940, Louis redonne la terre des Normands à Guillaume, c'est qu'il s'agit bien d'un fief; il n'y aurait pas lieu à une nouvelle donation, s'il s'agissait d'un alleu, d'un territoire donné en pleine et libre propriété, et c'est bien là le sens du mot *alleu*. M. Chénon (1) et M. Flach sont d'accord là-dessus (2). L'alleu, même si le mot est d'origine germanique, comme le croit M. Chénon (3), a pour équivalent en latin le mot *hereditas*. C'est le patrimoine qui se transmet de père en fils, c'est la propriété. Or, si la Normandie avait été donnée en toute propriété en 911, il ne serait pas besoin de la redonner en 940. Mais le propre du bénéfice, qui précèda le fief, était d'être *viager*. Il devint ensuite héréditaire; néanmoins il conserva toujours quelque chose de son caractère primitif, en ce sens qu'il devait y avoir *relief*, lorsqu'il y avait un nouveau vassal, investiture lorsqu'il y avait un nouveau suzerain. « La concession d'une terre..., dit excellemment M. Guilhiermoz, n'arrivait qu'après la *commendatio*, plus ou moins tard, et elle pouvait même ne venir jamais. Au contraire, à l'époque féodale, il n'y a plus guère d'hommage vassalique sans concession de fief; en

(1) *Étude sur l'histoire des alleux en France*, Paris, 1888, in-8°, p. 5, *sqq*.

(2) FLACH, t. I, p. 190.

(3) *Op. cit.* p. 2.

souvenir de l'ancien état de choses, dans la plupart des pays, il est vrai, l'hommage continue à être prêté avant l'investiture, mais les deux actes se suivent toujours immédiatement, et, si, depuis son origine, le bénéfice vassalique ne s'est jamais compris sans l'hommage, maintenant également l'hommage vassalique se comprend difficilement sans le fief (1) ».

M. Flach dira, il a déjà dit, que la *commendatio* est distincte du don de la terre, qu'elle existait avant qu'il y eût des fiefs, qu' « elle a continué à subsister avec des formes, des modalités et des effets très variables, longtemps après que le régime féodal fut pleinement installé ». Mais en 940 il y a incontestablement don d'une terre, constitution de fief, investiture. La définition de M. Guilhiermoz semble faite pour ce cas; les deux actes se suivent immédiatement. Il est évident que Guillaume a prêté l'hommage à Louis et que Louis lui a conféré ensuite l'investiture de la Normandie « *Rex dedit illi terram* ».

Voyons maintenant ce qui se passa trois ans après, lors de la mort de Guillaume Longue-Epée. Celui-ci est mort le 16 décembre 942 ; au début de l'année 943 (Flodoard commence l'année à Noël, généralement du moins) (2), le roi Louis vient à Rouen ; Flodoard nous dit qu'il donna la terre au fils de Guillaume, né d'une concubine bretonne, c'est Richard, fils de Sprota, — *et quidam principes*

(1) *Op. cit.*, pp. 237-238.
(2) Ed. Lauer, p. XVI.



ipsius se regi committunt, quidam vero Hugoni duci (1). Le jeune duc — il a dix ans — ne peut prêter l'hommage ; les grands le prêtent pour lui. mais il y a scission ; Hugues le dispute au roi en autorité, en prestige ; ce pays normand a fait partie de la Neustrie, des possessions des ancêtres de Hugues, toutes raisons pour que le fils de ce duc Robert, qui avait été le parrain de Rollon, eût un parti en Normandie. « Le roi, a dit M. Lauer, vint à Rouen et fit remise à Richard, fils naturel du duc défunt, du territoire que Rollon et Guillaume Longue-Epée avaient tenu en fief des rois de France ». Et parlant du *terram Nortmannorum dedit* de Flodoard, il ajoute : « C'est l'investiture féodale » (2).

Nous ne voulons pas pousser plus loin cette étude, ce serait anticiper sur le règne de Richard Ier. Remarquons encore cependant qu'on a interprété comme des usages féodaux deux faits rapportés par Dudon. D'abord, Louis IV aurait emmené à Laon le jeune Richard. Le suzerain avait, en effet, le droit et le devoir d'assurer l'éducation du fils du vassal (3),

(1) *Ibid.*, p. 86.

(2) LAUER, *Louis IV d'Outremer*, pp. 90-92.

(3) « C'était la coutume, dit M. LAUER, *op. cit.*, p. 103, que le suzerain élevât à sa cour le fils mineur du vassal défunt et il cite à l'appui de sa thèse le texte de la *Vie de Bouchard le Vénérable*, écrite au XIe siècle : « *Buchardus pueritie tempora dum transigeret, curie regali, more francorum procerum, a parentibus traditus est* », éd. BOUREL DE LA RONCIÈRE, p. 5, et aussi d'ARBOIS DE JUBAINVILLE, *Recherches sur la Minorité et ses effets dans le droit féodal français* (éd. 1852), p. 2 ; et P. VIOLLET, *Hist. du droit civil français*, pp. 537-538.

droit dont le roi joue fort habilement pour tenir à sa discrétion les Normands et leur duc. De même, le gouvernement de la Normandie par Raoul La Tourte (1) a été interprété ingénieusement comme une preuve que Louis d'Outremer avait placé là un bailli du roi chargé de la garde de la Normandie (2). Dudon, à vrai dire, ne le représente pas comme tel. Il devait bien se garder d'indiquer cet usage d'un droit féodal, lui qui semble parfois tenter de représenter la Normandie comme un alleu, mais Guillaume de Jumièges, toujours plus sincère et plus exact, le note formellement ; de même qu'il a rejeté la fable des origines premières de Rollon, de même il ne craint pas de montrer la situation de la Normandie sous Richard. « *Rex etenim aliquandiu apud Rothomagum morans, præfectum comitatui prefecit Rodulfum, agnomento Tortam, qui vectigalia annuatim a subditis exigeret, et tota hac in provincia jura et quælibet negotia decerneret* (3) ». Que nous voilà loin d'un alleu « libre comme l'air ».

Et au reste, pour en revenir à Rollon et au traité de Saint-Clair-sur-Epte, Dudon a-t-il bien voulu nous représenter la Normandie comme un alleu ? Distinguons, ou plutôt analysons rigoureusement son récit. Je ne me servirai point du mot *vasalus* employé deux fois par Dudon quand il fait parler les chefs francs

(1) Dudon, éd. LAIR, p. 248.

(2) LAUER, *op. cit.*, p. 124 et n. 5.

(3) Ed. MARX, p. 52 ; il faut évidemment lire *præfectum* pour *perfectum* qu'a imprimé M. MARX.

au sujet de Rollon : ils disent de lui à Charles le Simple qu'il est *sagaci mente vasallus constans et lenis* (1) ; venant trouver le chef normand de la part du duc Robert, ils répètent : « *Satis plurimis periculis incubuisti, satis vassallus emeritus* (2) ». Avec M. Guilhiermoz, je crois qu'il faut traduire ici par guerrier. Un exemple du IXe siècle prouve que *vassus* avait dès cette époque, *à côté du sens relatif de vassal*, le sens absolu de guerrier (3). Il n'en est pas moins vrai que les chefs francs insinuent à Charles le Simple que ce vaillant et sage guerrier pourra lui rendre de grands services, ou plus exactement pourra lui rendre le service, le service militaire, pourra donc le servir comme un vassal, son suzerain.

Dans un autre discours, Dudon fait dire à Charles le Simple par Francon, l'archevêque de Rouen : « *Rollo dux Northmannorum tibi amoris et amicitiæ inextricabilis, quin etiam servitii pactum, si dederis filiam tuam ei, ut dixisti, conjugem, terramque maritimam in sempiternum per progenies progenierum possessionem, manus suas se subjugando tibi dabit, fidelitatis gratia, tuumque servitium incessanter explebit, poterisque per eum obstantium et jurgantium tumores contra te retundere, nimiumque confortatus conva-*

(1) Dudon, p. 166.

(2) *Id.*, p. 167.

(3) *Op. cit.*, p. 56 et p. 438, où M. Guilhiermoz invoque à l'appui de son opinion les deux textes précités de Dudon. Le sens de vassal, de fidèle, existait déjà. Voir charte de Louis le Débonnaire : Bib. Nat., *ms latin,* 8857, folo 21 vo.

lescere (1) ». Il ne s'agit pas seulement d'un pacte d'amitié, mais d'un service que le duc devra au roi *« quin etiam servitii pactum, tuumque servitium explebit »* et il n'y a pas de doute qu'il s'agisse d'un service militaire, d'un service d'ost, puisqu'on dit à Charles que grâce au service de Rollon, il triomphera de tous ses adversaires, *poterisque per eum obstantium et jurgantium tumores contra te retundere.*

Nous avons la recommandation, l'hommage, le *se committere* que nous a rapporté Flodoard, le don de la terre, don renouvelable comme il convient à un fief ; nous avons le service militaire, qu'affirment Dudon et Richer (2). Encore une fois, que manque-t-il donc pour que la Normandie soit un fief, voire même un grand fief ?

Et Rollon nous est encore représenté par Dudon, nous l'avons déjà dit, comme mettant ses mains entre les mains du roi, ce que jamais son père, ni son grand-père, ni son aïeul n'avaient fait. « *Manus suas misit inter manus regis, quod nunquam pater ejus et avus atque proavus cuiquam fecit* (3) ». Si on nous dit que « ce rite était employé pour un engagement quelconque, qu'il y a une impossibilité radicale à ce que Dudon l'ait regardé comme un acte d'hom-

(1) Dudon, p. 167.

(2) RICHER, dans l'exposé assez étrange qu'il donne de l'établissement des Normands, dit que les grands sont d'avis que la province de Rouen soit cédée aux Normands, à condition qu'abandonnant l'idolâtrie, ils se convertissent à la foi chrétienne et qu'ils servent les rois de la Gaule. Ed. WAITZ, p. 22.

(3) P. 169.



mage », on oublie le « *quod nunquam pater ejus, et avus atque proavus cuiquam fecit* » ; car le doyen de Saint Quentin n'était pas simplement un lettré, un rhétoriqueur, mais un homme fort intelligent (et dont il faut pour cela nous défier). Dudon, qui a dénaturé *savamment* l'histoire des ducs, mais qui a compris et retracé les mœurs de son temps et de cette société normande, si nouvelle pour lui, Dudon a parfaitement compris que Rollon ne connaissait pas le régime féodal ; il n'aurait pas dit ce qu'ont dit les historiens du XIXe siècle, comme Depping (1), que les Normands ont apporté la féodalité en Normandie, il comprenait fort bien la société égalitaire, qui était celle des vikings, cette union entre chefs militaires sur le pied d'égalité, que M. Steenstrup a si bien mise en lumière (2), et il se rendait compte que c'était chose toute nouvelle et solennelle pour Rollon que de mettre ses mains dans les mains d'un suzerain, chose que ni son père, ni son grand-père, ni son aïeul n'avaient faite.

Suit le récit qui représente les évêques disant à Rollon : « Celui qui reçoit un tel don doit baiser le pied du roi. — Jamais, dit le chef normand, je ne courberai les genoux devant les genoux d'un autre et ne lui baiserai le pied. » Contraint par les prières des Francs, il ordonna à un soldat de le remplacer dans cette cérémonie. Celui-ci, prenant le pied du

(1) *Histoire des Expéditions Maritimes des Normands*, 1re éd., t. I, p. 28.

(2) *Indledning* et *Bulletin Soc. Antiq.*, t. X, p. 322.

roi, le porta à sa bouche, tout en restant debout, donna le baiser et fit ainsi tomber le roi, d'où il s'éleva un grand rire et un grand tumulte dans le peuple (1). L'anecdote se retrouve dans la *Brève chronique de Saint-Martin de Tours* de Pierre Béchin, qui ajoute ce détail que Rollon s'écria en anglais, *lingua anglica* : « Ne se bi Goth » (ce qui est du norrois). « Non sûrement, par Dieu », d'où le roi et ses amis, en riant, l'appelèrent Bigoth, nom qui est resté aux Normands (2) ».

En rapportant ces textes, je n'y ai pas vu la preuve de l'hommage lige comme me le reproche M. Flach et, au reste, aurais-je eu tort ? Je disais au contraire que Dudon en nous montrant le refus de Rollon de baiser le pied du roi a voulu atténuer l'impression produite par le *manus suas misit inter manus regis* (3) ». J'ajoutais prudemment qu'on ne pouvait garantir la véracité d'une anecdote rapportée

(1) Dudon, p. 169.

(2) H. F., VIII, 316.

(3) Freeman, *The history of the Norman Conquest of England*, t. I, p. 192, qui croit que la Normandie fut donnée en pur alleu, a cependant compris comme nous cet incident. Il déclare qu'il ne peut y avoir aucun doute raisonnable sur le fait que Rollon devient, dans le plein sens du mot, vassal du roi Charles. Il s'élève contre l'idée que la Normandie ait pu constituer, comme l'ont dit les écrivains Normands, un état indépendant, raille les expressions de Dudon lorsque celui-ci écrit, en parlant de Rollon : « *Tenet sicuti Rex monarchiam regionis* ». Freeman montre que Rollon a fait hommage, que son successeur a renouvelé cet hommage. Il reconnaît, comme nous même d'ailleurs, que cet hommage impliquait bien peu de sujétion réelle, quand

par un historien tel que Dudon. Mais plus j'y réfléchis, plus je suis porté à croire avec M. Lot que « l'anecdote du baisement de pied refusé par Rollon doit être authentique. La famille de Normandie a pu se transmettre le souvenir de cet épisode amusant (1) ». M. Flach dit qu'il n'y a là que la cérémonie de *l'aller au pied* si fréquente dans les Chansons de gestes ; il a diligemment exploré les Chansons, et il nous déclare qu'en recevant le *fief*, « le vassal ne devient, en général, et sauf certaines fonctions personnelles qui peuvent lui être imposées, l'*obligé* du seigneur que dans l'acception moderne du mot. Il lui doit de la reconnaissance, un redoublement d'affection, de dévouement, d'amour féodal, et, suivant les règles de la courtoisie, il le lui exprime par des remerciements publics que les textes appellent *hommage* comme la recommandation, mais qui ne constituent qu'un acte d'humilité et de gratitude. Vous le verrez embrasser ainsi le pied ou le bras du seigneur (2) ».

Ainsi, si je comprends bien, quand un vassal reçoit un fief, il exprime son remerciement à son seigneur par l'hommage, la recommandation, et au

le suzerain était faible et que le vassal était fort. Nous ne disons pas autre chose, et ce pourrait être notre conclusion.

GLASSON, *Histoire du Droit et des Institutions de la France*, Paris, 1891, 7 vol. in-8°, t. IV, p. 495, croit aussi que « la Normandie est sans contredit l'un des grands fiefs les plus beaux de la France au moyen âge ».

(1) *Fidèles ou Vassaux?* p. 181, n. 3.

(2) T. II, pp. 532-533.



cours de cette cérémonie, il embrasse le pied ou le bras du seigneur. Donc nous avons là une preuve de plus que Dudon considérait bien la cession de la Normandie à Rollon comme la remise d'un fief (1).

Il ne nous reste plus qu'un problème à résoudre : pourquoi Dudon qui semble avoir compris les choses comme nous même, qui en combinant Flodoard et la tradition orale, nous a laissé l'impression de la constitution solennelle d'un fief au profit des Normands, ajoute t-il qu'il lui donne cette terre *in alodo et in fundo* ? Comment expliquer que Dudon de Saint-Quentin qui représente Rollon comme mettant ses mains dans celles du seigneur, cérémonie dans laquelle tout le monde, avait jusqu'alors vu un hommage? comment se fait-il que Dudon, qui nous parle du *servitium* que devra rendre Rollon, représente-t-il la terre donnée à Rollon

(1) Il est vrai que M. Flach ajoute en note : « Il apparaît tout aussi clairement que cette cérémonie n'est pas une recommandation, un hommage proprement dit, quand on voit le seigneur en dispenser l'homme qu'il gratifie. » Mais il nous paraît que cette remarque explique très bien ce qui s'est passé lors de l'entrevue de Saint-Clair, si le récit de Dudon est exact. D'après les usages féodaux, Rollon aurait dû, non seulement mettre ses mains dans les mains du roi, formalité indispensable, il aurait dû aussi, *mais le roi pouvait l'en dispenser*, baiser le pied de son suzerain. Malgré les avis pressants des grands, Rollon s'y est refusé, puis il s'est déchargé de cette obligation sur un de ses lieutenants qui, feignant de ne pas comprendre ce qu'on lui voulait, — le trait est bien normand, — jeta le roi par terre. Le roi n'a pas insisté, n'étant pas d'humeur à recommencer la guerre avec de pareilles gens.



comme lui étant donnée *in alodo et in fundo* (1)? M. Flach a négligé le *servitium* (2) a expliqué le *manus mittere* en y voyant une paumée sans importance et s'est attaché au *in alodo*.

M. Lagouëlle, après avoir reconnu, comme nous, dans tous les détails donnés par Dudon, les indications d'une cession de fief, tente une explication ingénieuse. « Il est vrai que Dudon n'emploie pas la qualification de *feodum*, il nous parle, au contraire, de concession *in alodo*. Faut il voir dans cet *alodum* une propriété libre, absolue et indépendante? Nous ne le croyons pas. Il n'y a pas de terminologie plus incorrecte que celles des périodes de transition où se forme un droit nouveau et Dudon a écrit son histoire précisément à une époque présentant ce caractère. Au X[e] siècle, bien que l'on commence à entrevoir le sens définitif du mot, il évoque encore l'idée d'un bien héréditaire (3) ». M. Lagouëlle fait remarquer en note que cette idée est exprimée dans le chapitre de la loi salique consacré aux successions, et il trouve que M. Chénon lui donne au IX[e] siècle une signification trop déterminée. Selon lui, l'alleu « opposé au bénéfice essentiellement viager, désigne la valeur patrimoniale qui se retrouvera au jour du décès dans la succession de celui qui la détient actuel-

(1) Ed. LAIR, p. 169.

(2) Remarquons que Geoffroi Malaterra reconnaît aussi au roi de France le droit de réclamer le *servitium* du duc MURATORI, *S. rerum Ital.* Mediolani, 1723-1751, 29 vol. in-folio. V. p. 549.

(3) *Op. cit.*, p. 87.

lement. Si, dans un autre passage de Dudon, nous trouvons l'expression *alodum* suivie de ces mots *in perpetuum*, il y a là une simple redondance, une de ces répétitions si communes chez les chroniqueurs de l'époque et notamment chez Dudon ; ce qui démontre bien que ce ne sont pas deux idées différentes qui se trouvent exprimées dans ce passage, c'est que quelques lignes plus loin, Dudon reprend la formule *alodum et fundum* sans ajouter *in perpetuum.* Par ces expressions donc, Dudon a voulu souligner, non pas l'indépendance du droit de propriété concédé à Rollon, mais le caractère perpétuel et foncier de la tenure qui lui était acquise, à lui et à ses héritiers (1) ».

Cette explication est fort ingénieuse ; elle est en même temps satisfaisante. Le fief, comme l'alleu, est perpétuellement héréditaire, seulement il ne l'est pas de plein droit, il faut, à chaque vacance du fief, une réinvestiture, il faut qu'un nouveau *contrat* se forme (2), mais le caractère d'hérédité y est bien contenu, contrairement au bénéfice, et c'est bien, sans doute, ce qu'a voulu dire Dudon. Fustel de Coulanges remarque que l'expression *ex alode* s'oppose généralement, dans les formules de Marculfe et dans les chartes, à *ex comparato*, *ex attracto*, *ex labore*,

(1) *Op. cit.*, p. 88.

(2) M. Imbart de la Tour, *L'évolution des idées sociales au moyen âge,* dans les *Mém. de l'Académie des Sciences Morales et Politiques*, 1896, voit aussi un contrat à la base du régime féodal, notamment p. 426.



qui se disent des acquets (1); c'est la propriété patrimoniale. C'est probablement dans ce sens que Dudon a employé le mot *alodum* ; à partir de cette cession de 911, la terre déterminée de l'Epte à la mer sera possédée par les Normands *in alodo et in fundo* ; il ajoute d'ailleurs plus loin qu'ils se la transmettront de génération en génération (2). Ainsi, il lui donna la terre déterminée du fleuve l'Epte à la mer, en alleu et en fonds, et toute la Bretagne, sur laquelle il pourrait vivre ». Et ici, je me demande si Dudon n'a pas voulu opposer à la Bretagne, qui n'est pas donnée à Rollon en toute propriété, qui lui est donnée seulement comme terre de pillage, la Normandie, de l'Epte à la mer, qui lui est donnée en toute propriété? *Alleu* n'est point ici opposé à *fief*, *alodum* à *feodum*, mais la terre donnée en propriété à celle donnée passagèrement. L'explication que je propose n'exclut point celle de M. Lagouëlle, elle a l'avantage de traduire rigoureusement tout le passage (3).

Maintenant, que Dudon ait employé des expressions quelque peu équivoques pour ménager l'amour-propre des ducs normands, cela est encore possible. (Un Richard II était au moins aussi indé-

(1) *L'Alleu et le Domaine rural*, tome V de l'*Histoire des Institutions politiques de l'ancienne France*, Paris, 1889, p. 154.

(2) Ed. Lair, p. 169.

(3) « *Terram determinatam in alodo et in fundo a flumine Epte usque ad mare, totamque Britanniam de qua posset vivere* ».

pendant de Robert le Pieux, un Richard Ier de Hugues Capet, que Rollon l'était de Charles le Simple). Mais que Dudon ait exclu formellement l'idée de fief, cela, à mes yeux, ne se peut soutenir. Il reste qu'il n'emploie pas le mot *feodum*, mais tout le monde l'a dit, l'usage de ce mot ne devient régulier qu'assez tard et on n'a pas remarqué que le rhétoriqueur Dudon de Saint-Quentin, soucieux de bonne latinité, n'introduit jamais de mots germaniques dans sa prose. Mais, me dira-t-on, et le mot *alodum* ? Il n'est pas du tout certain qu'*alodum* soit germanique. M. Fustel de Coulanges en doute et pour de bonnes raisons (1).

Nous sommes donc ramenés à cette proposition que, dès le début de son existence, la Normandie fut un fief de la couronne, grand, cela va sans dire. Que les titulaires de ce fief furent toujours fidèles à la monarchie ? c'est une autre question. Il en était ainsi, à cette époque d'anarchie, de tous les grands vassaux, de tous les autres princes (2).

Nous pourrions, en concluant, répéter le mot de Freeman : « un tel hommage impliquait bien peu de sujétion réelle quand le suzerain était faible et que le roi était fort (3) ». Et après tout, le fait importe plus que le droit. Avec M. Viollet (4) et

(1) *L'Alleu*, p. 161.

(2) M. Lot, *Fidèles ou Vassaux?* p. 5, dit de même : « La vue des excès et des révoltes des grands vassaux ne doit ..... nullement nous influencer dans la recherche que nous avons entreprise ..... ».

(3) *Op. cit.*, t. I., p. 193.

(4) *Op. cit.*, I, p. 455.

M. Flach lui-même, nous dirions encore que l'« hommage et la fidélité qui rattachent à la couronne un duc de Normandie ou un duc de Gascogne, ressemblent à une sorte de traité d'alliance aussi souvent rompu que renouvelé (1) ». En droit, la Normandie fut un fief de la couronne jusqu'en 945 ; en fait, Rollon et Guillaume Longue-Epée ne furent pas les fidèles vassaux que M. Lair a représentés.

Maintenant que nous avons terminé cette longue dissertation, qu'il nous soit permis de dire que ni cette discussion, ni l'article de M. Flach n'ont diminué la considération que nous avons pour une œuvre aussi importante que la sienne. Nous avons dit, quels étaient à nos yeux ses mérites. Il en est de cette œuvre comme de toutes les grandes tentatives de synthèse ; il est inévitable qu'elles présentent des points discutables et contestables ; précisément parce que étant systématiques, elles ne peuvent pas enfermer l'infinie complexité des faits. Faudrait-il pour cela renoncer à les tenter ? Je ne le crois pas. Tous ceux qui ont eu le courage et se sont senti la force de les entreprendre ont rendu à la science un grand service. Elles ont ce grand avantage de provo-

(1) Ici nous sommes d'accord, puisque nous n'avions jamais fait des ducs de Normandie des vassaux fidèles et que nous avions démontré les mensonges de Dudon sur ce point.

Il resterait à examiner, comme l'a fait M. FLACH, les rapports des ducs de Normandie et des rois de France, au-delà des débuts du règne de Richard Ier.

Nous montrerons plus loin, au livre IV de cet ouvrage qu'à partir de 945, Richard Ier ne fut plus vassal des Carolingiens mais de Hugues.

quer la contradiction, de faire réfléchir ; c'est ce qui m'est arrivé et si j'ai davantage creusé la question des rapports des ducs de Normandie et des rois de France, je remercie M. Flach de m'y avoir appelé. Des œuvres comme la sienne posent des problèmes, elles font faire de nouvelles recherches, elles alimentent l'activité intellectuelle (1), tandis que l'érudition pure et simple, si utile qu'elle soit, n'aligne jamais que des faits, résultat précieux d'ailleurs sans lequel toute synthèse serait impossible. Comme je le disais en parlant d'une autre grande œuvre, celle de mon maître et ami Albert Sorel : « Si nous nous défions trop aujourd'hui des vastes synthèses, ceux-là seuls pourtant furent des poètes au sens étymologique du mot, qui les ont osées (2) ».

(1) La grande Histoire de France de LAVISSE, malgré les inévitables défauts d'une œuvre collective, n'est pas seulement utile au grand public, en lui offrant une histoire nationale écrite dans un esprit moderne, au courant de tous les travaux récents ; aux étudiants, en leur donnant de l'excellente matière ; elle l'est aussi aux professeurs, aux savants en leur montrant les lacunes, en leur proposant indirectement des sujets de travaux.

Pour l'histoire du XVIe siècle, M. IMBART DE LA TOUR, dans ses *Origines de la France Moderne*, a ouvert des perspectives nouvelles ; nul n'écrira plus l'histoire du XVIe siècle, de la Réforme, des guerres de Religion, même dans l'une de nos provinces, sans s'être rendu familier avec cette belle œuvre si suggestive et dont l'intérêt croît à chaque volume.

(2) *La Normandie, (Coll. des Anthologies)*, Paris, 1914, in-4°, p. 92. Parmi les contradicteurs de M. Albert SOREL, certains, tels que M. GUYOT dans la préface de sa remarquable thèse, ou encore que M. DRIAULT qui, dans un article récent de la *Revue des Etudes Napoléoniennes*, t. VII, p. 8, loue la largeur d'esprit



La conversion de Rollon et des Normands au Christianisme

Sur la conversion des Normands au christianisme qui a été, en somme, l'une des conditons de la paix et dont il a été souvent question dans les négociations préliminaires, Dudon ne nous renseigne guère. Après que Rollon a prêté l'hommage au roi, celui-ci se retire, Robert et Francon restent avec le chef normand. A la suite d'une apostrophe en vers à Rollon, le chanoine de Saint-Quentin nous dit simplement : « L'an de l'incarnation de Notre-Seigneur, 912, l'archevêque Francon baptisa Rollon, le duc des Francs. Robert le tint sur les fonts, lui donna son nom et lui fit de nombreux cadeaux. Rollon fit baptiser tous ses compagnons et soldats et les fit instruire dans la foi chrétienne ».

Ces quelques lignes posent au moins deux problèmes importants. A quelle date eut lieu cette conversion et quel archevêque convertit les Normands ? Les deux problèmes sont liés.

Le premier est d'une solution facile. Je ne crois pas que Dudon ait trouvé dans quelque source normande une indication de date de la conversion de Rollon, mais il a raisonné ainsi : le 20 juillet 911, Rollon a été battu à Chartres (ce renseignement lui était fourni par la Chronique de Sainte-Colombe de

de notre maître, ont su rendre hommage à la profondeur de son œuvre.



Sens) ; d'autre part, Flodoard dit, qu'après cette bataille, eut lieu la cession de la Normandie ; le chanoine de Saint-Quentin a supposé que quelques mois avaient dû se passer avant qu'on ne se fût mis d'accord, et il en a conclu que ce n'était pas avant 912 que les Normands avaient été baptisés. Son raisonnement paraît exact, Rollon est battu le 20 juillet 911 ; mais, quelques jours après, il reprend l'offensive, fait une expédition dans le Nivernais. En admettant comme vrai cet armistice de trois mois dont parle Dudon, il se peut que les négociations aient rempli les derniers mois de l'année 911 et aient abouti au mois de décembre de la même année. Si, suivant la conjecture de M. Eckel, c'est la vacance du trône de Lorraine qui a déterminé Charles le Simple à faire des concessions aux Normands, le prince a dû traiter avec eux avant de se rendre en Lorraine ; il était le 1er janvier 912 à Metz ; le 20 décembre 911 à *Cruztiaco* (dont l'identification est difficile) (1), il avait pris le titre de roi de Lorraine, il a vraisemblablement conclu la paix avec les Normands auparavant, c'est-à-dire dans les derniers mois de 911. Et la conversion de Rollon, qui a suivi, aura eu lieu en 912.

Mais alors se pose une autre question depuis longtemps débattue. Peut-on admettre avec Dudon que

(1) Diplôme pour l'église de Cambrai, H. F., IX, 513, ECKEL, *Charles le Simple*, p. 97, ne donne pas d'identification, et PARISOT, *op. cit.*, p. 584, n. 1 dit Croissy, Oise, arr. de Clermont.



ce soit Francon qui ait baptisé Rollon? Bien des systèmes ont été proposés. Beaucoup d'auteurs pensent qu'il n'y aurait eu là qu'une confusion plus ou moins volontaire faite par le chanoine de Saint-Quentin avec l'évêque de Liége (1) qui baptisa Godfrid suivant Réginon et Folcuin (2). Cette opinion a été soutenue par Paul Emile (3), par dom Lobineau (4), par Licquet (5), et, enfin, par Dümmler (6). Qu'elle renferme une grande part de vérité, que Francon de Liége soit pour beaucoup dans le rôle que Dudon fait jouer à Francon de Rouen, cela est très vraisemblable. Mais il semble bien qu'il y ait eu à cette même époque un Francon, archevêque de Rouen. Un catalogue des archevêques donne ce nom, place Franco après Witto et Johannes, et avant Gunhardus (7) ? En outre, Guillaume de Jumièges parle incidemment de la mort de Francon : *quo tempore Franco Rothomagensis archiepiscopus moritur cui successit Gunardus* (8). Or, il vient de parler de l'intervention de Guillaume Longue-Epée

(1) Evêque de Liége de 856 au 9 janvier 901 ou 904, PIRENNE, *Histoire de Belgique,* I, 406.

(2) FOLCUIN, *Gesta abbatum Lobiensium*, M. G. SS., IV, 61.

(3) *De rebus gestis Francorum*, f° 59.

(4) *Histoire de Bretagne,* II, col. 77.

(5) *Histoire de Normandie,* I, 85-88.

(6) *Forschungen,* VI, 371-373.

(7) Cod. Paris, *Bibl. Nat.*, lat. 1805, cf. VOGEL, *op. cit.*,p. 393, n. 1.

(8) Ed. MARX, p. 42.

à Montreuil, qui se produisit en 939 (1). Ainsi Francon serait mort en 939 (2). Mais ce qui nous importe, c'est de savoir quand il est monté sur le trône archiépiscopal. Pour M. l'abbé Sauvage, Francon succède à Guitton en 909 (3) ; il est évident que l'abbé Sauvage est influencé par Dudon de Saint-Quentin qui place la conversion des Normands en 912 et l'attribue à Francon ; Guitton, son prédécesseur, ne peut mourir avant 909, puisque nous savons qu'il assiste au synode tenu à Trosly cette année-là (4). Précisément, certains documents nous représentent Guitton, archevêque de Rouen, comme ayant été mêlé à cette conversion.

Etudions tous les documents relatifs à la conversion des Normands de la Seine. Les Annales de Saint-Vaast nous parlent de la conversion d'un chef

(1) *Annales* de Flodoard, p. 72. Aussi je ne puis comprendre la note de M. Marx : « Gunard, archevêque de Rouen de 919 à 942 ». Il faudrait lire évidemment de 939 à 942. La date de la mort de Gunard est donnée par les *Annales Uticenses*. Ed. d'Orderic Vital (S. H. F.), t. V., p. 155 et par Orderic Vital lui-même, II, 362.

(2) Je ne comprends pas comment Mgr Fuzet et le chanoine Jouen, *Liste chronologique des archevêques de Rouen* dans *Comptes, devis et inventaires* p. CCXXV, peuvent placer Gonthard, successeur de Francon, de 920 à 942 puisque Francon, d'après Guillaume de Jumièges, est mort en 939. Il est bien vrai que Flodoard note qu'Hugues le Grand enleva en 931 Braisnes à l'archevêque de Rouen (Ed. Lauer, p. 49), mais il ne donne pas le nom de l'archevêque alors régnant.

(3) *Analecta Bollandiana,* VIII, 410-411.

(4) Duchesne, *Fastes épiscopaux,* II, p. 211.



nommé Hundeus qui remonte la Seine en 897 : Charles le Simple le fait venir et le fait baptiser le jour de Pâques, 27 mars (1). Dès ce temps sans doute il y eut un projet d'entente avec les Normands ; car nous voyons que l'archevêque de Reims, Foulques, le principal partisan du roi Charles, lui écrivit pour blâmer cet accord ; il dit que s'allier aux païens, c'est la même chose qu'adorer les idoles (2). Mais cette œuvre de conversion fut reprise par Hervé, successeur de Foulques. L'*Historia ecclesiæ Remensis* de Flodoard montre que Hervé envoya à l'archevêque de Rouen, Guitton, 23 chapitres ou textes (3). Hervé avait également écrit au pape, dont la réponse a été conservée (4). Ajoutons que Richer parle, lui aussi, de la conversion des Normands qu'il attribue à Guitton et à Hervé (5). Mais aucun de ces documents ne nomme Rollon ; aucun ne donne une date formelle.

Une opinion très hardie a été soutenue par Sir Henry Howorth (6). Il déclare que le texte de l'*Historia ecclesiæ Remensis* permet de placer ces évé-

(1) « *In Cluniaco monasterio* » que M. Eckel, *Charles le Simple*, p. 61, a identifié avec Klingenmunster dans le Palatinat.

(2) M. G. SS., XIII, 565.

(3) H. F., VIII, 163. Ces textes nous ont été conservés, voir Dom Pommeraye, *Sanctæ Rothomagensis ecclesiæ concilia*, Rothomagi, 1677, in-8°, p. 49 *sqq.*

(4) Dom Pommeraye, p. 47.

(5) Ed. Guadet, I, 710.

(6) *Art. cit.*, *Archœologia*, XLV, p. 235.

nements en 920, la cession de la Normandie serait donc bien postérieure à la date qu'on lui attribue habituellement. Mais cette date ne se dégage pas du texte de l'*Historia ecclesiæ Remensis* ; bien au contraire, Flodoard parlant de l'œuvre d'Hervé dit qu'il a travaillé avec énergie à l'apaisement et à la conversion des Normands, si bien qu'enfin, après la bataille livrée à Chartres par le comte Robert, ils reçurent la foi chrétienne ; certains pays maritimes leur étant cédés (1), et il ajoute qu'à la demande de Guitton, le pape envoya une consultation. La bataille de Chartres étant de 911, c'est bien quelque temps après qu'eut lieu la conversion.

Une autre question s'est posée. De quel pape s'agit-il ? La lettre pontificale émane d'un pape nommé Jean. Mais quel Jean ? Pour les premiers éditeurs de cette lettre, il s'agissait de Jean IX dont ils plaçaient le pontificat de 901 à 905 (2) ; il aurait pu écrire cette lettre à Hervé, qui était archevêque de Reims, depuis l'an 900. Guitton aurait été archevêque avant 905, il l'était encore en 909 ; Francon lui aurait succédé, aurait achevé la négociation et aurait baptisé Rollon.

Mais, depuis lors, la critique a modifié les dates du pontificat de Jean IX ; ce pontificat irait de 898 à 900. On n'est pas d'accord sur le mois dans lequel

(1) H. F., VIII, 163.

(2) Labbé et Cossart, *Sacrosancta concilia,* Paris 1671, 17 v. in-folio, IX, c. 482.



Jean IX mourut : mai (1), juillet (2), 30 novembre (3).

Dans le premier cas il est de toute impossibilité qu'Hervé ait pu recevoir la lettre de Jean IX, puisque l'archevêque n'a été élu que le 6 juillet 900. Si on admet la date de juillet, cela est encore impossible ; dans le seul cas où on admettrait la date du 30 novembre pour la mort du pape, il aurait eu tout le temps d'écrire à Hervé.

Ainsi, deux solutions sont à envisager : 1° la lettre est de Jean IX. Alors, elle peut concerner les Normands de Hundée convertis en 897, puisque le pape y parle des Normands convertis qui tendent à retourner au paganisme. Remarquons que Guitton, archevêque de Rouen, était auprès d'Hervé lorsque celui-ci fut élu archevêque de Reims ; ils auraient pu s'entendre sur cette question de la conversion des païens ; 2° si on n'admet pas que le pape Jean IX soit mort le 30 novembre, la lettre ne peut être de lui ; elle est alors du pape Jean X, et comme ce pape est monté sur le trône en 914, elle ne peut être antérieure à cette date.

Examinons les *capitula* envoyés par Hervé à Guitton et la lettre du pape. Il est remarquable que

(1) JAFFÉ-LŒWENFELD, *Regesta Pontificum romanorum*, 2e éd. Leipzig, 2 vol., I, 443.

(2) HÉFÉLÉ, *Histoire des Conciles*, trad. Delarc Paris, 18 vol. in-8°, 1871, VI, 143, et GREGOROVIUS, *Geschichte der Stadt Rom*, Stuttgart, 8 vol. in-8°, 1870, III, 250.

(3) ROHRBACHER, *Histoire universelle de l'Église*, Paris, 1865, 29 vol. in-8°, t. XII, p. 504.



la consultation d'Hervé à Guitton porte surtout sur le cas des païens baptisés qui retournent aux pratiques païennes. Il est question de ceux dont le baptême est douteux, qui ont mangé des viandes des sacrifices, ou qui, par crainte, suivent les rites des païens, de ceux qui immolent aux idoles, ou qui ont pris part à des repas de ce genre, ou encore qui ont été forcés de sacrifier aux idoles (1). Toutes ces indications nous donnent l'idée d'une société plus qu'à demi-païenne, à tout le moins d'une société où chrétiens et païens vivent côte à côte et où beaucoup de païens convertis retournent aux pratiques du paganisme. La lettre du pape précise bien ce dernier point. Il se réjouit de ce que la nation des Normands ait été convertie à la foi par la clémence divine ; jadis elle se plaisait à verser le sang humain ; maintenant, avec l'aide de Dieu, elle est rachetée par le sang du Christ Il y a lieu de rendre grâces à Dieu et de le supplier de les confirmer dans la solidité de la vraie foi, car, précisément, l'archevêque l'a informé que certains ont été baptisés et rebaptisés ; ils ont vécu en païens après le baptême, égorgé des prêtres ; ils ont mangé la viande des sacrifices offerts aux idoles. Le pape s'en rapporte à l'archevêque sur la conduite à tenir. Qu'il veuille agir doucement avec eux..... « votre expérience le sait assez, il faut les habituer à un joug qui leur paraît insupportable ; soyez vigilant en toutes choses, afin de venir devant le tribunal éternel avec

(1) C. 9, 12, 15, 16...



la plus grande récolte d'âmes ». Ne croirait-on pas entendre le langage tenu par les papes à saint Boniface lors de la conversion de la Germanie, deux siècles auparavant ? Ce sont bien là les conseils de prudence que la papauté a toujours donnés en semblable occurrence.

A qui peut s'appliquer la lettre du pape ? A la petite bande de Hundée ou à la colonie normande établie, récemment, sur les bords de la Seine ? Evidemment, il s'agit d'un groupe assez nombreux ; le pape se réjouit de cette conversion récente et encore très précaire. Si la conversion est de 912, la lettre pontificale peut parfaitement être de l'année 914.

Remarquons qu'Adémar de Chabannes, a conservé le souvenir de ce retour des Normands au paganisme, retour que nous verrons se produire de nouveau après la mort de Guillaume Longue-Epée. L'histoire racontée par le chroniqueur poitevin est en partie vraisemblable. Rollon (Rosus) aurait été battu par Raoul de Bourgogne à Limoges ; plus tard il se serait fait chrétien, mais au moment de mourir, il était en démence et il aurait fait mettre à mort en l'honneur des idoles cent captifs chrétiens, toutefois il aurait donné aux églises cent livres d'or en l'honneur du Dieu dont il avait reçu le baptême (1).

On ne trouve rien de tel dans Dudon sur la mort de Rollon, mais il est remarquable que le chanoine

(1) M. G. SS., IV, 123.

de Saint-Quentin passe prudemment sur la fin et les dernières années du chef normand ; il le représente comme ayant abandonné, à cause de la vieillesse, le pouvoir à Guillaume Longue-Epée. Si l'histoire racontée par Adémar de Chabannes n'est pas sûre dans ses détails, vu son origine (1), elle est loin d'être invraisemblable ; elle correspond parfaitement à la mentalité d'un païen converti et elle reçoit une confirmation formelle du texte contemporain de la Complainte de la mort de Guillaume Longue-Epée :

Moriente infidele suo patre (2).

Pour conclure, il semble certain que Rollon avec sa bande s'est converti en 912 pour obtenir la cession de la Normandie, que cette conversion fut l'œuvre de Guitton, archevêque de Rouen (3) et de Hervé, archevêque de Reims. Francon n'y a eu aucune part (4). Nous ne voulons pourtant pas nier son exis-

(1) L'auteur écrivait en Aquitaine au XI[e] siècle ; la victoire qu'il rapporte a été remportée par Raoul sur les Normands de la Loire en 930 ; il semble avoir confondu deux événements distincts. Voir LAUER, *Robert I[er] et Raoul de Bourgogne*, Paris, 1910, in-8°, p. 59.

(2) Ed. LAUER, p. 320.

(3) Guitton est mentionné dans un acte du 30 septembre 892 ; il assiste, nous l'avons vu, en 900, à l'élection de l'archevêque de Reims, Hervé ; en 909, il assiste au concile de Trosly. DUCHESNE, *Fastes épiscopaux de l'Ancienne Gaule*, II, p. 211. On ne sait quand il mourut.

(4) J'avais conclu dans un sens différent en 1911, dans mon *Essai*, p. 192. J'admettais alors que Guitton avait pu commencer l'œuvre d'évangélisation des Normands, en prenant



tence ; on ne le pourrait faire qu'en supposant une double interpolation : 1° au catalogue des archevêques de Rouen ; 2° au texte de Guillaume de Jumièges. Mais sa présence sur la liste des archevêques a aidé Dudon à le confondre avec Francon de Liége, confusion plus ou moins involontaire ; l'apologiste des chefs normands ne se souciait pas de nous donner une histoire exacte et de nous rapporter le retour au paganisme de Rollon et de sa bande. Néanmoins, Francon a pu jouer un rôle secondaire dans la conversion des Normands.

L'Établissement des Normands et la Législation de Rollon

Si Dudon s'est longuement appesanti sur les campagnes de Rollon, il est très bref sur le règne même de ce prince et ne lui consacre que cinq para-

les instructions de l'archevêque de Reims et que Francon l'avait terminée en 912, et aurait baptisé Rollon. Ce système pouvait se défendre, mais en y réfléchissant je crois décidément plus probable que la conversion est l'œuvre d'Hervé et de Guitton, les documents, en tout cas, ne nous parlent pas de Francon.

Au cours de cette étude, je reprends toutes les questions que j'avais examinées, il y a quatre ans ; presque toujours un examen plus approfondi n'a fait que me confirmer dans ma première opinion, mais ici je n'hésite pas à venir à l'opinion qui avait été soutenue par M. Albert Petit. *Le Millénaire de la Normandie, Le traité de Saint-Clair-sur-Epte*, dans la *Revue des Deux-Mondes* du 15 mai 1911. M. G. Monod, d'accord avec moi sur tous les autres points, se rangeait ici à l'avis de M. Albert Petit (*Revue Historique*, t. CVII (juillet-août 1911, p. 401), avec raison je pense.

graphes, d'ailleurs bien laconiques sur les choses les plus essentielles, et bien vides, si on en retire les légendes.

Il n'est pas difficile, quand on a saisi les procédés de composition du chanoine de Saint-Quentin, de comprendre les motifs de cette singulière et si fâcheuse disproportion. De Rollon, avant la cession de la Normandie, les Annales n'apprenaient rien à Dudon, mais il était écrivain de ressources, et avec des traits qui convenaient à Hériold, à Godfrid, à Sigfrid, il réussit à faire au premier duc Normand une biographie sortable ; mais voici Rollon maître de la Normandie en 911 ; or, par une très fâcheuse coïncidence, les Annales présentent ici une lacune complète ; les *Annales de Saint-Vaast* s'arrêtent à 900, et celles de Flodoard ne commencent et n'ont jamais commencé qu'en 919. Le bon lettré se trouva donc fort en peine, car il ne lui était plus possible d'avoir recours à son procédé familier ; aussi ne s'est-il que péniblement tiré d'affaire. Un paragraphe (30) est consacré aux dons de Rollon aux églises. Il est très facile d'en faire la critique. Dudon a voulu, en attribuant au duc normand des dons à toutes les églises cathédrales ou abbatiales alors subsistantes, nous donner l'idée que Rollon possédait déjà toute la Normandie : nous avons vu ce qu'il en est ; il est tout à fait impossible que Rollon ait fait en 911 un don à Notre-Dame de Bayeux, puisqu'il ne posséda cette ville qu'en 924, et au Mont-Saint-Michel, qu'il ne posséda jamais.



Le partage des terres. — Bien plus intéressant est le passage relatif au partage des terres : « Rollon, le huitième jour de sa pénitence, après les sept dons aux églises, revêtu des vêtements du baptême, a commencé de partager la terre à ses comtes et à faire des largesses aux fidèles ». Deux lignes plus loin, Dudon nous dit « que Rollon a divisé la terre entre ses fidèles, au cordeau ; que ce pays, alors désert, il l'a remis partout en valeur, en le peuplant de ses compagnons de guerre et d'étrangers (1) ».

Essayons de bien comprendre quelle a été la pensée de Dudon. Il a certainement l'idée que Rollon a divisé la terre entre les comtes, *comitibus*. Car, au moment de faire les donations à l'archevêque Francon, Rollon lui dit qu'il va procéder à ces donations, avant de diviser la terre entre les principaux de son armée : *antequam dividatur terra meis principibus*. Il a donc partagé la terre, oralement, *verbis*, à ses comtes, et il a fait des largesses à ses fidèles (2).

(1) « *Cœpit metiri terram verbis suis comitibus atque largiri fidelibus... Securitatem omnibus gentibus in sua terra manere cupientibus fecit. Illam terram suis fidelibus funiculo divisit, universamque diu desertam reædificavit, atque de suis militibus advenisque gentibus refertam restruxit.* » Dudon, éd. LAIR, p. 171.

(2) Selon M. STEENSTRUP, B. S. A., X, 339, n. 1, et *Indledning*, p. 298, n. 1, le mot *verbis* n'a pas de sens. M. LAGOUELLE, dans son très remarquable *Essai sur la conception féodale de la Propriété foncière dans le très ancien droit normand*, p. 92, n. 4, propose de remplacer *verbis* par *vergis*, et il voit là une

Il est très naturel que Rollon ait ainsi fait leur part aux chefs de l'armée ; il a dû donner à chacun d'eux un château, une ville, le territoire qui en dépendait : ce fut plus tard un comté. Ainsi la conquête normande n'a pas établi le régime féodal en Normandie ; mais, peu à peu, les Normands acceptaient cette conception.

Faut-il entendre que des fiefs ont été distribués par Rollon à ses fidèles ? (1) Les largesses faites aux fidèles, *fidelibus largiri*, peuvent s'entendre de simples dons en nature (2). *Fideles* n'implique pas nécessairement des vassaux, mais comme le dit

allusion à l'arpentage pratiqué à l'aide de la perche. Mais perche se dit *pertica ;* quant au mot vergée pour indiquer une mesure de superficie, il se dit *virgata*, *virgeia*, *vergea* et même *virga* (Léopold DELISLE : *Études sur la condition de la classe agricole et l'état de l'Agriculture en Normandie au moyen âge*, Paris, 1903, in-8°, p. 534). Voilà deux raisons de fait de rejeter la correction proposée par M. LAGOUELLE. Je crois, avec mon regretté maître GUIRAUD, qu'il faut toujours essayer d'expliquer les textes sans les corriger, sauf erreur évidente. Or, il n'y a pas de variantes dans les manuscrits. Je pense que Dudon a voulu dire que verbalement, *verbis*, Rollon a attribué les principales terres à ses comtes (nous n'avons pas de chartes de ce prince). — *Verbis* et *funiculo* s'opposent : à ses comtes, il a donné la terre par parole ; à ses fidèles, il a divisé la terre *funiculo,* par le sort ou au cordeau, suivant que l'on adoptera l'une ou l'autre interprétation, qui, d'ailleurs, ne s'excluent pas : on peut tirer au sort des parts que l'on a d'abord divisées au moyen de l'arpentage au cordeau.

(1) Voir sur cette question notre livre III.

(2) WACE et BENOIT DE SAINT-MORE ont compris que Rollon distribua de véritables fiefs, mais ils ont pu transporter au IX[e] siècle ce qu'ils voyaient de leur temps.



justement M. Lagouëlle (1), il y a maintenant les éléments de la concession vassalique, si ces éléments ne sont pas encore arrivés à maturité la conception ne tardera pas à s'imposer. Plus loin, Dudon dit que Rollon assura la sécurité à tous ceux qui s'établissaient sur sa terre, qu'il divisa ensuite cette terre entre ses fidèles, au cordeau. M. Steenstrup ne peut pas admettre que l'on ait arpenté au cordeau toute la Normandie (2). M. Lagouëlle, avec tous les auteurs qui se sont occupés jadis de cette question (3), croit qu'il y a eu réellement arpentage, toutefois il ne croit pas non plus qu'il s'agisse d'une division de tout le territoire par bandes égales, mais plutôt de

(1) M. LAGOUELLE, *op. cit.*, p. 98, ne croit pas à l'introduction immédiate du régime féodal, mais WAITZ, *art. cit.*, KARL von AMIRA, *art. cit.*, avaient soutenu cette thèse. Cela se peut discuter et est à peu près insoluble. Il y a eu sans doute une rapide évolution vers le régime féodal.

(2) Il propose ingénieusement et savamment, comme toujours, de traduire *funiculo divisit* par *il tira la terre au sort*, *funiculum* ayant le sens de sort, tirage au sort dans la traduction latine de l'Ancien Testament, dont le style de Dudon est souvent imprégné. M. STORM, *op. cit.*, p. 132, nie la possibilité de cette interprétation. Sans doute dans un autre passage, comme l'a remarqué M. STEENSTRUP lorsque Rollon fait prêter hommage par les grands à son fils Guillaume, Dudon lui fait dire : *Vos quoque terra quam sorte dedi vobis, non frustrabit* (Ed. LAIR, p. 182). La terre que je vous ai donnée par le sort il ne vous l'enlèvera pas, mais les deux explications ne s'excluent pas. M. FLACH, II, p. 76, a également compris l'opération de cette manière. « En Normandie, Rollon partage la terre au cordeau ou au sort entre ses compagnons ».

(3) STEENSTRUP, B. S. A., X, 339, remarque que Sulm, Depping, A. Thierry, Licquet, Munch, Worsaae, Waitz ont interprété ce passage de cette manière.



la division d'un grand domaine, d'une villa. Je suis de cet avis et je crois même que l'on peut préciser l'explication de M. Lagouëlle, en la rapprochant du passage suivant de Dudon où il dit que le chef normand repeupla le pays et qu'il y attira avec ses soldats des étrangers sur des terres désertes. Evidemment Rollon établit ses soldats et des hôtes appelés de toutes parts sur les domaines abandonnés, et il les leur divisa sans doute au cordeau, suivant le mode en usage parmi les peuples du Nord, pour le partage des communautés rurales et que notent plus tard la loi d'Erik et la coutume de Shonen : ainsi se fondèrent ces villages dont la terre était distribuée en parties égales, et qui, parmi les Normands de Scandinavie, s'appelaient *bôl*, mot qui a conservé ce sens en Normandie, les *Longs boels ;* d'où, par déformation, les Baux, mot qui sert à désigner bien des villages normands fondés à une époque ultérieure dans de pareilles conditions : les Baux Sainte-Croix-des-Ventes, les Baux de Breteuil (1).

Cette explication est d'autant plus vraisemblable que Rollon a gardé pour lui une partie du territoire de la Normandie, il n'a pas tout partagé entre ses comtes. A l'époque de Guillaume le Conquérant, le domaine ducal, qui a déjà subi bien des démembrements, nous apparaît encore comme très étendu. Il est possible que Rollon se soit réservé, pour les partager aux soldats, sinon l'ancien domaine des Caro-

(1) L. DELISLE, *op. cit.*, p. 396.



lingiens, du moins les domaines abandonnés. C'est cette colonisation scandinave dans des terres désertes qui pourrait expliquer le très grand nombre de noms de lieu qui, dans le pays de Caux, ont une physionomie germanique (1), j'entends, scandinave. C'est, entre Yvetot et Le Havre que se trouvent le plus grand nombre de ces noms de lieu. Dudon peut donc avoir eu connaissance des opérations de mesurage, de tirage au sort, effectuées dans le pays de Caux, le premier colonisé.

Les lois de Rollon. — Dudon, dans la suite du chapitre extrêmement confus qu'il a consacré à l'administration de Rollon en Normandie, où il paraît

(1) DEPPING, *op. cit.*, 2e éd., p. 450, mon *Essai*, p. 256 et M. SION, *Les Paysans de la Normandie orientale*, Paris, 1908, in-8o, p. 498. Celui-ci remarque qu'au XIIIe siècle, des lois scandinaves règlent l'occupation du sol par les communautés rurales ... « Chaque paysan reçoit en toute propriété un coin de terre » ; pour égaliser les lots « on procéda par des « partages au cordeau ». Tout habitant disposait, pour bâtir sa maison, d'un espace appelé *topt* ou *tomt* (le *tot* de la toponymie cauchoise) ». *Tomt* veut dire aujourd'hui encore terrain, emplacement. Des villages de ce genre se trouvaient dans tout le Danemark, le sud de la Suède, la Dalécarlie et dans toutes les plaines et vallées de la Norvège méridionale. Après MEITZEN, M. SION a recherché dans la disposition du village normand d'aujourd'hui des traces du village normand d'autrefois ; et il s'est efforcé de déterminer le pays originaire des colons, ses recherches ont eu un résultat négatif. « Il semble, dit-il, que si les Normands ont commencé de bâtir près d'Yvetot des villages du type danois, ils ont ensuite renoncé à suivre ce plan pour profiter des avantages de la dispersion ». Ce qui a dominé, c'est comme dans une grande partie de la Norvège, les bâtiments isolés.

avoir jeté les idées pêle-mêle, ajoute que ce prince a donné au peuple un droit et des lois sanctionnées et arrêtées par la volonté des chefs. Un peu plus loin, après une phrase consacrée aux expéditions contre les Bretons rebelles, il ajoute qu'il mit sur les terres de sa dépendance le ban, l'interdiction, c'est-à-dire la défense qu'il y eût sur sa terre aucun voleur ou larron et que personne leur prêtât assistance. Enfin, il interdit que chacun rapportât à sa maison le soc de la charrue, on devait le laisser aux champs avec la charrue elle-même, et nul homme ne devait mettre de garde auprès de son cheval, de son âne et de son bœuf. Suit l'histoire de la paysanne défiante qui a caché la charrue de son mari parce que celui-ci, conformément aux lois, n'a pas voulu la mettre à l'abri.

Il y a évidemment trois choses à distinguer dans ce texte, une indication générale sur la législation de Rollon, des renseignements sur les règlements de police de ce prince, et une légende. On a vu quelquefois dans Rollon le législateur de la Normandie; pour un peu, on lui attribuerait la Coutume de Normandie, qui n'a été rédigée, à notre connaissance, qu'au XIIe siècle, et qui, comme toutes les coutumes, s'est formée au cours des temps par un amalgame de règles, d'usages, de traditions, où domine le droit franc et où M. Steenstrup reconnaît que le droit scandinave a peu de part (1).

(1) *Bull. Antiq.*, X, p. 375. Laferrière, *Histoire du droit français*, Paris, 1852-58, 6 vol. in-8°, t. III, p. 115, et V, p. 627,



Cependant, M. Steenstrup croit aussi qu'il y a eu des lois de Rollon, et ces lois, il croit les reconnaître dans les lois de Frode dont nous parle Saxo Grammaticus. Le vieil annaliste danois rapporte dans un de ses livres qu'un roi Frode, qui a soumis la Suède, la Norvège, les côtes de la Baltique, est l'auteur d'une législation dont il indique les principales dispositions (1). M. Steenstrup, particulièrement compétent dans ces questions juridiques, a étudié en détail cette législation, il a essayé d'en déterminer le caractère, il s'est efforcé de montrer que cette législation est une sorte de code militaire, qu'elle est destinée à un peuple en armes; qu'en un mot, ces lois ont été « faites pour l'armée des vikings à l'étranger (2) ». Remarquons que Frode a donné des lois particulières à la Norvège. Dans ces lois de Frode, il y a une disposition qui promet de rendre la valeur de la chose perdue, mais il est défendu de serrer quelque chose sous clef; il est remarquable que Rollon défend de garder en plein champ les objets susceptibles de vol; si ce n'est pas tout à fait la même chose, il y a cependant analogie. M. Steenstrup dit que selon les lois de Rollon, le recéleur

soutient que les Normands ont introduit dans la province des institutions scandinaves. GLASSON, *Histoire du droit et des institutions de l'Angleterre*, Paris, 1882-83, 6 vol. in-8°, t. I et II, *passim.*, s'est élevé contre cette idée. La question n'est pas mûre, nous ne connaissons assez ni le droit scandinave primitif, ni le droit normand avant le XIIe siècle pour pouvoir faire des comparaisons utiles.

(1) Ed. HOLDER, pp. 152-153.

(2) B. S. A., X, p. 355.

était puni du même châtiment que le voleur. Il fait allusion au passage de Dudon où il est dit que l'on ne doit prêter aucune aide au voleur : cette loi se retrouve dans le paragraphe 6 des lois *norvégiennes* de Frode (1). Rollon fait pendre le larron et le recéleur, puisqu'il fait pendre la femme et son mari qui ne l'a pas dénoncée. Cette disposition est encore une des règles du roi Frode ; seulement, elle ne se trouve pas parmi les lois de l'armée, mais parmi celles qu'il donna en *Norvège*. Ainsi, dit M. Steenstrup, les lois de Rollon sont analogues aux lois du roi Frode ; nous ajouterons : analogues aux lois du roi Frode pour la *Norvège*, et, tout en adoptant la conclusion de M. Steenstrup, nous en tirons cette autre conclusion qu'il n'a pas dégagée — on comprend pourquoi, — c'est que les lois importées par Rollon ressemblent à une législation en usage en Norvège (laissons de côté le roi Frode, personnage légendaire). Et voilà une indication très précieuse et qui nous confirme dans notre hypothèse de l'origine norvégienne de Rollon (2).

Dudon de Saint-Quentin conclut que Rollon a fait régner l'ordre et la paix en Normandie : ce dut être en effet son principal souci de faire respecter la propriété, la vie, l'honneur de ses nouveaux sujets

(1) *Id.*, p. 380.

(2) M. LAGOUELLE, *op. cit.*, p. 102, croit que « la législation de Rollon s'est bornée à quelques règlements de police ou d'administration destinés à la protection de l'agriculture. » Cette hypothèse n'exclut pas celle de M. STEENSTRUP qui est beaucoup plus intéressante.



par ces vikings habitués au pillage. Il est remarquable que certaines des lois de Frode, rapportées par Saxo Grammaticus, se retrouvent dans les dispositions prises par Guillaume le Conquérant en Angleterre, par exemple l'article 8 des lois du roi Frode, qui punit la violence exercée contre une femme, la disposition de la loi sur le *ran*, rapine. Enfin, la fameuse loi d'anglaiserie, qui rendait le village anglo-saxon responsable du meurtre d'un Normand, présente une analogie avec le paragraphe 15 des lois de Frode, qui veut que le meurtre d'un Danois soit puni de la mort de deux étrangers (1). Rollon fit respecter sans doute l'ordre établi, aussi bien par les habitants du pays conquis, que par les colons ou les Scandinaves. Et cette tradition commune à tous les conquérants, elle a été traduite par une autre légende bien connue. Rollon, pendant une partie de chasse, se repose avec sa suite près d'une mare, non loin de Rouen ; pour éprouver la probité des paysans, ses compagnons suspendent aux chênes des anneaux d'or qui y restèrent trois années. Le lieu était encore appelé Roumare, mare de Rou, de Rollon, au temps de Guillaume (2). Cette légende se retrouve un peu partout : dans l'histoire d'Alfred le Grand (Chronique anglo-saxonne), dans l'histoire d'Ædwin de

(1) Voir STEENSTRUP, *op. cit., passim.*

(2) Guillaume de Jumièges, livre II, c. 20, éd. DUCHESNE, p. 232. Elle a disparu de l'édition MARX, sans que l'éditeur nous en ait avertis. Elle était sans doute le résultat d'une interpolation.

Northumberland racontée par Bède, plus anciennement encore dans l'histoire de Théodoric, roi des Ostrogoths et conquérant de l'Italie, le Dietrich de Bern (Vérone) de la légende. Etant donnés les rapports de l'Angleterre avec les pays scandinaves et la Normandie, la légende a pu en être importée; elle pourrait même être une réminiscence de la légende de Dietrich de Bern qui a été connue en Scandinavie (1). M. Steenstrup s'efforce de démontrer que c'est de Danemark qu'elle a été importée en Normandie, mais elle a tout aussi bien pu venir de Norvège, où on la trouve fixée dès le milieu du XIIIe siècle, et aux îles Féroë où passa Ganger Rolf. Selon Saxo Grammaticus, Frode a suspendu un anneau d'or à un rocher de Norvège, nommé plus tard le rocher de Frode (2). Il y en avait un autre dans la province de Viken. Ainsi nous relevons encore ici des indices qui nous font de plus en plus pencher vers le Rollon norvégien. Ajoutons que les témoignages concordants de Glaber et de Guillaume de Poitiers montrent que dans cette société de vikings une police rude amena une répression rapide du brigandage (3).

(1) M. PINEAU, dans son remarquable ouvrage déjà cité, p. 341, dit que la légende de Dietrich se trouve fixée par l'écriture dès le milieu du XIIIe siècle, dans la *Thidrikssaga norvégienne*, et qu'elle revit de nos jours dans les chants populaires de la Suède, du Danemark et des îles Féroë.

(2) Ed. HOLDER, p. 164. Voir B. S. A., X, 383.

(3) Raoul GLABER, éd. PROU, p. 20, et *Gesta Willelmi ducis Normannorum*, éd. GILES, Londres, 1845, in-8°, p. 80. On a



Cette législation a été sanctionnée par les chefs. Dudon, ici comme en bien d'autres passages, nous conserve le souvenir d'un État où les chefs au moins sont associés au gouvernement (1), où il y a une assemblée délibérante, quelque chose d'analogue au Thing norvégien ou danois, à l'Althing islandais.

On voit combien il est intéressant d'étudier de près ces lignes, si obscures à première vue, de Dudon ; elles sont chez lui des réminiscences confuses d'une société qu'il n'a pas connue, de choses que Raoul d'Ivry peut-être lui a racontées, qu'il n'a pas très bien comprises, mais nous y pouvons retrouver le souvenir chez les hommes du XIe siècle du premier établissement des Normands, les traces, sinon de leurs institutions politiques et sociales, du moins de leurs tendances propres.

Les dernières années et la mort de Rollon

Après ces trop courts paragraphes sur la législation de Rollon, le chanoine de Saint-Quentin raconte une histoire bizarre dont on ne peut dire qu'elle soit

quelquefois attribué à Rollon la clameur de *haro*, disposition particulière de la coutume de Normandie, c'est la clameur, l'appel en cas de violence, on y a vu une interjection. *Ha-Rou !* Voir là dessus, DEPPING, *op. cit.*, 2e éd., p. 427. GUILLOUARD, *De l'origine de la clameur de haro* (Mém. S. A., t. XXVIII). GLASSON, *Etude historique sur la clameur de haro*, Paris, 1882, qui ont montré que la clameur est bien antérieure à Rollon.

(1) « *Leges sempiternas voluntate principum sancitas* ». Ed. LAIR, p. 171.



légendaire, mais qui a bien l'air d'être sortie toute entière de son imagination. Le roi Charles le Simple envoie deux émissaires à sa fille Gisèle, celle-ci les cache ; les Normands les dénoncent et Rollon les fait mettre à mort. De cet épisode ne retenons qu'un mot des chefs normands : ils disent : « *Rollonem eam non cognovisse maritali lege* » ; plus loin, il est question de la mort de Gisèle. Par là, Dudon nous avertit lui-même de l'invraisemblance du mariage de Gisèle et de Rollon.

Cependant le duc Robert, qui sait que la paix est menacée, entre en guerre avec le roi et demande l'appui de Robert de Rouen, c'est-à-dire de Rollon ; celui-ci le lui refuse. Ce qui arriva entre Charles et Robert, Dudon ne le raconte pas, parce que cela est rapporté ailleurs, c'est la bataille de Soissons (1). Il y a évidemment là une réminiscence des luttes entre Charles et Robert. Quant à Rollon, il aurait fait reconnaître son fils Guillaume par les chefs normands ; *Dacorum Britonumque principibus*, puis il aurait vécu un lustre encore, ne pouvant plus monter à cheval, souvenir et explication du Ganger Rolf de la Saga qui lui, ne peut aller à cheval sur les petits chevaux norvégiens ou écossais parce que ses jambes sont trop longues. Le chef normand rend son âme au Christ : autre invraisemblance, si on admet le récit d'Adémar de Chabannes.

Essayons maintenant de nous représenter sans le secours de Dudon, ce qui s'est passé en Normandie

(1) *Annales* de Flodoard, p. 13.

de 911 à la mort de Rollon. Demandons-nous aussi à quelle date mourut Rollon, ce que Dudon ne nous dit pas d'une façon exacte et ceci montre encore qu'il n'a pas de renseignement personnel en dehors de Flodoard qui ne mentionne pas cette mort.

Les événements du règne de Rollon, de 911 à 923, nous sont inconnus. Avant 919, les *Annales* de Flodoard nous font défaut ; de 919 à 923, Flodoard ne parle pas des Normands. Peut être ceux-ci se tenaient-ils tranquilles à ce moment là ? Il se peut que ce soit la guerre entre Charles le Simple et les grands vassaux révoltés qui ait été l'occasion de leur rentrée en campagne.

En 922, les grands, laïques et ecclésiastiques, réunis à Reims, élisent roi Robert, duc de France (1). Ce fut le point de départ de la guerre. Flodoard et Richer nous racontent la bataille de Soissons, où Robert périt. Les grands s'adressèrent alors à Raoul, duc de Bourgogne, dont ils firent un roi, et Charles fit appel aux Normands. Un certain nombre de Normands de la Seine se joignant aux Normands de la Loire vinrent sur les bords de l'Oise pour porter secours à Charles. Raoul les arrêta ; pour les punir d'avoir ravagé le Beauvaisis, il franchit l'Epte et entra en Normandie, la dévasta par le fer et le feu. Les Normands, à leur tour, envahirent de nouveau les territoires au delà de l'Oise, on leur envoya de nombreuses ambassades ; ils promirent enfin la paix à Séulfe, archevêque de Reims et à

(1) ECKEL, *op. cit.*, p. 119.

Herbert, comte de Vermandois, si on voulait leur laisser le pays au delà de la Seine (1). Probablement aussi on leur donna de l'argent, car, en 924, on leva un impôt spécial (2) ; puis le roi leur abandonna le Bessin et le Maine (3).

En 925, les Normands de Rouen (*Nortmanni de Rodomo*), rompant la paix, envahissent le Beauvaisis, ravagent l'Amiénois, brûlent Amiens, s'avancent jusqu'à Noyon où ils sont repoussés par la garnison du château et la population des faubourgs (4). Pendant ce temps-là les Bajocasses (5) ravagent le pays normand *au delà de la Seine*, c'est-à-dire le pays entre la Seine et la Dive, limite de la Normandie de 911 à 924 ; les Bajocasses ne veulent donc pas reconnaître la domination normande (6). Puis les

(1) Flodoard, *Annales*, p. 17.

(2) *Ibid.*, p. 19.

(3) *Ibid.*, p. 24.

(4) *Ibid.*, p. 30.

(5) M. ECKEL, *op. cit.*, p. 77, n. 4, se demande s'il ne faudrait pas corriger *Bajocenses* par *Belvacenses*. Mais le récit de Flodoard est des plus clairs : les Bajocasses envahissent le pays des Normands, *ultra Sequanam*, au delà de la Seine, c'est-à-dire, situé, pour lui, Flodoard qui est à Reims, à l'ouest de la Seine, tandis que les Parisiens et Hugues envahissent le pays, *cis Sequanam*, en deçà de la Seine, c'est-à-dire, comme le contexte l'indique, le diocèse de Rouen.

(6) Qu'est-ce que ces Bajocasses ? Les savants, qui tiennent pour la continuité de l'élément saxon à Bayeux du III[e] au XI[e] siècle, diront : des Saxons. On pourrait, en s'appuyant sur un rapprochement avec le texte de Guillanme de Jumièges, qui nous montre Hagrold, chef scandinave, s'établissant dans ces pays sous Guillaume Longue-Epée, dire que c'étaient les Normands établis à Bayeux, qui s'opposeraient ainsi aux

Parisiens se mettent de la partie et avec les fidèles de Hugues, fils de Robert, et les garnisons de quelques châteaux, ils envahissent la partie du pays de Rouen qui se trouve en deçà de la Seine, la ravagent, brûlant les villages, enlevant les troupeaux et tuant quelques habitants. Les Normands qui ont envahi le Beauvaisis, se décident alors à rentrer chez eux.

Mais la même année, Herbert, à la tête de troupes franques des pays maritimes, avec les contingents de l'église de Reims et Arnoul de Flandre, attaque la partie orientale de la Normandie ; il vient assiéger Eu, et Rollon est obligé d'envoyer de Rouen mille hommes pour renforcer la garnison de la place.

Les Francs franchissent le retranchement extérieur, ils arrivent jusqu'à la muraille, s'emparent de la place, en massacrent la garnison et mettent le feu au château. Quelques Normands s'échappent et se réfugient dans une île voisine. Les Francs s'en emparent après un certain temps ; au moment où ils vont être pris, les Normands essaient de s'échapper à la nage, quelques-uns sont égorgés en arrivant à la rive, d'autres, criblés de flèches (1).

Ici se pose la question de savoir quand est mort Rollon. Certainement Richer, en lisant ce récit dans

Normands de Rouen : *Nortmanni de Rodomo,* dont parle Flodoard plus haut. Peut-être Flodoard dit-il *Bajocenses*, les gens du Bessin, comme il dit plus loin, *Parisii*, les gens de Paris.

(1) Flodoard : *Annales,* p. 31. Remarquons que Flodoard, si laconique d'habitude, donne, sur cet événement, des détails précis, ce qui s'explique, puisque les contingents de l'église de Reims font partie de l'expédition.



Flodoard, auquel il dut beaucoup, il le dit lui-même, a cru que Rollon avait été tué à Eu, car il a intitulé le chapitre qu'il consacre à la prise de cette ville : *Rollonis pyratæ interitus* ; puis il a raconté la mort de Rollon en une ligne : « *Oppidoque potiti, Rollonem oculis effusis, suggillant* ». Il a ensuite barré ces mots sur son manuscrit (1). Sans doute il avait lu d'abord distraitement le texte de Flodoard, et il en avait conclu que Rollon était au siège d'Eu et que tous les Normands qui s'y trouvaient ayant été égorgés, Rollon avait aussi trouvé la mort dans ce siège. Richer, en relisant Flodoard, s'aperçut que le texte ne disait pas que Rollon était à Eu, mais qu'il y avait envoyé des renforts, et il biffa ce passage sans modifier le titre du chapitre.

Mais quand est mort Rollon ? Dudon ne donne pas de date. *Les Annales Uticenses* (2) et la Chronique de Rouen le font mourir en 917 (3), Hugues de Fleury et la Chronique de Tours en 922 (4), Aubri des Trois-Fontaines en 928 (5). Sauf la dernière, toutes ces dates sont manifestement fausses ; car Rollon vivait encore en 928. Flodoard note qu'en 927, Charles eut, à Eu, une entrevue avec les Normands, à laquelle

(1) Ed. S. H. F., I, 96.

(2) S. H. F., V. p. 155.

(3) H. F., IX, 88.

(4) C'est du moins la date que l'on peut tirer de ce renseignement que Rollon serait mort dans la XII[e] année de son gouvernement. H. F., IX, 51.

(5) H. F., IX, 65.

Herbert étant présent, le fils de Rollon prêta l'hommage à Charles (1).

En 928, Flodoard nous dit que Rollon tient en gage le fils d'Herbert et il ne veut pas le rendre à son père avant que celui-ci ne se soit recommandé et n'ait prêté l'hommage au roi Charles (2). Rollon restait donc fidèle au Carolingien et Dudon est exact sur ce point. Mais on n'entend plus parler de lui dans la suite. Quant au lustre qui, suivant Dudon, s'écoule entre le moment où Rollon a fait reconnaître son fils et la date exacte de la mort, il est probable qu'il faut l'expliquer par les deux serments que Guillaume a prêtés, l'un en 927 à Charles, l'autre en 933 à Raoul. Dudon travaille toujours d'après Flodoard et il ignore comme nous, Flodoard ne l'ayant pas dit, la date exacte de la mort de Rollon, dont on peut dire seulement qu'elle est postérieure à 928.

———⁎———

(1) Flodoard, *Annales,* p. 39. Si nous nous rappelons que selon Dudon, après avoir présenté Guillaume, fils de Popa, aux chefs normands, Rollon aurait encore vécu un lustre, cinq ans, il est évident que nous tenons l'explication de la date 917 des *Annales Uticenses;* le rédacteur a compté un lustre à partir de 912. M. Lair, lui, concluait que Rollon était mort en 932, un lustre après 927. Ed. Dudon, pp. 173-174.

(2) *Annales*, p. 41.

LE TROISIÈME LIVRE

GUILLAUME LONGUE-ÉPÉE

La révolte des Bretons. — Après des pièces de vers où s'exercent la science métrique et la verve latine du doyen, Dudon, revenant à la prose, annonce en un prologue l'objet de son nouveau livre et, dès les premiers mots, il montre en quel esprit il va le traiter : Guillaume Longue-Epée est comparé aux martyrs, c'est le Normand chrétien. Et tout de suite aussi nous voyons quelle a été la principale source où l'auteur a puisé son inspiration, la Complainte de la mort de Longue-Epée.

Les premiers paragraphes ne méritent pas de nous retenir longtemps. Dudon répète, sans rien ajouter de bien nouveau, ce qu'il a dit au livre II des origines de Guillaume Longue-Epée; *patre Daco, matre Francigena ;* ceci fait penser à l'opposition que met précisément la Complainte entre le père païen et la mère chrétienne du second duc normand. Dudon remplace païen par *Dacus*, chrétienne par franque, et voilà même probablement l'origine de

l'histoire de Popa. Dudon, sachant que la mère de Guillaume était chrétienne, s'est imaginé qu'elle était franque ; remarquons-le bien, c'est une supposition que tout historien eût faite à sa place ; or, la mère de Guillaume était vraisemblablement écossaise, comme nous l'avons vu ; mais Dudon fait naître le duc à Rouen : ce qui est en contradiction avec le renseignement précis de la Complainte qu'il est né outre-mer, Dudon ajoute que Rollon l'a confié à Bothon pour le faire baptiser. Qui est-ce Bothon ? Est ce le même personnage dont se sont emparés les Bajocasses lors de la campagne de Rollon dans le Bessin ? C'est un nom franc et il se pourrait fort bien d'ailleurs que le jeune Guillaume, baptisé, ait été confié à un Franc chrétien de préférence à un Normand d'un christianisme récent et douteux.

Le chanoine trace ensuite du prince un portrait très séduisant, tant au point de vue physique que moral ; nous sommes démunis de tout moyen de contrôle. Et après une apostrophe à Guillaume, toujours inspirée de la *Complainte*, il nous raconte de nouveau, mais plus longuement, son association au pouvoir. Ce lui est surtout un prétexte pour faire intervenir en cette cérémonie les comtes Bérenger et Alain avec tous les chefs bretons et normands ; il veut ainsi bien mettre en lumière ce fait que la Bretagne et la Normandie auraient été confondues sous la même domination. Alors que dans le livre II il faisait la distinction entre la Normandie donnée en toute propriété, *in alodo et in fundo*, et la Bretagne, qui était donnée à Rollon comme terre à

piller, *de qua posset vivere*, il confond ici volontairement les deux pays et il répètera constamment cette confusion.

Cette reprise d'événements déjà racontés peut s'expliquer par le désir de faire une œuvre de longue haleine digne des ré ompenses ducales, mais le bon chroniqueur tire-t-il simplement à la ligne ? Ne serait-ce pas à la prière des ducs qu'il arrangerait cette histoire pour affirmer leurs droits sur la Bretagne ? Il se pourrait bien que le livre III ait été composé longtemps après le livre II et à un moment où le duc Richard II avait précisément des prétentions sur la Bretagne. Quant à sa façon de présenter les choses, elle est manifestement fausse et M. de la Borderie l'a très bien montré (1).

Au reste, voici le récit de Dudon : les Bretons se révoltent, ils envoient des émissaires au duc pour déclarer qu'ils ne le serviront plus. Guillaume convoque les grands ; Bernard, son secrétaire, Bothon, chef de la milice, racontent pour justifier la prétention des ducs normands toute l'histoire de Rollon. Guillaume alors se décide à envahir la Bretagne ; il franchit le Couesnon (2). Ce fleuve était bien la limite de la Normandie au temps de Dudon, mais non pas au début du règne de Guillaume. Les Bretons se cachent, Guillaume occupe toute la terre

(1) *Op. cit.*, t. II, pp. 373-383 et app., *Les fables de Dudon de Saint-Quentin*, pp. 496-504.

(2) P. 185. LAIR a imprimé « *ivitque super fluvium Coysnon, Britonum* (sic) *dominaturus* ». Il me semble qu'il faut lire *ivitque super fluvium Coysnon Britonum, dominaturus.*



des Bretons, *terram Britonum.* Puis il rentre à Rouen et les Bretons se révoltent et s'emparent du Bessin. Guillaume revient avec son armée, leur livre bataille, tue leurs chefs, dévaste leur pays. Alors Bérenger et Alain se décident à se soumettre. Alain abdique et se retire en Bretagne auprès d'Athelstan.

Pourquoi Dudon représente-t-il toujours la Bretagne par ces deux chefs, Alain et Bérenger ? C'est qu'il les trouve tous deux dans Flodoard. C'est aussi à Flodoard qu'il a pris ce détail, qu'Alain s'était réfugié auprès d'Athelstan, mais ce qu'il ne dit pas et ne sait pas, c'est qu'Alain était un enfant lorsqu'il se réfugia à la cour de son parrain Athelstan, qui n'était pas encore roi et qu'il y a été mené par son père, Matuédoi, comte de Poher (1). On voit combien Alain était alors hors d'état de se révolter contre le duc normand Guillaume, d'autant plus qu'il partit vraisemblablement en 919, ou auparavant, à une date où Guillaume n'était pas duc (2).

M. Lair a entrepris de justifier Dudon en le rapprochant de Flodoard (3). Nous ne perdrons pas

(1) Dont le nom ne se trouve pas dans Flodoard, mais se trouve dans la *Chronique de Nantes*, éd. MERLET, p. 82.

(2) Ceci a échappé à LICQUET, *op. cit.*, I, 107, qui accepte sur ce point le récit de Dudon.

(3) « Qui au reste, dit-il, n'est pas plus impeccable que les auteurs de son temps » et à qui il reproche de n'avoir rien dit du départ d'Alain Barbetorte et de Matuédoi. Mais il se peut que ces événements se soient passés avant le début même des *Annales*, qu'ils soient de 918 ; puis, Flodoard, s'il est exact, est laconique. M. LAIR, qui reproche à Flodoard son inexactitude, place en 927 l'hommage d'Alain et de Bérenger

notre temps à réfuter toute sa spécieuse argumentation ; on ne pourrait lui donner raison que sur un point : il est certain que les Normands de la Loire ne furent pas les seuls à ravager la Bretagne et que les Normands de la Seine y ont eu leur part, mais quant à sa prétention de confirmer Dudon par Flodoard, nous allons voir ce qu'il en est. Il n'y a qu'à confronter le texte de Dudon avec les Annales sèches et précises de Flodoard pour faire éclater la fausseté du récit de l'apologiste des ducs. Dès le début de son œuvre, 919, Flodoard nous représente les Normands comme maîtres de la Bretagne, *omnem Britanniam in Cornu Galliæ, in ora scilicet maritima sitam* (1), il veut dire évidemment par là la Bretagne française par opposition à la Bretagne qu'il n'était pas encore d'usage d'appeler l'Angleterre ou la Grande-Bretagne (2). En 921, le comte Robert abandonne aux Normands cette Bretagne qu'ils ont ravagée et le comté de Nantes (3). Dix ans après, les Bretons se soulèvent et, aux fêtes de la Saint-Michel, ils tuent tous

à Guillaume, alors qu'à cette date Alain était en Angleterre (éd. de Dudon, pp. 68-70).

(1) Ed. Lauer, p. 1.

(2) Cette explication qui n'a jamais été donnée me paraît bien rendre le sens exact de *Britannia* chez Flodoard, elle est la Bretagne qui est en Gaule, à la corne de la Gaule ; qui est une presqu'île, *in ora maritima*, et le terme *omnem* exclut l'hypothèse qu'il faille traduire par Cornouaille. Toutefois M. Lauer hésite entre la Bretagne et la Cornouaille et parait plutôt admettre la Cornouaille : voir la table de son édition.

(3) *Annales*, p. 6.



les vikings qui demeuraient parmi eux et d'abord leur chef nommé Flestan (1).

Ici nous pouvons peut-être trouver ailleurs des détails complémentaires. Racontant le soulèvement des Bretons contre les Normands, le vieil historien de la Bretagne, Pierre Le Baud (2), qui emploie des annales (des chroniques annaux pour s'exprimer comme lui), malheureusement perdues aujourd'hui, relate ainsi une bataille qui aurait eu lieu à Caen : « Adonc, dit-il, ceux qui en la région estoient demourez s'assemblèrent et armèrent, et leurs occupants assaillis chassèrent par terre et par mer. Pourquoi il est à savoir que Juhaël, le comte de Rennes, fils de Berenger, duquel a esté parlé devant, assembla exercite de Bretons et entreprint les debouter du païs. Si les assaillit à Kan par bataille et premier Flestan leur duc, qui, avecques grant puissance desdits Normans, vint fièrement contre les Bretons, espérant les vaincre comme aux temps devant, mais ledit Flestan fut navré dès le commencement de l'estrif et cheut mort entre les siens. Lesquels donc, par celle adventure destituez d'espérance et de victoire, fuirent au rivage de la mer où ils avoient plusieurs nefs ancrées, mais avant qu'ils peussent entrer dedans, ils furent ratteints par les

(1) *Annales*, p. 50.

(2) Pierre Le Baud a composé, entre 1498 et 1505, une *Histoire de Bretagne* qu'il dédia à la reine Anne. D'Hozier l'édita en 1638, à Paris, en un volume in-folio, aujourd'hui fort rare.

Bretons qui s'en vengèrent cruellement, car les uns navrez de plusieurs plaies mortelles se précipitèrent dedans la mer salée, et les autres les Bretons détranchèrent sur les bords de leurs navires. Et tant que, de merveilleuse multitude desdits Normands qui s'étoient assemblez contre Juhaël Berenger, n'en demoura que peu en vie que les Bretons gardèrent pour en avoir rançon (1) ».

Il y a là un récit très détaillé, tel que nous en voudrions avoir pour beaucoup d'autres événements de la même époque : il semble que l'historien du XV[e] siècle ait eu sous les yeux quelque chronique qu'il a visiblement traduite, suivant un procédé qui lui était familier (2). Il n'aurait pas imaginé, tiré de son cru des détails si précis et très vraisemblables, sur le lieu de la bataille et ses péripéties.

Mais, pour comprendre tout l'intérêt de ce passage, pour pouvoir en faire la critique, il faut bien se pénétrer de la situation respective des Bretons et des Normands dans cette région de la Basse-Normandie au X[e] siècle.

En 867, Charles le Chauve céda à Salomon le

(1) *Histoire de Bretagne*, p. 132.

(2) « Pierre LE BAUD a le plus souvent traduit littéralement et abrégé quelquefois les principaux passages des annales et chroniques qu'il découvrit au cours de ses investigations dans les archives bretonnes... Quand on considère avec quelle exactitude il a reproduit les œuvres que nous connaissons d'ailleurs, on est tenté d'accorder à ses traductions d'annales perdues une confiance approchante de celle qu'on aurait pour les originaux eux-mêmes ». R. MERLET, *La Chronique de Nantes,* XII.



comté de Coutances avec toutes ses dépendances (1). Jusqu'où s'étendait la domination bretonne ? Peut-on en tracer précisément les limites ? Evidemment, la cession du comté de Coutances comprenait, entraînait celle de l'Avranchin, car, en 872, la *Translation de saint Lomer* parle du *pagus Abrincadinus* comme d'un pays appartenant à Salomon (2). Mais en outre il semble que la pénétration bretonne ait dépassé les limites du comté de Coutances, et que, profitant de la décomposition de l'Empire, les Bretons aient poussé jusqu'à l'Orne, jusqu'à la Dive même. Que de noms de lieux, en Basse-Normandie, rappellent l'établissement des Bretons ! Dans le Bessin, c'est Bretteville sur-Bordel ; sur la Sirande, Bretteville-l'Orgueilleuse ; Bretteville-sur-Odon, aux portes de Caen ; Bretteville-sur-Laize, au delà de Caen ; Bretteville-Rabel, au delà de la Laize, et, sur la Dive même, Bretteville-sur-Dive (3). On dirait que des colonies bretonnes, peut-être des postes, ont été placés sur tous les cours d'eau, depuis la Vire jusqu'à la Dive, surveillant tous les passages. Il semble que tout ce pays ait subi pendant près d'un siècle la domination bretonne. En 866, le concile de Soissons, adressant au pape un appel contre les Bretons, leur reprochait

(1) *Ann. Bertiniani*, éd. Waitz, pp. 87, 88.

(2) Mabillon, *Acta, SS. Ord. Benedicti*. Paris, 1680, 9 vol. in-folio, Sæc. IV, pars 2, p. 246.

(3) Notons encore des hameaux : Bretteville, commune de Blay, canton de Trévières ; Bretteville, commune de Crouay, même canton ; un autre à Sainte-Honorine-du-Fay, canton d'Evrecy.

d'avoir usurpé les biens de presque toutes les églises de la Neustrie (1).

C'est peut être l'invasion bretonne qui a détruit l'Otlinga Saxonia, cette division administrative dont on ne trouve plus aucune mention après 856 (2). Sans avoir été formellement livrés aux Bretons comme le Cotentin et l'Avranchin, on peut admettre que le Bessin et l'Hiémois sont, de fait, tombés sous leur domination. La Dive était vraisemblablement, de 911 à 924, la limite des possessions du duc normand de Rouen.

Mais la domination bretonne dans ces régions a été ruinée précisément par d'autres bandes normandes qui, depuis 919, ont envahi toute la Bretagne et contraint à l'exil les chefs bretons Matuédoi et son fils Alain Barbetorte, le petit-fils d'Alain le Grand.

En 924, Raoul, le roi rival de Charles le Simple, qui n'a pu triompher des Normands de la Seine, et a dû leur payer un tribut, sur leur demande répétée d'une extension au delà de la Seine, leur abandonne le Bessin et le Maine (3). Peut-être l'occupation du Maine n'a-t-elle pas été effective? L'occupation du Bessin par les Normands de la Seine n'a pas été non plus opérée immédiatement : en 925, les Bajocasses ravagent le pays entre la Seine et la Dive. Lorsqu'en

(1) Dom Morice, *Preuves de l'Histoire de Bretagne,* Guingamp, 1835, t. I, col. 321-323.

(2) Voir H. Prentout, *op. cit.*, p. 74.

(3) Flodoard. *Annales*, éd. Lauer, p. 25.



927, Guillaume, fils de Rollon, prêtait hommage à Charles, sans doute il n'était pas encore réellement maître du Bessin, mais il a pu entreprendre cette conquête entre 927 et 931.

Telle était la situation lorsque éclata, en 931, la révolte des Bretons contre les Normands, révolte constatée en quatre lignes par Flodoard. Le récit de Le Baud est vraisemblable. Juhaël, comte de Rennes, rassemble une armée ; il marche contre les Normands et contre leur chef Flestan ou Félécan, qui pourrait être un lieutenant de Guillaume Longue-Epée. Il les assaille à Caen, sur les bords de l'Orne, où ceux-ci se trouvaient rassemblés à portée de leur flotte. Félécan marche au-devant des Bretons, est tué au commencement de la bataille (Bretteville-sur-Odon rappelle peut-être un camp breton à une lieue de Caen?) Les Bretons repoussent les Normands « jusqu'au rivage de la mer salée », jusqu'à Ouistreham, où était leur flotte, et leur infligent là une seconde défaite, en tuant un grand nombre au moment où ils vont se rembarquer. Cette défaite du général normand aura été suivie d'un soulèvement général, celui de la Saint-Michel 931, rapporté par Flodoard, qui s'étendit à tout le pays breton et aux pays soumis jusqu'alors aux Bretons et envahis par les Normands (1).

(1) « *Interea Brittones, qui remanserant Nordmannis in Cornu Galliæ subditi consurgentes adversus eos qui se obtinuerant, in ipsis sollemniis sancti Michaelis omnes interemisse dicuntur qui inter eos morabantur Nordmannos, cæso primum duce illorum nomine Felecan* ».

« Et de cette victoire, dit encore Le Baud, qui semble développer Flodoard, survint autre misère aux autres Normans, qui au païs estoient demourez, car les Bretons qui avoient vaincu Flestan prindrent audace d'envahir le demourant et s'espandirent par la région ; et, selon les chronicques annaux, le jour de Saint-Michel, en l'an de Notre-Seigneur 931, occirent tous les Normans qu'ils peurent trouver en Bretagne après Flestan, leur duc. Après laquelle occision, le surplus desdits Normans qui eschappèrent effrayés par le péril de leurs compagnons, se retraïrent ès forts qu'ils tenoient, et par l'aide d'autres Normans qu'ils mandèrent quérir en Neustrie, les deffendirent contre les Bretons ».

On peut parfaitement admettre que tous les Normands n'ont pas été chassés, ni exterminés ; leurs bandes ont pu regagner ces forts naturels qu'ils avaient à occuper. On peut reconnaître encore aujourd'hui certains de ces forts, la péninsule du Hom, par exemple, en face de Thury-Harcourt, sur les bords de l'Orne, qui rappelle évidemment leur présence (*Holm*, île), et qui est si admirablement faite pour enfermer un camp de ces Normands qui lui auront laissé son nom. Plus loin, en remontant le même fleuve, les rochers de la *Houle* (en scandinave *holl*), en face de Clécy, rappellent un autre poste, un autre fort normand (1).

(1) N'est-ce pas encore un camp normand que ces levées de terre circulaires qui se trouvent à Clermont-en-Auge et que nous a signalées le docteur Moutier?

Pendant ce temps, Incon, avec les Normands de la Loire, envahissait la Bretagne et en chassait une partie des habitants (1).

Guillaume Longue-Epée a pu ensuite envoyer une armée de secours à des postes normands, réoccuper tout ce pays, et même pousser des conquêtes jusqu'au Couesnon.

Aussi, quoi qu'en dise Dudon, Rollon n'a jamais été maître de la Bretagne. Elle était indépendante en 911 avec Wrmaëlon. Le cartulaire de Redon permet de constater qu'en 913 Rudalt, comte de Vannes, Matuédoi, comte de Poher, s'inclinaient encore devant son autorité (2). En 914, elle est envahie par les bandes d'Ohtor (Ottar) et de Hroald, qui la ravagent jusqu'en 915, date à laquelle ils partent pour l'Angleterre (3). En 919, elle est saccagée par les Normands de la Loire, elle leur est cédée en 921 et se révolte en 931. Il est probable qu'à ce moment là les Normands de la Seine, ayant reçu le Bessin en 924, se trouvant ainsi sur les confins de la Bretagne qui comprenait alors les diocèses d'Avranches et de Coutances, ont subi les contre-coups de cette révolte. Que cette révolte se soit étendue jusqu'au Bessin normand, qu'une armée ait été battue par les popu-

(1) Flodoard, *Annales,* p. 51.

(2) *Cartulaire de Redon,* n°s 276 et 279 et DE LA BORDERIE, *Histoire de Bretagne*, t. II, pp. 348 et 498.

(3) *Chronique Anglo-Saxonne,* II, 79. Roald a-t-il été confondu par Dudon avec Rollon ? Et cette confusion serait-elle légitime ? Il ne serait pas impossible que Rollon, maître de la Normandie, ait tenté quelque expédition en Bretagne, en 914, puis en Angleterre en 915.

lations soulevées à Caen et rejetée à la mer, que l'armée normande ait eu du mal à se maintenir et ait dû demander des renforts, tout cela est vraisemblable, et c'est à la suite d'une campagne victorieuse que Guillaume aura reçu du roi Raoul la *terra Britonum*, l'Avranchin et le Cotentin en 933.

Sprota. — Dudon parle ensuite, avec la discrétion qui convient à un écrivain de cour, de la passion de Guillaume pour une femme très noble, très belle, pourvue de toutes les vertus. Guillaume de Jumièges la nomme Sprota, ce qui devient Sprote dans Benoît, Cyproete dans Philippe Mousket; c'est sans doute, a dit M. Lair, un butin de l'expédition de Bretagne (1).

Quel caractère eut cette union ? Dudon ne le dit pas formellement ; il semble indiquer que le prince voulait avoir des héritiers ; *connexuit se jure conservandæ successionis*, les bâtards avaient d'ailleurs droit à la succession chez les Scandinaves ; par une pièce de vers, le bon chanoine rassure le duc sur le caractère de cette union. Guillaume de Jumièges dit qu'il l'épousa *more danico* (2), ce qui indiquerait un mariage non chrétien, mais si Sprota est bretonne, elle est chrétienne. Guillaume l'étant aussi, il serait absurde de soutenir qu'il ait épousé, suivant la mode scandinave et païenne, une femme chrétienne. Il s'agirait donc d'une concubine d'origine bretonne,

(1) Ed. de Dudon, p. 185, n. *a*.
(2) Ed. Marx, p. 33.



comme le dit simplement Flodoard (1), ainsi que Raoul Glaber (2). Cette Sprota, d'ailleurs, épousa plus tard un autre chef normand dont elle eut Raoul d'Ivri, l'ami et l'inspirateur de Dudon, ce qui légitime la discrétion de celui-ci.

Guillaume, suivant Dudon, aurait ensuite contracté amitié avec Hugues et Herbert. Ceci est encore un emprunt à Flodoard, mais avec la défiguration qui est propre à Dudon.

Dès 924, les Normands avaient fait la paix avec les Francs par l'intermédiaire de Hugues et de Herbert (3), en 925, Hugues conclut la paix avec les Normands (4), enfin en 928, en même temps qu'Herbert, il fait amitié avec eux (5). Or, Dudon, avec son mépris habituel de la chronologie, place cet événement après la guerre de Bretagne qui eut lieu de 931 à 933.

La révolte de Rioul. — Dudon raconte ensuite la révolte d'un chef normand, Rioul. Trois questions se posent à ce propos : la première est celle de l'origine de ce chef, Guillaume de Jumièges ne donne aucune indication ; Orderic Vital dit laconiquement : « *Tunc Guillelmus Longa Spatha Rithulfum Ebroïcensem, in*

(1) *Annales,* p. 86.
(2) Ed. Prou, p. 88.
(3) Flodoard, *Annales*, p. 24.
(4) *Ibid.,* p. 32.
(5) *Ibid.,* p. 41.

loco qui Pratum belli dicitur, vicit (1) ». Wace dit que Rioul :

Quens fu de Costentin entre Vire e la mer (2) ;

Le Prévost pense que l'on pourrait concilier les deux renseignements. Evreux serait le lieu d'origine, le Cotentin, le pays soumis à l'autorité de Rioul. Il ajoute : « Nous pensons que la rapidité avec laquelle Rioulfe se porta jusque sous les murs de Rouen, indique une expédition partie de très près de là, et par conséquent de l'Evrecin plutôt que du Cotentin. Soit d'ailleurs que nous adoptions la date de 933 ou celle de 935 ; dans le premier cas, la révolte du Cotentin n'était pas possible, puisque c'est l'année même où il fut cédé ; dans le second, Rioulfe aurait eu bien peu de temps pour la préparer et il aurait toujours fallu traverser de vastes contrées, plus anciennement soumises aux hommes du Nord, qui seraient nécessairement devenues le théâtre de la guerre. » Quelle que soit la valeur de ces objections, il faut remarquer : 1° que Rioul et ses conjurés réclament la terre jusqu'à la Risle, ce qui semble indiquer qu'ils sont au-delà de ce cours d'eau par rapport à Rouen. Or, Evreux n'est pas au-delà de la Risle par rapport à Rouen, mais en deçà. Le plus probable est que ni Orderic Vital, ni Wace, ne savent rien de Rioul autrement que par Dudon qu'ils essaient d'interpréter. La Risle suggère Evreux à

(1) Ed. S. H. F., I, p. 162, n. 3.
(2) Ed. Andresen, I, p. 88, v. 1376.



Orderic, Wace comprend que Rioul demandait le pays jusqu'à la Risle et place ce chef en Cotentin.

Aucun autre texte n'est relatif à ce chef. Mais G. Paris a justement remarqué qu'il y avait un lien entre le soulèvement de Rioul et l'assassinat de Guillaume Longue-Epée. Il suppose qu'il y a eu, en dehors de la *Complainte latine* sur la mort de Guillaume Longue-Epée, une *Chanson de la Vengeance de Rioul* (1). Or, ce personnage de Rioul se retrouve en effet dans une chanson de geste, *Fierabras*, d'ailleurs très postérieure ; Rioul n'y joue aucun rôle qui puisse nous éclairer sur son passé historique au Xe siècle. Il y figure au même titre que d'autres personnages épiques : Ogier le Danois, Rolland ; mais il y est qualifié de Riol du Mans (2). Il ne serait pas impossible que la Chanson ait conservé le souvenir d'un Rioul du Mans, personnage historique. Toutefois, il serait imprudent de fonder quoi que ce soit sur une mention de ce genre. Mais, si on se rappelle qu'en 924, le roi Raoul donna le Maine à Rollon, que, dans la suite, avant le règne de Guillaume le Conquérant, on ne voit point que les Normands aient occupé le Maine, on peut se demander si le Maine n'a pas échappé aux Normands par suite de la révolte de Rioul. Si on objecte que Dudon l'eût dit, nous répondrons que Dudon écrit quatre-vingts ans après les événements, qu'il n'est

(1) *Romania*, XVII, 1888, 276.

(2) *Fierabras*, éd. GUESSARD, *Les Anciens Poètes de la France*, Paris, 1860, 10 vol. in-16, t. IV, p. 154.

pas Normand, qu'il est mal informé et que d'ailleurs, écrivant pour les ducs, il devait dissimuler leur échec. Il n'a laissé subsister de Rioul que le souvenir de la victoire du duc au Pré de la Bataille. Mais le fait que cette victoire a été gagnée sous les murs de Rouen indique bien que la révolte a d'abord triomphé.

Vient ensuite la question de date. Aucun texte n'en donne; Orderic Vital, au récit de la bataille, ajoute: « *Arnulfus Flandriæ satrapa ipsum post VIII annos, XVI° kal. januarii Guilhelmum occidit* », et Dudon dit que Guillaume a appris, le jour de la bataille, la naissance de son fils Richard, auquel il donne dix ans à la mort de son père. Le Prévost tire de là deux dates différentes, 933 et 935. En réalité, la mort de Guillaume Longue-Epée n'a pas eu lieu en 943, mais le 17 décembre 942; huit ans avant donnent : 934. On peut entendre que Richard était dans sa dixième année à la fin de 942. La bataille du Pré pourrait avoir eu lieu à la fin de 933 ou au commencement de 934.

La cause de la révolte? Selon Dudon, il n'y en a qu'une. Guillaume Longue-Epée se laisse gouverner par ses amis francs (1). N'oublions pas aussi que Dudon donne à Guillaume Longue-Epée, fils de Popa, une parenté franque; Guillaume serait le neveu de Bernard de Senlis. Ce que veulent les chefs normands, c'est écarter du pouvoir les parents francs de leur duc. Ce que leur promet Guillaume au mo-

(1) *Francigenas amicos acquirit sibi*. Ed. Lair, p. 187.



ment où il semble disposé à subir leurs conditions, c'est d'éloigner cette parenté pour se mettre dans la main des chefs normands, suivre tous leurs conseils, épouser toutes leurs querelles (1). Mais la révolte n'a-t-elle eu pour cause que l'inimitié des Francs et des Normands, le mépris des Normands pour un chef chrétien et francisé ? Il se pourrait qu'il y ait eu d'autres motifs.

A travers le récit toujours si obscur du chanoine, dans les quelques traits de lumière qui filtrent parmi les discours qu'il prête aux antagonistes, et par lesquels il prétend indiquer leurs sentiments, on voit que les chefs veulent devenir aussi puissants que leur duc, qu'à cet effet ils veulent obtenir de lui des cessions de territoires considérables, le pays jusqu'à la Risle. Acculé, le duc leur promet le pays jusqu'à la Seine. Ils ont voulu redevenir les égaux du duc, dit M. Karl von Amira (2), *æqualis potestatis*, comme le disaient les compagnons de Rollon à Hasting et aux envoyés de Renaud du Maine. Au cours du même développement, les chefs normands déclarent que, grâce à cette cession, Guillaume aura moins de soldats. Il est de toute évidence qu'en tout temps, à une perte de territoire correspond une perte en hommes et, par conséquent, une diminution de force militaire. On est en droit de se demander si les ducs normands, soit Guillaume Longue-Epée, soit Rollon avant de mourir, n'avaient

(1) *Francigenas amicos acquirit sibi*. Ed. Lair, p. 187.
(2) *Art. cit.*, p. 266.

pas introduit dans le nouvel État le régime féodal avec les obligations militaires qu'il comportait, et si ce n'est pas là la cause du soulèvement des chefs normands. M. Karl von Amira l'a nié, parce que Dudon n'en parle pas et prête à la révolte d'autres causes (1). La raison n'est pas péremptoire ; il y a tant de choses dont Dudon ne parle pas et dont il aurait dû parler ! Certes, on chercherait en vain dans Dudon, en effet, un texte d'où il résulterait clairement que le régime féodal a été implanté par les ducs normands, Rollon, Guillaume ou Richard Ier. Et pourtant, il est certain que les barons normands, avant la conquête de l'Angleterre, tenaient les fiefs du duc et devaient le service militaire. Cela a été mis en évidence par Brünner (2), Pollock et Maitland (3), M. Flach (4) et M. Haskins (5). Celui-ci prouve par des textes que ce régime existait dès le temps de Richard le Bon. Est-ce le duc qui l'a introduit ? M. Haskins a, en outre, montré que ce

(1) *Art. cit.*, p. 266.

(2) *Entstehung der Schwurgerichte,* Berlin, 1871, in-8°, p., 131, n. 3.

(3) *The History of English law,* Cambridge, 2 vol., in-8, 1898, 2e éd. I, 70-72.

(4) M. Flach, *op. cit.*, III, 88, dit que l'Etat féodal s'est constitué premièrement en Normandie et il en donne justement pour preuve ce fait que les deux pays étrangers où la féodalité a été le plus fortement organisée dès le XIe siècle, sont ceux-là même où elle l'a été par les Normands, l'Angleterre et les Deux-Siciles.

(5) *Knight Service in the Eleventh Century*, dans l'*English Historical Review,* octobre 1907, p. 636-649.



service avait eu en Normandie une précision singulière ; chaque fief doit, selon son importance, un nombre déterminé de chevaliers, presque toujours cinq ou un multiple de cinq. C'est à cette organisation, d'ailleurs, qu'est due la force numérique et aussi la force d'organisation de l'armée normande lors de la conquête de l'Angleterre.

Evidemment le régime féodal a été emprunté par les conquérants à l'empire franc. Rollon ne pouvait songer à introduire de son pays d'origine le régime féodal en Normandie puisque jamais ce régime n'a existé en Norvège (1). On ne saurait oublier toutefois que le roi Harald Harfagr' qui régnait au IXe siècle, celui-là même qui exila Rollon, établit dans chaque territoire un Iarl, un Skatkonung, un chef d'impôt qui devait rendre la justice, lever les contributions et fournir 60 guerriers. A ces Iarls étaient subordonnés d'autres chefs qui commandaient 20 guerriers (2). Voilà une organisation militaire précise. Rollon l'aura-t-il établie en Normandie ? On objectera, on a déjà objecté qu'il serait bien invraisemblable que les chefs normands aient établi en Normandie un régime analogue à celui qu'ils voulaient fuir (3). Il me semble qu'il y a lieu de distinguer. Harald Harfagr' a mis la main sur les terres communales si importantes en Norvège, il a exigé

(1) *La Norvège*, Kristiania, 1900, in-8°, p. 321.

(2) MEITZEN, *Siedelung und agrarwesen der Westgermanen und Ostgermanen*, Berlin, 1895, 3 vol. in-8° et un atlas, t. II, p. 521.

(3) LAGOUELLE, *op. cit.*, p. 80.



l'impôt. Il a, d'autre part, transformé les *iarls* en fonctionnaires, il en a fait quelque chose d'analogue à ce qu'étaient, dans l'empire franc, les comtes, à ce que furent, sous les Capétiens, les baillis. Il n'y a dans tout cela rien qui constitue un régime féodal. Rollon, sans doute, ne veut pas se soumettre aux ordres du roi. Il en fut de même de beaucoup d'autres qui ne voulurent pas, de *iarls* indépendants, de rois qu'ils étaient, devenir des fonctionnaires et se firent rois de mer. Mais Rollon arrivé en Normandie n'aura-t-il pas pu exiger de ses comtes à qui la charte de Charles le Simple dit que la terre fut donnée en même temps qu'à lui, qu'ils vinssent à l'armée avec une quantité déterminée de guerriers (1) ? Si on admet, comme nous l'avons vu, que chacun de ces comtes avait reçu une terre, il y eut là bientôt tous les éléments du fief. Qu'on exige de ce chef l'hommage et la foi, ou d'autres services de cour et de justice, et on aura tout le régime féodal. Il ne serait pas impossible que Guillaume ait achevé l'œuvre de son père et provoqué ainsi la révolte de Rioul ; il se pourrait encore que tout ceci se soit fait insensiblement et qu'un jour l'humeur indépendante des Normands ait voulu secouer le joug d'obligations trop strictes (2). Mais il n'y a là que

(1 Rollon ne serait pas le premier qui aurait soumis les autres à une règle qu'il trouvait détestable pour lui-même. Remarquons bien, d'ailleurs, que ce n'est pas l'autorité donnée aux *iarls* qui a été la cause du départ de Rollon.

(2) De même sous Richard II, ce même esprit d'indépendance excite la révolte des paysans. Ils veulent jouir libre-



des hypothèses plausibles et nous ne voulons rien affirmer. Peut-être n'y eut-il là qu'une lutte de l'élément scandinave épris d'égalité contre l'élément franc (1). Peut-être cet épisode symbolise-t-il la lutte de l'élément païen contre le Normand christianisé. N'oublions pas que Guillaume, tombant sous les coups du fils de Rioul, comme nous le verrons plus tard, est qualifié par la *Complainte* de martyr chrétien.

Avec un corps de trois cents jeunes gens choisis qui ont prêté serment de fidélité en frappant leurs armes les unes contre les autres, Guillaume triomphe des révoltés au Pré de la Bataille. Il se peut que Dudon suive ici une tradition locale. On aura pu lui désigner à Rouen ce *pratum belli* ; dans une prairie voisine du Mont-Riboudet, on montrait il y a un siècle au nord-ouest de Rouen ce Pré de la Bataille (2). Ces *Trecenti viri* (3) nous paraissent analogues aux

ment des forêts et des eaux. (Guillaume de Jumièges, éd. MARX, p. 73), ils étaient, en effet, habitués en Norvège à jouir librement des biens communaux, *almende*, MEITZEN, *op. cit.*, p. 523.

(1) Sur ce sentiment d'égalité et d'indépendance chez les Normands, voir ALLEN, *Histoire du Danemark*, Copenhague, 1878, 2 vol. in-8°, tr. fr., I, 35. RIANT, *Les Scandinaves en Terre Sainte*, Paris, 1865, in-8°, p. 24. STEENSTRUP, B. S. A., X, p. 322 et *passim*. PRENTOUT, *op. cit.* p. 205 et *passim*.

(2) Abbé COCHET, *Répertoire archéologique du département de la Seine-Inférieure*, Paris, 1871, in-4°, p. 374.

(3) « *Qui unanimes ante illum venerunt, judicium fœderis fideique, et adjutorium more Dacorum facientes, tela, mutuæ voluntatis pacto, una concusserunt* ». Dudon, p. 190. Voir M. FLACH, *op. cit.*, III, 438.

N'y a-t-il pas dans les *Trecenti viri*, une nouvelle réminis-



bersekers scandinaves et ce serment prêté au bruit des armes, c'est le *vapnatak* scandinave (1).

Guillaume, victorieux, apprend la nouvelle de la naissance de son fils à Fécamp, et il envoie l'évêque de Bayeux, Henri, le baptiser (2).

Dudon nous représente alors, avec son exagération habituelle, Guillaume comme le plus puissant des princes. Personne n'ose lutter contre lui et les Danois, les Flamands, les Anglais, les Irlandais lui obéissent (3) ! Ceci est destiné à préparer le récit des unions que va contracter la nouvelle famille ducale avec les grandes familles féodales franques.

Les mariages. — Guillaume, au cours d'une chasse dans la forêt de Lyons, reçoit la visite de Hugues le Grand, de Herbert, de Guillaume Tête d'Etoupe, comte de Poitiers. Celui-ci lui demande la main de sa sœur, et, après quelques railleries sur les Poitevins, écho de quelque chanson de geste (rappelons-nous le rôle d'Ebles à Chartres), le duc la lui accorde.

cence de la Saga d'Harald Harfagr' où le roi Hak part pour le Vestfold avec 300 hommes, *Heimskringla*, I, p. 25.

(1) Ces assemblées en armes ont donné lieu dans les colonies scandinaves de la Grande-Bretagne, à une division administrative, le *wapentake*.

(2) Il semble y avoir eu en effet un évêque de ce nom au Xe siècle. Abbé LAFFETAY, *Histoire du diocèse de Bayeux, XVIIe et XVIIIe siècles*, 1855, in-8o, p. LXXXIX.

(3) Rappelons qu'au livre précédent, nous avons montré qu'il est assez vraisemblable que des Normands de Normandie ont secouru Athelstan contre la coalition qui s'était formée contre lui, et ont pris part à la bataille de Brunanburh (937).



Enfin Herbert, sur le conseil de Hugues, donne également sa fille à Guillaume.

Deux questions se posent à propos de ce double mariage : authenticité du fait et date.

Il semble qu'il n'y ait pas lieu aujourd'hui de révoquer en doute les deux mariages princiers. Guillaume de Jumièges qui, sur quelques points, précise Dudon, répète ici son récit et donne le nom de la sœur de Guillaume Longue-Epée, Gerloc (1). Ce récit trouve une autre confirmation dans Adémar de Chabannes, chroniqueur poitevin (2) qui, à vrai dire, fait épouser à la fille de Rollon, *filiam Rosi Rotomagensis* qu'il appelle Adèle, Ebles, père de Guillaume Tête-d'Etoupe. Une petite difficulté se présente donc au sujet du nom de la princesse. Wace, dans le Roman de Rou, l'appelle Elborc (3). Andresen a dit qu'*Elborc* était une mauvaise lecture pour *Gerloc* (4). Un diplôme de Lothaire nomme Adèle comme femme de Guillaume Tête-d'Etoupe (5): ce qui rend suspect le témoignage des deux écrivains normands à M. Lauer (6). Mais on peut expliquer cette divergence : Gerloc ou Ælborc est un nom étranger (7), Adèle est le nom chrétien, francisé.

(1) Ed. MARX, p. 35,

(2) Ed. CHAVANON, Paris, 1897, in-8°, p. 143.

(3) Ed. ANDRESEN, v. 1584, t. I, p. 96.

(4) *Ibid.*, I, 226.

(5) BESLY, *Histoire des comtes de Poitou,* Niort-Paris, 1846, p. 282.

(6) *Louis IV d'Outremer*, p. 80, n. 2.

(7) Il est très vraisemblable que Gerloc ou Ælborc est née

La possibilité d'un mariage entre Guillaume et la fille d'Herbert a été niée par M. d'Arbois de Jubainville : Herbert, dit-il, a eu deux filles, l'une qui fut mariée, en 934, à Arnoul de Flandre, l'autre Ledgarde, qui fut mariée à Thibaut de Champagne. Celle-ci ne peut avoir épousé Thibaut de Champagne qu'après la mort de Guillaume Longue-Epée, en 943. Mais alors, comment Hugues, né de ce mariage entre Thibaut et Leutgarde, peut-il être archevêque de Bourges en 950 ? Comment Eudes, leur autre fils, peut-il porter, dès 950, le titre de comte (1) ? M. Lot a réfuté cette argumentation. Il montre que la charte où se trouve cette souscription est de 955 (2), remarque que l'on ne sait pas à quelle date un prince pouvait porter le titre de comte ; quant à la souscription de Hugues, elle a été apposée après coup. Kalckstein avait supposé que Guillaume avait répudié Lieutgarde ou Liégeard vers 940 (3) : cette supposition paraît inutile à M. Lot (4). Le récit de Raoul Glaber d'après lequel Thibaut, assassin de Guillaume Longue-Epée, aurait demandé, après la mort du duc, la main de sa veuve à son frère (5), est purement romanesque.

en Angleterre ou en Ecosse, outre-mer, comme son frère Guillaume.

(1) *Histoire des Comtes de Champagne*, Paris, 1859, 7 vol. in-8°, I, p. 130, n. 2.

(2) Cette charte se trouve dans le *Cartulaire de Saint-Père de Chartres*, I, 49.

(3) *Op. cit.*, p. 214, n. 3.

(4) *Etudes sur le règne de Hugues Capet.....*, Paris, 1903, in-8°, p. 398, n. 2.

(5) Ed. PROU, p. 88.

Les deux mariages étant authentiques, reste à en déterminer la date. M Lair la place après 935. C'est à cette date seulement, dit-il, qu'Herbert et Hugues ont pu se rencontrer avec Guillaume Longue-Epée et Guillaume Tête d'Etoupe (1). M. Lauer trouve que c'est trop préciser (2). Mais nous avons un diplôme du temps du roi Raoul, qui mourut le 14 janvier 936, où la femme du comte Guillaume souscrit à une donation faite au monastère de Saint-Cyprien (3). Ce mariage est donc bien de 935. Quant au second mariage, il fut plutôt une remise d'otage pour garantir une alliance et on ne peut en fixer la date.

Guillaume et Louis d'Outremer

La suite du livre III peut se résumer en cinq points : participation de Guillaume au retour de Louis d'Outremer ; rôle de Guillaume comme intermédiaire entre le roi de Germanie et le roi Louis ; occupation de Montreuil ; travaux à Jumièges, et mort du duc.

Notons-le tout d'abord : quand on y regarde de près, tous ces points, sauf en ce qui concerne Montreuil, sont le développement des strophes de la *Complainte de la mort de Guillaume Longue-Épée ;* dévouement de Guillaume à Louis, monastère de

(1) Ed. de Dudon, p. 192, n. c.

(2) *Op. cit,*, p. 80, n. 2.

(3) RICHARD, *Histoire des comtes de Poitou*, I, p. 76, n. 2.

Jumièges, mort de Guillaume, tout cela se retrouve dans la Complainte. S'il fallait en croire Dudon, Athelstan aurait demandé l'intervention de Guillaume Longue-Epée pour rétablir son neveu Louis d'Outremer sur le trône de France et il lui aurait également demandé de recevoir en grâce Alain de Bretagne (1).

Richer et Flodoard racontant le retour de Louis d'Outremer, ne mentionnent même pas la part qu'y aurait eue Longue-Epée ; mais, suivant Flodoard, ici plus particulièrement laconique à cause de son voyage à Rome, il y aurait eu simplement réunion des grands ; ceux-ci, après un discours de Hugues, duc de France, décidèrent d'envoyer une ambassade auprès d'Athelstan (2).

Orderic Vital représente les choses comme Dudon. Le Prévost, éditeur d'Orderic, pense que son auteur a été trompé par le doyen, qui aura confondu Guillaume, archevêque de Sens, qui fit partie de l'ambassade avec Longue-Epée (3) : erreur volontaire et que M. Freeman attribue au désir qu'avaient les historiens normands d'exalter leur duc (4). En somme, Dudon a très habilement mêlé deux choses :

(1) Kalckstein, *op. cit.*, p. 195, admet comme vraisemblable cette intervention ; Guillaume aurait été fidèle à Charles le Simple, et il aurait aidé Louis dans l'espoir de trouver contre les païens dominant dans le duché un appui dans la *Francia occidentalis*. Tout ceci est purement conjectural et ne concorde guère avec les faits établis.

(2) *Annales*, p. 63.

(3) T. II, p. 361, n. 1.

(4) Freeman, *op. cit.*, I. 223.



le retour en Bretagne d'Alain Barbetorte et celui de Louis d'Outremer. Il rapporte les deux faits en une seule phrase. Lair explique par cette confusion l'erreur de Dudon. D'ailleurs, ce que dit Flodoard du retour d'Alain Barbetorte est, quoi qu'en pense M. Lair (1), en contradiction avec Dudon. Flodoard, en effet, dit bien qu'Alain Barbetorte est rentré par la force dans ses états. M. Lair veut en vain distinguer deux choses : le retour des Bretons en 936, qui aurait pu avoir lieu avec le consentement de Guillaume, et la guerre contre le duc en 937. Or, il y a là un seul et même fait, le recouvrement de la Bretagne sur les Normands, fait confirmé par la *Chronique de Nantes* (2). Alain conquit même au-delà de la Loire les pays de Mauge, Thiffaulges et Herbauges (3). En somme, nous ne savons rien de la participation de Guillaume au retour de Louis ou à celui d'Alain.

Guillaume et le roi de Germanie. — Il se passe un lustre, pour employer la vague façon de compter qui est propre à notre auteur, et Guillaume entre en rapports avec un roi de Germanie que Dudon appelle Henri. Guillaume joue ici le rôle d'intermédiaire entre les deux rois de France et de Germanie, Henri ayant été son allié et ne voulant contracter amitié

(1) Ed. de Dudon, p. 193, n. *c*.

(2) Ed. Merlet, pp. 88, 89, 91, 93, 96.

(3) *Id.*, p. 96.

avec Louis que par l'intermédiaire de Guillaume Longue-Epée.

Une première difficulté se présente : Henri I[er] était mort en 936; c'est Otton qui régnait à l'avènement de Louis, c'est lui qui fut constamment sollicité par les deux partis qui se disputaient alors le pouvoir : celui du roi Louis et celui du duc Hugues le Grand. A vrai dire, un frère d'Otton, Henri, lui suscita des difficultés au début de son règne, mais il n'y a aucune preuve que ce prince ait jamais eu le moindre rapport avec Guillaume. Dudon parle bien d'un roi de Germanie, *regem Transrhenanum*. Peut-être a-t-il fait une confusion avec l'empereur contemporain Henri II, 1024-1039 ? Etrange erreur; mais il faut toujours penser pour comprendre Dudon à la date de la rédaction de son ouvrage.

Une telle erreur nous avertit déjà de nous défier du récit du chanoine. Nous devons, en effet, nous demander si Guillaume était à même de jouer ce rôle d'intermédiaire que lui prête Dudon entre Louis et le roi de Germanie; il semble bien avoir été occupé alors par la lutte contre les Bretons. Flodoard dit que les Normands avaient envahi le pays voisin « *terram contiguam sibi pervaserant* » et que les Bretons furent plusieurs fois victorieux en 937 (1). En 939, c'est avec Arnoul de Flandre, son autre voisin, que Guillaume est en lutte; il a dévasté et incendié certaines villes de celui-ci et, pour ce fait, il a été excommunié par les évêques qui se trouvaient avec

(1) Flodoard, *Annales*, p. 68.



le roi. Louis IV n'est nullement en bons termes avec Guillaume; il marche contre lui; et les évêques, ses partisans, excommunient le duc normand (1). Il faut bien voir qu'il y a à ce moment-là une révolte générale des grands, comme Dudon le dit; mais que Guillaume fait partie de ces grands révoltés. Le roi n'a pour appui que son oncle Athelstan dont la flotte vient ravager la côte des Morins (le Boulonnais); les grands, Hugues et Herbert, Arnoul et Guillaume de Normandie se sont au contraire tournés vers Otton le Grand (2).

A la fin de 939, Hugues et Herbert ont une nouvelle entrevue avec Otton; mais Guillaume Longue-Epée n'y figure pas. Peut-être était-il occupé ailleurs? Rappelons-nous ce que Flodoard nous dit d'une victoire des Bretons sur les Normands cette année-là. Ceux-ci furent alors chassés de Bretagne par la bataille de Trans, (3). Richer raconte bien qu'en 940 Guillaume, *piratarum dux*, envoya des députés au

(1) *Ibid.*, p. 71. M. LAIR, *Essai sur la vie et la mort de Guillaume Longue-Epée* p. 32, nie cette excommunication, Guillaume Longue-Epée, un si saint homme, excommunié! Il y a pourtant ici un texte formel de Flodoard : *Ludowicus... pergit contra Hugonem, filium Rotberti et Willelmum Nordmannorum principem. Qui quoniam villas nuper Arnulfi comitis quasdam praedis incendiisque vastaverat, excommunicatur ab episcopis qui erant cum rege* ». M. LAIR veut rattacher *qui* à *Hugo*; cela ne soutient pas l'examen.

(2) Flodoard, *Annales*, p. 73.

(3) (Ille-et-Vilaine, arr. de Saint-Malo, canton de Pleine-Fouques), dont les Bretons ont longtemps célébré l'anniversaire, le 1er août. *Chr. de Nantes*, éd. MERLET, p. 91.

roi pour l'assurer de sa fidélité, lui dire qu'il se porterait partout où il lui plairait et lui engager sa foi envers et contre tous (1). Mais on sait comment Richer et Dudon travestissent l'histoire ; Dudon nous laisse ignorer que Guillaume a été jusqu'ici l'un de ces grands en perpétuelle révolte contre le roi, l'un de ceux qui se tournent vers Otton. Il ne garde que le souvenir de l'entrevue entre Louis et Guillaume en 940 (2), qui eut lieu dans le pays d'Amiens. Il nous donne une indication précise et place cette entrevue *ad Baïonis montem* (3). Mais cette entrevue de 940, il la confond avec une autre entrevue qui eut lieu en 942, car il raconte ensuite que Guillaume conduisit Louis à Rouen ; or, cette réception de Louis IV dans la capitale normande n'a eu lieu que deux ans après: « *Willelmus regem Ludowicum regaliter in Rodomo suscepit* (4) ».

Dudon a les meilleures raisons pour confondre les deux entrevues de Guillaume et de Louis de 940 et de 942, c'est que, dans l'intervalle, ce chef qui vient de se faire confirmer la possession de la Normandie a pris part avec Hugues le Grand et Herbert à l'expédition contre Reims (5) ; c'est qu'il a assisté

(1) Ed. Waitz, p. 49.

(2) Rapportée par Flodoard, *Annales*, p. 75.

(3) Boisemont (Seine-Inférieure), suivant M. Lair (Ed. de Dudon, p. 194, n. *a* ; ou plutôt Montbaillon (Aisne, arr. de Château-Thierry, canton de Condé-en-Brie, commune de Baulne), suivant M. Lauer (*Louis IV*, p. 79, n. 4).

(4) Flodoard, *Annales*, p. 84.

(5) *Ibid.*, p. 76 et *Hist. eccl. Rem.*, M. G. SS. XIII, 581.

au premier siège de Laon. Tout ce que l'on peut admettre, c'est qu'à la fin de 941, Guillaume se détachait peut-être des coalisés pour se rapprocher de Louis. Il les a abandonnés pendant le siège de Laon, mais il ne rompt pas encore avec eux. Hugues et Herbert, Guillaume et Arnoul ont encore, à la fin de 941, une conférence à la suite de laquelle Herbert va au-delà du Rhin trouver le roi Otton (1). Mais en 942, Guillaume reçoit Louis à Rouen et il est remarquable qu'en même temps Guillaume de Poitiers, son beau-frère, les Bretons avec leurs chefs viennent également vers le roi. Il semble qu'une scission se soit faite parmi les grands. Hugues le Grand et Herbert restent fidèles à Otton ; Guillaume et son beau-frère et aussi les Bretons se rapprochent de Louis. Quant à la présence de Guillaume Tête-d'Etoupe et des princes bretons, Dudon n'en parle pas ; il s'en garde bien ; ce serait diminuer le rôle du duc normand que Dudon veut faire passer pour le seul sauveur de la monarchie. Mais la présence des chefs bretons est mentionnée par Flodoard.

C'est en 942 et dans ces conditions que se produit l'intervention du roi de Germanie en faveur de Louis. S'il fallait en croire Dudon, ce serait Guillaume qui l'aurait préparée. Dudon raconte ici une très longue histoire : Guillaume envoie un messager, Tetger, à Henri. Celui-ci lui renvoie en échange le duc Conon qu'il gardera comme otage pendant que Guillaume mènera Louis auprès d'Otton. Guillaume

(1) *Ann.*, p. 83.

pour éprouver la foi du chef allemand, se montre disposé à l'envoyer auprès des Danois de Bayeux. Conon accepte (1). Guillaume l'emmène avec lui. Ils se rendent dans le pays de Laon où Herbert et Hugues les attendent, puis auprès d'Henri qui fait bon accueil à Guillaume, venu en avant-garde avec 500 cavaliers ; mais les Lorrains et les Saxons se moquent du duc. Grâce à sa connaissance du danois, Guillaume comprend leurs railleries, « *per Daciscam linguam, quæ dicebant subsannantes intelligendo subaudit.* » Il dissimule sa colère, mais les soldats nor-

(1) N'y aurait-il pas là le souvenir d'une armée danoise campée à Bayeux, sur la frontière bretonne ? On y a quelquefois vu une survivance d'une colonie saxonne, des *Saxones Bajocassini*, de l'*Otlinga Saxonia*. Mais l'*Otlinga Saxonia* ne paraît plus dans aucun texte postérieur à 860.

Conon dit : *Mitte me quovis etiam Dacis tuæ ditioni subditis ;* on l'envoie donc dans une ville danoise, disons normande. Plus loin, p. 221, Dudon nous dit que Guillaume envoya son fils Richard à Bayeux pour y apprendre le danois, et Guillaume de Jumièges le répète (Ed. Marx, p. 40). « *Quem confestim pater Bajocas mittens, Bothoni militiæ suæ principi nutriendum tradidit, ut ibi lingua eruditus Danica, suis exterisque hominibus sciret aperte dare responsa* ». Pourquoi le duc pensait-il que son fils apprendrait mieux le danois à Bayeux ? Dudon l'indique : Richard est confié à Bothon, le chef de l'armée ; *militiæ principi.* Bayeux a été une ville frontière pour le duché de 924 à 933 ; il a fallu maintenir ensuite une armée dans le pays contre les Bretons et contre les Normands de Bretagne. C'est au milieu des guerriers que Richard apprendra le danois et que Conon est envoyé. Il se pourrait aussi que la survivance de la langue germanique dans le pays des *Saxones Bajocassini* ait contribué au maintien de la langue norraine. Mais nous croyons que la véritable explication de cette persistance de la langue danoise à Bayeux est dans l'existence à Bayeux d'une armée normande.

mands veulent enfoncer les portes de la demeure où se trouve Henri. Conon ne peut les apaiser. Guillaume lui remet sa magnifique épée qui en imposera aux Normands, puis l'entrevue a lieu. Guillaume force Henri à venir au devant de Louis. Au cours de cette entrevue, le duc est interpellé en danois par Hermann duc de Saxe, car Hermann a appris le danois, ayant été prisonnier sur les frontières du Danemark.

Où eut lieu cette entrevue? Dudon dit : à *Veusegus super Mosam*. Lappenberg traduit par Vouziers (1). Lair dit que c'est le monastère de Voyse-sur-Meuse (2). Dümmler suit Lappenberg. Kalckstein hésite (3) ; mais, remarque M. Lauer (4), il y a un diplôme d'Otton du 17 novembre 942 (5) daté de *Vuegesata* ; c'est Visé, diocèse de Liége, à mi-chemin entre Liége et Maëstricht, en plein pays carolingien. L'entrevue de novembre 942 est donc historique.

Mais que faut-il croire des détails donnés par Dudon ? Dans la mission de Tetger au roi de Germanie, n'y a-t-il pas une déformation de la mission du comte Roger de Laon qui chargé d'une ambassade de Louis vers Guillaume, mourut auprès de celui-ci, détail que Dudon trouvait dans Flodoard (6) ?

(1) *Op. cit.*, II, 25.
(2) Ed. de Dudon, p. 196, n. *a*.
(3) *Op. cit.*, 224, n. 1.
(4) *Op. cit.*, p. 83, n. 5.
(5) M. G., *Dipl.*, I, 135.
(6) *Annales*, p. 84.

Conon joue le rôle d'otage d'Otton auprès de Guillaume. (Nous savons que des otages furent remis à Otton). Qu'est-ce que Conon? Dudon l'appelle plus loin *ducem Saxonum* ; mais il n'y a pas de duc de Saxe à cette époque, c'est le roi de Germanie qui est duc de Saxe ; Otton a confié l'administration de la Saxe à Hermann Billung et à Géro. Ne serait-ce pas Conrad le Sage, Kurzbold, qui vainquit le duc lorrain, Gislebert (1) ? Dümmler le fait comte de Niederlahngen ; c'est probablement un personnage à demi légendaire. M. Lauer suppose que ce serait le fameux duc de Franconie, Conrad II le Roux, 939-955 (2). Enfin, n'oublions pas qu'au temps où écrivait Dudon, Conrad II de Franconie succèda à Henri II.

Quant au rôle de Guillaume, seul Richer le rapporte, mais d'une manière différente. Pendant l'entrevue des deux rois, Guillaume a été laissé à la porte du palais, soit à dessein, soit par hasard, « *consilio incertum an fortuitu* ». Il attend longtemps, puis, comme on ne l'appelle pas, il force les portes. Il aperçoit alors sur le lit royal Otton à la place d'honneur, au côté le plus élevé, le roi Louis à l'extrémité la plus basse, Hugues et Arnoul étaient sur deux sièges. Guillaume, ne supportant pas l'injure qui avait été faite au roi Louis, lui ordonne de se lever. Guillaume s'asseoit et dit qu'il ne convient pas que le roi soit dans une situation inférieure.

(1) M. G. SS., XVI, 144. *Le continuateur de Réginon*, M. G., SS., I., 618, l'appelle Chuonradus.

(2) *Op. cit.*, p. 82, n. 5.



Otton se lève, cède la place au roi. Guillaume s'asseoit près de Louis, le roi à la place supérieure, Guillaume plus bas. Otton, appuyé sur un bâton, dissimule sa colère ; il se hâte de mettre fin à la délibération et sort (1). Tout ce récit de Richer a pour but de nous expliquer la mort de Guillaume Longue-Epée qui serait due au ressentiment d'Otton.

Rapproché de celui de Dudon, le récit de Richer, pose une question intéressante et délicate. Quelle est la source où les deux auteurs ont puisé ces détails. Sans doute les détails diffèrent : chez Dudon, ce sont les partisans de Guillaume qui forcent la porte du palais royal ; dans Richer, c'est Guillaume lui-même. Les deux récits attribuent au prince Normand un rôle important : seulement Dudon, apologiste des ducs, fait de Guillaume l'homme qui tient tous les fils de la politique et Richer affirme qu'il a été laissé à l'écart de la conférence, d'où sa colère épique. Si le récit de Dudon était isolé, on invoquerait une tradition locale transmise par Raoul d'Ivry. Mais il a manifestement avec celui de Richer une source commune. Ce ne peut être une chronique contemporaine ; les détails mêmes de ces deux récits n'ont rien de la sécheresse des Annales ; il faut donc qu'il y ait eu une chanson de geste qui racontait les exploits de Guillaume, un chant plus complet que la *Complainte latine* de la mort de Guillaume Longue-Epée, un chant qui développait la strophe de cette Complainte :

(1) Ed. Waitz, pp. 54-55.

Hic audacer olim regem Heludowicum
sibi fecit seniorem regnaturum
ut cum eo superaret hostem suum
regnaretque regum more ; (1)

et cette remarque nous amène à étudier une autre question depuis longtemps posée, les rapports de Guillaume Longue-Epée avec la chanson de gestes intitulée *le Coronement Looïs.*

Guillaume Longue-Epée et le Coronement Looïs. — La troisième branche du *Coronement Looïs* raconte la lutte de Guillaume, fils d'Aimeri de Narbonne, contre les conjurés qui veulent empêcher, à la mort de Charlemagne, le couronnement de Louis le Débonnaire. Arneïs d'Orléans a réclamé la lieutenance ; Louis refusant de la prendre, Charles y a consenti. Mais Guillaume qui est allé à la chasse survient, il est mis au courant de ce qui se passe, pénètre dans la chapelle, rompt la presse des barons, s'avance vers Arneïs et le tue d'un coup de poing, puis il saisit la couronne sur l'autel et la pose sur le front de l'héritier légitime en lui jurant de toujours la défendre. Le vieil empereur en verse des larmes de joie.

« Sire Guillelmes, 'granz merciz en criez
Vostre lignages a le mien esalcié ».

(1) Ed. LAUER, p. 320.



Après avoir tué Arneïs, Guillaume

Veit la corone qui desus l'altel siet :
Li cuens la prent senz point de l'atargier
Vient a l'enfant, si li assiet el chief :
« Tenez, bels sire, el nom del rei del ciel,
Qui te doint force d'estre buens justiciers (1) ».

Guillaume fait donc roi, Louis, l'héritier légitime, en dépit des barons.

Que la troisième branche du *Coronement Looïs* ait pu avoir pour base historique le règne de Louis d'Outremer, cette idée a été d'abord soutenue par Paulin Paris. Il voyait déjà dans Guillaume Longue-Epée l'un des personnages qui ont pu concourir à former le Guillaume d'Orange de nos chansons (2). Cette idée a été aussi admise par Jonckbloet, dans son édition de *Guillaume d'Orange* (3). Sur la foi des historiens qui, eux-mêmes, s'en rapportaient à Dudon, il admettait que Guillaume Longue-Epée avait concouru à faire monter sur le trône Louis IV, rappelé d'Angleterre. (Nous avons vu que rien n'était moins certain que cette collaboration).

Mais P. Paris et Jonckbloet étaient bien obligés de reconnaître que la fidélité de Guillaume Longue-Epée à l'égard de Louis d'Outremer avait été très intermittente et qu'il avait, en somme, figuré bientôt

(1) Ed. LANGLOIS, (*Soc. Anc. Text.*), Paris, 1888, in-8°, v. 142, *sqq.*

(2) *Les Manuscrits français*, III, 120.

(3) La Haye, 1854, 2 vol. in-8°, t, II, p. 94.

dans le camp ennemi avec Hugues le Grand et Herbert. Aussi les deux romanistes se trouvèrent-ils d'accord pour admettre que si « la poésie populaire a confondu quelquefois le Guillaume d'Orange de nos chansons, personnage très complexe, avec Guillaume Longue-Epée, duc de Normandie », cela devait être par l'intermédiaire du comte Guillaume de Poitiers (1) M. Léon Gautier a accepté le système de l'origine historique du *Coronement Looïs* (2), mais il s'est refusé à admettre que Guillaume Longue-Epée ait pu entrer pour quelque chose dans la formation du personnage d'un Guillaume, fidèle serviteur de la monarchie ; il a fait remarquer que le duc de Normandie n'a guère joué ce rôle. « Nous avons encore beaucoup plus de peine à comprendre qu'on ait fait entrer dans la galerie des hommes illustres qui, sous le nom de Guillaume, ont enrichi notre légende épique, le fils et successeur de Rollon, Guillaume Ier, dit Longue Epée, duc de Normandie en 927. Il est vrai qu'en 936, il fit bon accueil à Louis IV d'Outremer, qu'il voulut le conduire à Laon et assister à son couronnement, et l'on a pu, d'après

(1) JONCKBLOET, *op. cit.*, II, 96.

(2) Léon GAUTIER. *Les Epopées Françaises*, Paris, 1865-66, 4 vol. in-8°, III, 73. Un autre savant hollandais, M. DOZY, *Recherhes sur l'histoire et la littérature de l'Espagne*, 2 éd., II, 26, avait même entrepris d'établir l'origine normande d'un certain nombre de chansons de geste et en particulier du *Coronement Looïs* : il renonça à son système dans la troisième édition de son œuvre, sur les observations de G. PARIS, *Histoire poétique de Charlemagne*, Paris, 1865, in-8°, p. 82 et de Léon GAUTIER.



ce seul épisode de sa vie, supposer qu'il fut le type de cet admirable Guillaume du *Couronement Looys*... Mais tout d'abord le rôle historique du duc de Normandie a été beaucoup moins considérable et beaucoup moins actif que le rôle légendaire de notre héros dans le fait même de ce couronnement d'un jeune roi faible et menacé ». (Nous irons même plus loin que Léon Gautier et dirons que du rôle de Guillaume dans l'avènement de Louis IV on ne sait rien). « Puis, Guillaume Longue-Epée n'a pas tardé à se brouiller avec Louis IV ; en 939, on le voit, malgré les excommunications de l'Eglise, entrer contre le roi dans une ligue à la tête de laquelle sont avec lui Hugues le Grand et le comte Héribert. En 940, même rébellion. Voyons-nous rien de pareil dans la légende de Guillaume ? Et croit-on que le peuple, qui méprise tous les changements d'opinion (??) ait pu faire une popularité profonde et durable à ce Normand qui a, tour à tour, défendu et attaqué la même royauté et le même roi »... (1).

M. E. Langlois, lui, voit dans la troisième branche du *Coronement* une réminiscence du rappel de Louis IV par les grands barons, des luttes de Louis IV contre ses barons. « Notre poème, dit-il..., nous montre un Guillaume d'Aquitaine défendant Louis contre les usurpations du duc de Normandie. Il est vrai que le trouvère appelle ce duc de Normandie Richard et non Guillaume, mais cette objection est sans valeur, car Richard le Vieux ou le Roux est le

(1) *Op. cit.*, IV, 93.

nom épique des ducs de Normandie au moyen âge (1) ». Mais il se formule à lui-même une objection : « le principal ennemi du roi n'avait pas été le duc de Normandie, mais Hugues de France. Pourquoi donc, si notre chanson se réfère à ces luttes, n'a-t-elle pas donné à ce dernier le rôle qu'elle assigne au Normand ? Hugues triomphe de la race carolingienne et sa victoire valut la couronne de France à son fils. C'était un de ses descendants qui occupait le trône lorsque les souvenirs de cette triste époque vinrent se condenser dans notre chanson. Dès lors, la poésie ne pouvait lui faire jouer un rôle criminel ».

A ces explications un peu subtiles, M. E. Langlois finit par en préférer une autre qui ne l'est pas moins : la chanson aurait été chantée d'abord dans une région où le héros était populaire, ce qui expliquerait, en même temps, le lieu choisi pour le théâtre des événements : Tours, qui se trouve entre l'Aquitaine et la Normandie, sur la route de Poitiers à Rouen ? M. E. Langlois relève encore d'autres éléments historiques empruntés à l'histoire des ducs de Normandie qui ont pu contribuer à la formation du *Coronement de Looïs*. Ce sont les faits « qui se sont passés pendant que Richard le Roux était duc de Normandie qui ont dû exciter chez les Français une grande haine contre les Normands et qui, à mon avis, ont eu une profonde

(1) *Op. cit.*, p. LV.



influence sur notre légende (1) ». M. E. Langlois rappelle comment, après l'assassinat de Guillaume Longue-Epée, le roi de France fit venir le jeune Richard à Laon et comment les Normands attachés à leur prince firent le roi prisonnier. « Cette trahison, dit-il, dut inspirer aux partisans de la famille carolingienne la haine que nous retrouvons dans notre poème contre les Normands. Il semble même que la légende ait gardé un double souvenir de ces faits dans la captivité de Richard et dans le guet-apens du duc de Normandie, qui se précipite sur Guillaume, lorsque celui-ci, confiant dans la paix qu'il a faite avec lui, vient sans escorte à Rouen (2) ».

Le système étant admis, il est étonnant que les romanistes n'aient pas fait un rapprochement de plus entre l'histoire et la chanson. Comment n'ont-ils pas vu dans certains épisodes de la chanson de geste une réminiscence des incidents rapportés par Dudon et Richer, lors de l'entrevue d'Otton et de Guillaume ? De même que dans le Couronnement, Guillaume Fièrebrace vient mettre la couronne sur la tête du jeune Louis, de même dans Richer, Guillaume Longue-Epée veut forcer Otton à laisser la première place au roi Louis, de même, dans Dudon, le roi Henri (?) contraint par Guillaume, est amené

(1) Remarquons que si le duc de Normandie s'appelle Richard le Roux dans la légende, il ne s'appelle jamais ainsi dans les textes historiques. On comprend d'ailleurs fort bien qu'un duc normand reçoive ce nom de Roux, les Normands pouvaient avoir fréquemment ce type.

(2) *Op. cit.*, p. LVI.



à se rendre au devant du roi Louis. Mais nous nous garderons d'insister : car un critique récent a démoli tout le système des rapprochements entre les chansons de geste et les événements historiques ; il s'est refusé à admettre que les chansons de geste du XII[e] siècle fussent dérivées de cantilènes antérieures, proches des événements historiques et plus conformes à ces événements. Pour lui, les chansons de geste sont des romans épiques nés généralement auprès des cloîtres et des lieux de pèlerinage renommés ou sur les routes de ces lieux de pèlerinage ; ils sont l'œuvre, le produit combiné de la science des clercs et de l'imagination des jongleurs attachés à ces lieux de pèlerinage. Devant ce système, toutes les identifications historiques tombent. M. Bédier détruit tous les rapprochements historiques tentés à propos du Couronnement Louis. « Jamais, dit-il, Tours n'a été le théâtre d'événements qui rappellent en quoi que ce soit les incidents du poème. Jamais, à Tours ni ailleurs, aucun roi de France, qu'il s'appelât Louis ou autrement, n'a été le prisonnier des moines d'un monastère. Jamais aucun Guillaume n'est venu de Rome ni d'ailleurs délivrer de captivité aucun roi de France. Jamais aucun roi de France, prisonnier de vassaux rebelles, n'a été tiré de prison par un combat livré dans les rues d'une ville quelconque (1) ».

Il n'a pas de mal à démontrer que s'il est un roi carolingien qui ressemble peu au roi imbécile et

(1) *Les Légendes épiques*, Paris 1908-1913, 4 vol. in-8°, I, 247.

couard du poème, c'est l'énergique Louis d'Outremer. Il cite le mot d'un historien repris par M. Lauer : « Par lui eût été relevée la maison de Charlemagne si elle eût pu l'être ». Il faut, en effet, tout l'entraînement des théories acquises pour que M. Lauer, qui a écrit ces lignes, ait souscrit après MM. Jonckbloet, L. Gautier, Langlois et Willelms, au rapprochement entre Louis IV et le Louis du Couronnement.

M. Bédier raille les critiques qui voient tour à tour dans Guillanme Longue-Epée et dans Guillaume Tête d'Etoupe, comte de Poitiers, le Guillaume épique. M. Willelms s'est demandé quel était le Normand orgueilleux qui a prétendu à la couronne de France. Il a répondu que ce ne pouvait être aucun des fils de Richard le Vieux, mais que ce pouvait être son père Guillaume, qui fut, à diverses reprises, l'adversaire de Louis. Or, M. Lauer a démontré qu'il avait, au contraire, soutenu Louis (en certaines circonstances, du moins). « Ainsi, dit M. Bédier, le même Guillaume Longue-Epée est, au gré des critiques, le traître ou le personnage sympathique du roman (1) ». M. Bédier a, ici, une occasion de plus de railler « des constructions qui, de loin, semblaient imposantes et harmonieuses. Dès qu'on approchait, dès qu'on les considérait d'un regard clair, elles se dissipaient en fumée, comme des palais de rêve (2) ». Et de même, le travail de M. Jonckbloet et de ses

(1) *Op. cit.*, I, 251, n. 1.
(2) *Ibid.*, p. 259.

disciples qui ont produit successivement seize Guillaume prototypes de Guillaume d'Orange (chacun en admettant un certain nombre et rejetant les autres), inspire sa verve ironique. « Comme en un jeu de massacre, chaque critique s'est amusé à culbuter trois Guillaumes, ou quatre ou cinq, tantôt le Guillaume au nez postiche et tantôt le Guillaume à la tête d'étoupe ; mais un autre redressait aussitôt les fantoches obstinés, et parfois la même main qui venait de renverser l'un des deux Fièrebrace relevait pieusement l'autre (1) ». M. Bédier, lui, les massacre tous les seize, y compris Guillaume Longue-Epée. Pour lui, le couronnement de Louis n'a ni cinq branches, ni quatre (2) ; il ne s'est pas formé par l'amalgame de poèmes du nord et du midi, « c'est un roman très simple et, pourrait-on dire, trop simple. Deux personnages : un roi tout jeune, faible et lâche, un vassal fidèle. Le vassal a pris le roi sous sa tutelle et a promis qu'il le défendrait loyalement envers et contre tous ; il tient sa promesse et c'est tout le sujet. La faiblesse et la lâcheté du roi en contraste avec les prouesses et le dévouement du vassal, c'est la seule idée que le poète veuille mettre en œuvre, et, pour y réussir, il n'aura qu'à imaginer quelques incidents tels que le

(1) *Op. cit.*, p. 261.

(2) Les critiques, depuis un travail de M. Lot, *Guillaume de Montreuil*, dans la *Romania*, XIX, p. 290, ont abandonné la cinquième branche imaginée par Gaston Paris.



dévouement du vassal s'y déploie sous des aspects aussi variés que possible (1) ».

Mais M. Bédier admet que les chansons de geste telles qu'elles nous sont parvenues, sont des remaniements de chansons plus anciennes. Avec M. Jeanroy (2), il a entrepris la reconstitution d'un couronnement de Louis plus ancien ; nous ne voyons pas davantage la place que Guillaume Longue-Epée aurait pu avoir dans ce remaniement. Notre conclusion provisoire est donc celle-ci : il n'y a entre le *Coronement Looïs* et l'histoire des ducs de Normandie aucun point de contact historique.

Cependant nous retenons l'hypothèse de M. Bédier que nos chansons de geste sont des remaniements ; donc, tout en rejetant l'existence de cantilènes mérovingiennes et carolingiennes d'où seraient sortis nos poèmes par transformations successives, il faut bien admettre qu'il a pu éclore une floraison épique antérieurement au XIIe et au XIIIe siècle ; donc il aurait pu y en avoir une au XIe, voire même au Xe siècle ; donc Dudon de Saint-Quentin et Richer, des œuvres desquels on a remarqué depuis longtemps le caractère épique (3), ont pu puiser à cette source ; donc l'œuvre de Dudon, qui, comme je l'ai démontré, n'est *personnelle que dans l'arrangement, mais dont le fond est tout entier fait d'emprunts*, — le chanoine

(1) Bédier, I, p. 280.

(2) *Etudes sur le cycle de Guillaume au Court-Nez. Le Couronnement de Louis*, dans la *Romania*, XXV, 253, *sqq*.

(3) Pour Dudon, voir le passage de Dummler, que nous avons cité dans notre Introduction.

prend son bien où il le trouve, — peut renfermer, à côté d'emprunts aux Annales carolingiennes et des Sagas scandinaves, des emprunts aux données des chansons de geste. Ainsi s'expliquent les innombrables incidents de caractère légendaire qui se retrouvent dans son œuvre et qui nous embarrassent souvent. Cette hypothèse est d'autant plus plausible que la Normandie encore scandinave du Xe et du XIe siècle est un pays de légendes. « Dudon écrit, disions-nous déjà en 1911, chez un peuple jeune encore, plein de poésie, amateur de chansons héroïques, pays de Saga, disons le mot ».

La mort de Guillaume Longue-Epée a inspiré une complainte en vers latins ; M. Gaston Paris a supposé qu'elle avait, en outre, suscité une chanson de geste, la *Chanson de la Vengeance de Rioul.* Ne peut-on imaginer qu'un incident de cette chanson était la rébellion de Rioul contre Guillaume et son châtiment, qu'un autre racontait la conduite de Guillaume Longue-Epée protégeant son roi contre les prétentions du roi allemand ? Là auraient puisé Dudon et Richer. Ne peut-on aussi désigner le lieu où s'est élaborée cette légende ? M. Bédier ne nous a-t-il pas mis lui-même sur la voie en nous invitant à le chercher près d'un sanctuaire où les fêtes religieuses et des foires attiraient les pèlerins (1). N'a-t-il pas indiqué lui-même Fécamp à propos de Richard le Vieux ? N'a-t-il pas fait remarquer très justement que Fécamp est un lieu de pèlerinage à cause de la

(1) *Ibid.*, I, 405 et *passim.*



très précieuse relique que contient l'abbaye, le Précieux Sang? (1) N'a-t-il pas démontré que Richard est mêlé à ces légendes. « Si les jongleurs, dit-il (2), ont introduit Richard de Normandie dans les chansons de geste, c'est qu'ils connaissaient ces légendes, du moins les plus anciennes; c'est qu'ils avaient visité l'abbaye de Fécamp ».

Qu'il nous soit permis d'insister sur l'importance de Fécamp dans l'historiographie de la Normandie et dans l'histoire littéraire. Fécamp, c'est le Saint-Denis des ducs de Normandie. Son abbaye est aux ducs ce que la célèbre abbaye de l'Ile de France était aux rois de France. Les rois sont élevés à Saint-Denis, les ducs à Fécamp. C'est là qu'est né Richard Ier, qu'il a été élevé (3). C'est aussi le lieu de sépulture des ducs. Richard Ier y meurt. Richard II y est inhumé. Un fils de Richard II, Guillaume, y fut moine, ainsi qu'un fils de Richard III, Nicolas (4). Cette abbaye ducale est, par la volonté des ducs, abbaye bénédictine et clunisienne. Si au temps de Richard Ier, Maieul a échoué dans son projet de réforme, au temps de Richard II, Guillaume de Saint Bénigne a réussi dans l'œuvre de réformation de l'abbaye, en l'an 1001. Du temps même de Dudon l'abbaye est donc devenue un foyer de renaissance. Or, l'abbaye ducale était à la fin du XIIe siècle,

(1) Voir sur ce point Leroux de Lincy, *op. cit.*

(2) *Ibid.*, t. IV, 15.

(3) Dudon, éd. Lair, p. 218.

(4) Guillaume de Jumièges, éd. Marx, pp. 88 et 99.

comme le montre une charte, le siège d'une confrérie de jongleurs, et il est formellement dit dans cette charte que cette confrérie existait déjà au temps du duc Richard Ier, qu'elle dura tout le temps du duc Richard II (1). « La *fraarie*, dit M. Bédier, florissait donc à la belle époque des chansons de geste et, s'il fallait en croire la tradition du monastère, elle remonterait au temps même du duc Richard (2) ». « Certes, ajoute M. Bédier, ce trait est légendaire ». Cela ne veut pas dire qu'il est inexact. S'il y eut, comme le dit formellement la charte rédigée par Raoul d'Argences, abbé de 1188 à 1219, une fraarie reconstituée sous Henri de Sully, abbé de 1139 à 1188, fraarie qui avait disparu après la mort du roi Henri (sans doute pendant les troubles du roi Etienne), on ne voit pas pourquoi cette fraarie n'aurait pas existé au XIe siècle, à tout le moins, pourquoi quelque poète n'y aurait pas chanté les ducs.

Dudon connaît Fécamp : c'est de toutes les villes de Normandie celle qu'il cite le plus souvent dans son œuvre (3). M. Lauer a remarqué que l'abbaye de Fécamp, très riche en manuscrits, contenait un manuscrit des Annales de Flodoard (4). N'est-ce pas

(1) Texte latin d'après un *vidimus* du XVe siècle, publié par M. Leroux de Lincy, *op. cit.*, p. 378.

(2) Bédier, IV, 18.

(3) Il est remarquable qu'il connait fort peu les villes normandes ; on énumèrerait très vite celles qui sont citées dans son œuvre : Pont-de-l'Arche, Bayeux, Evreux ; c'est à peu près tout.

(4) *Mélanges de l'Ecole de Rome,* 1898, p. 507.

là que Dudon, au milieu des moines, aura composé son œuvre, amalgamant les renseignements fournis par les Annales et les données des chansons de geste du temps, chansons qui malheureusement ne nous sont pas parvenues ? Cette conjecture expliquerait le caractère épique de l'œuvre qui a frappé depuis longtemps ceux qui l'ont étudiée avec soin. Dudon n'a-t-il pas utilisé des sources poétiques, des récits de trouvères ? Si Dudon et Richer, comme l'admet M. Lauer (1) et comme je le crois de plus en plus, ont une source commune, une chanson normande quelconque, il se pourrait que nos deux chroniqueurs épiques y aient précisément puisé les deux faits qui se trouvent en commun dans leur récit : le fait que Guillaume n'a pas été admis à la conférence royale et le mécontentement que ses soldats et lui en ont éprouvé.

Le baptême du fils de Lothaire. — Au retour de cette entrevue de Visé, Louis, suivant Dudon, apprenant la naissance de son fils, a demandé à Guillaume d'en être le parrain. Ceci ne se trouve que dans les sources normandes. M. Lair lui-même a de la peine à l'affirmer : « Lothaire était né l'année précédente ; ce n'est donc pas à ce moment-là que Louis IV a pu apprendre sa naissance ». « Il est toutefois peu probable, ajoute-t-il, qu'il soit complètement inexact et il est permis de supposer que la cérémonie du baptême n'avait pas immédiatement

(1) *Op. cit.*, p. 84, n. 1.

suivi la naissance de l'enfant (1). J'ajoute qu'il est également permis d'en douter. Il paraît même impossible, Lothaire étant né en 941, que Louis d'Outremer ait pris pour parrain Guillaume Longue-Epée, avec qui il ne se réconcilia qu'en 942, mais Dudon a brouillé habilement la chronologie.

M. Lot a admis la réalité de ce parrainage (2). Pourtant, il serait bien invraisemblable, comme le remarque M. Lauer (3), que le jeune Lothaire fût resté un an sans être baptisé, ce qui était contraire aux habitudes du temps (4) et aux prescriptions des Capitulaires de Charlemagne (5). Ajoutons qu'il est bien étonnant que Flodoard n'ait rien dit du parrainage de Guillaume Longue-Epée, alors qu'il mentionne celui de Hugues le Grand. Dudon n'a-t-il pas voulu expliquer ainsi l'assassinat de Guillaume Longue-Epée par la jalousie des grands ?

S'il faut en croire Dudon, Guillaume aurait ensuite fait son entrée à Laon, précédé par le chœur des évêques ; il aurait été reçu en grande pompe par le clergé de cette ville. Ce détail du chœur des évêques est intéressant à relever parce qu'il est une preuve de plus que Dudon avait lu Flodoard ; il ne fait, en effet, par un procédé qui lui est familier, que trans-

(1) Ed. Dudon, p. 198, n. *b*.

(2) *Les Derniers Carolingiens, Lothaire, Louis V, Charles de Lorraine*, Paris, 1891, in-8°, p. 10, n. 1.

(3) *Louis IV*, p. 107, n. 4.

(4) Flodoard, *Annales*, p. 134, au sujet de la mort d'Henri, fils de Louis.

(5) M. G. *Capitul.*, I, 69.



porter à Guillaume ce que l'annaliste rémois dit de Louis : celui-ci, à son retour de l'entrevue avec Otton, est reçu par les évêques du diocèse de Reims (1).

Guillaume serait ensuite revenu à Rouen, où il aurait fait une entrée triomphale. Son apologiste nous dit un mot de son administration, mais si vague, qu'il défie tout commentaire, puisqu'il se borne à cette affirmation que le duc maintint les lois et le droit et les décrets de son père qui avaient été négligés en son absence.

Guillaume et l'abbaye de Jumièges. — Le chanoine de Saint-Quentin s'étend ensuite longuement sur la restauration de Jumièges. Cette abbaye fondée en 654 par saint Philibert, avait été incendiée par les Normands, le 24 mai 841. Peut-être l'abbaye dut-elle subir une nouvelle destruction en 851 ? (2) A l'approche des Normands, les moines s'étaient réfugiés à Haspres, au diocèse de Cambrai avec les reliques de saint Achard et de saint Hugues (3). La congrégation semble avoir vécu quelque temps encore ; car en 862, Charles le Chauve ratifie un échange conclu par l'abbé Josselin (4). Mais une réorganisation était sans doute nécessaire, ou bien le monastère avait subi une nouvelle destruction qui fut, cette fois, totale ; car Guillaume de Jumièges

(1) « *Revertente rege, Remensis dioceseos episcopi ad eum veniunt* », *Ann.*, p. 86.

(2) Vogel, *op. cit.*, pp. 85 et 133.

(3) *Gesta episcoporum Cameracensium*, M. G. SS., VII, 461.

(4) H. F. VIII, 571.

donne des détails sur la refondation de l'abbaye qu'il place après le prétendu baptême de Lothaire. En ce temps, il arriva que deux moines nommés Baudouin et Gondouin, venus du territoire de Cambrai, d'une ville qui est appelée *Hespera,* Haspres, entrés dans la vaste solitude de ce lieu, se mirent à défricher les terres abandonnées (1). Le duc Guillaume venant chasser dans ce lieu les rencontra. Des serfs étaient groupés autour des moines, un cloître fut élevé. Pendant ce temps, Gerloc, sœur de Guillaume, lui envoya de Poitiers douze moines avec l'abbé Martin appelé du monastère de Saint-Cyprien de Poitiers (2). Le duc les reçut avec grand

(1) Disent les *Annales* de Jumièges (*ms Regina* 553, part. 2 : au Vatican), qu'il est intéressant de rapprocher de Guillaume de Jumièges, comme le remarque M. Ch. H. HASKINS dans son compte rendu critique de l'édition de Guillaume de Jumièges de M. MARX (*English Hist. Review*, XXXI, p. 150).

Les Annales de Jumièges semblent dire que les moines Baudouin et Gondouin qui refondent l'abbaye, avaient jadis appartenu à l'abbaye : ils étaient jeunes quand ils étaient partis pour Haspres, vieux quand ils revinrent. S'ils étaient moines à l'abbaye en 851, ce doit être bien avant 942 qu'ils en sont revenus. Il est évident qu'il y avait déjà un certain nombre d'années qu'ils s'étaient établis sur les ruines de Jumièges, c'est peut-être lorsque Rollon eut assuré à la Normandie une tranquillité relative, qu'ils sont revenus ; Guillaume Longue-Epée n'a donc fait que confirmer un établissement déjà existant. *L'Histoire de l'abbaye royale de Saint-Pierre de Jumièges,* éd. par l'abbé LOTH, Rouen (S. H. N), 1882, 3 vol., in-8°, place la visite de Guillaume en 928 ce qui est bien plus admissible que la date de 940 que donne MABILLON, *Annales*,... III, 448.

(2) Voir Ord. Vital, éd. LE PRÉVOST, II, p. 8 et p. 361, n. 2; Robert de Torigny, éd. DELISLE, I, 16, II, 192. SACKUR, *Die*



honneur à Rouen et les conduisit, escortés de troupes, à Jumièges. Il leur livra le pays avec tout le territoire qu'il racheta des alleutiers à prix d'or et s'obligea par un vœu à se faire moine. Le duc eût accompli son vœu, si l'abbé ne s'y était opposé avec énergie, lui faisant remarquer que son fils Richard était encore un petit enfant, et qu'à cause de sa faiblesse, le pays normand, *patria*, pouvait être troublé. Cependant Guillaume emporte un habit monastique, la cuculle, qu'il enferme dans un écrin, dont il suspend à sa ceinture la clef d'argent, puis il regagne Rouen, supportant difficilement la défense de l'abbé. Là, il réunit tous les chefs normands et bretons, leur expose son état d'âme et exprime son désir d'abdiquer. Les chefs stupéfaits, demandent « pourquoi il les abandonne et à qui il confie le commandement ». Le duc leur répond : « J'ai un fils nommé Richard. Je vous demande, si vous avez quelque affection pour moi, de le reconnaître comme duc à ma place, afin que vous me laissiez libre d'accomplir ce que j'ai promis à Dieu. » Ils y consentent, il fait venir de Fécamp son fils Richard, lui fait prêter serment de fidélité, par tout le duché *normand et*

Cluniacenser in ihrer kirchlichen und allgemeingeschichtlichen wirksamkeit bis zur mitte des elften Jahrunderts, Halle, 1894, 2 vol. in-8°, dit, (t. I, p. 82), qu'il ne sait pas d'où venait cet abbé Martin, mais qu'il venait, selon toute vraisemblance, d'un des monastères réformés par Eudes de Cluny ; car il est protégé par des amis de Cluny. Après avoir réformé Jumièges, il avait réformé Saint-Jean-d'Angely en 932. Richard, *op. cit.*, I, 82, 84, 85, 96.



breton et le confie à Bothon, chef de la milice, afin qu'instruit dans la langue danoise, il pût parler avec ses hommes. Dudon n'a fait que résumer une tradition (ou des *Annales*) que Guillaume de Jumièges a plus longuement utilisée (1). Il ajoute que Guillaume engagea une conversation avec l'abbé Martin sur la Trinité et sur les trois ordres de la société : religieux, écclésiastique et laïque. Ce pourrait être le développement d'une des strophes de la Complainte :

Idem doctus Trinitatis unitatem
a Martino, unitatis Trinitatem
tria unum atque unum tria esse
monasterium fundavit (2)

Dudon a aussi développé une autre strophe de la Complainte où le duc est représenté comme voulant entrer à Jumièges pour y vivre de la vie monastique. Et, en même temps, il a expliqué comment le mari de Lieutgarde, sans attendre de l'union de cette princesse un héritier, associa son fils Richard à la couronne : c'est que le prince voulait ainsi se donner le moyen de se retirer plus tard dans un cloître. Cette reconnaissance a-t-elle eu lieu ? On comprend, en tout cas, que Dudon l'ait affirmée pour justifier la légitimité des droits de Richard, fils d'une concubine.

(1) Ed. MARX, pp. 39-40.
(2) Ed. LAUER, p. 320.



Montreuil. — Dudon, au lieu de nous raconter ce qui, chronologiquement, a suivi presque immédiatement le retour de Guillaume en son duché après l'entrevue de 942 avec Otton et Louis, c'est-à-dire la mort du duc, revient en arrière et nous raconte l'affaire de Montreuil, qui est bien antérieure, puisqu'elle est de 939.

Montreuil-sur-Mer était alors une ville importante par son commerce et le produit de ses douanes. Le comte Hélouin se maintenait difficilement entre ses trois puissants voisins : Arnoul, Hugues et le duc de Normandie. Montreuil constituait sur la Canche une petite principauté picarde entre le Ternois, le Boulonnais et le Ponthieu.

« Arnoul gagna, selon Richer, un des gardiens de la place, qui s'appelait Robert, par des promesses et en lui faisant dépeindre la domination normande comme imminente s'il ne lui livrait la ville. Il put ainsi pénétrer de nuit dans Montreuil, grâce à la trahison de Robert qui avait fait ouvrir une des portes de la place. Les trésors d'Hélouin furent pris, sa femme et ses fils emmenés en captivité, furent envoyés au roi Athelstan. Quant à Hélouin, il parvint à s'échapper à la faveur d'un déguisement (1) ».

Dudon de Saint-Quentin assure que Guillaume est venu en personne au secours d'Arnoul. Flodoard dit simplement qu'Hélouin a repris la ville avec une troupe de Normands (2), et Richer, que Guillaume

(1) Lauer, *op. cit.*, p. 38.
(2) *Annales*, p. 72.

lui a accordé des secours et confié des troupes « *auxilium annuit ac militum copiam ei committit* (1) ».

M. Lair ajoute : « Il paraît, par le récit de Flodoard et celui de Richer, que la place de Montreuil fut remise en bon état (2) ». Cela est vraisemblable, mais il n'en est pas question dans Richer et Flodoard. D'après Richer le siège fut difficile. Hélouin, s'empara des soldats d'Arnoul, en tua une partie, en réserva une autre pour les échanger contre sa femme et ses enfants (3). Ajoutons qu'Arnoul essaya de reprendre cette place, ce que ne dit pas Dudon. Flodoard y fait allusion en une phrase brève.

La mort de Guillaume Longue-Epée

La mort de Guillaume Longue-Epée nous est racontée par Dudon après un nouvel éloge du duc qui n'est pas seulement d'un apologiste, mais d'un historien désireux d'expliquer les événements, car pour Dudon, la seule cause de l'assassinat du duc est la jalousie des grands et, en particulier, celle d'Arnoul. Le comte de Flandre, goutteux et désirant la paix, envoie une ambassade au duc de Normandie, il lui demande un armistice et pendant cet armistice une entrevue. Guillaume consulte les grands, il accorde une suspension d'armes de trois mois et se rend au plaid projeté, après avoir convo-

(1) Ed. Waitz, p. 46.
(2) Ed. Dudon, p. 205, n. *a*.
(3) Ed. Waitz, *ibid* et Flodoard, *Annales*, p. 72.



qué les contingents normands et bretons. Arnoul est à Corbie près d'Amiens, il envoie à Guillaume un message fixant le rendez-vous à Picquigny, dans une île de la Somme. Guillaume s'y rend avec douze chevaliers seulement. L'entrevue est longue. Guillaume réconcilie Arnoul avec Hélouin, puis il s'embarque seul ; une autre barque emmène ses douze compagnons. Mais alors, de l'autre rive, Eric, Balzo, Robert et Rioul le rappellent et au moment où la barque du duc revient seule, ils se jettent sur lui et le tuent.

Tel est le récit de Dudon, récit assez laconique, si on en retire les discours que le doyen prête à Arnoul. Tout y est parfaitement vraisemblable. Il est en parfait accord avec ce que dit Flodoard qui, en trois lignes précises, déclare qu'Arnoul, par jalousie, fit tuer le duc des Normands. Il est également conforme à la donnée de la *Complainte* qui attribue également le meurtre à Arnoul, mais paraît dire qu'il n'y eut que deux meurtriers. Flodoard semble même croire qu'il n'y en eut qu'un, puisqu'il racontera plus tard qu'Hélouin a fait mettre à mort le meurtrier de Guillaume et a envoyé sa main coupée aux Rouennais (1).

Il est intéressant de comparer le récit de Dudon avec ceux des autres écrivains. On peut laisser de côté celui de Guillaume de Jumièges (2) répétition exacte de celui de Dudon. Mais un historien franc,

(1) *Annales*, p. 89.
(2) Ed. Marx, p. 43.

d'ailleurs peu exact, Raoul Glaber, raconte cet événement d'une façon très différente : Thibaut le Tricheur s'est entendu avec *Arnoul* pour assassiner Guillaume, le duc de Rouen. Il l'a convoqué à une entrevue sur la *Seine*; après l'entrevue, c'est lui qui rappelle Guillaume. Celui-ci revient seul, défendant qu'on le suive et, dès qu'il met le pied sur la rive, Thibaut lui tranche la tête (1). Pourquoi a-t-on attribué ce meurtre à Thibaut ? Sans doute, à cause de sa mauvaise réputation. Peut-être aura-t-on rapproché du nom de *Bauce*, le meurtrier, le nom de Thibaut (2) ?

Un écrivain anglo-normand du XII[e] siècle, Guillaume de Malmesbury, indique aussi les bords de la Seine comme le lieu de la rencontre. Le meurtrier, dans son récit, est Bauce le Court, qui venge Rioul et le fils de celui-ci, Anquetil, victime de Guillaume Longue-Épée (3) : « L'an 944, Guillaume, fils de Rollon, duc de Normandie, fut assassiné, par ruse, en France, ce qui, d'après les anciens, n'aurait pas été fait sans motif (4). Rioul, un des grands de la nation normande, étant venu à combattre Guillaume, je ne sais pour quelle cause (preuve que Guillaume de Malmesbury n'a pas lu Dudon), l'attaqua de plusieurs manières. Son fils Anquetil, pour plaire au

(1) Ed. Prou, p. 87.

(2) Lauer, *Louis IV*, p. 279, n. 1.

(3) *De gestis regum anglorum*, éd. Stubbs, R. S., London, 2 vol. in-8°, I, 160.

(4) *Quod non immerito factum majores tradunt.*

comte, osa braver la nature au point qu'il combattit son père dans un combat singulier et le livra au pouvoir du comte, confiant dans le serment de celui-ci qu'il ne serait fait à Rioul d'autre mal que de l'enchaîner. Mais toujours la méchanceté est la cause du malheur. Peu de temps après, saisissant quelque occasion, le comte envoya Anquetil à Pavie, portant une lettre au duc d'Italie ordonnant sa mort. Anquetil, accomplissant son voyage, fut reçu magnifiquement. Le duc, ouvrant les lettres de Guillaume, fut fort étonné qu'on lui ordonnât de tuer un chevalier aussi insigne, mais, comme on ne désobéit pas à un comte aussi puissant, il fit assaillir Anquetil, déjà sorti de la ville, par mille chevaliers ; celui-ci résista vigoureusement avec ses bons chevaliers normands ; mais il succomba enfin et n'eut point la mort d'un lâche. Seul de l'un et l'autre parti subsista le Normand Bauce (Balzo), *Bauzon*, homme de petite taille, mais d'un courage immense, que l'on appelait par ironie le Court. Seul il assiégea la cité, seul avec son glaive, il effraya les habitants : ce qui ne paraîtra pas extraordinaire à ceux qui savent ce que peut l'audace d'un homme fort et le peu que valent au combat les gens du pays. A son retour, il se plaignit au roi de France de la perfidie de son maître ; car la renommée rapportait que Rioul avait eu les yeux crevés. Pourquoi Guillaume fut appelé en jugement à Paris et décapité par Bauzon, sous le prétexte d'une entrevue au milieu de la Seine. »

Evidemment, nous avons ici le souvenir d'une légende où entraient Rioul, Bauce, Anquetil. Rioul

avait eu les yeux crevés ; Bauce vengeait Anquetil et Rioul. Cette légende devait avoir trouvé sa forme dans une *chanson*, car Wace semble en avoir eu connaissance ; il y fait allusion :

A jugleurs oi en m'effance chanter
Que Willeame jadis fist Osmunt essorber
E al cunte Riuf les dous oilz crevez,
E Anquetil le pruz fist par enging tuer,
E Baute d'Espaigne o un escu garder ;
Ne sai nient de ceo, n'en puist rien truver,
Quant jeo n'en ai garant, n'en voil nient cunter (1)

A la chanson Wace a pris le rôle de Balces : c'est Bauces qui rappelle Guillaume.

Sire duc, ceo dit Balces, returnez à nus ca !
Laissiez passer voz humes, li batel revuendra.

C'est lui qui frappe le duc.

Balces leva l'espee que suz ses pels porta,
Tel l'en duna el chief que tut l'escervela.

Les autres conjurés ne jouent qu'un rôle secondaire.

Li altres treis feriient, e li dus trebucha (2).

Il est remarquable que Wace qui paraît rejeter la légende en ce qui concerne le châtiment des compagnons de Rioul lui emprunte cependant le rôle de Bauce dans l'assassinat. Ne serait-ce pas qu'une complainte relative à Rioul circulait en Normandie

(1) *Roman de Rou*, éd. ANDRESEN, I, p. 88, v. 1361 à 1367.
(2) *Ibid.*, I, p. 110, v. 1972.



(sans être normande peut-être) et que les historiens normands, favorables aux ducs, n'avaient pas voulu l'adopter ?

Plus prudent que Wace, Dudon a bien donné les noms de quatre conjurés, mais n'a pas dit un mot qui pût permettre de deviner quel rôle ils jouaient, quelle vengeance ils exerçaient ; c'est qu'il s'inspire des Annales franques ; il faut toujours en revenir là. Avec Flodoard, il désigne Arnoul comme le seul fauteur de l'assassinat ; et pourtant, il est remarquable que Dudon lui-même conserve la trace de la part que les conjurés normands ont eue à la mort de Guillaume. Le roi de France reproche à Arnoul l'assassinat de Guillaume. « Une fausse renommée, répondent les partisans du comte de Flandre, t'a rapporté qu'Arnoul notre seigneur a contribué à la mort injuste du duc Guillaume, mais il veut se justifier devant toi et les tiens par l'épreuve du feu. Ce sont des nobles que Guillaume a accablés de maux qui ont résolu sa perte (1) ».

Il est donc évident que Dudon connaît déjà la version d'une participation des conjurés normands, et il la met dans la bouche du traître Arnoul comme une excuse. Il se peut d'ailleurs que la Flandre ait été le refuge des mécontents normands ; les deux versions ne sont pas inconciliables.

Philippe Mousket, au XIIIe siècle, fond dans sa chronique la légende de Rioul et le récit de Raoul Glaber ; le meurtre a lieu en présence du roi à

(1) Ed. Lair, p. 228.



Picquigny, en « Iislet de Sainne » (1). C'est Arnoul qui rappelle Guillaume et Bauce qui le tue (2).

Au XIVe siècle, Jacques Meier, dans ses *Commentarii sive Annales rerum Flandricarum* (3) raconte l'entrevue de Picquigny. Bauce le Court devient Baudouin le Court, *Balduinus curtus* ; ses compagnons, sont Ridoul, Eric, Robert, Kioulf (4). Jacques Meier se fait, en outre, l'écho d'une tradition d'après laquelle ce serait Louis qui aurait fait périr Guillaume. Il a aussi conservé l'épitaphe de *Balduinus Balzo cognomine Brevis*, mort en 975, où, chose curieuse, il est fait mention du siège de Pavie et de la mort de Guillaume Longue-Epée.

Or Baudouin est un personnage historique ; c'est Baudouin Balzo, cousin germain d'Arnoul et cousin d'Arnoul II, qui fut tuteur de ce prince (965). Et Bauce est aussi le héros d'un roman, d'un poème encore inédit, « Anseïs, fils de Girbert » (5).

L'origine de ce Baudouin nous est connue par les *Annales Blandinienses*. C'est le fils du comte Raoul de Gouy, qu'on appelle dans l'épopée Raoul de Cambrai, ce qui n'est pas tout à fait inexact,

(1) Fusion géographique des deux légendes.

(2) Ed. Reiffenberg, I, 83. On y retouve aussi une réminiscence de la légende rapportée par Guillaume de Malmesbury. *Et puis tout seus assist Pavie.*

(3) Anvers, 1561, in-folio, p. 17.

(4) Ridulfus, Ericus, Robertus, Chiulfus. Ce ne sont pas tout à fait les mêmes noms que dans Dudon.

(5) *Raoul de Cambrai* (Société des anciens textes), Paris, 1882, in-8°, p. XX.



puisque Gouy était situé dans le *pagus Cameracensis*, au milieu d'une région forestière, l'Arrouaise. Ce comte Raoul avait pris part, à côté d'Herbert de Vermandois, aux luttes contre les Normands (923) (1). Il mourut en 926. Dans le poème de Raoul de Cambrai, à la mort du comte de Vermandois, Herbert dispute aux quatre fils de celui-ci l'héritage. Ce Raoul est le héros du poème de Raoul de Cambrai et son fils Baudouin est aussi le héros d'un poème aujourd'hui perdu. Ainsi les poèmes relatifs à Raoul de Cambrai et à Baudouin Bauce, son fils, sont venus de bonne heure contaminer le récit historique.

Mais un autre poème de la vengeance de Rioul se retrouve dans les sources normandes ; il apparaît nettement dans Guillaume de Malmesbury ; Wace, s'il n'a pas voulu s'en rapporter aux jongleurs, l'a connu et peut-être très vraisemblablement avant lui. Dudon l'a connu aussi et lui a pris le nom des quatre meurtriers de Guillaume Longue-Epée.

Maintenant, le duc a-t-il été assassiné par quatre conjurés ? La Complainte latine, qui est la source la plus sûre avec Flodoard, n'en indique que deux « *duo punitores* » dont elle ne donne pas les noms.

Le seul point certain, c'est qu'Arnoul a été, sinon l'auteur direct, au moins l'inspirateur de cette mort. Des vengeances privées ont pu aussi y trouver satisfaction, mais c'est là un élément légendaire et nous nous trouvons en présence de deux

(1) Flodoard, *Annales*, pp. 15-16.

groupes de légendes que l'on peut voir reparaître l'un et l'autre dans l'histoire.

Guillaume, raconte Dudon, fut enterré à Notre-Dame de Rouen, l'église cathédrale. On y montre encore son tombeau. Dudon, ainsi que Guillaume de Jumièges, dit qu'il est mort en l'an DCCCCXLIII, *XVI kalendas januarii.*

Wace écrit :

> Noef cens e seisante ans, et sis acumpliz erent
> Puis que Jhesu nasquit, si cum li clerc cunterent
> Quant li dus fut ocis e Normant l'enterrerent (1).

Guillaume de Malmesbury dit 944 (2). La date de 943 a été généralement acceptée par les historiens (3) qui ont cru la trouver dans Flodoard (4) ; ils n'ont pas remarqué que Flodoard avait placé cet événement au début de l'année 943, et que la date du jour est donnée par Dudon: *XVI kalendas januarii* est le 17 décembre et par conséquent se place en 942. D'après certains autres manuscrits de Dudon,

(1) Ed. ANDRESEN, v. 2010-2012, I, p. 112.

(2) *Gesta regum anglorum*, I, 160-161.

(3) LUCHAIRE, *Histoire de France* de Lavisse, t. II, p. 53.

(4) Si Orderic Vital, (II, p. 9), les *Annales Uticenses*, les *Annales Cadomenses,* (M. G. SS., XXVI, 498 et 499), disent 942, les *Annales Rotomagenses* (M. G. SS., XXVI, 498), disent 943, 16 kal. jan., les *Annales Gemeticenses* (*Ibid.*, 499), 943 ; les Annales du Mont-Saint-Michel (LABBE, *Bib. nov.*, I, 348), les *Annales Lindisfarnenses* (M. G. SS., XIX, 507), les *Annales Fiscannenses* (M. G. SS, XVI, 482), les *Annales Sancti Quintini Viromandensis* (*Ibid.*, XVI, 508) disent 943.



il faudrait lire *13 kalendas*, ce qui ferait le 20 décembre. Mais l'anniversaire de la mort de Guillaume était célébré à Fécamp le 17 décembre. D'autre part, les manuscrits de Rouen, Londres et Cambridge donnent *XVI kal.*, donc le 16 décembre (1). Ainsi Guillaume Longue-Epée est mort le 17 ou le 20 décembre 942 (2).

(1) Ainsi qu'un *Obituaire de Jumièges*, H. F., XXIII, 422.

(2) C'est, sans doute comme le remarque M. Lauer, *op. cit.*, p. 88, n. 1, par suite d'un lapsus que M. Lair, dans son *Etude sur la vie et la mort de Guillaume Longue-Epée*, p. 43, donne la date du 16 janvier 943.

LE QUATRIÈME LIVRE

RICHARD Ier

On a été quelquefois tenté d'accorder plus de crédit à la partie du *De moribus* relative au duc Richard qu'au reste de l'ouvrage. Il semble, à première vue, que Dudon, plus proche ici des événements, mérite plus de confiance. Mais qu'on y regarde de près, on s'apercevra qu'il faut examiner ses récits avec une critique toujours défiante. Contemporain, Dudon ne l'est pas encore. Il entre en relations avec Richard Ier vers 994, c'est-à-dire à la fin du règne, plus d'un demi-siècle après l'avènement du duc; les survivants des temps si troublés qui suivirent cet avènement étaient des vieillards quand Richard Ier connut Dudon. Au fond, un examen attentif de ce livre nous mènera encore à des constatations identiques à celles déjà faites sur les livres précédents: Dudon a écrit d'après Flodoard, et quand Flodoard lui fera défaut après l'année 966, il n'y aura plus rien que de vague dans les récits du chanoine. Chose remarquable et

qui a pourtant échappé à l'attention de la critique: si Dudon représentait véritablement une tradition orale, s'il était, comme on l'a répété d'après lui, un écho précieux de Raoul d'Ivri, il nous eût abondamment renseignés sur les dernières années du règne, il nous en eût parlé plus longuement que des premières plus lointaines et pour lesquelles cette tradition s'effaçait. Or, c'est tout le contraire qui se produit: il est extrêmement prolixe sur les vingt-trois premières années du règne (§§ 66 à 125), pour les années 942 à 965 où Flodoard lui sert de guide, mais il est très bref sur les trente dernières années du règne, seulement cinq paragraphes, (§§ 125 à 129), et combien vides!

Au reste, analysons son œuvre, et rapprochons-la constamment du texte des Annales: nous étudierons successivement les premières années du règne, l'invasion allemande de 946, la lutte contre Thibaut de Chartres, les dernières années du règne et les rapports avec l'Eglise.

Les premières années du règne, la minorité, la réaction païenne

Dudon, après une invocation aux neuf Muses, pour les prier de l'aider à célébrer la gloire du fameux duc et marquis Richard, après quelques préfaces en vers adressées à l'archevêque de Rouen, Robert, et une nouvelle préface en prose, après toutes ces préparations qui ne nous apprennent rien, nous redit ce qu'il a dit au livre précédent de l'ori-



gine de Richard, de sa naissance à Fécamp, de son baptême par les soins de l'évêque Henri de Bayeux et de Bothon, chef de la maison ducale. Le chanoine de Saint Quentin a pu ici recueillir quelques traits d'une tradition fécampoise. Il nous rappelle comment le jeune prince a été amené à Quevilly, villa ducale où son père lui a fait prêter serment par les grands, comment il l'a fait élever à Bayeux plutôt qu'à Rouen où on oubliait la langue norraine (1). Le fait est vraisemblable et montre qu'à Rouen, ville marchande, plus proche de l'Ile de France, les Normands se sont francisés assez vite. A Bayeux, l'usage de la langue norraine aura pu se maintenir au milieu de l'armée dont nous allons voir bientôt apparaître le chef Hagrold. Guillaume a fait élever Richard Ier au milieu de ses soldats pour s'assurer de leur fidélité, rien de plus naturel. Il se pourrait aussi qu'à cause de ses démêlés avec le comte Arnoul, il n'ait point trouvé son fils en sûreté sur la frontière de l'est, dans ce pays de Caux, où il pouvait être enlevé par un raid de la cavalerie flamande. Dudon nous montre le duc passant les fêtes de Pâques et de la Pentecôte à Bayeux et y faisant reconnaître son fils par les grands, Bretons et Normands ; en ce qui concerne les Bretons, nous avons déjà montré que c'était une imposture ; mais que Guillaume ait pris la précaution de faire reconnaître

(1) Il est confirmé par Adémar de Chabannes, éd. CHAVANON, p. 148: *Gentilem linguam obmittens, latino sermone assuefacta est.*



son fils comme son successeur éventuel par les chefs normands des pays de l'Ouest, du Bessin, du Cotentin, de l'Avranchin, plus récemment réunis à l'état normand, cela n'a rien que de vraisemblable.

Après avoir fait l'éloge de toutes les vertus de ce prince (qui avait de huit à dix ans à la mort de son père), il nous dit comment il fut accepté comme duc par les chefs normands lors de la mort de Guillaume, et il ne manque pas de faire prendre rang parmi eux à Alain et à Bérenger de Bretagne. Cependant, le roi Louis IV, apprenant la mort de Guillaume, accourt à Rouen. Les Rouennais l'accueillent bien, parce qu'ils pensent qu'il va venger la mort de leur duc. Le roi se fait amener le jeune prince et le garde auprès de lui. Alors les gens de la ville et des faubourgs s'assemblent et se rendent à la demeure des grands. La ville est bientôt en armes. Le roi demande la raison de cette agitation et, sur les conseils de Bernard, chef de l'armée, il se présente au peuple, portant le jeune duc Richard dans ses bras, puis il tient conseil avec les grands et, sur leur avis, il donne à Richard la terre qu'il devait posséder à titre héréditaire. Il réclame ensuite la personne du jeune duc pour l'instruire à sa cour. Les grands y consentent et le roi l'emmène à Evreux, puis revient à Rouen ; il promet aux chefs normands de marcher sur Arras pour punir Arnoul. Celui ci, cependant, a envoyé des émissaires au roi, il se disculpe de la mort de Guillaume et l'engage à se méfier des Normands. Le roi Louis se décide à garder Richard ; mais le précepteur du jeune prince,

Osmond, essaie de l'emmener pendant que le roi est à la chasse; il ne réussit qu'à provoquer la colère du roi. Osmond fait demander aux Normands et aux Bretons des prières pour leur duc, et, un beau jour, l'emmène à Coucy en le faisant passer pour mort, puis l'y laissant en sûreté, il va trouver Bernard de Senlis; celui-ci prévient à son tour Hugues le Grand qui promet son appui.

Louis se rapproche d'Arnoul; sur les conseils de celui-ci, le roi appelle le duc Hugues à sa cour et il lui offre de partager la Normandie: le roi aura le pays jusqu'à la Seine, Hugues, le pays au-delà. Pour réaliser ce dessein, ils entreront aussitôt en campagne; le roi marchera sur Rouen, Hugues sur Bayeux. Mais Bernard de Senlis avertit les Normands. Le roi ravage le pays de Caux, les Normands lui ouvrent les portes de Rouen et lui remontrent qu'il a eu bien tort d'augmenter les forces de son rival, Hugues, en lui donnant le Cotentin et le Bessin, c'est-à-dire 20.000 bons soldats. Le roi se laisse persuader et ordonne à Hugues d'arrêter sa marche. Louis est un instant maître de la Normandie que les guerriers francs ravagent. Les Normands appellent alors au secours de leur duc, le roi de Danemark, Hagrold, qui débarque aux Salines de Corbon où le rejoignent les Cotentinois et les Bajocasses. Les Normands, rusés, engagent Louis à les défendre, il arrive à Rouen avec Hélouin, puis de là va à la rencontre d'Hagrold sur les bords de la Dive. Les Cotentinois et les Bajocasses passent la Dive; au cours d'une entrevue avec les Normands où le roi



se montre avec le comte Hélouin, une bataille s'engage; Louis IV est obligé de s'enfuir, mais est fait prisonnier par Hagrold ; les Normands anéantissent l'armée franque.

Le roi gagne Rouen, mais c'est pour tomber entre les mains de Bernard le Danois. La reine Gerberge apprenant la captivité de Louis, appelle à son secours le roi Henri et son frère Otton. Ceux ci refusent leur concours et Hagrold reste maître de Rouen. La reine Gerberge réussit à provoquer une entrevue à Saint-Clair-sur-Epte entre le duc Hugues, le roi et les Normands. La Normandie est rendue solennellement à Richard qui ne devra aucun service, les Normands et les Bretons reconnaissent Richard comme duc.

Voyons maintenant ce que nous pouvons tirer de Flodoard pour comparer ses laconiques données avec le récit de Dudon: Louis donne, dans un premier voyage à Rouen, la terre de Normandie à Richard. Le prince est trop jeune pour faire hommage, ce sont les chefs normands qui le prêtent (1), les uns à Richard, les autres au duc Hugues, ce qui nous montre que Hugues a disputé la Normandie à son roi. On a vu là une habileté des Normands qui ont ainsi empêché la Normandie d'être absorbée par le roi ou le duc en les opposant l'un à l'autre. Nous avons dit qu'Hugues pouvait réclamer des droits sur le pays au delà de la Seine, la Transséquanie sur laquelle avaient régné ses ancêtres.

(1) Voir le livre II, pp. 221, 235-236.



Louis est ensuite occupé par la succession d'Herbert de Vermandois et la lutte contre l'archevêque de Reims. Pendant qu'il est retenu au siège de Mouzon, la guerre s'engage entre Hugues et les Normands : *Hugo dux Francorum crebras agit cum Nordmannis, qui pagani advenerant, vel ad paganismum revertebantur, congressiones; a quibus peditum ipsius christianorum multitudo interimitur* (1).

Tous ces mots demandent à être pesés. Hugues, appelé peut-être par certains chefs normands, a occupé une partie de la Normandie, mais il est entré en lutte avec de nouveaux venus, *Nordmanni qui pagani advenerant*, ou avec les Normands revenus au paganisme et il perd une multitude de fantassins dans ce combat. Nous avons déjà noté l'arrivée de nouveaux vikings à cette époque. Dudon ne nous en parlera que plus tard ; ce sont pour lui les Normands d'Harold, roi de Danemark, mais Guillaume de Jumièges, qui ne copie pas toujours Dudon, et qui semble quelquefois utiliser une autre source, place cet événement plus tôt (2). On peut dire que l'émigration normande continue ; elle s'accompagne en outre, par le fait des nouveaux venus, d'un retour au paganisme. Nous avons noté la conversion peu sincère de Rollon ; Guillaume, chrétien, est mal vu des païens : de là est peut être sortie la révolte de Rioul ; on reprochait à Guillaume d'être un francisé.

(1) *Annales*, p. 88.

(2) Au livre III relatif à Guillaume Longue-Epée au temps de l'affaire de Montreuil. Ed. Marx, p. 41.



Le duc mort, la réaction païenne éclate; il semble que les Normands païens aient été un instant maîtres de tout le pays à l'ouest de la Seine; peut-être y eut-il une révolte du corps d'armée de Bayeux après le départ de Louis? Car Hugues semble avoir subi quelque échec à la tête des Normands chrétiens (1); il réussit cependant, grâce à ces Normands chrétiens, à s'emparer d'Evreux (2). La réaction païenne ne s'est pas étendue seulement sur la rive gauche de la Seine, elle a atteint Rouen; son chef ici est un Normand dont Flodoard nous donne le nom, Turmoud, qui a forcé le jeune duc lui-même à revenir au paganisme. Louis doit se rendre à Rouen pour arrêter ce mouvement (3). Ce Turmoud a préparé aussi des embûches contre le roi, il a tenté de lui enlever le duché, il avait pour appui le chef viking Setric (4), un roi païen, un chef viking.

(1) « *A quibus peditum ipsius christianorum multitudo interimitur* ».

(2) « *At ipse, nonnullis quoque Normannorum interfectis ceterisque actis in fugam, castrum Ebroicas, faventibus sibi qui tenebant illud Nordmannorum christianis, obtinet* ».

(3) « *Ludowicus Rodomum repetens Turmodum Nordmannum qui, ad idolatriam gentilemque ritum reversus, ad hæc etiam filium Willelmi aliosque cogebat regique insidiabatur* ».

(4) « *Simul cum Setrico, rege pagano, congressus, cum eis interemit* ». J'ai essayé d'identifier ce Setric, je n'ai pu y parvenir, il ne peut s'agir de Sigtrygg Cam, qui attaque Dublin en 961 (COLLINGWOOD, *op. cit.*, p. 139), puisque suivant RICHER, Setric est tué en 943, ni de Sigtrygg O'Ivar, roi des Gaill Blancs et Noirs d'Irlande puisqu'il mourut en 927. (*Ulster Annales*, cf. COLLINGWOOD, p. 131), ni même sans doute de Sigtryggr Snarfare dont le Landnama-boc fait un

C'est ce combat entre Setric et Turmoud que Richer nous raconte beaucoup plus longuement (1). Notons quelques divergences avec le récit de Flodoard. Turmoud est représenté comme un général de Setric, *dux*. Flodoard le représente comme un Normand de Normandie, un renégat retourné au paganisme. M. Lauer croit au caractère légendaire du récit de Richer. A l'appui de cette thèse, il invoque certains détails : le nombre des combattants, l'incident du buisson derrière lequel se cachent les Normands, les grands coups échangés (Louis enlève d'un coup d'épée la tête et l'épaule d'un chef normand, il est lui-même blessé). Il pense que le récit de Richer doit être rapproché d'un fragment de poème retrouvé en Belgique dans une reliure, poème que l'on a intitulé *Isambart et Gormond*, et qui aurait pour sujet la lutte d'un roi Louis contre les Normands, la fameuse victoire de Saucourt, en Vimeu. Or, selon M. Lauer, le héros de ce fragment ne serait pas Louis III, mais bien Louis IV d'Outremer.

M. Lot n'admet pas cette hypothèse ; il croit que Richer, ici, comme il lui arrive souvent, ne fait que développer, amplifier Flodoard, en tirant des développements de son cru, de son imagination (2).

contemporain de Harald Harfagr', 863-933 (*Origines Islandicæ*, I, pp. 36 et 203.

(1) Ed. Waitz, p. 57. Voir Lauer, *Louis IV d'Outremer*, app. II, p. 272 et *Louis IV d'Outremer et le fragment d'Isembard et Gormond*, dans la *Romania*, 1897 (XXVII), p. 168.

(2) *Gormond et Isembard, Recherches sur les fondements historiques de cette épopée*, dans la *Romania*, XXVII, pp. 3-4.

23



Peut-être Richer a-t-il connu une chanson de geste analogue à celle de Bruxelles et s'en est-il servi en y remplaçant les noms d'Isembart et de Gormond par ceux de Setric et de Turmoud qu'il trouvait dans Flodoard ?

Après ce combat, Louis remet Rouen à Hélouin de Montreuil : *Erluino Rodomum committit* : choix habile, étant donnée l'inimitié d'Hélouin et d'Arnoul de Flandre, et il retourne à Compiègne (1).

A Compiègne, le roi se réconcilia avec les fils d'Herbert par l'intermédiaire de Hugues et il fit sans doute avec celui-ci un accord relatif à la Normandie, car c'est alors que le duc lui laissa Evreux (2). Le roi tomba ensuite malade chez son allié, à Paris.

Dudon rapporte la réconciliation d'Arnoul et de Louis ; mais ce qu'il ne dit pas, c'est la lutte entre Arnoul et Hélouin que nous avons déjà rapportée, que Flodoard (3) et Richer (4) racontent en termes identiques, lutte dans laquelle le meurtrier de Guillaume Longue-Epée trouva la mort. Le rapprochement entre Louis et Arnoul a été l'œuvre de Hugues (5). Cette réconciliation eut lieu en 943 ; elle fut complétée l'année suivante par celle

(1) Flodoard, *Annales*, p. 88.

(2) « *Item rex Ludowicus Rodomum profectus Ebroïcas ab Hugone duce recepit* ».

(3) *Annales*, p. 89.

(4) Ed. Waitz, p. 59.

(5) « *Idem vero Hugo Arnulfum cum rege pacificavit cui rex infensus erat ob necem Willelmi* ».

d'Hélouin et d'Arnoul (1). En somme, la trame du récit de Dudon est dans Flodoard.

Venons maintenant au récit de la captivité et de la fuite de Richard. Que Louis d'Outremer ait emmené le jeune duc Richard à sa cour, cela est très vraisemblable ; il ne faisait qu'exercer comme suzerain son droit de garde, ce qui prouve bien que la Normandie était un fief de la couronne (2). Quant à l'évasion du jeune duc, il y a lieu de remarquer que Guillaume de Jumièges, tout en suivant une version très proche de celle de Dudon, donne des détails qui ne sont pas pris dans cet auteur. Lors de la querelle avec Osmond, le roi appelle le jeune duc revenant de la chasse, « *meretricis filium* » ; il le menace, s'il ne renonce à ces passe-temps, de lui faire briser les jarrets; il ordonne de le garder avec de grandes précautions. Osmond s'entend avec Ives de Bellême; il cache Richard dans une botte de foin (3). Le personnage d'Osmond n'existe que dans les sources normandes, il présente un certain intérêt. Alors que l'on n'a aucune preuve de l'existence d'autres chefs normands nommés par Dudon : Anslec, Bernard et Bothon, Osmond figure dans une charte du duc Richard pour les moines de l'abbaye de Saint-Denis (4). Ives, nommé par Guillaume de

(1) « *Ludowicus rex, pace facta inter Erluinum et Arnulfum castrum Ambianensium eidem Herluino dedit* ».

(2) Voir au livre II notre discussion intitulée : *La Normandie est-elle un grand fief de la couronne ?*

(3) Ed. Marx, p. 49.

(4) H. F., IX, 731.



Jumièges comme ayant aidé Osmond, est vraisemblablement la tige de la maison de Bellême ; il aurait reçu cette importante principauté en récompense de ses services. Orderic Vital l'appelle arbalétrier du roi, *regis balistarium* (1). Ceci donne de la vraisemblance au récit de Dudon et de Guillaume de Jumièges, encore que quelques détails en puissent paraître légendaires ; ils peuvent être sortis d'une chanson de geste où Guillaume de Jumièges aurait puisé plus de détails. Il se peut d'ailleurs aussi bien qu'ils soient sortis de l'imagination des deux auteurs. Ajoutons toutefois que Flodoard apporte une confirmation indirecte du fait, puisqu'à la date de 945, il nous dit que Bernard de Senlis enleva la chasse royale, chasseurs, chiens, chevaux (2). Ne serait-ce pas au cours de ce coup de main préparé peut-être avec certaines complicités, que Bernard de Senlis se serait emparé de la personne du jeune duc ?

On peut en somme se représenter ainsi les choses : Louis a enlevé Richard pour exercer le droit de garde, en attendant sa majorité, il administre le duché directement, car il est fréquemment à Rouen : en 943 au début de l'année, il y revient pour châtier la révolte de Turmoud. En 944 il se réconcilie avec Arnoul et les deux princes envahissent la Normandie. Les Normands sont vaincus à Arques. Hugues, pendant ce temps, assiège Bayeux (3) ; c'est

(1) Orderic Vital, S. H. F., III, p. 89.

(2) *Annales*, p. 96.

(3) *Id.*, p. 95.

le partage dont Dudon parle si longuement. Mais le roi et le duc se fâchent; le roi ordonne au duc d'abandonner le siège de cette place, il entre lui-même à Bayeux. Un conflit éclate au sujet de cette ville et de celle d'Evreux (1). En 945, Louis est à Rouen au moment de la naissance de son fils ; il est si bien le maître du duché qu'il emmène un contingent de Normands en Vermandois (2). Cependant Hugues, qui avait d'abord reçu en 943 le serment de fidélité d'une partie des chefs normands, qui en 944 avait fait la paix avec eux, qui avait cru pouvoir, cette même année, soumettre une partie du pays, est en 945 en lutte avec les Normands : ceux-ci envahissent son territoire, mais il les arrête par une importante victoire (3). Tandis que le vrai maître de la Normandie, Louis, en est chassé par Hagrold qui commande à Bayeux et l'attire en un guet-apens à Dive. Flodoard montre bien que c'est par l'intermédiaire de Hugues que la paix fut conclue ; le roi renonça à toute autorité sur la Normandie ; il dut en outre remettre en otage l'un de ses fils. Les Normands en réclamaient deux, Gerberge n'en envoya qu'un qui fut accompagné par l'évêque Guy de Soissons (4).

En somme, Flodoard est encore là la source principale que Dudon a développée d'une façon intelligente, en essayant d'expliquer les événements et en

(1) *Annales*, p. 95.

(2) *Ibid.*, p. 96.

(3) « *Non modica cæde* », *Ibid.*, p. 97.

(4) *Ibid.*, p. 99.

mettant en relief l'attachement des Normands à leur dynastie (ce qui ne pouvait manquer de flatter les ducs et Richard I[er] lui-même) ; en plaçant aussi en lumière l'habileté des Normands qui auraient su opposer Hugues à Louis pour sauvegarder leur indépendance, ce qui au reste est vraisemblable.

Mais il y a deux points où Dudon et Flodoard diffèrent. Dudon ne dit rien de la réaction païenne et scandinave que Flodoard a bien marquée et qui correspond peut-être à l'arrivée d'un nouveau groupe de vikings, commandé par Turmoud et Setric. Richer, au contraire, semble avoir développé ce point, peut-être en s'inspirant de chansons de geste relatives à la bataille de Saucourt. Mais on comprend très bien que ces deux auteurs ayant tous deux pris pour base le récit de Flodoard, l'un ait insisté sur cette réaction païenne, l'autre l'ait supprimée. Pour Richer, les Normands sont des pirates ; *piratarum dux*, dit-il de leur duc ; il insiste tout naturellement sur ces combats au reste glorieux pour la dynastie carolingienne. Pour Dudon, au contraire, il y avait intérêt à supprimer cette réaction païenne qui a pu gagner jusqu'au duc Richard I[er]. Le duc, très chrétien, très francisé, le réformateur de Fécamp et son fils, le pieux Richard II, auraient été très peu flattés du rappel de ces incidents. Quand on nous dit qu'on ne voit pas que l'histoire de Dudon ait été défigurée par des soucis d'apologie (1), c'est qu'on n'entre pas dans le détail.

(1) WALBERG, *op. cit.*

Hagrold. — Dudon diffère encore de Flodoard sur un point important ; il s'agit de l'intervention de l'armée bajocasse. Pour Flodoard, Harold est simplement un chef qui commande à Bayeux, « *Hagroldus qui Bajocis prœerat* » ; pour Dudon, c'est un roi de Danemark. Il a fait volontairement et volontiers cette confusion qui avait un double avantage : 1° Renforcer ce qu'il avait dit de l'origine quasi royale et danoise de Rollon en montrant un roi de Danemark venant au secours de son successeur ; 2° Être agréable au duc contemporain Richard II, qui venait de conclure une alliance avec le Danemark.

Pour M. Steenstrup (1), et d'ailleurs pour d'autres historiens (2), Hagrold, qui entra en lutte avec Louis d'Outremer, est le roi de Danemark, Harald Blaatand.

Examinons les sources : Dudon de Saint-Quentin raconte que les grands de Normandie envoient une ambassade à Hagrold, roi de Dacie; celui-ci, par

(1) *Etudes préliminaires,* B. S. A., X, p. 293.

(2) Licquet, *Histoire de Normandie,* I, 130 ; Toutefois Freeman, *History of the Norman Conquest,* I, p. 216, n. 1, émet des doutes. Il est à remarquer qu'Allen, *Histoire du Danemark,* I, p. 63, emploie une forme dubitative : « Les Normands de Neustrie étant pressés par le roi de France, qui s'était même emparé par ruse de leur duc, Harald, avec une grande flotte, *doit avoir porté* secours à ses compatriotes..... *Plus certaines* sont ses relations avec la Norvège ». M. Collingwood, *op. cit.*, p. 140, dit que *même si* la flotte d'Harald est allée en Normandie en 945, il n'y a aucun témoignage qu'elle ait touché la côte anglaise.

amour pour son parent Richard, reçoit honorablement les envoyés ; il fait construire une flotte et vient débarquer aux Salines de Corbon, à l'embouchure de la Dive.

Guillaume de Jumièges qui, comme tous les auteurs normands, a copié Dudon en essayant de l'expliquer, raconte que *Hérold*, roi des Danois, a été expulsé de son royaume par son fils Suénon (Svend), il s'est rendu en Normandie en suppliant avec 60 navires. Le duc Guillaume Longue-Epée l'a fort bien reçu, lui a donné le comté de Cotentin pour s'y ravitailler jusqu'à ce qu'il rentrât dans son royaume (1). Lorsque Bernard le Danois, quelques années plus tard, craint que Louis d'Outremer et le duc Hugues n'oppriment les Normands, il envoie des émissaires à Hérold, qui se trouvait alors à Cherbourg ; à cet appel, les gens de Bayeux et du Cotentin devront venir par terre, Hérold, avec sa flotte, les suivra par mer. Il arrive en effet à l'estuaire de la Dive (2) où a lieu le combat contre Louis. Mais, dans les sources franques contemporaines, nous ne trouvons aucun de ces détails, il est seulement question d'un Hagrold qui commandait à Bayeux (3).

Chose très remarquable, Saxo Grammaticus, qui raconte l'histoire d'Harald Blaatand, qui connaît les ducs Richard Ier et Richard II, qui raconte les

(1) *Lib.* III, c. 9. Ed. MARX, p. 41.
(2) *Ibid.*, liv. IV, c. 7, p. 53.
(3) Flodoard, *Annales*, 98, et RICHER, éd. WAITZ, p. 63.

démêlés de Harald avec Svend, ignore absolument sa fuite en France (1) ; il parle bien des expéditions d'Harald vers l'est (2), mais non vers l'ouest, vers la Gaule.

Il est donc très probable qu'Hagrold n'est pas Harald Blaatand; le silence de Saxo serait vraiment ici trop surprenant. Si Dudon avait été bien renseigné, il aurait parlé, lui le premier, des démêlés avec Svend, il n'en souffle mot; il ne dit pas Harald, mais Hagrold, qu'il a pris comme toujours à Flodoard. C'est Guillaume de Jumièges qui, comme de coutume, expliquant le texte de Dudon, a rapproché cet événement de la légende d'Harald Blaatand. Mais Svend, ou n'était pas né, ou n'était encore qu'un enfant en 942 ; il n'avait pu expulser son père à cette date (3).

(1) Ed. Holder, pp. 331-332.

(2) Ed. Holder, pp. 322-323. « C'est un procédé tout à fait arbitraire, comme le fait remarquer Beauvois : *Revue historique*, t. IV, p. 427, que de substituer le terme d'Occident à celui d'Orient ». On a fait grand état en Danemark, pendant les polémiques de 1911, d'une inscription runique relative à Harald, mais je ne vois pas qu'il y soit question de son expédition en France. Voir le texte et la traduction : du Chaillu, *The Viking age*, t. I, p. 184.

(3) Munch, t. I, 2e partie, p. 213. Un célèbre savant danois, Suhm, répondant à des questions que lui avait posées un érudit cherbourgeois, M. de Chantereyne, écrivait, en 1766, que Svend n'avait pu chasser Harald en 942, pour cette simple raison « qu'il n'était pas encore né. Svend était petit, *parvulus*, en 965. Comment pouvait-il chasser son père avant 943 ? Il mourut en 1014 !.... La vérité est que Harald ne fut chassé par son fils qu'en 980 ! » Dans Depping : *Histoire des expéditions*



M. Beauvois, relevant l'épithète de *Nordmannus*, qui est accolée au nom du chef qui commande à Bayeux selon Flodoard, épithète qui, pour lui, veut dire Norvégien, voit dans Hagrold « Harald Grâfeld, prince norvégien, fils d'Erik Blodœxe, dont la sœur Aaluf avait épousé Thori, frère de Ganger Rolf et servait de trait d'union entre la famille royale de Norvège et celle de Rollon. La Saga d'Hakon le Bon recueillie par Snorré Sturleson et la Saga d'Egil Skallagrimsson nous apprennent précisément que les fils d'Erik Blodœxe, après la mort de leur père, avaient quitté le Northumberland, s'étaient emparés des Orcades et des Shetland, et avaient passé l'été en course à l'ouest, *vestrviking*, ce qui peut s'entendre de courses en Gaule (1) ». Remarquons que cet Harald Grâfeld serait un cousin de Rollon et de ses descendants. Or, précisément, c'est à ce titre que Dudon veut qu'il soit intervenu en faveur de Richard. Guillaume de Jumièges l'interprétant aura fait facilement une confusion avec Harald Blaatand, dont la légende sera venue contaminer l'histoire (2).

Quant à Flodoard et à Richer, ils n'avaient vu en lui que le chef qui commande à Bayeux. Harald Grâfeld s'était-il établi dans ce pays où l'autorité des comtes de Rouen était précaire ? Son parent Rollon le lui avait-il cédé à titre de vassal en 924 ?

maritimes des Normands, 2e édition, p. 432, on trouvera toutes les consultations de SCHLEGEL, SUHM et MALLET sur ce petit point d'histoire.

(1) BEAUVOIS, *Revue historique,* t. IV, p. 428.

(1) LAUER, *op. cit.*, p. 289.



On peut faire toutes ces hypothèses ou même ne voir simplement dans Hagrold qu'un chef normand établi à Bayeux, commandant dans l'ouest, dans ce pays à demi indépendant des comtes de Rouen.

Gràfeld est le chef d'une armée réunie à Bayeux pour contenir les Bretons ; il était nécessaire de maintenir la conquête dans le pays où les Normands avaient en 931 subi un rude échec, pays qui n'avait été cédé qu'en 933. C'est cette armée qui est venue de Bayeux sur les bords de la Dive où elle a remporté la victoire des Salins de Corbon à cinq lieues de la mer (1) ; elle n'était donc point venue par mer.

Raoul La Tourte. — Louis a si bien exercé le droit de garde sur la personne du jeune duc qu'il a en même temps confié l'administration du fief normand à un bailli, Raoul La Tourte, *Rodulfus nomine Torta*. Voilà encore une des énigmes de Dudon, ou

(1) M. R. N. SAUVAGE dans son excellente thèse, *L'Abbaye de Saint-Martin de Troarn au diocèse de Bayeux des origines au XVIe siècle*, publiée dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, t. XXXIV, Caen, 1911, in-4°, p. 249, a supérieurement traité la question de l'emplacement de la bataille, et démontré contre M. J. LAIR, contre l'abbé DE LA RUE, *Nouveaux essais historiques*, t. II, pp. 22-23, et surtout contre M. F. DUNOT DE SAINT-MACLOU, *Recherches sur le lieu où s'est livré le combat de la Dive en 945* (*Mém. Soc. Antiq. Norm.*, t. XXVI, 1869, p. 718 et suivantes) que la bataille de la Dive avait eu lieu à Corbon, canton de Cambremer, tout proche du confluent de la Vie et de la Dive, et non à Varaville comme le voulaient ces auteurs. Nous ne pouvons que renvoyer à sa péremptoire démonstration.



plus exactement de l'histoire des ducs de Normandie, car il n'est pas le seul à l'avoir posée ; l'histoire de Rodulfus Torta se trouve aussi dans Guillaume de Jumièges, elle s'y trouve même plus détaillée et présentée d'une façon un peu différente, du moins à une autre place du développement de l'histoire de Richard Ier. Dudon ne nous parle de Raoul La Tourte qu'au moment où Richard Ier le contraint à quitter la Normandie, mais il dit très clairement lui-même qu'il joue un rôle depuis la mort de Guillaume : *Eo namque tempore erat quidam Rodulfus, cujus agnomen Torta vocabatur, qui totius Northmanniæ honorem, post mortem Willelmi, altius ceteris comparibus sibi vindicabat, et res dominici juris indecenter sibi usurpabat* (1). » Cette phrase est très claire : il y avait en ce temps un certain Raoul surnommé La Tourte qui depuis la mort de Guillaume revendiquait tout le fief de Normandie et usurpait les droits seigneuriaux. Il ne peut s'agir là, évidemment, que d'un baillistre royal puisqu'il s'arroge l'administration de tout le fief de Normandie, *totius Northmanniæ honorem*, qu'il revendique les droits souverains et qu'il s'empare de l'administration de la justice et de toutes les affaires et lève les impôts. Guillaume de Jumièges dit formellement qu'il a été placé là par le roi, qu'il est un agent du roi (2). Qu'il l'ait été, cela résulte de la concordance formelle de Dudon et de Guillaume de Jumièges et ici

(1) Ed. Lair, p. 248.
(2) Ed. Marx, p. 52.

Guillaume de Jumièges est indépendant de Dudon ; car il donne des détails précis qui ne sont pas dans le *De moribus* (1) Guillaume le dit nettement : *Rex praefecit ;* et Dudon le dit indirectement puisqu'il raconte que c'est après la mort de Guillaume Longue-Epée, *post mortem Willelmi,* que Raoul La Tourte a commencé à jouer ce rôle. Qui a pu, après la mort de Guillaume, nommer un baillistre pour administrer la Normandie en son absence, si ce n'est Louis qui venait de réclamer le droit de garde du duc en même temps qu'il lui reconnaissait la possession de la Normandie ?

M. Lot a vu en lui un agent du duc de France (2); mais M. Lair (3) et M. Lauer (4) avaient compris comme nous que c'était Louis qui avait nommé Raoul. Seulement M. Lauer croit que la mission de Raoul a commencé en 945, lorsque le roi quitta Rouen. Dudon dit formellement : *Post mortem Willelmi* ; et il paraît bien plus naturel que ce soit à cette date qu'ait commencé l'administration de Raoul Torta ; elle a commencé dès les premiers jours de 943, lorsque Louis IV eut reçu le serment des chefs normands.

(1) Guillaume de Jumièges est ici particulièrement précieux, puisque Raoul La Tourte fit enlever à Jumièges une partie des pierres qui servaient à sa reconstruction pour les transporter à Rouen. Ed. Marx, p. 52.

(2) *Fidèles ou vassaux ?* p. 188, n. 5.

(3) Ed. de Dudon, p. 92.

(4) *Louis IV*, p. 124.

Je ne comprends pas pourquoi Lappenberg (1) dit qu'il est évident, d'après Guillaume de Jumièges, que Raoul Torta n'était ~~pas un~~ agent royal puisque cet auteur dit formellement : *Rex praefecit* (2) ; pas davantage pourquoi Kalckstein suppose qu'il était un frère de l'archevêque de Rouen (3). Je ne pousserai pas le scepticisme jusqu'au point où va M. Lauer : « L'existence de Bernard le Danois, dit-il, est aussi peu sûre que celle de Raoul La Tourte ». Il peut y avoir des doutes sur l'existence de Bernard le Danois, qui pour un Danois porte un nom bien franc, mais il ne saurait y en avoir, me semble-t-il, sur celle de Raoul La Tourte ; les détails que donne Guillaume de Jumièges sont ici précis. Seulement on peut supposer que Bernard le Danois aurait été le commandant de l'armée normande à Rouen, tandis que Raoul La Tourte était le bailli du roi. Quant à Hélouin de Montreuil, en 943, il a battu Arnoul, a tué l'assassin de Guillaume Longue-Epée et a envoyé la main coupée de l'assassin à Rouen (4). En 944, Louis le réconcilie avec Arnoul et lui donne le château d'Amiens (5) ; il ne vient en Normandie *qu'en 945* avec l'armée du roi (6) ; il fait partie de cette armée

(1) *Op. cit.*, II, p. 30 et trad. THORPE, II, p. 29.

(2) Comme le fait remarquer M. Lauer (*op. cit.*, p. 124, n. 5), l'argument tiré de ce qu'Hélouin et Bernard le Danois étaient plus influents à Rouen que Raoul La Tourte est peu concluant.

(3) *Op. cit.*, p. 253, n. 1.

(4) Flodoard, *Annales*, p. 89.

(5) *Id.*, p. 91.

(6) *Id.*, p. 95.

dans l'expédition en Vermandois (1) et il ne vient à Rouen qu'avec Louis et, plus tard, avant le combat de la Dive (2).

Ainsi nous concluons que Raoul La Tourte a été le baillistre pour Louis IV. Avec la paix de 945, ses fonctions cessèrent, Louis ayant vraisemblablement renoncé à exercer tout droit sur la Normandie, Dudon affirme même que la Normandie n'aurait plus dû aucun service. Ce point mérite d'être examiné.

La Normandie et les Capétiens. — Nous avons démontré que, d'après la concordance de tous les textes, la Normandie, le pays créé par la cession de Saint-Clair-sur-Epte, était incontestablement un fief de la couronne, qu'elle avait conservé ce caractère sous Rollon, sous Guillaume Longue-Epée. C'était si bien un fief, que Louis IV devait le remettre à Richard à la mort de son père, en 942, et qu'il exerçait le droit de garde pendant sa minorité, que Raoul La Tourte exerçait les fonctions de baillistre dans tout le fief, *totius Northmanniæ honorem.* Mais la Normandie reste-t-elle un fief de la couronne sous ce duc, après les événements du début du règne,

(1) Flodoard, *Annales*, p. 96.

(2) *Id...* p. 97. Avec M. Lot, je ne comprends pas pourquoi M. Lair voit dans Raoul La Tourte un nom bien normand. Dudon nous dit qu'il était le père de l'évêque de Paris. On a discuté la question de savoir s'il s'agit de l'évêque Gautier. M. Lauer suppose contre Kalckstein et Le Prévost que Raoul La Tourte est le père d'Aubry, auprès duquel il se réfugia en 946, lorsque Richard, revenu en Normandie, l'expulsa.



après l'abus que Louis IV a fait du droit de garde, après la révolte des Normands, après l'échec subi par le roi à la bataille de Dive (945), après qu'il a été fait prisonnier, après qu'il n'a été délivré qu'en vertu, sans doute, d'une nouvelle convention conclue par l'intervention de Hugues le Grand ? Nous ne le croyons pas, nous ne soutenons pas ici de thèse, de système, nous n'envisageons que les textes et les faits. Raoul La Tourte qui a été, selon nous, baillistre au nom du roi, fut renvoyé par Richard, lorsque celui-ci eut recouvré sa liberté dans des circonstances restées mystérieuses. Les Annales franques sont muettes sur les années du gouvernement personnel du jeune duc, Flodoard devient de plus en plus laconique ; il ne mentionne Richard que deux fois lors de son mariage avec Emma en 960 et en 961, lorsqu'il essaie de troubler le plaid de Soissons (1). Aucun texte ne permet de définir sa situation exacte respectivement à Lothaire. Aussi, ne ferai-je pas difficulté d'admettre ce que dit Dudon de Saint-Quentin, qui mérite créance quand il n'a pas intérêt à altérer l'histoire, que Louis IV libéré en 945 par l'intermédiaire du duc, avait renoncé à exiger le service des Normands, et que le prince normand avait transporté son hommage au duc de Transséquanie, Hugues, dont au reste il épousa la fille en 960 (2), mais dont il peut avoir été le

(1) *Annales*, p. 150.

(2) « *Richardus filius Willelmi, Nordmannorum principis, filiam Hugonis, Transequani quondam principis ducit uxorem* ». *Id.* p. 148.

vassal depuis 945. Et ceci expliquerait parfaitement que le duc de Normandie se soit retrouvé, en 987, sous les Capétiens, vassal de la couronne. Richard aura facilement transporté au roi Hugues Capet, son beau-frère, l'hommage qu'il avait prêté à Hugues le Grand. La Normandie a donc cessé d'être un fief de la couronne, mais pour devenir un fief des Robertiens ou Capétiens et elle est aussi redevenue tout naturellement un fief de la couronne à l'avènement de Hugues Capet, en 987.

Remarquons, d'ailleurs, qu'il est tout naturel qu'en présence de l'échec décisif subi en 945 par le roi, Hugues qui intervint pour le faire remettre en liberté ait été à même de se faire céder la Normandie dont une bonne part avait été jadis partie intégrante de cette Neustrie, de cette Transséquanie, de ce pays entre Loire et Seine où les descendants de Robert le Fort exerçaient leur autorité. La Normandie rentrant en 945 dans l'orbite de la puissance robertienne, cette puissance se trouvait singulièrement accrue et on peut considérer cet événement comme ayant préparé celui de 987. Que la Normandie soit un fief de Hugues à partir de 945, et que le duc Hugues y trouve un supplément de puissance appréciable, cela ressort d'un texte de Flodoard qui nous montre, en 948, Hugues rassemblant une armée importante de Normands et faisant, avec cette armée, le siège de Soissons (1). En 949, c'est encore avec une armée composée non seulement de ses troupes,

(1) *Annales*, p. 117.

mais aussi de Normands, qu'il envahit de nouveau le Soissonnais (1). En 950, le fort de Braisnes, fief de l'église de Rouen, a été envahi par Renaud de Roucy (2). Hugues s'en plaint au roi, enfin il rend la terre de Berneval à l'abbaye de Saint-Denis avec le consentement de son seigneur, Hugues Capet (3). Or, tout cela, non seulement Dudon le dissimule, mais incidemment il le nie, car dans un de ces dialogues qui lui sont si commodes pour représenter les choses à sa manière, il fait tenir par Hugues lui-même à Bernard de Senlis un discours où le duc dit : *Ricardus nec regi nec duci militat, nec ulli nisi Deo obsequi præstat. Tenet sicuti rex monarchiam Northmanicæ regionis* (4). Mais Dudon est contredit ici par les faits formels que nous venons d'énumérer.

Au cours de l'entrevue dont nous parlions tout à l'heure, Hugues le Grand aurait proposé le mariage de sa fille Emma avec Richard ; en réalité, ce mariage ne put avoir lieu avant l'invasion allemande de 946, comme le dit Dudon. Richard avait alors dix ou onze ans ; ce mariage est de 960, après la mort de Hugues le Grand, comme nous l'apprendra encore Flodoard.

Dudon, peintre exact de la société féodale, fait tenir à Hugues, en cette circonstance, un curieux discours

(1) « *Hugo igitur, non modico tam suorum quam Nordmannorum collecto exercitu, in pagum Suessonicum venit* ». *Annales*, p. 125.

(2) *Annales*, p. 128.

(3) H. F., IX, 731.

(4) Ed. Lair, p. 250.

que devra méditer l'historien qui voudra nier l'existence de la féodalité à cette époque. Hugues le Grand dit aux deux chefs : « Ce n'est pas l'habitude en France que chaque prince ou duc, qui ait une armée si abondante, se mette dans cette condition qu'il ne se soumette, soit par sa volonté, soit contraint par la force, à quelque empereur, roi ou chef (peut-on mieux définir la féodalité ?) et s'il persévère dans cette audacieuse témérité qu'il ne se soumette à quelqu'un, il lui arrive toujours quelque malheur. C'est pourquoi si le duc Richard veut se soumettre à me servir, je lui donnerai ma fille » (1). Bernard de Senlis y consent. Aussi Dudon, qui a représenté un instant Richard comme un prince indépendant, n'a pas osé soutenir cette erreur. En réalité, la Normandie n'échappa à la vassalité des Carolingiens que pour retomber dans celle des Robertiens ou Capétiens.

La première invasion allemande en Normandie (946). — S'il fallait en croire Dudon, l'alliance intime de Richard et de Hugues, le mariage de Richard avec la fille du puissant duc auraient excité la jalousie du comte de Flandre, Arnoul, l'ennemi irréconciliable de la Normandie, et sur son conseil, Louis d'Outremer aurait demandé l'appui du roi de Germanie Otton et lui abandonnant la Lorraine l'aurait engagé à venir ravager Paris et la Normandie, terre fertile. Tout cela est manifestement inexact ;

(1) Ed. Lair, p. 250.



ce n'est pas le mariage de Richard et d'Emma qui a pu provoquer l'expédition allemande de 946, puisque ce mariage n'eut lieu qu'en 960 ; ce n'est pas Arnoul qui a poussé Louis à demander le secours d'Otton, c'est la reine Gerberge, sœur d'Otton, qui l'a appelé à son aide. Flodoard nous le dit formellement (1), enfin Otton était surtout appelé contre Hugues et non contre les Normands. Il est vrai que le duché de Normandie était maintenant dans la dépendance de Hugues le Grand et aussi que Gerberge et Louis pouvaient désirer se venger des Normands qui avaient tant humilié le roi.

L'expédition elle-même nous est ainsi racontée par Dudon : poussé par Arnoul, Otton réunit une grande armée, se dirige sur Paris dont il ravage les environs, mais il ne peut s'emparer de la ville protégée par le fleuve et Arnoul l'engage à marcher sur Rouen, lui promettant que dès qu'il se présentera, les clefs de la ville lui seront apportées. Otton se transporte sur l'Epte, il y attend vainement les clefs de la ville. Arnoul lui conseille alors de menacer Rouen par la vallée de l'Andelle ; le roi de Germanie envoie une avant-garde commandée par son neveu. Celui-ci attaque la porte Beauvoisine, au nord de Rouen ; le corps de Normands qu'il rencontre près de la ville s'enfuit, les Saxons le poursuivent. Mais arrivé près de la porte, le neveu du roi est enveloppé par les Normands qui sautent sur les Saxons comme des lions. Beaucoup de Saxons sont

(1) *Annales*, p. 101.



tués dont le neveu du roi lui-même, et les Normands font un grand nombre de prisonniers. Les Saxons emmènent le corps de leur chef. Alors Otton, Louis et Arnoul se préparent à attaquer la ville au nord ; Otton veut interrompre les relations par bateau entre les deux rives, mais la marée l'empêche d'établir un pont de bateaux. Richard conclut alors une trêve et Otton demande à aller visiter le monastère de Saint-Ouen avec ses généraux et les évêques. Il y est autorisé. Otton propose de mettre fin à la guerre en livrant Arnoul à Richard qui aurait pu ainsi venger son père. Cette proposition n'est pas acceptée par les chefs de la coalition, qui ne croient pas devoir pousser le siège. Arnoul décampe secrètement la nuit suivante ; les Allemands se croyant attaqués par les Normands s'enfuient. Ceux-ci ont couru à leur poste, croyant à une attaque de nuit. Au jour, ils voient leurs adversaires en fuite. Richard veut attaquer, on l'en dissuade, mais une partie de ses troupes poursuit les ennemis jusqu'à la *Rougemare* qui aurait reçu ce nom d'un combat qui y aurait été livré. Il y a un nouveau combat dans la forêt de Maupertuis (1) ; enfin les ennemis sont poursuivis jusqu'à Amiens par une autre armée.

Pour contrôler le récit du chanoine de Saint-Quentin, nous avons plusieurs sources. D'abord, un récit très clair dans les Annales de Flodoard qui consacre

(1) Maupertuis, partie de Lyons-la-Forêt, canton de Lyons, arrondissement des Andelys, département de l'Eure.



aussi à l'expédition normande quelques lignes identiques dans l'*Historia ecclesiæ Remensis* (1), puis trois chapitres de Richer (2) et une courte mention des *Gesta episcoporum Cameracensium* (3) ; nous avons, d'autre part, les sources allemandes : Widukind (4), les *Annales Einsidlenses*, *Mellicenses* (5) (ce ne sont que des mentions) et le continuateur de Réginon (6) ; mais le récit de Widukind est le seul important.

Flodoard rapporte qu'Otton a réuni une grande armée, il emmène avec lui Conrad, le roi de la Gaule cisalpine, la Bourgogne jurane. Louis se rend au-devant d'eux et est reçu assez aimablement par les coalisés, *satis amicabiliter* (7). (Otton le protège, mais le traite de haut). Les rois font d'abord le siège de Laon, ils ne peuvent enlever la ville, ils s'emparent ensuite de Reims, subissent un échec sous Senlis ; ils traversent alors la Seine et ravagent le pays et la terre des Normands, puis rentrent dans leur pays (8).

(1) *Ann.*, p. 103, et *Hist. eccl. Rem.*, IV, c. XXXII.

(2) Ed. Waitz, pp. 66-68.

(3) M. G. SS., VII, 426-427.

(4) M. G. SS., III, p. 451-452.

(5) M. G. SS., III, 142, IX, 496.

(6) *Id.* I, 620.

(7) Et non de la façon la plus amicale, comme traduisent Kopke et Dummler, *Kaiser Otto der Grosse*, Leipzig, 1876, in-8°, p. 151.

(8) La date du séjour à Reims, 19 septembre, est donnée par un diplôme d'Otton, M. G., *Dipl.*, Hanovre 1879-1884, in-4°, I, 160.

Richer donne un récit plus détaillé, mais chargé de traits légendaires ; il raconte comment Hugues a fait enlever toutes les barques pour empêcher les Allemands de franchir la Seine. Quelques jeunes gens, par ruse, s'emparent des barques de Paris, et l'armée allemande passe la Seine sur un pont de bateaux. Hugues se retire à Orléans et les coalisés ravagent tout le pays jusqu'à la Loire, le duc de France réunit une armée pour marcher contre Arnoul. Richer ne parle point du siège de Rouen.

Widukind donne la version allemande; le roi a réuni son armée à Cambrai. A ses sommations, Hugues répond par des paroles méprisantes pour les Saxons ; il déclare que ce ne sont pas des soldats. Otton outré, répond qu'il amènera une telle multitude de chapeaux de paille — l'armée allemande de ce temps était ainsi coiffée — que ni Hugues, ni son père n'en ont jamais vu de telle et il réunit trente-deux légions (1). L'armée allemande marche sur Laon, puis assiège Hugues dans Paris, et Otton se rend en pèlerinage à Saint-Denis, il se dirige sur Reims dont il s'empare; enfin, ayant réuni un corps de soldats choisis, il marche sur Rouen, la ville des Danois, *Rothun Danorum urbem ;* mais la difficulté du pays, un hiver d'une âpreté exceptionnelle s'annonçant, un grand désastre frappe

(1) C'est une armée de fantassins, comme le remarque M. L. Reynaud, *Les origines de l'influence française en Allemagne,* Paris, 1913, in-8°, t. I, p. 376.

son armée (1). Après trois mois de campagne, elle rentra en Saxe.

Ce récit est embarrassé ; on se demande quelle est cette plaie, *plaga*, qui a affligé les troupes d'Otton. Comment Widukind peut-il dire que l'armée est rentrée saine et sauve, les affaires non terminées, *infecto negotio,* si elle n'a pas subi un échec ? Les autres sources n'ajoutent rien d'essentiel ; les *Gesta episcoporum Cameracensium* constatent seulement la dévastation de tous les environs de Rouen. Le continuateur de Réginon se borne à dire, après une mention de l'attaque sur Rouen, que tous les grands du royaume, sauf Hugues, avaient été soumis à leur roi. Les autres sources ne donnent que des dates.

Les historiens allemands modernes ont essayé de nier l'échec subi par Otton sous Rouen. Kalckstein suppose que le mauvais temps et la fin de la durée du service dans l'armée allemande amenèrent la fin de l'expédition (2). Dümmler remarque avec raison toutes les invraisemblances du récit de Dudon ; « il est évident, dit-il, que Louis IV n'a pu céder la Lorraine en échange de l'intervention d'Otton, puisqu'Otton possédait déjà le pays » ; mais il considère comme romanesque le récit de la défaite de l'armée germanique sous Rouen. « C'est,

(1) *Sed difficultate locorum asperiorique hieme ingruente, plaga eos quidem magna percussit, incolumi exercitu, infecto negotio.*

(2) *Op. cit.*, p. 259 ; Karl LAMPRECHT, *Deutsche Geschichte*, Fribourg-en-Brisgau, 1904, in-8°, t. II, p. 146, résume rapidement la campagne et admet l'expédition contre Rouen.



dit-il, un conte de fées, produit de la vantardise normande. Ce ne sont pas les pertes subies, mais la mauvaise saison qui décide Otton à s'arrêter (1) ».

Chose singulière et qui prouve combien les historiens français sont impartiaux, M. Lauer ne croit guère à un siège de Rouen et admet que toute l'histoire racontée par Dudon est légendaire (2).

Il est évident que l'imagination de Dudon a pu jouer son rôle dans son récit ; il en est très probablement ainsi de l'épisode de la visite d'Otton à Saint-Ouen. Quand on connaît les procédés de composition de Dudon, on est porté à croire qu'il a transporté à Rouen et à l'abbaye de Saint-Ouen, ce que Widukind a dit de Paris et de l'abbaye de Saint-Denis. Pour d'autres faits, il n'est pas impossible qu'il ait recueilli une tradition locale ; remarquons qu'il y a des détails précis dans son récit. L'armée

(1) *Forschungen*, VI, 386 et *Otto der Grosse,* p. 153.

(2) *Op. cit.*, p. 153. Faut-il rapprocher les combats sous Rouen et les exploits des Normands de ceux racontés par la *Chronica de gestis consulum Andegavorum* et se rapportant à Geoffroi Grisegonelle ? Ces légendes ne peuvent avoir été inspirées que par l'expédition allemande de 978 ; et la *Chronica* n'a été rédigée qu'au XII[e] siècle. Dudon n'a donc pu s'en inspirer. LOT, *Geoffroi Grisegonelle dans l'épopée (Romania*, XIX, 377 *sqq).* On serait plutôt tenté de rapprocher la mort du neveu d'Otton sous les murs de Rouen de celle du neveu de Bulgion, roi de Hongrie, qui fut tué sous les murs de Cambrai en 953 (*Gesta episcoporum Cameracensium*, M. G. SS., VII, 428). Mais ces *Gesta* n'ont été composés qu'en 1043 ; si on voulait admettre que Dudon ait puisé à cette source, il faudrait reporter au-delà de cette date la composition du *De Moribus*, ce qui est bien difficile.

allemande venait du Nord, de la vallée de l'Andelle, et opérait sur la rive droite ; l'attaque de la porte Beauvoisine est vraisemblable. Il est incontestable que l'armée d'Otton a tâté Rouen ; toutes les sources, même allemandes, sont d'accord là-dessus.

Widukind dit que les corps qui prirent part à cette expédition partirent de Reims ; ils auraient sans doute pu, de là, gagner Beauvais, l'Epte, puis la vallée de l'Andelle, et ayant été battus sous Rouen, se replier en toute hâte. Mais, à la vérité, Flodoard ne représente pas la chose de cette manière ; pour lui, l'expédition en Normandie a suivi la tentative sur Paris qui a été elle-même précédée de la prise de Reims (1). Or, Flodoard est particulièrement bien informé ici, puisqu'il s'agit de l'église de Reims dont il est un des dignitaires.

En résumé, Widukind a essayé de dissimuler, par la façon dont il narre les choses, un échec allemand très réel, éprouvé non par un corps choisi, ce qui serait déjà grave, mais par toute l'armée allemande qui, après une vaine tentative sur Paris et des expéditions de pillage en Normandie a été battue par les Normands sous Rouen et ramenée vivement jusqu'à Amiens. L'expédition allemande fut d'ailleurs de

(1) De Paris l'armée allemande a pu marcher sur Rouen, soit en suivant la vallée de la Seine, soit, ce qui est bien plus probable, puisqu'elle attaque Rouen par la porte Beauvoisine, en se dirigeant d'abord sur Gisors, puis de là en descendant sur Rouen par la vallée de l'Andelle. Les corps allemands qui détachés de l'armée de siège de Paris marchèrent sur Rouen, en 1870, suivirent cette voie.

courte durée. Otton était à Reims le 19 septembre et il était rentré à Francfort le 28 novembre (1).

Après avoir célébré avec emphase ce succès des Normands, par une série de poésies qui ont une certaine allure et qu'il adresse successivement à Othon, à Arnoul, à Richard victorieux ; après une sorte de litanie consacrée au duc normand, Dudon raconte (§§ 101 et 102), le mariage d'Emma et de Richard qu'Hugues le Grand, mourant, aurait de nouveau recommandé ; il en profite pour nous représenter Richard comme ayant été une sorte de successeur du grand duc des Francs, puis il aborde le récit de la lutte de Richard I[er] contre Thibaut de Chartres.

La lutte de Richard I[er] contre Thibaut de Chartres. — Le grand événement de l'histoire des ducs normands à cette époque, c'est la guerre de Richard avec Thibaut de Chartres et le roi Lothaire (§ 103).

Dudon attribue cette guerre à un motif futile, l'hostilité de Thibaut contre Richard I[er] qui a été, selon lui, excitée par la haine qu'avait vouée Leutgarde à son beau-fils, le duc de Normandie ; au moins il le laisse entendre, *novercalibus furiis*. « Cette explication, dit M. Lot, est vraisemblable, mais elle est incomplète (2) ». La vraie raison de la lutte entre Thibaut le Tricheur et Richard doit être cherchée

(1) M. G., *Dipl.*, I, 163.

(2) Lot, *Les Derniers Carolingiens*, p. 347.



ailleurs ; elle se trouve dans les événements de Bretagne, mais nous savons quel silence Dudon garde toujours sur ce pays. Il a affirmé que la Bretagne était normande depuis 911. Comment pourrait-il raconter ou les défaites des Normands ou même leurs victoires, et leur conquête à cette date ?

Quelle était alors la situation de la Bretagne ? Le duc Alain Barbetorte qui était rentré dans le duché au moment où Louis IV son compagnon d'exil à la cour d'Athelstan rentrait en France et qui avait dû lutter sans cesse contre les Normands, avait épousé la sœur de Thibaut le Tricheur, comte de Chartres. De ce mariage était né un fils, Drogon, qui était encore en bas âge lorsqu'Alain mourut en 952. Thibaut le Tricheur fut chargé par Alain lui-même de la tutelle du jeune Drogon. Mais peut-être parce qu'il possédait déjà des fiefs importants situés en divers pays, le comte de Chartres ne crut pas pouvoir y ajouter l'administration de toute la Bretagne ; peut-être aussi ne se sentait-il pas de force à la défendre contre les Normands ? Il maria sa sœur, la veuve d'Alain, à Foulque le Bon, comte d'Anjou, lui confia la garde de Drogon et lui abandonna la moitié des revenus de la ville de Nantes, de son port, et la moitié de toute la Bretagne ; il conserva pour lui le reste du duché (1). Il y a des preuves de ce partage : une charte confirmée par Thibaut

(1) DE LA BORDERIE, *op. cit.*, II, 420, *sqq.*

et Foulque (1). A la mort de Drogon, assassiné par Foulque, s'il faut en croire la *Chronique de Nantes*, Thibaut eut à compter avec les deux fils bâtards d'Alain, Hoël et Guérech. Foulque et Thibaut ne voulaient pas se dessaisir de riches revenus. Le duc de Normandie en profita pour déclarer la guerre aux Bretons et essayer de reconquérir la Bretagne ; il envoya une flotte à Nantes. Avant la mort de Foulque, avant 958 par conséquent, les Nantais avaient repoussé la flotte normande (2). De là sortit la lutte dans laquelle Richard Ier se trouva engagé contre Thibaut et que Dudon raconte à sa manière.

Selon Dudon, Thibaut serait allé trouver Gerberge et Lothaire, il représente Richard qui tient deux duchés : *Northmannicum Britonumque tenens regnum quietus*, comme un prince indépendant ; il ne sert personne : *Nec Deo, nec ulli militat, famulatur et servit.* Thibaut engage la reine à faire venir Brunon, archevêque de Cologne, son frère, pour lui demander conseil. Brunon vient dans le pays de Vermandois et envoie un évêque à Richard pour l'inviter à une entrevue. Richard se met en route. Il se trouve dans le pays de Beauvais, Brunon dans celui d'Amiens, lorsque deux chevaliers de Thibaut viennent conseiller à Richard de ne pas se rendre à cette invitation qui cache un piège. Le duc récompense les deux chevaliers et rentre à Rouen ; il envoie un messager

(1) *Cartulaire de Landevennec*, V, 564.

(2) *Chronique de Nantes*, éd. Merlet, 107, 108.

pour avertir Brunon, celui-ci demande que Richard se rende sur les bords de l'Epte ; mais le duc répond qu'il n'ira à aucun plaid (1).

M. Lair trouve la confirmation de ces faits dans Flodoard qui note des voyages de Brunon en France, en 958 et en 959 ; c'est aussi par son intermédiaire, qu'eut lieu, en 960, la réconciliation d'Otton avec Hugues, fils de Hugues le Grand, avec Lothaire ; il paraît naturel à M. Lair que Richard, qui faisait partie de la famille de Hugues, ait été appelé à une réunion de ce genre (2). M. Lot voit des difficultés à ce rapprochement, surtout au sujet de la date. Brunon est bien venu en France en 960, mais c'était « pour assiéger Troyes et Dijon. Loin de pouvoir se rendre à une entrevue en Amiénois, l'archevêque fut aussitôt rappelé en Lorraine par la révolte de Robert de Namur et d'Immon de Chévremont. L'année 959 conviendrait mieux (3) ». Il y eut une entrevue à Compiègne, Richard aurait pu y être appelé, mais cette conférence a-t-elle eu le caractère perfide que lui prête Dudon ? « C'est, dit M. Lot, plus que douteux et contraire à tout ce que nous savons du caractère de Brunon ».

Il se peut, qu'en 960, Richard ait été appelé à une entrevue qui n'aura pu avoir lieu à cause du départ de Brunon pour la Lorraine. Sur ce fait historique, Dudon aura brodé suivant son habitude. Tout son

(1) Dudon, éd. Lair, pp. 266-267.

(2) *Ibid.*, n. *a*.

(3) *Op. cit.*, p. 348.

livre tend à démontrer que les ducs normands ont été les fidèles alliés de la monarchie, mais il faut expliquer pourquoi ces légitimistes, comme dit M. Lair, ont abandonné le parti carolingien pour les Capétiens. Il faut donc faire ressortir les torts des Carolingiens, ou, quand ils n'en ont pas, leur en prêter. Mais surtout, l'histoire de Dudon a un point de départ dans Flodoard et tout ce récit n'a pas d'autre objet que de nous dissimuler un échec subi par Richard, en 961, au moment de la conférence de Soissons. Lothaire a tenu un plaid royal, *placitum regale*, à Soissons ; Richard, fils de Guillaume le Normand, dit Flodoard, essaya de l'interrompre ; il en fut empêché par quelques fidèles du roi, et quelques-uns des siens ayant été tués, il fut mis en fuite (1). Ainsi, ce n'est point Thibaut qui a subi un échec, mais bien Richard. Sans doute le duc, dès ce temps-là, vassal et allié des Robertiens, est l'ennemi de Lothaire, successeur de Louis IV, et il essaie d'empêcher celui-ci d'asseoir son autorité.

Le chanoine de Saint-Quentin, après un éloge de Richard (§ 106), revient à la lutte avec Thibaut (§ 107). S'il faut l'en croire, l'échec des projets de Thibaut aurait accru sa rage. Poussé par lui, Lothaire aurait invité Richard à se rendre à un plaid sous prétexte d'écraser Thibaut et de soumettre les Flamands. Lothaire était sur les bords de l'Eaulne en compagnie des ennemis de Richard, Thibaut, Geoffroy Grisegonelle, comte d'Anjou, qui venait de succéder

(1) *Annales*, p. 150.



en 960 à Foulque et Baudoin de Flandre, le fils d'Arnoul. Mais l'avant-garde de Richard fut attaquée par les royaux, battit en retraite en apprenant l'arrivée d'une armée. Richard essaya de défendre les gués de la Dieppe, sauva des mains de l'ennemi un de ses vassaux du nom de Gautier et rentra à Rouen. Il se peut que nous ayons ici le récit arrangé du combat dont Flodoard fait mention et dont Dudon, s'appuyant sur la tradition locale, nous donnerait le lieu.

Après un nouvel éloge de Richard, Dudon raconte que Thibaut conseille alors à Lothaire d'attaquer Evreux « Prends-moi cette ville et je te soumettrai toute la Normandie ». Evreux fut prise, *repentino conflictu*, et le roi la donna à Thibaut. Guillaume de Jumièges ajoute que cette ville fut livrée par Gislebert surnommé Mainel (1).

Dudon raconte ensuite que Richard réunit une grande armée, marcha contre Thibaut, ravagea et incendia le pays de Chartres et le Dunois ; mais l'armée de Richard ayant été licenciée, Thibaut reparut sous les murs de Rouen qu'il attaqua par la rive gauche, Richard traversa le fleuve et lui infligea une sanglante défaite à Hermentruville (Saint-Sever). Le récit de la déroute de Thibaut à Hermentruville est

(1) Ed. Marx, p. 64. Flodoard ne parle pas de la prise d'Evreux. M. Lot, *op. cit.*, p. 350, dit que chronologiquement, ce siège d'Evreux doit se placer à la fin de 961 ou en 962 ; or, pendant toute la fin de l'année 961, Lothaire est occupé en Bourgogne, en 962 par le siège de Reims et les affaires de Flandre où Arnoul II venait de succéder à Baudoin.

des plus vraisemblables et les chiffres donnés par Dudon n'ont rien d'exagéré (l'armée de Thibaut compte 3.000 hommes dont 640 sont tués par les Normands). Ici encore Flodoard nous sert à contrôler Dudon. Les Annales notent à la date de 962 : *Tetbaldus quidem cum Nortmannis confligens, victus est ab eis et fuga delapsus evasit* (1).

Puis Dudon expose quelle fut la punition de Thibaut ; son fils mourut et la ville de Chartres fut incendiée. « L'incendie de Chartres qui pouvait sembler de prime abord une invention de l'historien normand, nous est attestée par le *Nécrologe de Notre-Dame de Chartres* (2) ».

Dudon raconte ensuite que Richard, pour lutter contre ses ennemis, fit appel aux Danois. Guillaume de Jumièges dit qu'il envoya des ambassadeurs à Harold, roi de Danemark (3). En réalité, il se peut fort bien, sans qu'il y ait eu entente entre les rois de Danemark et les ducs de Normandie, que les incursions des vikings continuant, Richard ait pris à son service quelques-unes de ces bandes qui, Dudon lui-même nous le dira plus loin, étaient composées de gens de tous pays : *Northguegigenæ, Hirenses,* Norvégiens, Danois d'Irlande (4).

(1) *Annales,* p. 153.

(2) Lot, *op. cit.,* p. 351.

(3) Ed. Marx, p. 65.

(4) C'est ainsi que j'entends les *Hirenses* dont parle Dudon, les *Deiros* dont parlent Hugues de Fleury et la *Translatio Sancti Maglorii* copiant Dudon qui écrit *de Hirensibus*. M. Lot, (*Les Derniers Carolingiens*, p. 41 et p. 353, n. 2) a vu là des



Richard établit toutes ces troupes à Jeufosse, sur la frontière de la Normandie, et leur ordonna de ravager le pays du roi et de Thibaut, mission dont les vikings ne s'acquittèrent que trop bien. Les évêques se réunirent alors et tinrent un concile ; ils chargèrent l'évêque de Chartres de demander la paix. Celui-ci envoya un moine à Richard (§ 115). Le récit des négociations est long, Dudon s'y complaît ; il se peut qu'il ait ici quelques renseignements personnels, ce lui est surtout un prétexte à composer de nombreux discours. Richard posa comme condition de la paix la reddition d'Evreux (§ 116). Thibaut vint à Rouen (§ 117) et la paix fut conclue. Mais il fallait aussi faire la paix avec le roi. Des évêques, des palatins se réunirent en face de Jeufosse. Richard était favorable à l'idée de conclure la paix ; mais comment la faire accepter à toutes ses bandes de Norvégiens, de Danois, etc. ? Une nouvelle entrevue eut lieu à Saint-Clair-sur-Epte, où la paix fut conclue. Quant aux vikings, après quelques ravages, les uns reçurent le baptême, les autres, ayant pris des guides dans le Cotentin, se dirigèrent vers les côtes d'Espagne, où ils vainquirent les Arabes.

Nous n'avons guère le moyen de contrôler le récit si étendu, mais plus plein de rhétorique que de

gens du pays de Deira (nord de l'Angleterre). Mais en 1898, il est revenu sur cette opinion : (*Gormond et Isembard*, dans la *Romania*, XXVII, p. 19). Avec KALCKSTEIN, *op. cit.*, p. 307, n. 2, nous croyons qu'il s'agit de Danois d'Irlande.

faits, du chanoine de Saint-Quentin. Nous avons vu ce que l'on pouvait tirer de Guillaume de Jumièges qui rapporte en quelques lignes ce que Dudon a dit en de nombreuses pages ; il y a là, évidemment, un résumé et non une source indépendante (1). Il en est de même de Hugues de Fleury (2). Flodoard, vieillissant, devient de plus en plus laconique ; ses Annales s'arrêtent à la date de 966, ne donnent que de brèves indications qui, d'ailleurs, confirment Dudon. La *Chronique de Sainte-Magloire de Paris* donne quelques détails (3). Enfin, en ce qui concerne le départ des vikings, le récit de Dudon, remarquons-le, reçoit une confirmation indirecte des sources arabes qui relatent en 966 une expédition des Normands à Lisbonne (4), en Galice, puis à

(1) Ed. MARX, p. 66.

(2) M. G. SS., IX, 384.

(3) MABILLON, *Annales ordinis S. Benedicti*, III, app. p. 719.

(4) DOZY, *Recherches sur l'histoire et la littérature de l'Espagne pendant le moyen âge*, II, 286-300. Dudon raconte que lorsque les Normands dépouillèrent les morts sur le champ de bataille, ils trouvèrent que certaines parties des cadavres des noirs (*nigellorum Æthiopumque*) étaient blanches comme de la neige. « Je voudrais bien savoir, ajoute Dudon, comment les dialecticiens expliqueront ce fait, puisqu'ils prétendent que la couleur noire est inhérente à la peau de l'Ethiopien et qu'elle ne change jamais ». « Il est clair, dit DOZY, qu'il s'agit ici de Maures et non de Galiciens. Dans les Sagas du Nord, les Sarrasins portent le nom de *Blamenn, hommes noirs*, car on s'imaginait dans la Scandinavie que tous les Sarrazins étaient des nègres. En dépouillant les morts sur le champ de bataille, les Danois durent donc être bien étonnés en voyant que, malgré le teint basané de leurs mains et de leurs visages, les Maures avaient la peau aussi blanche qu'eux ».

Cordoue. Nous pouvons en somme souscrire au jugement de M. Lot qu'il n'y a aucune raison de révoquer en doute le récit de Dudon ; que tous ces événements n'ont rien qui puisse exciter notre méfiance pour le fond. Mais M. Lot ajoute que, bien entendu, il faut toujours faire la part de la flatterie prodiguée par Dudon aux ducs de Normandie. « C'est ainsi, dit-il, qu'il exagère la répugnance des Danois païens à la conclusion de la paix pour faire briller par contraste la modération et les sentiments pacifiques de Richard ». Ici, remarquons que le duc a bien pu éprouver quelque difficulté à faire accepter la paix aux Normands païens venus du dehors ; il a fallu fournir un autre aliment à leur activité ; et c'est seulement en juin 966 que leur présence en Espagne est constatée.

Or, quelle est la date de la paix ? Dudon, conformément à son habitude de négliger la chronologie, ne le dit pas ; il nous dit seulement que la paix de Saint-Clair-sur-Epte a eu lieu aux ides de mai. Une charte de Richard Ier du 18 mars 968 fait allusion à un grand plaid des Francs et des Normands qui a été tenu à Gisors ; il se peut que la paix ait été conclue dans cette ville plutôt qu'à Saint-Clair. Quant à la date, il ne saurait y avoir de doute : juin ou juillet 965 (1). Il se sera donc écoulé quelque temps avant que Richard ait pu se débarrasser de ses dangereux alliés.

(1) Voir l'appendice IV.

La dernière partie du règne de Richard Ier (965-996).

La paix de Saint-Clair-sur-Epte ou, plus exactement peut-être, de Gisors, marque une séparation très nette dans l'histoire du règne de Richard Ier. Les années de début, années pénibles, tourmentées, où le duc est environné d'ennemis, sont terminées. A l'ombre de la protection des Robertiens, puis par sa force de résistance naturelle, aidée des ressources tirées du réservoir d'hommes qu'étaient la Scandinavie et ses nombreuses colonies, la Normandie a vécu. Son existence est désormais assurée et rien ne pourra plus la menacer. La date de 965 ne marque pas seulement une date dans l'histoire de Richard ; elle en marque une aussi dans l'existence du duché ; c'est la fin de la période de formation. Richard Ier et ses successeurs, jusqu'à la minorité de Guillaume, ne verront plus contester l'existence de l'Etat Normand. Le duc est dans la force de l'âge ; l'expérience l'a mûri de bonne heure. Il est sans doute le véritable fondateur de la Normandie ; pendant les trente et une années de règne qui lui restent encore à courir, il consolidera définitivement l'œuvre de ses prédécesseurs et achèvera d'organiser le duché.

De cette œuvre, malheureusement, Dudon ne nous dit rien. Ce dernier tiers du Xe siècle est une époque d'indigence extraordinaire pour la littérature histo-



rique. M. Lot le constate pour la France (1). Flodoard n'est plus. Richer ne nous donne quelques renseignements qu'à partir de 970. Pas un diplôme de 968 à 973 et pour ainsi dire, pas d'annales. Pour la Normandie, nous ne sommes pas plus favorisés. Dudon, qui a été si prolixe jusqu'alors, devient tout à coup bref. Est-ce lassitude ou serait-ce que Dudon qui en réalité a puisé le plus clair de son inspiration dans les Annales contemporaines, quoi qu'en ait pensé M. Lair, cesse d'être intéressant dès qu'elles lui font défaut? Guillaume de Jumièges continue de le copier ou de l'analyser avec quelqu'esprit critique parfois et Wace le traduit en l'amplifiant, mais ces auteurs ne constituent pas des sources indépendantes.

La famille de Richard. — Dudon nous rapporte d'abord la mort d'Emma. Richard envoie des députés à Hugues afin qu'il fasse rapporter son douaire par des serviteurs. Ce détail est intéressant ; il montre la persistance du droit romain, la persistance singulière du régime dotal dans cette province. De ces biens Richard fait distribution aux églises ; mais ensuite le duc s'adonne à la volupté et il a des enfants naturels : Geoffroi, comte d'Eu et de Brionne (2), Guillaume qui succéda à son neveu Gilbert, fils de Geoffroi (3).

Dudon raconte ensuite les rapports de Richard

(1) *Les derniers Carolingiens*, p. 54.

(2) Orderic Vital, III, 340.

(3) Guillaume de Jumièges, éd. Marx, p. 155.

avec Gonnor. Celle-ci est une Danoise. Dudon essaie de faire croire à un mariage politique, il qualifie Gonnor de femme de haute race (1) ; il la comble d'autres éloges que Lair prend au sérieux (2), mais qu'un auteur plus ancien et mieux informé avait contestés. Robert de Torigni, en effet, a raconté le roman du duc Richard réfugié à Equemauville, dans la forêt d'Arques, sous le toit d'un charbonnier dont il convoite la femme; celle-ci par une ruse habile se fait remplacer par sa sœur (3). Mais, très probablement, Gonnor était bien une femme mariée, ce qui expliquerait la résistance de l'Eglise à son union avec le duc. Il eut de cette femme cinq fils ; Guillaume de Jumièges et Wace en nomment trois : Richard, Robert, Mauger. Richard, c'est le futur Richard II (996-1026); Mauger, le comte de Corbeil (4); Robert, l'archevêque de Rouen. Richard I[er], à la mort de Hugues, archevêque de Rouen, en 989, voulut faire de son fils un prélat, mais l'Eglise invoqua qu'il était bâtard, que les lois de l'Eglise le rejetaient, Richard aurait alors épousé Gonnor, qui ne semble pas avoir été d'abord épousée *more danico*, et pour cause, si son union était adultère, mais en 989 son mari était mort sans doute et Richard put alors contracter l'union légitime dont parle Dudon. En 990,

(1) *Superba stirpe progenita.*

(2) Ed. de Dudon, p. 289, n. *d*.

(3) Interpolation à Guillaume de Jumièges : Ed. Marx et Wace, *Roman de Rou*, éd. Andresen, II, p. 52.

(4) *Guillaume de Jumièges*, éd. Marx, p. 68.

Robert était archevêque et consacrait l'église de la Trinité à Fécamp. Quant aux trois filles, ce sont Emma, mariée à Ethelred, mère d'Edouard et d'Alfred, union politique qui eut d'importantes conséquences (1) ; Hadvise, mariée à Geoffroi de Bretagne, mère d'Alain et d'Eudes, et Mathilde, mariée à Eudes, comte de Chartres. On voit que les grandes familles féodales et royales s'unissaient à celles des ducs de Normandie. Mais la dynastie avait été jusqu'alors assurée par le concubinage.

Affaires de Flandre. — Le seul événement militaire que rapporte Dudon pendant les trente dernières années du règne de Richard est son intervention en Flandre. Le comte de Flandre, Arnoul, raconte-t-il, refusa de rendre à Lothaire le service militaire. Le roi, appelant à lui une armée de Francs et de Bourguignons, assiégea Arras et commença à s'emparer de toutes les forteresses jusqu'à la Lys. Le comte Arnoul demanda l'intervention de Richard qui y consentit et réconcilia le roi et le comte.

A quelle date faut-il placer cette expédition ? Dudon ne le dit pas ; chronologiquement, elle viendrait après 965. Or, Guillaume de Jumièges raconte les mêmes faits, mais avec un changement important. Ce serait à Hugues Capet, devenu roi, qu'Arnoul aurait refusé le service et nous nous trouverions là en présence d'un événement historique véri-

(1) Pfister, *Etude sur le règne de Robert le Pieux*, Paris, 1885, in-8°, pp. 352-353.

tablement intéressant : une difficulté sérieuse rencontrée par la dynastie capétienne à son avènement et levée par l'intervention du duc normand. Tous les historiens belges ont rapporté cet événement, mais il est évident qu'ils l'ont pris à la compilation de Jacques de Meier au XVI[e] siècle. Celui-ci l'avait lui-même emprunté à Guillaume de Jumièges et aucune annale flamande contemporaine ne parle de cet événement. Or, il semble bien que Guillaume de Jumièges l'a pris à Dudon en le déformant.

Celui-ci l'a-t-il puisé aux Annales flamandes contemporaines ? Précisément, des Annales flamandes, les *Annales Elnonenses minores* disent à la date de 966 : « *Lotharius rex Atrebatum, Duacum, abbatiam S. Amandi et omnem terram usque Lis invadit.* » Ces faits auraient donc suivi la mort d'Arnoul I[er], qui eut lieu le 27 mars 965 (1). Il eut pour successeur son petit-fils, Arnoul II, qui eut pour tuteur Baudouin, surnommé Balzo (Bauces), qui fut le véritable régent du pays. Richer dit que le roi rendit sa terre à Arnoul (2). Cependant quelques années après, Lothaire possédait encore plusieurs villes du comté (3).

(1) La date nous est donnée par les *Annales Blandinienses* : « *Magnus Arnulfus restaurator hujus Blandiniensis cœnobii obiit VI kal. aprilis* » (27 mars 965). C'est par suite d'un lapsus que M. Pirenne, *Histoire de Belgique*, t. I, p. 415, dit 964, car dans la suite du récit, il donne bien la date de 965.

(2) « *Cujus terram Lotharius rex ingressus filio defuncti liberaliter reddit eumque cum militibus jure sacramentorum sibi annectit* ». Ed. Waitz, p. 93.

(3) Le 5 mai 967, il accordait deux diplômes à Baudouin et



Dudon a en somme connu à peu près la succession des événements qu'on peut ainsi restituer : à la mort d'Arnoul Ier, Lothaire s'empare de la Flandre, mais les affaires de Germanie et celles de Normandie le forcent à abandonner sa conquête dont il ne garde qu'une faible partie : c'est dans ce sens que Dudon a pu faire intervenir Richard. Mais je me demande si Dudon n'a pas fait là un dernier emprunt à Flodoard qui, à cette date de 965, écrit : « *Arnulfo quoque principe decedente, terram illius rex Lotharius ingreditur, et proceres ipsius provintiæ, mediante Roricone præsule Laudunensi, eidem subiciuntur regi* (1) ». Par un procédé qui lui est familier, Dudon aurait déformé les événements pour faire jouer un rôle au duc de Normandie. Richard aurait été substitué par lui à Roric.

On ne peut admettre avec M. Lair (2) qu'Arnoul II ait refusé le service en 978 à Lothaire, lors de la tentative de ce roi pour enlever la Lotharingie à l'Allemagne ; cette hypothèse est sans fondement, comme l'a démontré M. Lot (3). Et si Guillaume de

Arnoul dans Arras même (*a*) ; en 976, le roi est encore à Douai (*b*). Quant à l'abbaye de Saint-Amand, loin de la restituer, il la vendit en juillet 968 à Rathier de Vérone (*c*).

(1) *Annales*, p. 156.

(2) Ed. Dudon, p. 294, n. *a*.

(3) *Les Derniers Carolingiens*, p. 93, n. 3. M. Lair s'appuyait sur les *Gesta episcoporum Cameracensium,* mais M. Lot

(*a*) H. F. IX, 629, voir Lot, *Les Derniers Carolingiens*, p. 58.

(*b*) H. F., IX, 640.

(*c*) Folcuin, *Gesta abb. Lob.*, dans M. G. SS., IV, 69, Lot, *op. cit.*, p. 47, n. 2.

Jumièges (1) et Wace (2) attribuent à Hugues Capet ce que Dudon dit de Lothaire, c'est peut-être par un rapprochement et par une confusion avec l'événement suivant raconté par cet auteur.

Richard et Albert de Vermandois. — Quelle part le duc de Normandie, Richard I[er], eut-il au changement de dynastie ? Nous n'en savons rien. Dudon n'en parle pas. Guillaume de Jumièges nous dit que Hugues Capet fut porté au trône, *adminiculante ei duce Ricardo* (3). M. Lot dit : « La source de cette assertion est inconnue. C'est probablement une vantardise de Normand (4) ». Il est certain cependant que Richard I[er], étant donnés les liens qui l'avaient uni aux Capétiens, a dû être plutôt favorable à leur accession au trône. Richard était le vassal de Hugues depuis les événements de sa minorité. Hugues, à qui le roi avait délégué le *ducatus Franciæ* en 943, se considère comme le vrai suzerain de la Normandie. Richard n'a donc pu qu'aider Hugues Capet ; ses bonnes relations avec le nouveau roi lui ont permis d'écouter l'appel que lui adressa Albert de Vermandois au commencement du règne de Hugues Capet et

montre que les Gesta ont copié le passage des *Annales Elnonenses minores* relatif aux événements de 965 en le reliant maladroitement à des événements de 978.

(1) Ed. Marx, p. 70.

(2) *Roman de Rou*, éd. Andresen, II, p. 56.

(3) Ed. Marx, p. 70.

(4) *Etudes sur le règne de Hugues Capet et la fin du X[e] siècle*, p. 2, n. 1.



que lui porta Dudon de Saint-Quentin (1). Chose remarquable, celui-ci ne parle pas d'un autre service rendu à Hugues par Richard, de son intervention contre Eudes de Chartres, qui avait succédé à Thibaut le Tricheur en 975 (événement qui, à vrai dire, est placé par plusieurs sources en 999, c'est-à-dire après la mort de Richard Ier).

Les lacunes de Dudon. — Il y eut aussi, sous Richard Ier, une participation des Normands aux affaires de Bretagne, dont Dudon ne parle pas. Il se pourrait que le duc n'y ait eu aucune part personnelle et qu'il s'agisse de bandes de pirates continuant de courir le monde ; encore une fois, les invasions ne s'arrêtent ni en 911, ni en 965. Nous avons vu qu'après la mort de Drogon, fils d'Alain Barbetorte, les Nantais avaient reconnu comme comtes deux bâtards de celui-ci, Hoël et Guerech (2). Des luttes s'engagèrent entre eux et Conan le Tort, comte de Rennes, soutenu par Thibaut. Conan fit assassiner Hoël, puis entra en guerre avec les Nantais soutenus par les Angevins (3). Conan avait avec lui des Normands (4). Le combat fut acharné et Conan y fut blessé (5). Après la mort de Guérech, vers 988, Conan, qui avait l'appui du comte de Char-

(1) Ed. Lair, p. 295.

(2) *Chronique de Nantes*, éd. Merlet, pp. 112-113.

(3) *Chronique du Mont-Saint-Michel*, éd. Labbe, *Nova Bibliotheca*, Paris, 1657, 2 vol. in-folio, I, 350.

(4) *Ibid.*

(5) *Chronique de Nantes*, 118-119.

tres, s'empara de tout le duché et prit le titre de duc en 990 (1). Mais, en 992, Foulque, mettant à profit une absence de Conan, qui était occupé à l'extrémité du Vannetais, dans le Bro Werec, rassembla une armée d'Angevins, Manceaux et Poitevins et vint mettre le siège devant Nantes. Conan accourut, il avait encore avec lui des Normands. S'il faut en croire Richer (2), il y eut une nouvelle bataille ; les Bretons firent un grand, profond et large fossé (tactique normande) et ne présentèrent qu'un front de lances, sur lequel l'armée ennemie vint se briser ; mais Conan fut tué et Foulque perdit beaucoup de monde (27 juin 992).

Nous ne trouvons rien de tout cela dans Dudon ; ces Normands de Bretagne n'étaient peut être pas des Normands du duché.

Dudon ne nous dit rien non plus des rapports avec l'Angleterre, rapports commerciaux et politiques. Or, nous avons un règlement du roi Ethelred II, promulgué en l'année 979, par lequel les marchands de Rouen qui apportaient à Londres des vins et du craspois sont exempts d'impôts (3). Ainsi, dès le Xe siècle, les Normands faisaient le transport des vins de France en Angleterre ; quant au craspois, c'était une salaison alors très recherchée. Mais les

(1) Lot, *op. cit.*, p. 165.

(2) Ed. Waitz, p. 167, *sqq.* Raoul Glaber en donne l'emplacement (*Conquiretum*) Conquereux (Loire-Inférieure), arrondissement de Saint-Nazaire, canton de Guéméné.

(3) De Fréville, *Histoire du commerce de Rouen*, Paris, Rouen, 2 vol. in-8°, 1857, I, p. 90.



rapports entre Richard et Ethelred n'ont pas toujours été amicaux. L'Angleterre reprochait aux Normands de donner asile aux flottes danoises dans leurs expéditions contre l'Angleterre, voire même de se joindre à eux. Il fallut l'intervention du pape Jean XV pour faire accepter une entente aux deux adversaires (991) ; en présence d'un légat du pape, Richard et ses enfants d'une part, un évêque et deux comtes anglais de l'autre, jurèrent la paix à Rouen ; les deux princes s'engagèrent à ne pas donner asile à leurs ennemis respectifs ni même à leurs nationaux sans un passeport signé d'eux. La convention ne fut pas observée et les Danois continuèrent à piller l'Angleterre et à trouver un refuge en Normandie (1).

Cependant, à l'intérieur, Richard faisait régner l'ordre, s'il faut en croire le témoignage de Raoul Glaber qui nous dit qu'aucun vol n'était toléré au temps des ducs Guillaume et Richard et que ceux-ci se constituaient les protecteurs des pauvres, des indigents, des pèlerins (2).

Ainsi, malgré la pénurie des sources, il apparaît que le règne de Richard est plus intéressant en sa seconde partie qu'on ne pourrait le supposer d'après Dudon. Cet insupportable bavard, qui délaye en d'interminables discours les données des Annales,

(1) Guillaume de Malmesbury, *Gesta regum anglorum*, I, 191-192, Jaffé, *Regesta pontificum romanorum*, Leipzig, 2e éd. 1885, no 3840, t. I, p. 487, Freeman, *The Norman Conquest*, I, 293, 313, 314.

(2) Ed. Prou, p. 20.



a complètement négligé quelques points importants de l'activité de Richard.

Quand Flodoard lui manque, Dudon est d'une indigence complète. On pourrait dire qu'il s'arrête à la même date que Flodoard, 966, puisqu'il ne nous raconte après la guerre contre Thibaut, terminée à l'été de 965, que l'affaire de Flandre, mars 965, et la participation de Richard dans le démêlé entre Hugues et Albert de Vermandois, démêlé qu'il connaissait personnellement pour y avoir joué le rôle d'ambassadeur de ce dernier prince, enfin la mort et les funérailles du duc Richard, auxquelles il semble bien qu'il ait assisté.

En examinant le paragraphe consacré par Dudon aux munificences de Richard Ier à l'égard des églises, nous allons constater aussi combien le chanoine de Saint-Quentin, qui, sur ce point, semblerait devoir être particulièrement bien renseigné, est encore incomplet.

Richard Ier et l'Eglise. — Cet homme d'église ne nous renseigne que sur quatre points de l'œuvre de Richard Ier : le développement de l'église Notre-Dame de Rouen ; la restauration, dans les faubourgs de Rouen, de l'église Saint-Pierre et Saint-Ouen, c'est-à-dire de l'abbaye de Saint-Ouen ; la construction d'une église au Mont-Saint-Michel et l'introduction des moines dans cette abbaye ; enfin les grands travaux entrepris à Fécamp. Il est très remarquable que les trois premiers points sont indiqués chacun en une phrase laconique, tandis

qu'il consacre un très long développement à la reconstruction de l'abbaye de Fécamp, preuve évidente que les connaissances du chanoine de Saint-Quentin sur tout ce qui concerne la Normandie étaient extrêmement pauvres, sauf précisément en ce qui tenait à l'abbaye de Fécamp, où, très probablement, il a dû venir à différentes reprises.

L'église de Notre-Dame de Rouen remonterait, s'il faut en croire dom Pommeraye, à saint Mellon; nous savons qu'elle existait déjà au temps de saint Victrice (1); mais saint Romain l'augmenta considérablement en 623; peut-être a-t-elle souffert des premières invasions normandes? Il est impossible de retrouver quelques traces des constructions de Richard Ier dans l'édifice actuel (2).

Quant à l'église Saint-Pierre et Saint-Ouen, il ne s'agit évidemment ni de Saint-Pierre-le-Châtel, ni de Saint-Pierre-le-Portier, mais de la grande abbaye élevée sous Dagobert par saint Ouen sous le vocable de Saint-Pierre et qui prit plus tard de son fondateur, le nom de Saint-Ouen. Le cloître avait été brûlé le 14 mai 841, lors de la première invasion des Normands à Rouen sous Oscar (3); on voit que la restauration n'a été entreprise que plus de cent ans

(1) Vacandard, *Vie de saint Ouen, évêque de Rouen*, Paris, 1902, in-8°, p. 95.

(2) Voir Allinne et Loisel, *La cathédrale de Rouen avant l'incendie de 1200*, Rouen, 1904, in-8°, p. 15.

(3) Et non en 842, comme le dit dom Pommeraye, *Histoire de l'Abbaye de Saint-Ouen de Rouen,* Rouen, 1662, in-folio, p. 147.

après par Richard Ier, ce qui montre combien a été lente l'œuvre de restauration de l'église normande. Il ne reste rien de cette église du Xe siècle ; on sait que, dans son ensemble, la basilique actuelle est des XIVe et XVe siècles ; les parties romanes qui subsistent, une absidiole et des fondations de piliers, dateraient du XIe siècle (1046-1126) (1). Y a-t-il eu reconstruction ou restauration ? La phrase de Dudon n'est pas claire ; en tout cas, il y eut certainement renouvellement de la vie monastique, car Robert de Torigni nous donne le nom du premier abbé après la restauration, Hildebert (2). En outre Richard Ier fit faire une nouvelle châsse, enrichie d'or et de pierreries pour renfermer les reliques de saint Ouen. Au saint il donna Saint-Martin en Hiémois (3).

Le monastère du Mont-Saint Michel avait été fondé en 709 ; Guillaume Longue-Epée, qui réunit le pays voisin à la Normandie, lui a-t-il fait quelques donations ? (4) Richard Ier dut, en tout cas, opérer la réforme du monastère, où les religieux menaient

(1) Enlart, *Rouen*, Paris, 1906, in-4°, p. 60.

(2) *Traité sur les ordres monastiques et les abbayes normandes* (*De immutatione*), à la suite de la *Chronique*, éd. L. Delisle, Paris, 1873, 2 vol. in-8°, II, 193.

(3) Vacandard, *op. cit.*, pp. 310-312. Voir la charte de Richard II qui fait allusion à cette donation dans Pommeraye, *op. cit.*, p. 404.

(4) Comme le dit Gout, *Le Mont Saint-Michel*, Paris, 1910, 2 vol. in-8°, t. I, p. 102, qui attribue à Guillaume Longue-Epée le don de Moidrey, Carnet, Marigny, etc., mais malheureusement ne cite pas ses sources.

une vie dissipée (1). Malheureusement, le chanoine de Saint-Quentin ne donne aucun détail ; et pourtant il y avait lieu de rattacher cette introduction des moines dans l'abbaye de la marche brito-normande au mouvement général de réforme.

Il semble bien en effet que Richard Ier a adhéré au grand mouvement de réforme monastique qui est parti de Cluny et qui s'est répandu en courants secondaires dans la Lorraine et la Flandre. Cette œuvre, Rollon ne l'a pas tentée, ce n'était pas ce demi-païen qui pouvait réformer le clergé ; l'action de Guillaume à Jumièges a été sans lendemain (2), mais sous Richard Ier, la Réforme a été introduite au Mont-Saint-Michel par Mainard, abbé de Saint-Wandrille où il avait, pendant cinq ans, exercé ses fonctions (3). Mainard venait de Gand. C'est un disciple de Gérard de Broigne. En Flandre, comme en Normandie, au sortir des invasions normandes, la décadence des monastères était profonde (4) et c'est de l'aristocratie qu'était sorti le réformateur. Gérard de Broigne appartenait à une des familles les plus illustres de la Lotharingie ; il a visité Saint-Denis où il s'instruisit aux écoles, il y prononça ses

(1) Voir le *Cartulaire* de l'abbaye, ms. 210 de la Bibliothèque d'Avranches, cité par GOUT, *op. cit.*, I, 104.

(2) SACKUR, *op. cit.*, II, 42.

(3) *Chronica Sancti Michaelis*, dans LABBE, *Nov. Bibl.*, I, p. 348; et à la suite de la *Chronique de Robert de Torigni*, éd. L. DELISLE, II, 231.

(4) PIRENNE, *Histoire de Belgique*, t. I, p. 75. Voir SACKUR, *op. cit.*, I, p. 121, *sqq*.

vœux, puis fonda un monastère à Broigne près Namur et prit le titre d'abbé en 923. Il a voulu réformer l'Eglise lorraine, restaurer la règle bénédictine ; il fut appelé par le comte Régnier de Hainaut et Gilbert de Lorraine, puis en Flandre par Arnoul le Vieux pour propager la Réforme ; son action s'est fait sentir à Saint-Pierre et Saint-Bavon de Gand, à Saint-Amand et Saint-Bertin ; il a fondé un nombre considérable de couvents.

A Gand, jadis, avaient été transportées les reliques de saint Wandrille qui avaient d'abord trouvé refuge à Boulogne (1). Saint Wandrille avait été délaissé depuis les invasions normandes. La restauration fut commencée en 961 et les reliques revinrent de Gand (2). Pourquoi Richard transporta-t-il Mainard de Saint Wandrille au Mont-Saint-Michel ? (3) Vraisemblablement, il attachait une grande importance à instaurer l'influence normande dans cette marche de Bretagne où elle avait été jusqu'alors assez faible. Peut-être aussi pensait-il que l'œuvre de réforme, commencée à Saint-Wandrille par Mainard, y serait

(1) LOT, *Etudes critiques sur l'abbaye de Saint-Wandrille*, p. XL.

(2) *De immutatione*, à la suite de la *Chronique de Robert de Torigni*, II, 194 ; *Introductio monachorum* et *miracula insigniora Sancti Michaelis* dans les *Curieuses Recherches de Dom Le Roy* éditées dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires*, XXIX, 1877, p. 868. S'il fallait en croire un récit de Robert de Torigni (I, 22-24), les reliques de saint Mauxe et de saint Vénérand y auraient été apportées en 964.

(3) SACKUR, *op. cit.*, II, 44 suppose que Richard Ier voulait mettre Mainard à la tête de toutes les abbayes normandes (?)



continuée avec succès, en quoi il se trompait, car les trois abbés qui succédèrent à Mainard ne firent que du mal et le monastère ne se releva qu'avec Richard II (1).

De l'intervention de Richard Ier au Mont-Saint-Michel, nous avons une preuve irréfragable dans un diplôme de Lothaire de 966 (2), qui montre qu'à l'œuvre de réformation se sont associés le pape Jean XIII et l'archevêque de Rouen, Hugues (3). Les clercs séculiers qui n'avaient pas voulu se soumettre à la règle bénédictine, furent remplacés par des moines. Le duc, qui, s'il faut en croire l'auteur des *Curieuses Recherches sur le Mont Saint-Michel*, serait venu fréquemment à l'abbaye (4), fit de grands dons à l'église et des travaux furent commencés (5). Mainard eut le temps d'achever son œuvre au Mont-Saint-Michel, car il ne mourut qu'en 991 (6). Son

(1) LOT, *Etudes critiques*, p. XLV.

(2) HALPHEN, *Recueil des actes de Lothaire et de Louis V*, Paris, 1908, in-4°. p. 53.

(3) M. LOT, *Etudes sur le règne de Hugues Capet*, p. 228, n. 1, déclare cet acte suspect, mais la date (7 février 966) lui paraissait inadmissible parce qu'il croyait que la paix avec Lothaire n'avait eu lieu qu'en juin 966, or, nous démontrerons qu'elle a eu lieu en juin 965. M. HALPHEN, tout en montrant que l'acte est interpolé, le reconnaît comme bon.

(4) *Op. cit.*, p. 868.

(5) Robert de Torigni, *op. cit.*, I, p. 26, Orderic Vital, *op. cit.*, II, 9, SACKUR, *op. cit.*, II, p. 43. Voir encore Dom HUYNES, *Histoire générale du Mont Saint-Michel*, Rouen, 1872 (S. H. N.), 2 vol. in-8°, I, 55, dont le récit manque ici comme partout de critique.

(6) MABILLON, *Annales Ordinis Sancti Benedicti*, Paris, 1707, 6 vol. in-folio, IV, p. 75. GOUT, t. I, p. 104.

œuvre fut continuée par son neveu qui reconstitua le domaine.

Dudon raconte ensuite les travaux entrepris à Fécamp ; il décrit avec un certain charme le site même, description que l'on trouvera plus étendue dans Baudri de Bourgueil. En ce qui concerne les travaux, le fait est confirmé par une charte de Robert le Pieux, de 1006 (1), par Raoul Glaber qui nous parle du riche monastère élevé par Richard (2). La consécration de cet édifice eut lieu solennellement au mois de juin 990 (3), en présence du duc, des comtes Guillaume et Godefroi, de son frère Raoul, de l'archevêque Robert, des évêques Raoul de Bayeux, Hugues de Coutances, Géraud d'Evreux, Roger de Lisieux et Norgod d'Avranches. Le duc avait donné à l'abbaye le revenu de douze paroisses environnantes : Vittefleur, Paluel, Saint-Riquier-ès-Plain, Ingouville-ès-Plain, Saint-Valery-en-Caux, Veules, etc. (4). Il y plaça d'abord douze chanoines pour y célébrer l'office divin (5). Mais ces chanoines ne répondirent pas à ses espérances et le duc Richard fit appel à Mayeul, abbé de Cluny ; il

(1) *Gallia Christiana*, XI, *instr.*, c. 8.

(2) Ed. Prou, p. 40, Guillaume de Malmesbury, parlant des travaux de Richard II à Fécamp, dit « *Cœnobium Fiscannense quod pater inchoaverat* ».

(3) *989*, selon le *Chronicon Sancti Stephani Cadomensis*, dans Duchesne, *Normanniæ Scriptores*, p. 1017 ; date qu'a adoptée Sackur, *op. cit.*, II, p. 44.

(4) Mabillon, *Annales*......, IV, p. 62.

(5) *Gallia christiana*, XI, c. 202 et Leroux de Lincy, *op. cit.*, p. 6.

voulait l'établir dans le monastère de Fécamp pour y introduire la réforme clunisienne ; Mayeul ne voulut se mettre à l'œuvre que si Richard lui accordait le droit de pasnage dans toutes les forêts de la Normandie. Le duc s'y refusa et Mayeul rentra en Bourgogne, où il représenta les Normands comme des barbares (1).

Ainsi, la réforme clunisienne ne pénétra en Normandie que sous Richard II, avec Guillaume de Saint-Bénigne, de Dijon ; mais elle avait été préparée par la réforme de Gérard de Broigne partie de Gand. Dudon de Saint-Quentin ne nous laisse rien soupçonner de ces faits si intéressants. Peut-être même ne nous a-t-il pas indiqué toutes les fondations de Richard I[er] (2) ; ne faut-il pas lui attribuer Saint-Taurin d'Evreux qui, d'après son nécrologe, le reconnaît comme son restaurateur (3) ? Jumièges. qui aurait eu à souffrir de l'administration de Raoul La Tourte (4), aurait reçu plus tard du duc la moitié du territoire de Heurteauville (5).

(1) *Liber de revelatione, ædificatione et auctoritate monasterii Fiscanneusis* dans MIGNE, *Patr. lat. CXLI*, c. 848 et *Vita S. Maioli, abbatis Cluniacensis* dans MABILLON, *Acta SS, ordinis Benedicti*, Paris, 1668-1701, 9 vol. in-folio, Sæc. V, § 40, p. 776 ; LEROUX DE LINCY, *op cit.*, p. 6 ; PFISTER, *Etudes sur le règne de Robert le Pieux*, p. 309 ; SACKUR, *op. cit.*, II, p. 45.

(2) BÖHMER, *Kirche und Staat in England und in der Normandie in XI und XII Jahrundert*, Leipzig, 1899, in-8° p. 6. dit que la réforme a été aussi introduite à Saint-Ouen.

(3) MABILLON, *Annales ....*, IV, 105. Mais Robert de Torigni, *De immutatione*, éd. L. DELISLE, II, p. 194, nomme Richard II.

(4) *Histoire de l'abbaye royale de Saint-Pierre de Jumièges*, t. I, 133.

(5) *Ibid.* p. 139. Il faudrait pour préciser la date de ce don

Les invasions normandes dans cette région avaient duré près d'un siècle, 820-911 ; même après l'établissement de Rollon et son baptême, elles avaient été suivies de retours au paganisme, dont les manifestations se succédèrent pendant près d'un demi-siècle encore avec Rollon lui même, avec Rioul, Turmoud et Hagrold. Richard Ier ne put lutter contre le paganisme qu'après que son pouvoir se fut affermi ; en ce qui concerne le clergé régulier, nous avons constaté les débuts de son action en 960, mais ses luttes contre Thibaut ont pour conséquence une nouvelle invasion païenne suivie de nouveaux baptêmes. On sait combien était superficielle la vie chrétienne chez ces nouveaux convertis. Ces cent cinquante années de troubles n'avaient pas eu seulement pour conséquence la destruction de certains monastères : Fécamp, Jumièges, Saint-Ouen ; l'abandon de certains autres : Fontenelle, dont les moines émigrent à Boulogne (1) ; les translations de reliques ; le clergé de Bayeux au IXe siècle fuit avec celui de l'église de Dol en emportant des reliques de saint Regnobert (2). Les Francs étaient peut-être aussi redoutables que les Normands, s'il faut en croire un récit de la translation des reliques de saint Evroul et de saint Ansbert. Ces reliques auraient été

et de ceux que l'*Histoire de l'Abbaye royale*, p. 134, attribue au comte Bernard — peut-être Bernard le Danois — au prêtre Marmon, une édition critique des diplômes de Richard Ier et de Richard II que nous attendons de la science de M. LOT.

(1) LOT, *op. cit.*, XXXVII.

(2) *Translatio corporum beatorum Regnoberti et Zenonis*, Luc d'ACHERY, *Spicilegium*, Paris, 1675, 13 vol. in 8°, XII, 600.



enlevées par les officiers de Hugues le Grand lors de la campagne de celui-ci, en 945, contre Bayeux. Son chancelier Hélouin et Raoul de Dragi, pendant le passage de l'armée du duc, s'emparent des reliques de saint Evroul, de saint Evremond et de saint Ansbert et les transportent en Orléanais (1). Etait-ce pour les soustraire aux pillages des Normands ? On ne sera pas surpris que Dudon, souvent assez sévère pour les Carolingiens, mais très respectueux des Capétiens qui régnaient lorsqu'il écrivit son œuvre, n'ait point rappelé cette histoire.

Pour le clergé séculier, les invasions ont eu d'autres conséquences : destruction d'une partie du clergé décimé par la haine d'Hasting et de ses bandes, démoralisation de ceux qui survivaient, barbarie des clercs de race normande. Orderic Vital trace de ce clergé un portrait peu flatteur que l'on chercherait en vain dans Dudon. Parlant de l'abbé Foulques de Guernauville qui avait eu, d'une noble compagne, huit fils et deux filles, il remarque qu' « en Neustrie, la chasteté des clercs avait tellement disparu que non seulement les prêtres, mais encore les évêques avaient ouvertement des concubines et se glorifiaient du grand nombre de leurs fils et de leurs filles. Cet abus existait au temps des néophytes qui avaient été baptisés avec Rollon et qui plus instruits aux armes qu'aux lettres envahirent violemment le pays. Enfin

(1) De *Translatione SS. Ebrulfi, abbatis Uticensis et Ansberti monachi in cœnobium Rasbacense*, MABILLON, *Acta SS., Ordinis Benedicti*, Sæc., V. p. 226.



des prêtres de la race des Normands, *de stirpe Dacorum*, fort peu instruits, portaient les armes et détenaient les paroisses comme des fiefs laïcs (1) ». Guillaume de Saint-Bénigne trouvait à peine un clerc qui sût psalmodier en Normandie (2).

Qu'ont fait les ducs pour remédier à cet état de choses ? Les ducs disposaient à leur gré de l'archevêché. A Rouen, il semble que leur intervention n'ait pas été des plus heureuses, ce qui explique que Dudon n'en ait point parlé. Le clergé normand était entre leurs mains (3). Guillaume donna l'archevêché à un moine de Saint-Denis, Hugues (4) ; il eut pour successeur Robert, fils de Richard et de Gonnor, que le duc leur imposa et que les chanoines ne voulaient pas accepter tout d'abord. Ce fut un très mauvais prélat ; devenu comte d'Evreux, il épousa Herlève et en eut trois enfants (5). Cet archevêque était le grand protecteur du chanoine de Saint-Quentin qui lui a dédié, dans sa préface et au cours de son œuvre, nombre de poésies. A prélat de cour, chanoine de cour : Dudon avait les meilleures raisons

(1) Orderic Vital, II, 397.

(2) *Vita S. Willelmi* dans MABILLON, *op. cit.*, Sæc. VI, pars. I, p. 327.

(3) PFISTER, *op. cit.*, p. 187.

(4) *Analecta archiepicoporum Rotomagensium* dans MABILLON, *Analecta*, éd. in-8°, II, 437 et *Historia archiepicoporum Rothomagensium* dans dom MARTÈNE, *Veterum scriptorum collectio*, Paris, 1700, in-8°, p. 239.

(5) Orderic Vital, II, 30 et 365 et dom POMMERAYE, *Histoire des archevêques de Rouen*, p. 239.



pour ne pas s'étendre sur l'œuvre religieuse de Richard Ier.

Le duc qui semble, depuis 942, avoir disposé de l'archevêché de Rouen avait-il le même droit sur les autres évêchés ? Il n'est même pas sûr qu'au début du moins, comme le remarque justement M. Imbart de la Tour, il ait pu intervenir dans les élections épiscopales (1). Il semble même qu'en certains diocèses toute vie régulière ait été suspendue jusqu'au temps de Richard Ier sous lequel on voit se reconstituer les évêchés. Il semble qu'il y ait eu partout restauration de la hiérarchie ; à Sées, les listes épiscopales présentent une lacune de 910 à 986 ; mais l'évêque Azo se trouve, en 990, à la dédicace de Fécamp (2). A Lisieux, la lacune s'étend de 832 à 990, un évêque de Lisieux assiste également à cette dédicace (3). Il y a une lacune à Avranches de 862 à 990 ; Norgod, un scandinave, sans doute, assiste à la même dédicace (4). Il semble que l'évêché de Coutances-Saint-Lo, ait été transféré à Rouen ; les corps de Saint-Lo et de Saint-Frémond y avaient été transportés dans l'église de Saint-Sauveur, que Rollon aurait donnée à l'évêque. Cinq évêques résidèrent à Rouen : Théoderic, Herbert, Algeronde, Gilbert, Hugues (5). En était-il de même pour l'évê-

(1) *Les élections épiscopales dans l'église de France du IXe au XIIe siècle*, Paris, 1890, in-8°, p. 247.

(2) *Gallia christiana*, XI, c. 679.

(3) *Id.*, c. 765.

(4) *Id.*, c. 474.

(5) *Gallia christiana*, XI, c. 868, Farin, *Histoire de la ville de*

ché d'Avranches ? En 966 le Mont-Saint-Michel, dans la charte de Lothaire Ier, est représenté comme faisant partie du diocèse de Rouen. Sans doute, ces diocèses n'ont repris leur vie propre que sous Richard Ier. A Bayeux, il y eut une interruption d'un demi-siècle jusqu'à Henri qui baptisa Richard Ier. Résidait-il à Bayeux ? Il semble, à lire Dudon, qu'il ait baptisé le jeune prince à Fécamp. Un ordre régulier paraît s'être mieux maintenu dans les évêchés de Haute-Normandie, l'évêque d'Evreux, Guichard, souscrit à un acte pour Saint-Père de Chartres en 954 (1). Géraud assiste, en 990, à la dédicace de Fécamp (2).

Faisons encore mention d'une restitution de Richard à Saint Denis. « Pendant l'assemblée de Gisors, Gozlin, abbé de Saint-Denis, avait réclamé à Richard le domaine de Berneval comme appartenant à l'abbaye, en vertu de la donation de Guillaume Longue-Epée et de Robert (Rollon), grand-père de Richard. Le duc de Normandie avait accueilli favorablement la demande de Gozlin, sur le conseil de *son seigneur Hugues*, de son frère Raoul, comte d'Ivry, et d'Osmont, sans doute son ancien gouverneur. Néanmoins, il remit à plus tard l'examen

Rouen, Rouen, 2e éd., 1731, 6e partie, p. 2. L'église Saint-Sauveur prit le nom de Saint-Lo. TOUSTAIN DE BILLY, *Histoire ecclésiastique du diocèse de Coutances,* éd. par F. DOLBET, Rouen, 1874, in-8o (S. H. N.), t. I, p. 95. Ajoutons que Gonnor aurait songé à rebâtir la cathédrale, *Gallia christiana,* XI, c. 217.

(1) *Gallia christiana*, XI, c. 570.

(2) *Id.*



des titres de l'abbaye de Saint-Denis et conseilla à Gozlin de venir le retrouver à Rouen. Gozlin se rendit donc un dimanche à Rouen, et là, en présence du duc, de sa femme Emma, et des seigneurs normands, il prouva que le domaine de Berneval avait été injustement ravi à l'abbaye de Saint-Denis par l'évêque Aillemond. En conséquence, Richard se rendit à Berneval, accompagné d'une suite nombreuse de grands de France et de Normandie, et, le 18 mars 968, restitua ce domaine à l'abbaye de Saint-Denis (1) ».

La féodalité normande. — Dudon ne nous a pas parlé non plus de la constitution de la féodalité normande. Or, nous avons vu apparaître, sous le règne de Richard Ier, les chefs des grandes familles : par exemple, la maison de Bellême avec Yves de Bellême, qui pourrait bien être le complice d'Osmont dans l'évasion de Richard Ier. Cette maison se constitue sur la frontière avec le château de Bellême, celui de Domfront élevé avec la permission du duc Richard et peut-être celui d'Alençon. Sur ce territoire des rives de la Sarthe, de la Mayenne et de la Varenne, il y eut donc constitution d'une maison importante qui devait devenir pour la Normandie un redoutable adversaire (2). En outre, la famille de Richard allait être l'origine d'une féodalité apanagée

(1) Lot, *Les Derniers Carolingiens*, p. 57.

(2) Stapleton, *Magni Rotuli scaccarii Normanniæ sub regibus angliæ*, Londres, 1840, 2 vol. in-8, I, p. LXXI.

avec les fils légitimes et naturels du duc, à Evreux, à Brionne, etc.

La mort de Richard Ier. — Tombé malade à Bayeux en 996, le duc se fit transporter à Fécamp. Sur la date de la mort, on a eu quelquefois des doutes ; on a dit que Richard Ier aurait vécu jusqu'en 1002, mais la date de 996 est formellement donnée par Dudon de Saint-Quentin (1) et Guillaume de Jumièges (2). Or le témoignage de Dudon est parfaitement acceptable sur ce point, car il a pu être renseigné par Raoul d'Ivry et, très vraisemblablement d'ailleurs, il a assisté aux funérailles du duc.

Après un nouvel éloge du duc Richard, le chanoine de Saint-Quentin nous raconte sa fin édifiante, comment il avait choisi Fécamp pour le lieu de sa sépulture, comment il désigna à Raoul d'Ivry son fils Richard pour lui succéder. Le récit des funérailles est vraiment une belle page latine. Le chanoine parle-t-il en oculaire témoin ? Peut-être se trouvait-il alors dans cette abbaye de Fécamp qui lui était si chère ? Peut-être ses bonnes relations avec la famille ducale le firent-elles inviter à ces funérailles ? Il dépeint admirablement, — car si on peut lui refuser la créance historique, on ne saurait lui contester un véritable talent littéraire, — le cortège funèbre, la douleur et l'empressement de la population, les lamentations des veuves, des vierges,

(1) Ed. Lair, p. 299.
(2) Ed. Marx, p. 72.

des épouses s'arrachant les cheveux, se frappant la poitrine, les cris des chevaliers, les psalmodies des prêtres ; tout cela constitue un tableau saisissant. On se demande parfois en lisant cette page si l'imagination très vive du chanoine n'en a pas fait tous les frais, ou bien plutôt s'il n'a pas rendu au contraire d'une façon très imagée et très pénétrante ce qu'il pourrait y avoir encore de sauvage dans ces hurlements des femmes normandes pleurant la mort du chef, si bien qu'on pense involontairement, en relisant ces belles phrases latines, à la marche funèbre du *Crépuscule des Dieux*.

Telles sont, hélas ! les impressions mélangées et contradictoires que nous laisse Dudon. On ne peut jamais se laisser aller à croire à sa sincérité, tant on a constaté d'inexactitudes en son œuvre, et pourtant cet homme fort intelligent est un peintre assez exact, bien que trop flatteur, des mœurs de cette première société normande.

LES INSTITUTIONS ET LES MŒURS DANS DUDON

Il y a lieu de se demander si le plus inexact des historiens, — encore est-il à peine permis de lui donner ce nom — ne pourrait pas conserver une certaine vérité dans la peinture des mœurs et des institutions. Nous avons, à différentes reprises, insisté sur quelques traits exacts relevés au cours de notre discussion critique, car nous avons rendu justice au vieux rhétoriqueur. Il est peut-être nécessaire de grouper ici dans un court tableau d'ensemble les traits épars que la critique des faits ne nous a pas permis jusqu'ici de rassembler. Déjà M. Lair, dans un chapitre intitulé *Dudon peintre des mœurs*, avait essayé de mettre en lumière l'exactitude d'un écrivain dont il s'était fait l'éditeur et l'apologiste. On ne saurait cependant suivre M. Lair dans tous ses développements ; il a esquissé un tableau des causes des succès des invasions normandes, succès dont il trouve la cause dans le déplorable état de la société carolingienne de ce temps : qu'on y prenne garde, ceci est un pur hors-d'œuvre, car M. Lair qui se fait ici, non seulement l'apologiste de Dudon, mais celui des Carolingiens, s'appuie sur les *Capitulaires* et non

sur le chanoine de Saint-Quentin et nous n'avons pas à discuter ici la question de l'activité législative des descendants de Charlemagne ; il est assez vain, d'ailleurs, de se demander ce que valait cette activité si elle n'était pas suivie d'effet ; qu'importent des lois qui ne sont pas respectées, des capitulaires qui ne sont pas appliqués ? Au temps de la décadence carolingienne, comme en d'autres époques, ce n'étaient point les lois qui faisaient défaut, mais la volonté ou la force et la constance nécessaires pour les mettre à exécution.

Or, ce que nous trouvons dans Dudon, nous l'avons déjà remarqué, ce n'est point le portrait des Carolingiens ; il n'avait pas à le tracer dans son récit extrêmement vague ; on ne sait trop sous quel prince se déroulent les événements racontés aux deux premiers livres dont la chronologie nous échappe. Louis IV ne joue pas un rôle sympathique dans les deux derniers livres, et on ne saurait encore le reprocher à Dudon, puisqu'aussi bien il est conforme, dans ses grandes lignes, aux données de Flodoard. On l'a déjà dit : le chanoine de Saint-Quentin devait être plus porté à l'indulgence pour les Capétiens qui sont les rois de son temps. Il s'efforce d'ailleurs, dans son apologie, de représenter les ducs normands comme les loyaux serviteurs de la monarchie ; mais il est un peintre très fidèle de la société féodale ; il l'a peinte en termes précis, quand on sait le comprendre, soit qu'il indique les liens qui unissent le nouveau chef d'Etat, Rollon, à la monarchie carolingienne, soit qu'il montre l'obligation pour

Richard d'avoir un seigneur et de se mettre dans la dépendance de Hugues. Il a une idée très précise de la nécessité, sinon légale, du moins de fait, où est tout seigneur d'entrer dans la hiérarchie féodale ; mais il a aussi compris que les Normands ne connaissaient pas le mécanisme de cette société, qu'il fallait le leur expliquer ; de là la peinture si vivante de la prestation d'hommage à Saint-Clair-sur-Epte ; de là les discours de Hugues le Grand aux seigneurs normands pendant la minorité de Richard. Que le régime féodal ait été importé par les Normands, cela ne se peut soutenir, puisqu'ils ne le connaissaient pas dans leur pays d'origine, mais avec la remarquable facilité d'adaptation qui caractérise la race, — et ceci est une remarque de portée générale, — les ducs auront compris de bonne heure les avantages de ce régime, peut-être lui auront-ils donné plus de précision qu'il n'en avait dans le reste de la Gaule, en imposant à leurs vassaux directs des obligations militaires précises quant au nombre d'hommes d'armes à fournir, analogues à celles qu'Harald Harfagr' avait imposées en Norvège à chaque Skatkonung (1). Peut-être ainsi provoquèrent-ils quelque révolte ? Car Dudon semble avoir bien vu que les Normands apportaient dans cette société nouvelle pour eux des habitudes d'égalité et

(1) Sur cette question, voir le livre II, pp. 296-300. Nous rassemblons ici les traits épars dans Dudon sur les institutions, mais pour les questions déjà traitées, nous renvoyons aux livres précédents.

d'indépendance qui, en effet, étaient propres aux peuples du Nord et demeurent à l'heure actuelle chez les Norvégiens ; de là la parole qu'il met dans la bouche des soldats de Rollon : « Nous sommes des égaux » ; réminiscence peut-être, chez cet homme qui a pris à toutes les sources, d'un vers d'Abbon. Mais il a bien vu que le chef de l'armée normande consultait ses lieutenants en toutes choses ; de là ces assemblées des grands qui précèdent chaque acte important. Jamais la succession ducale n'est réglée sans une consultation de ce genre, sans une prestation d'hommage, une reconnaissance effectuée du vivant même du duc. Lorsque Guillaume songe à abdiquer, il fait un discours à ses trois secrétaires, Bernard, Bothon et Anslech pour leur montrer la nécessité d'assurer sa succession ; il désigne son héritier, dont Dudon a bien soin de ne pas rappeler l'origine irrégulière, et les barons prêtent le serment au jeune Richard et se recommandent à lui : « *Sacramento veræ fidei, manibus volontarie datis commendaverunt se illi* (1) ». La même cérémonie avait eu lieu quand Rollon, accablé par l'âge et la fatigue, avait convoqué les grands, « *convocatis Dacorum Britonumque principibus* » et avait donné toute sa terre : « *omnem terram suæ ditionis* » à Guillaume, fils de Popa, et les avait liés à son fils par le serment et la remise des mains (2).

(1) Ed. Lair, p. 221.

(2) *Ibid.*, p. 173. *Atque, inter manus Willelmi adolescentis manus suas mittentes principes colligavit illi conjurationis sacramento.*

Les grands avaient-ils d'autres droits? Y avait-il dans le duché primitif une assemblée de *sages* qui ferait penser au *witenagemot* anglo-saxon? ou une assemblée plus large, plus démocratique qui rappellerait le *thing* norvégien, l'*althing* islandais? Dudon ne dit rien qui permette une affirmation quelconque. En tout cas, dans l'état normand, le régime féodal devait peu à peu transformer de telles assemblées en une cour analogue à celle des rois. C'est elle sans doute que Dudon a vue en action sous Richard II et qu'il a peut-être transportée dans le passé. Rollon a convoqué les premiers des Danois, avant de signer la paix de Saint-Clair-sur-Epte (1). Richard I[er] fait de même avant celui de 965 (2) ; les grands ont été consultés sur la législation donnée par Rollon (3) ; les *principes* s'opposent au projet de Guillaume d'abdiquer (4). Ils interviennent dans tous les actes de la famille ducale qui peuvent engager l'état normand : Guillaume ne veut pas donner sa sœur Gerloc au comte de Poitiers avant d'avoir consulté ses fidèles (5). Ceux-ci persuadent à Richard d'épouser Gonnor (6). S'il fallait en croire Dudon, ils auraient même été consultés sur l'union de Rollon avec Gisèle.

En dehors de cette cour, on constate l'existence

(1) Ed. Lair, p. 166.

(2) *Id.*, pp. 282-283.

(3) *Id.*, p. 171. Voir notre livre II, p. 272.

(4) *Id.*, p. 202.

(5) « *Consultu meorum fidelium* » p. 192.

(6) *Id.*, p. 289.

d'un chef de la milice, chef aussi de la maison ducale, Bothon (1); de grands officiers : Bernard, Bothon et Anslech sont appelés secrétaires du duc (2), il est question d'un chambrier, *camerarius*, lors de la mort de Guillaume Longue-Epée (3) Mais, ici encore, nous devons faire cette remarque que Dudon a peut-être voulu représenter plutôt ce qui existait au temps où il écrivait sous Richard II, que ce qui existait réellement sous les ducs dont il retraçait l'histoire.

Dudon dissimule mal que la dynastie normande se perpétue par le concubinage et que les chefs normands pratiquaient encore sans doute une sorte de polygamie. Toutefois, la monarchie normande, si l'on peut s'exprimer ainsi, est héréditaire. Si Rollon, d'après le seul Guillaume de Jumièges, semble avoir été élu au sort à sa première arrivée à Rouen (4), dans la suite, chaque chef a désigné son héritier. La couronne ducale appartient-elle de droit au fils aîné ? Il semble que ce qui importe, c'est la désignation paternelle : quand Richard Ier meurt, Raoul d'Ivry lui demande quel sera son successeur ; le duc désigne celui qui porte le même nom que lui. Quant aux puînés, ils tiendront, après serment et

(1) « *Princeps militiæ nostræ* ». *Id.*, p. 181. « *Princeps domus* », p. 183.

(2) *Id.*, p. 220.

(3) *Id.*, p. 208.

(4) Ed. Marx, p. 21. « *Sorte eligentes, quem sibi dominum militiæque suæ principem, pacta ei fidelitate, preficiunt* ».

hommage prêtés à leur frère, une terre qui assurera leur existence (1).

Le chef de l'état normand est appelé par Dudon, duc, marquis, comte. Ce sont des titres que le prince normand prend dans ses actes, indifféremment ou simultanément, au temps de Richard Ier ou Richard II, même encore de Guillaume-le Conquérant (2). Il est incontestablement un comte, *comes*, une sorte de successeur des comtes carolingiens ; il est un marquis, *marchio* (3) ; les historiens allemands ont dit qu'il était le chef d'un état fondé pour protéger la *Francia* contre les Normands et les Bretons (4) ; il est aussi un duc. Ce nom l'emportera. Dudon, en l'employant de préférence, a peut-être contribué à le faire entrer en usage. En somme, le *De moribus* nous apprend peu de choses des institutions ; elles ne devaient nécessairement tenir qu'une place restreinte dans le roman historique forgé par le Doyen.

(1) « *Qui fungitur meo nomine, vestri consilii auctoritate dux et comes, hæresque erit hæreditatis meæ.... Illis mei filii Ricardi sacramento veræ fidei fidelibus effectis, manibus illorum ejus manibus vice cordis datis, largietur terram quam demonstravero tibi, qua vivere honorifice possint* ». Ed. Lair, p. 297. M. Génestal, *Le parage normand*, p. 3, voit dans ce texte une première manifestation du droit d'aînesse appliqué à la succession ducale et aussi du parage normand. Sans doute, mais Richard II ne devient duc qu'en vertu de la désignation de son père et du consentement tacite des grands.

(2) Flach, *Les origines de l'ancienne France*, I, 170, n. 1, remarque que Dudon emploie ces titres indifféremment et qu'ils n'avaient point encore de signification précise.

(3) Voir H. F., IX, 731.

(4) Dummler, *op. cit.*, Karl von Amira, *op. cit.*



Sans doute aussi les premiers linéaments de cette société restèrent assez imprécis.

Il ne faudrait donc pas exagérer les louanges que mérite Dudon comme peintre des mœurs normandes; on trouve bien en son livre quelques traits qui peignent les ruses des vikings : l'exploit légendaire d'Hasting à Luna, le camp tracé par Rollon dont l'accès est laissé à dessein ouvert, les attaques nocturnes du camp ennemi devant Chartres au son de la trompette ; rappelons-nous surtout les cadavres dépouillés des animaux du troupeau de l'armée lors de la retraite de Lèves, trait où se retrouvent la férocité et la ruse sauvage des Normands.

Mais Dudon a bien compris aussi que ces païens ne sont pas des barbares, qu'ils ont le goût de la richesse, qu'ils ont un certain art, qu'ils apportent une certaine recherche dans la décoration de leurs épées (1). Voyez la description de l'épée offerte par Rollon à Athelstan, de l'épée présentée par

(1) Sur l'art scandinave, voir WORSAAE, *De Danskes Cultur*, trad. MORILLOT, extr. des *Mémoires des Antiquaires du Nord*, 1878-79, p. 101; MONTELIUS, *La civilisation des Normands avant l'émigration*, dans le *Congrès du Millénaire Normand* t. II, p. 590, *sqq*, et *Catalogue du Musée de Stockholm*.

Quelques épées décrites et reproduites dans les deux ouvrages du grand antiquaire suédois sont à rapprocher des descriptions de Dudon, notamment au tome II du Congrès du Millénaire, p. 595, la figure 2 qui représente une poignée d'épée : fer et argent du IXe et Xe siècle ; figure 12, p. 603 qui représente une poignée d'épée : fer, bronze doré, argent, grenats, fabriquée en Suède au VIe siècle ; fig. 14, poignée fer, bronze doré ; et, surtout fig. 17, p. 607, une poignée fer, bronze et de grenats, ornée de verroterie cloisonnée.

Conon aux soldats de Guillaume Longue-Epée, des riches cortèges qui entourent les princesses lors des mariages ; il a saisi le goût si vif des ducs pour la chasse dans les grandes forêts, forêt de Lyons par exemple : goût qui devait persister chez les rois anglo-normands (1).

Mais il ne faut pas demander davantage au chanoine ; il n'a pas mis en présence les deux sociétés franque et normande ; il ne nous a pas montré leur pénétration réciproque, il ne nous a parlé qu'en termes extrêmement vagues de la législation (2) ; les sources ne lui en disaient rien, il n'a rien apporté de son cru et comme nous n'avons point et qu'il n'y a peut-être jamais eu de chartes de Rollon et de Guillaume, que celles de Richard Ier sont bien peu nombreuses, il faut renoncer à faire un tableau complet des institutions de l'état normand, de la société normande, avant le règne de Guillaume-le-Conquérant (3). Il se peut d'ailleurs que cette société ait été encore bien inorganique, que la force y ait eu plus de poids que la loi.

Maintenant faut-il, comme M. Lair, louer Dudon de n'avoir point imité la sécheresse des Annales de

(1) Pp. 192, 248.

(2) Sur la législation, voir notre livre II, pp. 260-272.

(3) C'est ce qu'a très bien compris et dit M. Haskins, qui déclare que l'on ne peut guère décrire les institutions de la Normandie qu'à la date de la conquête de l'Angleterre, ou tout au plus un demi-siècle auparavant. *Normandy under William the Conqueror* dans *The American Historical Review*, XIV, april 1909, p. 455.



son temps ? Il est excessif de dire qu'il abonde en renseignements curieux (1) ; et le peu qu'il apporte sur les mœurs ne compense guère son inexactitude foncière dans le récit des événements. Il faut bien convenir, au terme de cette longue discussion critique, qu'il ne nous donne que bien peu de faits certains et nouveaux sur l'histoire des premiers ducs normands.

(1) Comme le dit M. Lair, p. 94.

CONCLUSION

Nous avons dans notre introduction, marqué le caractère de l'œuvre de Dudon, œuvre commandée par les ducs, payée par le don de deux bénéfices : c'est un panégyrique, disait déjà Orderic Vital (1) ; nous avons aussi remarqué que l'on ne saurait perdre de vue que cette œuvre a été écrite sous Richard II, en un temps de prospérité et de réelle puissance pour l'état normand ; que, parti pris apologétique ou erreur d'optique, le chanoine de Saint-Quentin, qui n'est point Normand et n'a pas de souvenirs personnels, est trop porté à représenter cette puissance comme beaucoup plus ancienne qu'elle ne l'est. La domination de la Normandie sur la Bretagne, l'alliance avec le Danemark, sont choses fort récentes. Dudon leur attribue une antiquité déjà séculaire et leur prête des antécédents sans fondement. Peut-être aussi faut-il songer à la date de rédaction du *De Moribus*, pour expliquer certains anachronismes.

L'œuvre de Dudon nous est apparue, nous l'avions fait pressentir, comme un curieux amalgame d'em-

(1) Ed. S. H. F., II, 2.



prunts aux sources annalistiques et aux traditions orales. Les débuts du premier livre sur la Scandinavie et les causes des invasions normandes, nous ont révélé la lecture de Jornandès, de Paul Diacre, de Paul Orose, mais aussi d'écrivains plus classiques, de Virgile, de Pline, par exemple. A-t-il lu Ptolémée? cela reste douteux (1). N'oublions pas d'ailleurs que nous ne pourrons jamais dresser la liste complète de ses lectures, certains ouvrages de lui connus ont pu disparaître.

Dans tous les livres de son œuvre, nous avons trouvé surtout trace de la lecture des Annales. M. Lair avait nié cette documentation. Il disait que pour connaître les Annales carolingiennes, il eût fallu à Dudon faire de longues recherches à Reims, aux abbayes du Nord, de Saint-Vaast, de Saint-Bertin. Il affirmait que le chanoine ne prit pas tant de peine. Et pourtant le clergé du temps se déplace volontiers; les principales abbayes aux bibliothèques desquelles Dudon pouvait puiser n'étaient pas éloignées de Saint-Quentin. Flodoard alla à Rome et on ne voudrait pas que le chanoine de Saint-Quentin se soit rendu à Reims, à Saint-Vaast, à Saint-Bertin, à Corbie! En Normandie, nous avons eu l'occasion de marquer qu'il connaissait certainement l'abbaye de Fécamp, le principal centre littéraire du duché (2). Nous avons constaté partout les

(1) Voir l'appendice I.

(2) Dudon dans un de ses vers fait allusion aux écoles normandes de son temps. N'oublions pas qu'il y eut sous

emprunts de Dudon aux annales carolingiennes, *Annales Bertiniani*, *Annales Vedastini*, Chronique de Réginon, de Folcuin (?), poème d'Abbon. Nous serions portés à croire qu'il s'est inspiré de Widukind, qui pourrait lui avoir suggéré le plan de son œuvre et une partie des éléments du récit de la campagne de 946. Mais surtout nous avons mis en lumière que les *Annales* de Flodoard constituent sa principale source. On ne saurait trop le répéter ; c'est là qu'il a trouvé le corps, la trame des trois derniers livres de son ouvrage. Avant 919, début de ces *Annales*, il brouille tout ; après 966, date finale de Flodoard, il oublie tout. Chose singulière, il ne sait guère du règne de Richard Ier, son contemporain, que ce que Flodoard lui a appris.

Mais ce ne sont pas seulement les Annales que l'historien des ducs allait chercher à l'abbaye, il y recueillait peut-être les traditions locales, les chansons de geste nées à l'ombre du cloître de ce sanctuaire renommé. En tout cas, il y a certes une grande part à faire à la légende dans les sources où a puisé Dudon. Tout le livre sur Hasting fourmille d'épisodes légendaires : dans le livre sur Rollon, sont légendaires les détails sur les batailles livrées près de Chartres, à Lèves. Et ici, on peut toucher du doigt l'origine de la légende puisqu'en ce qui concerne le rôle d'Ebles de Poitiers, Benoît de Saint-More dit qu'il a connu des vers sur la fuite du

Richard II, une renaissance intellectuelle en même temps qu'une réforme du clergé.



comte et sa retraite dans la maison d'un foulon. Nous constatons donc l'existence d'une ancienne chanson de geste aujourd'hui perdue, certainement antérieure à Benoît de Saint-More, c'est-à-dire au temps d'Henri II d'Angleterre (1154-1187), mais aussi vraisemblablement antérieure à la rédaction de l'œuvre de Dudon de Saint-Quentin, puisque les mêmes traits se retrouvent chez celui-ci. De même paraissent bien légendaires tous les détails relatifs à l'enlèvement de Richard Ier par Osmond ; il semble que Guillaume de Jumièges ait utilisé une tradition relative à cet enlèvement qui lui a fourni d'autres détails (1). De même, nous l'avons vu, les épisodes de l'entrevue du duc Guillaume avec le roi Otton diffèrent dans Dudon et dans Richer, mais ont un caractère épique et paraissent empruntés à quelque chanson de geste qui racontait la mort de Guillaume, la vengeance de Rioul et peut-être les démêlés du duc avec Otton. Ainsi l'existence ancienne de chansons de geste repose tantôt sur des témoignages formels, tantôt sur une hypothèse très plausible. M. Gaston Paris n'a-t-il pas supposé une chanson de geste qui aurait eu pour point de départ la mort de Guillaume Longue-Epée et qui se serait appelée la *Vengeance de Rioul ?* N'avons-nous pas une complainte latine aujourd'hui bien connue, retrouvée par MM. L. Delisle et Gaston Paris, éditée par M. Lair, la *Complainte de la mort de Guillaume Longue-Epée*, complainte qui était primitivement peut-être

(1) Ed. Marx, p. 49.



plus étendue qu'elle ne l'est aujourd'hui ? M. Lauer n'a-t-il pas conjecturé fort justement qu'elle avait été la principale source du livre consacré par Dudon à Guillaume Longue-Épée ? Et c'est une conviction que nous partageons, en ajoutant, bien entendu, que là comme partout, Dudon a eu pour première base Flodoard, délayé, arrangé, déguisé et combiné avec les données de la *Complainte*. Le duc très chrétien, très pieux, très francisé que Dudon nous a représenté, c'est la *Complainte* qui lui en fournit les traits ; dans Flodoard, qui ne fait point de portraits, les agissements de Guillaume sont d'un féodal.

Si cet événement tragique a inspiré cette *Complainte*, pourquoi d'autres événements aussi retentissants n'auraient-ils pas fourni d'autres chansons en roman ou même en norois, surtout dans cette terre normande qui a vu alors tant d'événements extraordinaires et parmi cette population guerrière d'imagination épique, qui avait ses scaldes et ses Sagas (1) ?

N'oublions pas, en effet, que la Normandie des débuts du XIe siècle, si francisée qu'elle fût, pouvait encore avoir conservé quelques souvenirs des Sagas, quelques aptitudes épiques. La Normandie verra

(1) M. Bédier, *op. cit.*, IV, p. 473, niant que nos chansons de geste fussent des remaniements de cantilènes mérovingiennes, a fixé la date de formation de nos chansons au XIe siècle. J'imagine qu'il ne verrait pas d'objection à reculer cette date pour une province telle que la Normandie qui est dans des conditions toutes particulières jusqu'au Xe siècle. Ici la Saga a pu précéder et engendrer la chanson.



éclore dans le cours du même siècle la Chanson de Roland (1). Sous Richard II, les scaldes, tels que celui de saint Olaf, pouvaient encore se faire entendre à Fécamp ou à la cour des ducs. Raoul d'Ivry pouvait être l'un d'eux et c'est peut-être lui qui a chanté à Dudon quelque poème où celui-ci aura pris de nombreux épisodes (2). Nous avons montré que Dudon semble bien avoir connu la Saga d'Harald Harfagr' ; il s'en écarte en ce qui concerne l'origine de Rollon, mais au fond de son récit on trouve encore la Saga défigurée, arrangée pour les besoins de son apologie. Nous nous sommes même demandé si cette Saga ne lui avait pas fourni certains épisodes des rapports avec Athelstan et si dans le premier livre Dudon n'était pas l'écho de certaine Saga où figurait Hallstein, terreur de l'Eglise et des prêtres chrétiens.

Aussi, Dümmler et M. Lauer avaient-ils raison de trouver à l'œuvre du doyen un caractère épique ; nous avons montré les sources de cette épopée. Dudon a utilisé les données des chansons de geste, des traditions épiques de la Saga ; mais le fond de l'œuvre est emprunté aux Annales, et c'est sur cette

(1) Voir Bédier, *op. cit.*, t. III, p. 450 et 452, renvoyant aux travaux du Dr Tavernier sur Turold.

(2) Ainsi se trouverait résolu le problème posé par le dire de Dudon appelant Raoul d'Ivry : *relator totius operis*. Si beaucoup de critiques, Lair, Joret, se sont appuyés sur cette référence pour attribuer une grande valeur historique à l'œuvre de Dudon, nous, au contraire, nous dirons que nous lui accordons le peu de crédit que mérite une œuvre inspirée par les ducs et à demi légendaire.

trame qu'il a brodé les légendes. C'est ce que n'avait point vu M. Lair et ce qu'aucun critique n'avait mis en lumière. Ces Annales, d'ailleurs, Dudon les a défigurées, arrangées, rapprochées par des combinaisons chronologiques arbitraires. Il nous apparaît comme un homme de lettres — ce qu'il était au plus haut degré — qui prend de toutes mains, qui élabore un roman historique avec des matériaux empruntés à l'histoire et des matériaux empruntés à la légende ; la seule vérité de son roman est celle des mœurs. Ajoutons que cet homme de lettres est aussi un écrivain politique qui écrit *ad majorem ducum gloriam* et qu'à ce point de vue son œuvre est un chef-d'œuvre, mais non certes un chef-d'œuvre historique.

Car, au point de vue historique, la valeur du *De Moribus* est bien faible, pour toutes les raisons mêmes que nous venons d'indiquer. Pourtant, nous savons si peu de chose sur les premiers établissements des Normands, sur la fondation de la Normandie et sur ses premiers ducs, que nous ne devons pas regretter le temps considérable que nous avons passé à étudier Dudon, non pas certes que nous pensions, avec Palgrave, qu'il faille lui demander les faits que l'on ne trouverait pas ailleurs, mais parce qu'il a été pour nous l'occasion d'étudier de près, sans avoir la prétention de les résoudre toujours, tous les problèmes que pose cette fondation du duché.

Ce sont les conclusions de cette étude critique que



nous voudrions maintenant résumer brièvement.

Parmi les causes historiques des invasions, Dudon a nettement distingué la surpopulation des pays scandinaves ; mais on ne peut qu'entrevoir dans les brouillards de son exposé trois autres causes : la lutte religieuse des païens adorateurs de Thor contre le christianisme ; la fondation des monarchies scandinaves qui pousse à l'émigration tous les petits chefs, et par dessus tout, et au début, la soif du pillage.

Autour d'Hasting, il a cristallisé toute l'histoire des premières invasions normandes ; mais sa biographie d'Hasting n'a que de bien vagues rapports avec celle que l'étude des sources peut fournir. Hasting est évidemment pour lui un héros légendaire, le type du viking rusé et cruel, dévastateur et ennemi du christianisme. N'est-il pas curieux que la Saga nous fournisse des indications sur un Hallstein, fils d'un prêtre de Thor, qui partit avec Björn des pays scandinaves pour les pays de l'ouest, à la même époque que l'Hasting des Annales franques ?

Rollon est aussi un chef norvégien ; c'est le Ganger Rolf de la Saga défigurée par Dudon, qui distingue malaisément les Norvégiens des Danois, et, pour des raisons de lettré, incline à faire du chef un Danois, un Dace, un Δαναός. Guillaume de Jumièges avait déjà dénoncé la flatterie de cette origine.

Tout ce que Dudon dit des premières campagnes de Rollon ne peut être contrôlé, ou, plus exactement, est emprunté aux Annales et concerne d'autres chefs, Hériold, Godfrid, Sigfrid. Dans l'histoire,

Rollon apparaît à peine sous les murs de Chartres ; sans doute il a aussi conduit les expéditions en Bourgogne qui ont précédé et suivi cette bataille.

Au traité de Saint-Clair-sur-Epte, il ne reçut pas la main de Gisèle, ce qui, au reste, importe peu ; et avec M. Deville, avec M. Pfister, nous affirmons qu'il ne reçut pas toute la Normandie, comme le dit Dudon, mais seulement la Haute-Normandie. La Bretagne, ou, plus exactement, les pays occupés par les Bretons, dans la Basse-Normandie actuelle, lui furent donnés à ravager. Quant à la Normandie, il la tint, comme un fief, du roi Charles le Simple. Seulement, et c'est ce qui explique les divergences des historiens, la Normandie n'est pas restée un fief de la couronne. A la suite de l'échec subi, en 945, par Louis d'Outremer, elle ne fut plus qu'un fief des Robertiens ; elle redevint, en 987, un fief de la couronne.

La conversion des Normands a suivi le traité : elle ne semble décidément pas, quoiqu'en dise Dudon, avoir été l'œuvre de Francon, mais bien celle de Guitton, archevêque de Rouen et d'Hervé, archevêque de Reims. Cette conversion fut, au reste, précaire. Rollon lui même, encore que Dudon se garde bien de le dire, mourut sans doute en païen. Des dernières années de son règne, le chanoine de Saint-Quentin ne nous dit rien ; il faut recourir aux *Annales* pour savoir qu'il reçut, en 924, le Bessin et le Maine, pour connaître ses campagnes contre ses voisins ; nous ne savons exactement la date de sa mort que nous pouvons seulement placer entre 928 et 933.



Rollon demeure, grâce à Dudon, le législateur des Normands et le fondateur de la colonie. Les phrases bien vagues, bien obscures de son apologiste nous permettent d'entrevoir qu'il distribua des comtés à ses lieutenants, des terres à ses soldats, qu'il fit régner l'ordre et qu'il apporta certaines dispositions législatives empruntées aux lois norvégiennes de Frode.

Dudon, avec quelque exagération, fait de son fils, Guillaume Longue-Epée, un martyr chrétien : certes, il était chrétien et plus francisé que son père ; il a, sans doute, au début de son gouvernement lutté contre les Bretons de la Basse-Normandie ; l'un de ses lieutenants, peut-être, fut tué à Caen, en 931, mais en 933, à la suite de nouvelles campagnes dans cette région, il reçut l'Avranchin et le Cotentin et ainsi s'acheva la Normandie, œuvre de l'histoire. L'année suivante, il eut à lutter contre une révolte des chefs normands, première manifestation de l'indépendance scandinave et de la réaction païenne : c'est la révolte de Rioul. Dudon ne nous permet pas de dire exactement d'où elle partit ; du Cotentin où de l'Evrecin, disent les commentateurs, nous dirions plus volontiers, sans l'affirmer, du Maine, on peut supposer, — c'est une hypothèse — que cette révolte lui aurait fait perdre une province donnée à son père en 924. La répression, après la victoire du Pré de la Bataille, fut sans doute sanglante et créa des ressentiments durables.

Guillaume affirme cependant son autorité, il épouse la fille du comte de Vermandois ; peut-être

n'y a-t-il là qu'une remise d'otage? Il marie sa sœur au comte de Poitiers. A-t-il joué un rôle lors du retour de Louis d'Outremer? Certes, pas le rôle prépondérant que lui prête Dudon ; et de même il est tout à fait faux, comme l'a fait notre auteur, de lui attribuer le rôle de défenseur de la monarchie. Il a, au contraire, fait partie des coalitions des grands contre le roi et ne s'est réconcilié que tardivement avec lui. Il mourut peu après, victime de la jalousie d'Arnoul de Flandre qui employa sans doute contre lui les rancunes des vaincus de la révolte de Rioul.

Sa mort, 17 décembre 942, marqua le début d'une ère critique pour le nouvel état. Louis IV essaya, non de s'en emparer, au moins d'user de tous ses droits de roi et de suzerain pour mettre la main sur la garde du jeune prince et confier l'administration du duché à un baillistre royal, Raoul la Tourte ; il rencontra une vive résistance de la part des Normands, accompagnée d'une nouvelle réaction païenne avec Turmoud, de l'arrivée de nouvelles bandes avec Sétric ; il triompha de l'obstacle en quelque bataille, toutefois il crut un instant plus habile de partager le duché avec Hugues le Grand ; mais il s'embarrassa dans ses propres ruses et se heurta à l'armée normande de Bayeux commandée par Hagrold. Il faut absolument rejeter l'idée qu'il y ait eu là une armée commandée par le roi de Danemark, Harald ; il s'agit de l'armée normande des confins de Bretagne. Elle vainquit Louis à la bataille de Dive (945). Cependant le jeune Richard

s'était dérobé à la tutelle du roi qui dut renoncer à la suzeraineté de la Normandie et l'abandonner à Hugues le Grand.

A partir de cette date, la Normandie entre tout à fait dans la vassalité des Robertiens. Elle va partager le sort des états de Hugues. Quand Otton envahit la *Francia occidentalis* en 946 pour y rétablir l'autorité de Louis IV et faire sentir la protection germanique, ce n'est pas à l'appel d'Arnoul, comme le dit Dudon, mais à celui de la reine Gerberge qu'il se rend. Ce n'est pas la Normandie qu'il vise, mais les états de Hugues. Il n'est pas surprenant pourtant que son intervention se soit terminée par une tentative d'ailleurs manquée contre la capitale de l'état normand.

Richard Ier épouse la fille de Hugues le Grand, Emma. Il est l'adversaire du roi Lothaire ; en même temps, son intervention en Bretagne le met aux prises avec Thibaut de Chartres. De là de nouvelles luttes, un nouvel appel aux vikings, enfin des négociations et une paix dont Dudon ne donne pas la date, mais que nous pouvons placer en 965 et non en 966, comme on l'avait fait jusqu'alors.

Dudon ne s'étend guère sur les dernières années de Richard, les plus intéressantes sans doute ; c'est que Flodoard, ici, lui fait défaut. Il ne nous dit que peu de chose du rôle politique de Richard, de son activité pourtant très réelle pour réformer les monastères et ne nous dit rien de la réorganisation de l'église séculière normande où, à vrai dire, l'intervention ducale ne fut pas toujours heureuse, ce qui

explique assez son silence, car c'est par là qu'il faut terminer : Dudon rhétoriqueur, homme de lettres, apologiste des ducs, est aussi un chanoine de cour, un protégé de l'archevêque Robert, dont il ne saurait médire.

Plus tard peut-être un recueil des chartes de Richard Ier permettra-t-il d'écrire une histoire plus complète de ce duc (1), sans doute le vrai fondateur de l'Etat normand, mais l'objet du présent livre était simplement l'étude critique de Dudon. Nous n'avons négligé aucun des problèmes qu'elle posait, mais nous devions nous y borner. A chacun sa tâche.

(1) Nous attendons ce recueil de M. Lot, qui le prépare depuis longtemps. Voir H. Prentout, *La Normandie*, Collection des Régions de la *Revue de Synthèse*. Paris, 1910, in-8°, p. 48.

APPENDICES

I. — Dudon savait-il le grec ?

Je disais prudemment en étudiant les sources géographiques de Dudon, que si les Αμαξοβίοί se trouvent dans Ptolémée, Dudon avait pu connaître les Amaxobii par un intermédiaire (1). En réalité, il était assez facile de trouver cet intermédiaire et je l'eusse découvert tout de suite, si, au lieu de rechercher les sources auxquelles renvoyait le dictionnaire d'Henry Estienne au mot Αμαξοβίοί, j'eusse lu les géographes classiques latins ; comme il arrive parfois, une recherche trop lointaine m'a écarté de ce que je pouvais rencontrer immédiatement. Les Amaxobii figurent dans deux écrivains latins : Pomponius Mela, *De situ orbis* (2), et Pline le Jeune, *Historia naturalis* (3) ; comme ici les Amaxobii sont rapprochés des *Trogodytæ* que cite Dudon en les appelant *Tragoditæ* — ils nous avaient également embarrassé — Pline est évidemment la source où a puisé notre auteur. On ne saurait donc s'appuyer

(1) Voir p. 35.

(2) Paris, 1843, in-8°, p. 78.

(3) Ed. TEUBNER, IV, 12, 25.

sur la présence des Amaxobii dans le texte de Dudon pour en inférer que celui-ci avait lu Ptolémée et que, partant, il savait le grec. Bien qu'il y ait des mots grecs en assez grand nombre dans son œuvre, M. Lair lui a dénié toute connaissance sérieuse de cette langue (1). Mais il ne faudrait peut-être rien affirmer. N'oublions pas que Dudon est contemporain de Richard II, que c'est de son temps et auprès de lui qu'il a composé le *De Moribus* et qu'il y eut une véritable renaissance ecclésiastique et littéraire sous ce duc (2), que Richard II avait appelé en Normandie des savants étrangers, des grecs, des moines de l'Orient. « On vit des Grecs et des Arméniens quitter leur pays ..... et aller illustrer la Normandie par leur présence et leur savoir ». Au nombre des moines du Sinaï qui venaient tous les ans recevoir à Rouen les libéralités du duc Richard II fut le célèbre saint Siméon qui savait cinq langues: l'égyptien, le syriaque, l'arabe, le grec et le latin. On cite un manuscrit grec, qui remonte au duc Richard II, puisqu' « il y est marqué qu'il fut fait en 1022 par un moine nommé Hélie. Et ce qui fait croire que ce copiste était normand ou qu'il écrivait en Normandie, c'est que son manuscrit est enrichi de l'alphabet des Norvégiens (3) ». Donc si la présence

(1) Ed. de Dudon, p. 22.

(2) *Vita S. Willelmi*, *op. cit.*, et PFISTER, *op. cit.*, p. 6, n. 4.

(3) *Histoire littéraire de la France*, t. VII, p. 67 ; LAIR, éd. de Dudon, p. 15 ; LUCHAIRE, *Histoire de France de Lavisse*, t. II, partie II, p. 186 ; SACKUR, *op. cit.*, II, p. 45. La venue

des Amaxobii dans le texte de Dudon ne permet pas d'affirmer qu'il avait lu Ptolémée qui semble n'avoir été connu de ses contemporains que par des traductions latines ou arabes (1); il n'en est pas moins possible qu'il ait appris quelque chose de la langue grecque à la cour de Richard II, auprès des savants orientaux dont nous venons de parler. Quant aux fautes qui se trouvent dans les mots grecs de ses manuscrits, elles ne prouvent rien, pouvant être le fait des copistes.

Peut-être Dudon savait-il le grec, dans la mesure où le savait son contemporain Fulbert de Chartres, dont l'abbé Clerval a dit justement : « Fulbert a dit qu'il n'avait point eu de maître pour la lui apprendre (la langue grecque), qu'il ne pouvait la déchiffrer et qu'il n'avait point fréquenté Homère, mais seulement Virgile. Cette affirmation ne doit pas cependant s'entendre dans un sens trop rigoureux. N'avait-il pas été l'élève de Gerbert qui collectionnait avec amour les plus belles œuvres de la Grèce, et en particulier des discours de Démosthène ? N'était-il pas le contemporain et le voisin d'Héribrant

des savants grecs est rapportée par Raoul Glaber, éd. PROU, p. 20, par les *Miracula S. Wulframni*, à la suite du *Chronicon Fontanellense*, dans le *Spicilegium* de LUC D'ACHERY, éd. in-folio. t. II, c. 286. Dans MIGNE, P. L., t. CXLI, on trouve une lettre de Fulbert de Chartres au duc, c. 210, qui ne parle que d'une manière générale des bienfaits de Richard II à l'église de Chartres.

(1) Abbé A. CLERVAL, *Les écoles de Chartres au moyen âge, du Ve au XIIe siècle*, Paris, 1895, in-8°, *passim*.



qui explique à Chartres les *Aphorismes d'Hippocrate* et la *Concorde d'Hippocrate*, *Galien* et *Sorin ?* ce qui n'était guère possible sans une certaine connaissance du grec. Il en savait quelque chose et il en a donné la preuve dans un de ses sermons où, pour préciser certaines expressions de l'Evangile, il renvoie au texte grec du Nouveau Testament. Mais, apparemment, son savoir se bornait à la lecture des caractères grecs, et à l'intelligence de quelques mots dont il devinait le sens, à l'aide des vocabulaires et des traductions des médecins grecs ou de Boèce (1) ».

Dudon connut peut-être Chartres, les détails précis sur le combat de Lèves tenderaient à le prouver. Mais en tout cas, à Rouen, il rencontra des gens qui savaient réellement le grec, et il aurait pu en apprendre davantage que Fulbert. Au reste, sa connaissance du grec ne dépassa peut-être pas le niveau qu'avait atteint Fulbert, et qui, d'ailleurs, était peut-être plus élevé que celui-ci ne voulait bien le dire.

II. — L'origine champenoise d'Hasting (2)

D'où vient le récit de Raoul Glaber, d'après lequel Hasting serait né à Trancault, près de Troyes en Champagne ?

Raoul Glaber écrivait au milieu du XI[e] siècle, après

(1) Clerval, *op. cit.*, p. 110.

(2) Voir p. 85.

Dudon de Saint-Quentin qui écrit vraisemblablement dans le premier quart de ce siècle (au plus tard avant 1040). Le moine errant et très peu doué d'esprit critique qu'était Glaber a donc pu connaître l'œuvre de Dudon. Reportons-nous d'ailleurs au texte du chanoine de Saint-Quentin, puisqu'après tout, c'est celui qu'il importe de commenter. Nous lisons au livre I, chapitre 3: « *Igitur Daci nuncupantur a suis Danai, vel Dani, gloriantur que se ex Antenore progenitos ; qui, quondam Trojæ finibus depopulatis, mediis elapsus Achivis, Illyricos fines penetravit cum suis* (1).

Supposons ce texte lu distraitement par un moine cultivé, complètement dénué d'esprit critique, que lui reste-t-il dans l'esprit? Les Normands sont venus de Troie, ils ont pour chef Hasting. Faisons un pas de plus; supposons que Raoul Glaber n'ait pas vu le texte de Dudon, mais qu'il en ait entendu parler (c'est une supposition que l'on a faite pour Saxo Grammaticus qui n'aurait pas lu Dudon, mais aurait entendu dire quelle origine il donnait aux Danois). Raoul Glaber entend d'un moine moins intelligent que lui qu'un chef pirate nommé Hasting vient de Troyes. En latin, sans doute, il est impossible de confondre *Troja* et *Trecassium*, mais si la tradition a été, comme nous le croyons, orale, la confusion deviendrait possible. Raoul Glaber confond Troie avec Troyes en Champagne et bâtit son histoire. N'a-t-on pas dit récemment et très joliment prouvé qu'il y avait dans toutes les légendes de ce

(1) Ed. Lair, p. 130.



temps-là combinaison d'un élément savant et d'un élément populaire, collaboration de clercs lettrés avec le populaire illettré qui ne comprend qu'à demi ce qu'on lui raconte et le déforme (1)? Nous serions ici en présence d'un phénomène de ce genre.

On sent bien que cette hypothèse n'a quelque chance de rencontrer la vérité que si Troyes se disait Troies, Troyes comme Troie du *Roman de Troies* dès le XIe siècle : c'est une question. Le *Dictionnaire topographique du département de l'Aube*, de Th. Boutiot et E. Socard (2), ne donne pas de forme française pour Troyes avant le XIIIe siècle, *Trèche*, 1218 (ch. de l'hôtel-Dieu le Comte), Troies, 1230 (ch. de Thibault, IV, comte de Troyes. Mais Chrestien de Troyes dans le Guillaume d'Angleterre, écrit :

> Se tu fez feire ta besoingne
> A Bar, à Provins ou à Troies, (3).

Or, Chrestien de Troyes vivait dans la seconde moitié du XIIe siècle. Les documents français publiés par M. A. Longnon, *Documents relatifs au comte de Champagne et de Brie, 1172-1361* (4), sont tous du XIIIe siècle ; on peut seulement remarquer qu'on

(1) BÉDIER, *Les Légendes épiques*, voir notamment au tome IV, pp. 81-94, la discussion relative à la formation de la légende de Gormond et Isembard autour de l'abbaye de Saint-Riquier.

(2) Paris, 1874, in-4°, p. 164.

(3) V. 1986-1987 de l'édition WENDELIN FOERSTER, Halle, 1884-1894, 4 vol. in-8°, IV, p. 316.

(4) Paris, 1901-1914, 3 vol. (*Doc., In.*).



n'y relève jamais la forme Trèche signalée par le *Dictionnaire topographique*. Villehardouin qui écrit avant 1213, écrit Troies (1).

Mais, au reste, je n'attache aucune importance à mon explication qui se heurte à une autre difficulté. Raoul Glaber a désigné le village où serait né Hasting, *Tranquillus*, que l'on a identifié avec Trancault. Il est donc plus probable qu'il a entendu parler de quelque paysan champenois qui avait rejoint une bande normande et dont la légende avait fait un chef qu'il a confondu avec Hasting.

III. — Date de la bataille de Chartres

La Chronique de Sainte-Colombe de Sens contient l'indication la plus complète: DCCCCXI, *XIII calendas augusti*, ce qui donnerait le 19 juillet (2). M. Lair conjecture qu'il faut lire *XII° kalendas*, c'est-à-dire le 20 juillet, et le 20 juillet 911 tombait un dimanche. D'autres annales donnent la date de 911, ce sont le *Chronicon Malleacense* (3), la Chronique de Saint-Florent de Saumur (4), le *Chronicon Rotomagense* (5), le *Chronicon Besuense* (6). D'autres donnent des ren-

(1) Ed. N. de Wailly, Paris, 1872, 35, p. 22.

(2) H. F., IX, 40.

(3) *Ibid.*, 8.

(4) *Ibid.*, 55.

(5) *Ibid.*, 87.

(6) *Ibid.*, 20.

seignements vagues : *l'Historia Francorum Senonensis* (1) dit « *Eo tempore* » ; *l'Historia modernorum regum Francorum* après avoir raconté l'incendie de Saint-Benoît-sur-Loire où l'église fut seule épargnée, événement dont elle ne donne pas la date dit : « *Post paucos denique dies* » (2) ; l'une et l'autre viennent de rapporter les événements de Bourgogne, ce qui confirme assez bien la date de 911. Orderic Vital, dans un passage de son *Histoire ecclésiastique* donne la date: *XIII° Kal. augusti in sabbatto*, mais en rapprochant cet événement de la bataille de Tonnerre (3). Ailleurs, il donne la date de l'an 900 : « *Anno ab incarnatione domini DCCCC°, Indictione tertia, Zendebaldus rex filium Arnulfi occidit, Tunc Rollo Carnotum obsedit* (4). » Orderic Vital semble avoir confondu la mort de Zwentibold arrivée en l'an 900, avec celle de Louis l'Enfant, survenue en l'an 911, ce qui est bien également la date de la bataille de Chartres. Les *Gesta Ambaziæ* ne donnent pas de date, mais rapprochent cette bataille de la campagne d'Eric et de Baret dans la vallée de la Loire (5) ; la *Chronique de Tours* dit que la bataille eut lieu la sixième année d'Arnoul et la quatrième de Charles (6), ce qui donnerait 905 pour Arnoul

(1) M. G. SS., IX, 365, avec la date de mois et de jour.
(2) *Ibid.*, 380.
(3) Ed. S. H. F., III, 143.
(4) *Ibid.*, I , 160.
(5) Ed. HALPHEN et POUPARDIN, p. 23.
(6) H. F., IX, 48.

de Germanie et 900 ou 902 pour Charles le Simple, suivant que l'on compte depuis son avènement conjointement avec Eudes ou depuis la mort de celui-ci. La *Chronique d'Aubri des Trois Fontaines* dit : *XIII° Kal. augusti* 906 (1), les *Annales Sancti Quintini Veromandensis* disent 908 (2). Au fond, ce qui importe, c'est l'indication de la *Chronique de Sainte-Colombe de Sens*, qui donne une date complète. La bataille de Chartres eut lieu le 20 juillet 911.

IV. — Date de la paix entre Lothaire et Richard Ier

A quelle date placer la paix entre le roi Lothaire et Richard ? Leibnitz, *Annales Imperii*, la place en 964, Auguste Le Prévost (*Roman de Rou*, I, 261, n. 6) en 968. « Tous deux négligent de donner des références, et pour cause (3) ». M. Lot a cru pouvoir la placer à la fin de juin ou juillet 966. Elle est antérieure, selon lui, à un diplôme du roi Lothaire pour la réformation de l'abbaye du Mont-Saint-Michel, émis sur la demande de Richard (4). Cet acte est du 7 février de la XII° année du règne de Lothaire (5). Or, M. Lot croyait pouvoir affirmer qu'on avait des

(1) H. F., IX, 63.

(2) M. G. SS., XVI, 507.

(3) *Les Derniers Carolingiens*, p. 356, n. 2.

(4) *Id.*, p. 354.

(5) Halphen, *Recueil des actes de Lothaire et de Louis V, rois de France, 954-987*. Paris, 1908, in-4° (*Doc. In.*), p. 53.

preuves certaines que la chancellerie royale prenait pour point de départ le commencement de l'année 955 et que cette année commençait à Pâques (1). La douzième année de Lothaire comprenait donc le mois de février 967; la paix, étant antérieure, était de juin 966. M. Lot renvoyait sur la façon de compter les années de la chancellerie de Lothaire à une démonstration que l'on trouverait dans la préface du *Catalogue des Actes* de ce roi, qui était alors en préparation. Mais au Catalogue, maintenant paru, on voit qu'on a, sous les chanceliers Guy et Gezo, compté les années du règne à partir du 12 novembre 954, date du couronnement (2). Or, Guy a été chancelier du 11 décembre 954 au 7 novembre 956; Gezo, du 9 février 958 au 13 avril 969; donc cet acte a été rédigé par le chancelier Gezo (l'acte, d'ailleurs, porte sa suscription, *Gezo cancellarius*), donc il a compté les années à partir du 12 novembre 954; donc, le 7 février 966, on était dans la douzième année de Lothaire, donc cet acte est du 7 février 966; donc la paix étant antérieure, est de 965 et non de 966.

Ajoutons qu'il y a un autre acte confirmatif, une charte de Gautier, comte de Dreux, faisant donation à l'abbaye de Saint-Père de Chartres, qui porte la date suivante: *Actum Ebroico comitatu publice. Signum Walterii comitis, hujus cartulæ auctoris. S. Teodfredi militis. S. Richardi ducis. — Anno ab incarnatione*

(1) *Op. cit.*, p. 355.
(2) P. XLVIII.

Domini DCCCCLXV, indictione VIII[a], *regnante Clothario rege, anno XI*[o] (1).

Kalckstein en avait conclu qu'Evreux s'était rendu à cette date à Richard, puisque l'acte est daté *Ebroico comitatu* et que la paix était antérieure au 12 novembre 965, et que l'acte est daté de la onzième année du règne de Lothaire (2). M. Lot disait que *Ebroico comitatu* n'impliquait pas la présence de Lothaire à Evreux et déclarait que Kalckstein se faisait illusion sur l'exactitude avec laquelle étaient rédigés les diplômes des abbayes. Mais la concordance des deux diplômes est frappante. Il n'y a aucun doute qu'en 965 Richard était maître d'Évreux. Cependant, M. Lot ajoutait : « L'année 965 est la seule où Lothaire n'a pu faire la paix avec le duc de Normandie. Nous avons vu que les négociations commencées avant le 15 mai durèrent jusqu'à la fin de juin. Or, en 965, le roi employa la fin de mars et le mois d'avril à une expédition en Flandre et passa le mois de mai et de juin à Cologne, auprès de son oncle l'empereur Otton I[er] (3) ».

Pour répondre à cette objection, voyons en quel mois aurait été conclue la paix de Saint-Clair-sur-Epte. Il y a d'abord eu un synode dont Dudon ne dit pas le lieu de réunion ; il aurait eu lieu à Laon, suivant Guillaume de Jumièges. On envoya à Richard

(1) *Cartulaire de Saint-Père de Chartres*, éd. GUÉRARD, Paris, 1840, 2 vol., I, p. 55.

(2) *Op. cit.*, p. 314, n. 1.

(3) *Ibid.*, p. 355.

l'évêque de Chartres, très probablement Vulfald, évêque de 962 à 967. Celui-ci rapporta au roi et aux évêques la réponse du duc. Puis Thibaut envoya un moine à Richard. Thibaut, après six jours de réflexion vint à Rouen, embrassa Richard, enfin se rendit à Évreux. L'entrevue de Jeufosse avec les palatins et les évêques de France eut lieu au temps des ides de mai, 15 mai.

Richard les exhorta à faire la paix dans un délai de deux fois deux fois huit jours, soit trente-deux jours. Ajoutons neuf jours de réflexion que demandent les Danois. Cela fait en tout quarante et un jours (1), la paix définitive eut donc lieu à la fin de juin. Le roi Lothaire n'est venu qu'à la fin du plaid, il suffit donc qu'il soit arrivé à la fin de juin. On peut remarquer que les premières négociations ne comportent pas la participation du roi. Il n'est pas à Laon au moment du concile, mais il y est quand l'évêque revient.

Son expédition en Flandre est du mois d'avril. Il était à Laon en mai, puis il repartit pour l'Allemagne. Richard fait sa paix avec Thibaut, vers le 15 mai. Les négociations se placent du 15 mai à la fin de juin. Or, Lothaire partit sans doute de Cologne, après la grande assemblée du 2 juin (2). Il pouvait donc être, fin juin, sur les bords de l'Epte.

(1) « *Bis duobus bis diebus octo* ». M. Lot calcule en tout 29 jours ; il comprend deux fois deux : quatre, et deux fois huit : seize : $4 + 16 = 20$.

(2) M. Lot, *op. cit.*, p. 50, note que les Carolingiens se séparèrent peu après cette entrevue de la cour impériale.

Donc il a pu être à l'entrevue de Saint-Clair ou de Gisors à la fin de juin, c. q. f. d. Donc si l'entrevue entre Thibaut et Richard avait eu lieu à Jeufosse en mai, la paix définitive, à laquelle prit part Lothaire, fut conclue à Gisors ou à Saint-Clair, à la fin de juin 965.

Ce qui a amené M. Lot à placer cet événement en 966, c'est que Dudon parle d'un lustre à peine pour la durée de la guerre et que M. Lot calcule ce lustre incomplet à partir de l'incendie de Chartres qu'il place au 5 août 962, 962 + 4 donne 966, mais Dudon calcule ce lustre pour toute la durée de la guerre qui commença en 960 après le mariage avec Emma, et se termina ainsi en 965. C'est par suite d'une faute d'impression que plus loin M. Lot place au 5 août 965 l'incendie de Chartres, puisque le *Nécrologe de Notre-Dame de Chartres*, sur lequel il s'appuie, dit « *Nonis augusti anno dominice incarnationis 962, urbs Carnotensis et ecclesia Sancte Marie succensa est* (1) ».

Remarquons en terminant qu'il est tout à fait impossible, les Normands apparaissant en juin 966 à Lisbonne, que la paix soit de juin 966. Elle est donc bien de juin 965.

---

(1) Merlet et Lépinois, *Cartulaire de Notre-Dame de Chartres*, III, p. 150.



INDEX

Les noms d'auteurs sont en petites capitales, les noms géographiques en italique, les autres en romain

A

D

E

F

G

I

J

K

L

M

N

O



Saint

S

T

U

V

W

ADDITIONS & CORRECTIONS

Page 11, avant dernière ligne, premiers normands, **lisez** : premiers ducs normands.

Page 16, ligne 3, île de France, **lisez** : Ile-de-France.

Page 20, ligne 27, Biœrn, **lisez** : Bjœrn.

Page 24, ligne 24, abbé des Tuileries, **lisez :** abbé des Thuileries.

Page 44, note 1, lisez : note 4 ; *Roman de Reu,* **lisez** : *Roman de Rou.*

Page 49, note 2, dans les *Annales de Saint-Quentin, Ibid.*, **lisez** : dans les *Annales de Saint-Quentin* M. G. SS.

Page 50, ligne 3, Prudent de Troyes, **lisez** : Prudence de Troyes.

Page 51, note 3, ligne 2, les *Normans dans le Noyonnais, 868,* **lisez** : 1868.

Page 58, note 1, ligne 12, *Die Normannen und das Frankische,* **ajoutez** : *Reich.*

Page 64, note b., Nécrologium ecclesiæ, beatæ, **lisez** : Necrologium ecclesiæ beatæ.

Page 77, note 1, depopulatus est, 891. —, **lisez** : depopulatus est. — 891.

Page 78, note 1, ligne 4, ne parlent pas, **lisez** : ne parle pas.

Page 84, ligne 14, deux Hastings, **lisez** : deux Hasting.

Page 85, lignes 22 et 23, le nom d'Hasting est danois et non norvégien, **lisez** : le nom d'Hasting est norvégien et non danois.

Page 86, ligne 3, Irlande, **lisez** : Islande.

Page 97, ligne 5, Bjœrn, le fils de Ketil, **lisez** : Bjœrn Côte de Fer, le fils de Ketil.

Page 106, dernière ligne, le Nord, **lisez** : le Nord de la France.

Page 125, ligne 28, Sund, **lisez** : Lund.

Page 137, ligne 20, Raurike, **lisez** : Ranrike.

Page 138, dernière ligne ,Islande, **lisez** : Irlande.

Page 141, note 3, Snorre Sturteson, **lisez** : Snorré Sturleson.

Page 142, ligne 12, Islande, **lisez** : Irlande.

Page 143, ligne 6, Benoit, **lisez** : Benoît.

Page 146, ligne 6, les Sagas, **lisez** : la Saga.

Page 156, ligne 2, ses Kritiske Bidrag, **lisez** : son Kritiske Bidrag ; **ligne 20,** Folsterbö, **lisez** : Falsterbö.

Page 179, ligne 11, ajouter la note qui suit : *La Chronique de Saint-Etienne de Caen* (Duchesne, *Norm. script*. p. 1066) qui place en 913 le traité de Saint-Clair-sur-Epte, dit que Rollon reçut en mariage Gisèle dont il n'eut aucun fils, mais qu'ensuite il reçut en mariage Popa, fille du comte de Senlis, dont il eut Guillaume. Mais ce renseignement dérive évidemment de Dudon, qui fait de Bernard de Senlis, l'oncle de Richard Ier, et il est en contradiction avec une autre affirmation du même Dudon qui place l'union avec Popa, avant le traité de Saint-Clair-sur-Epte et fait de Popa une fille de Béranger, comte de Bayeux.

Page 230, ligne 2, roi, **lisez** : roi ».

Page 242, ligne 4, la famille de Normandie, **lisez**: la famille ducale de Normandie.

Page 244, ligne 2, a négligé le *servitium* (2), **lisez** : a négligé le *servitium* (2) ;

Page 248, ligne 14, dit : quels, **lisez**: dit quels.

Page 250, ligne 10, baptisa Rollon, le duc des Francs, Robert..., **lisez**: baptisa Rollon ; le duc des Francs, Robert...

Page 264, note 3, ligne 1, Sulm, **lisez** : Suhm. Ajoutez aux autorités citées par Steenstrup, Büdinger, *art. cit.*

Page 266, note 1, chaque paysan reçoit, **lisez** : chaque paysan reçut :

Supprimez *les guillemets avant :* on procéda, *à la ligne suivante.*

Page 275, note 5, *Bajocenses*, **lisez** : *Bajocacenses.*

Page 278, dernière ligne. Nous plaçons la mort de Rollon après 928, sans rien préciser. M. Al. BUGGE, *Norges Historie*, I, p. 73, place sa mort en 931, mais sans apporter aucune preuve à l'appui de cette date.

Page 290, note 3. Nous disions : « Roald a-t-il été confondu par Dudon avec Rollon ? Et cette confusion serait-elle légitime ? Il ne serait pas impossible que Rollon, maître de la Normandie, ait tenté quelque expédition en Bretagne, en 914, puis en Angleterre, en 915 ». Cette hypothèse qui n'est qu'une hypothèse, aurait l'avantage d'expliquer pourquoi Dudon fait de Rollon le conquérant de la Bretagne. Remarquons que nous ne savons rien de Rollon entre 912 et 923 ; on serait assez tenté de supposer qu'il a employé ces années à une expédition en Bretagne, puis en Angleterre. Il est d'ailleurs certain que les vikings de Normandie continuèrent d'avoir des relations avec ces deux pays. M. James-H. TODD, éditeur de la chronique irlandaise intitulée : *The War of the Gaedhil with the Gaill*, remarque p. XCIV, n. 2, que la bande d'Ottar (Ohter) et de Roald entra dans la bouche de la Severn, trouva un refuge dans le sud du pays de Galles, puis en Irlande. Cette bande venait d'Armorique, elle avait quitté la Grande-Bretagne pour la Gaule, dix-neuf années auparavant, c'est-à-dire à l'époque où la bande de Rollon a pu aller de Grande-Bretagne en Gaule ; enfin les sources qui font mourir Ottar et Raghnall en Ecosse (*Ibid.*, p. 35) ne sont pas sûres. Mais ailleurs M. James TODD identifie Roald avec le Ragnall des sources irlandaises, qui fut tué en 921 (p. LXXXVI). Et au reste il est plus probable que Rollon a consacré les années qui suivirent 912 à l'établissement définitif de sa bande en Normandie. Tout au plus pourrait-on supposer



qu'Ottar et Roald ont appartenu à la troupe de Rollon et n'ont pas voulu demeurer en Normandie ?

Page 294, ligne 14, Rolland, **lisez**: Roland.

Page 302, ligne 14, ajouter en note : à Ebles, père de Guillaume Tête-d'Etoupe, que M. RICHARD, *Histoire des comtes du Poitou*, appendice II, t. II, 460-466, a démontré que Guillaume Tête-d'Etoupe avait bien épousé Adèle, fille de Rollon.

Page 303, lignes 5 et 6, au lieu de Thibaut de Champagne, **lisez** : Thibaut de Chartres.

Page 311, note 1. L'Otlinga Saxonia ne paraît plus dans aucun texte postérieur à 860 ». Le dernier acte certain où il est question de l'Otlinga est de 853: les *Gesta Aldrici* (évêque du Mans, de 832 à 856) en font mention: mais en 860 dans une charte relative à Saint-Sylvin, village situé près d'Airan, qui était incontestablement dans l'Otlinga, il n'est plus question de ce nom. J'ai montré dans un article de la *Revue Historique*, CVII, pp. 285-309, intitulé *Littus Saxonicum*, *Saxones Bajocassini*, *Otlinga Saxonia*, repris plus tard avec des additions dans le tome II du Compte Rendu du Congrès de Rouen, qu'il ne saurait y avoir identité entre ces trois expressions : le Littus Saxonicum s'étendant de la mer du Nord au moins jusqu'à l'estuaire de la Loire, (je ne ferai aucune difficulté à l'étendre jusqu'à celui de la Gironde), les Saxones Bajocassini se trouvant dans le Bessin au VI[e] siècle et l'*Otlinga Saxonia* entre la Dive et l'Orne au IX[e] siècle. Je maintiens ces conclusions.

Page 306, ligne 9, le retour des Bretons, **lisez** : le retour des princes bretons.

Page 314, ligne 11, ces détails, **lisez** : ces détails ?

Page 328, titre du paragraphe, Le baptême du fils de Lothaire, **lisez** : le baptême de Lothaire.

Page 317, note 2, ligne 3, recherhes, **lisez** : recherches.

Page 336, ligne 16, il est également, **lisez** : il est.

Page 353, note 1, c'est ce combat entre Setric et Turmoud, **lisez** : c'est ce combat contre Setric et Turmoud.

Page 355, ligne 23, Anslec, **lisez** : Anslech.

Page 359, ligne 1, Dudon diffère encore de Flodoard, **lisez** : Dudon s'écarte encore de Flodoard.

Page 384, note 1, à l'avant-dernière ligne, les affaires de Flandre où Arnoul II venait de succéder à Baudouin, **lisez** : et la Flandre « où Lothaire eut à régler un différend entre Arnoul de Flandre et un nepos homonyme ».

Page 395, ligne 15, Richard était le vassal de Hugues, **ajoutez** : le Grand.

Page 397, ligne 12, Foulque, **ajoutez** : le Bon, comte d'Anjou.

Page 406, ligne 15, ajoutez : M. PIGNOT, *Histoire de Cluny,* I, 290-291, croit à tort que Maïeul demanda l'abolition de ces droits. Comme le fait remarquer M. PFISTER, *op. cit.*, p. 309, n. 7, il les demanda pour le monastère.

Page 408, ligne 16, M. L. DEBIDOUR, *Essai sur l'histoire de l'abbaye bénédictine de Saint-Taurin d'Evreux*, p. 29, a très bien montré en s'appuyant sur la Charte de Richard Cœur de Lion que c'est le duc Ricnard, fils du duc Guillaume, c'est-à-dire Richard I[er] qui est le fondateur de l'abbaye. D'ailleurs, comme il le fait remarquer, le Nécrologe de Saint-Taurin, aujourd'hui perdu, mais dont Le Brasseur nous a conservé un extrait, montre que Richard le Vieux, Richardus Senex était qualifié de fondateur de l'abbaye. M. DEBIDOUR considère (p. 38, n. 2), la mentio n du *De immutatione* de Robert de Torigni, qui attribue la fondation à Richard II, comme une erreur.

Page 415, ligne 16, il a esquissé un tableau des causes des succès des invasions normandes, succès dont il trouve la cause dans le déplorable état, **lisez** : il a esquissé un tableau des invasions normandes, il attribue leur succès au déplorable état.

Page 455, colonne 1, l'Aure, **lisez** : l'*Aure* ; Auxerrois, **lisez** : l'*Auxerrois*.



TABLE DES MATIÈRES

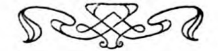
LE DEUXIÈME LIVRE



LE TROISIÈME LIVRE

LE QUATRIÈME LIVRE





14034. — Imp. G. Poisson et Cie, rue Froide, 16, Caen. — Tél. 0.30


Princeton University Library
32101 064257312


Princeton University Library
32101 064257312